



2009

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

DOCUMENT DE REFERENCE

Assemblée générale du 12 mai 2010

**Crédit Mutuel**  
*LA banque à qui parler*

Ce document de référence fait également office de rapport financier annuel.



*Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29/04/2010 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers..*

Des copies du présent document peuvent être obtenues sans frais sur simple demande au siège social de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Il peut également être téléchargé sous format électronique sur le site Internet de L'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>) ou de l'émetteur (<http://www.bfcm.creditmutuel.fr>).

Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Société Anonyme au capital de 1 302 192 250 euros  
Siège social : 34 rue du Wacken – B.P. 412 – 67002 Strasbourg Cedex – Tél. 03 88 14 88 14  
Adresse télégraphique : CREDIMUT – Télex : CREMU X 880 034 F – Télécopieur : 03 88 14 67 00  
Adresse SWIFT : BFCM FR 2A – R.C.S. Strasbourg B 355 801 929

## **SOMMAIRE**

<b>Chapitre I PRESENTATION DU GROUPE BFCM</b> .....	5
1.1 Présentation de la société et du groupe.....	5
1.2 Répartition du capital de la BFCM au 31 décembre 2009.....	6
1.3 Histoire et évolution de la société.....	8
1.4 Position concurrentielle.....	9
1.5 Informations financières sélectionnées du Groupe BFCM consolidé.....	13
<b>Chapitre II METIERS DE LA BFCM ET DU GROUPE</b> .....	15
2.1 Activités de la BFCM.....	15
2.2 Informations sur l'activité des filiales et des sociétés contrôlées.....	18
2.3 Activités – Groupe BFCM –.....	26
<b>Chapitre III GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b> .....	29
3.1 Composition du conseil d'administration après l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 Mai 2010.....	29
3.2 Renseignements concernant les membres du conseil d'administration.....	30
3.3 Rapport sur le fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne.....	38
3.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration.....	49
3.5 Rapport sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux.....	51
<b>Chapitre IV INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX</b> .....	52
4.1 Rapport de gestion sur les comptes sociaux.....	52
4.2 Etats financiers.....	53
4.3 Renseignements relatifs aux filiales et participations.....	85
4.4 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	88
<b>Chapitre V ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</b> .....	91
5.1 Rapport de gestion du Groupe BFCM.....	91
5.2 Evolutions récentes et perspectives.....	97
5.3 Rapport sur les risques.....	98
5.4 Etats financiers consolidés.....	120
5.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	163
<b>Chapitre VI INFORMATIONS GENERALES &amp; ELEMENTS JURIDIQUES</b> .....	166
6.1 Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2010.....	166
6.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	168
6.3 Autres éléments du document de référence.....	173
6.4 Renseignements divers.....	174

<b>6.5 Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes .....</b>	<b>179</b>
<b><i>Chapitre VII DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....</i></b>	<b><i>181</i></b>
<b>7.1 Documents accessibles au public .....</b>	<b>181</b>
<b>7.2 Responsable de l'information .....</b>	<b>181</b>
<b>7.3 Table de concordance du document de référence .....</b>	<b>182</b>

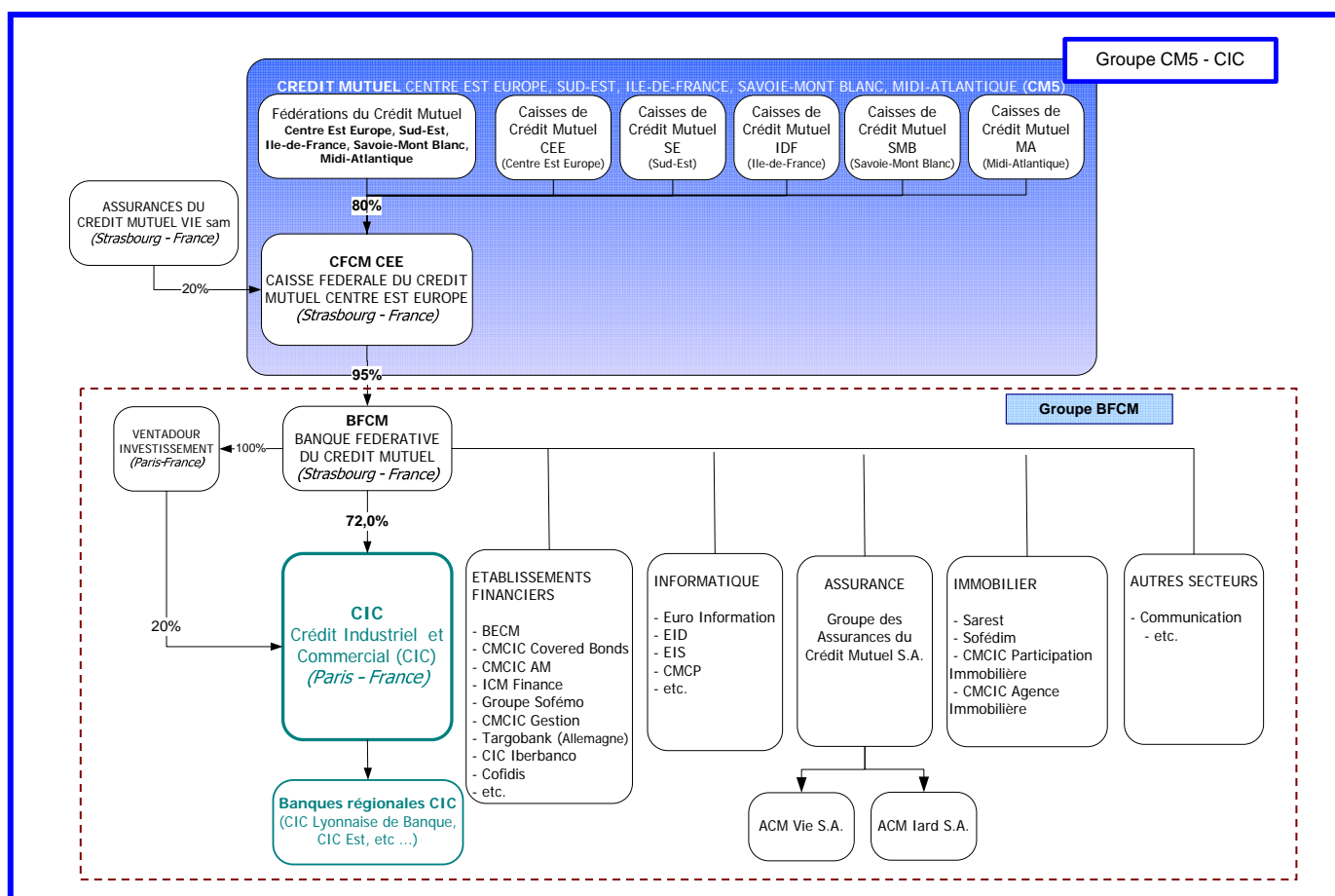
# Chapitre I

## PRESENTATION DU GROUPE BFCM

### 1.1 Présentation de la société et du groupe

#### □ Le Groupe CM5-CIC

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel appartient au Groupe CM5-CIC, dont l'organigramme général est le suivant :



Les Caisses de Crédit Mutuel (CCM), sont à la base du réseau bancaire de l'ensemble du Groupe. Contrôlées par leurs sociétaires, les caisses locales ont le statut de sociétés coopératives de crédit à capital variable et à responsabilité limitée ou de sociétés coopératives inscrites à responsabilité limitée. Chaque caisse locale fonctionne de manière autonome en exerçant les fonctions de banque de proximité.

Les Fédérations du Crédit Mutuel du Sud-Est et Centre Est Europe (entités ayant le statut d'associations auxquelles les caisses locales adhèrent obligatoirement) sont les organes politiques qui déterminent les orientations stratégiques du Groupe et organisent la solidarité entre caisses.

Les Caisses de Crédit Mutuel, les ACM Vie à forme mutuelle et les Fédérations détiennent conjointement la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CFCMCEE). Société anonyme à statut de société coopérative de

banque, elle est responsable de l'ensemble des services communs au réseau et assure son animation. La Caisse Fédérale centralise l'ensemble des dépôts des caisses et assure parallèlement leur refinancement, tout en portant les emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, dépôts affectés, etc.).

La CFCMCEE devient également en 2002 la caisse interfédérale commune avec le Crédit Mutuel Ile-de-France. Cet accord de partenariat se traduit par la mise en commun des moyens de supports logistiques et financiers au réseau des caisses locales d'Ile-de-France. L'agrément collectif d'exercice du nouvel ensemble (Crédit Mutuel Centre Est Europe, Crédit Mutuel du Sud-Est et Crédit Mutuel Ile-de-France) a été accordé par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

La CFCMCEE devient également en 2006 la caisse interfédérale commune avec le Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc. Cet accord de partenariat se traduit par la mise en commun des moyens de supports logistiques et financiers au réseau des caisses locales de Savoie-Mont Blanc. L'agrément collectif d'exercice du nouvel ensemble (Crédit Mutuel Centre Est Europe, Crédit Mutuel du Sud-Est, Crédit Mutuel Ile-de-France et Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc) a été accordé par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

La CFCMCEE devient également en 2009 la caisse interfédérale commune avec le Crédit Mutuel Midi-Atlantique. Cet accord de partenariat se traduit par la mise en commun des moyens de supports logistiques et financiers au réseau des caisses locales de Midi-Atlantique. L'agrément collectif d'exercice du nouvel ensemble (Crédit Mutuel Centre Est Europe, Crédit Mutuel du Sud-Est, Crédit Mutuel Ile-de-France, Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc et Crédit Mutuel Midi-Atlantique) a été accordé par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI), avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le réseau compte désormais 804 caisses et 1412 points de vente, 4,4 millions de sociétaires et clients dans 41 départements avec une population de 27,2 millions.

#### □ **Le Groupe BFCM**

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) est une Holding au sein du Groupe CM5-CIC.

Les principales filiales et participations de la Holding sont présentées en Page 145.

(Note 3- Composition du Périmètre de consolidation).

Les activités et les chiffres clés des principales filiales sont présentées page 15.

*'Informations sur l'activité et les résultats des filiales et des sociétés contrôlées (article L233-6 du code de commerce)'*.

Les informations légales de la BFCM (raison sociale, forme juridique....) se trouvent page 174.

## **1.2 Répartition du capital de la BFCM au 31 décembre 2009**

Indications quant à la détention et au contrôle direct ou indirect de la BFCM par le groupe CM5-CIC et description de la nature de ce contrôle.

□ **Répartition du capital par catégorie d'actionnaires au 31 décembre 2009**

Actionnaires	Nbre d'actions détenues	% détenu (3)
CFCM CEE (1)	24 625 932	94,56%
Caisses locales de Crédit Mutuel (2) adhérentes à la FCM CEE , à la FCM SE, à la FCM IdF , à la FCM SMB, à la FCM MA	129 062	0,50%
Fédération du Crédit Mutuel CEE	51	0,00%
CRCM ILE DE FRANCE PARIS	146 621	0,56%
CRCM SA VOIE MONT BLANC - ANNECY	10	0,00%
CFCM LOIRE ATLANTIQUE ET CENTRE OUEST	495 479	1,90%
CFCM MAINE ANJOU ET BASSE NORMANDIE - LAVAL	222 965	0,86%
CFCM CENTRE- ORLEANS	173 418	0,67%
CFCM DE NORMANDIE - CAEN	99 096	0,38%
CFCM ANJOU - ANGERS	123 870	0,48%
CFCM MIDI ATLANTIQUE	24 774	0,10%
CFCM ANTILLES-GUYANE - FORT DE FRANCE	2 477	0,01%
CAISSE INTERFEDERALE DU CM SUD EUROPE MEDITERRANEE	1	0,00%
CFCM NORD EUROPE	1	0,00%
CFCM OCEAN-LA ROCHE SUR YON	1	0,00%
Administrateurs personnes physiques	87	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>26 043 845</b>	<b>100,00%</b>

(1) La Caisse Fédérale de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe est une société coopérative ayant la forme de société anonyme, affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, détenue à plus de 99% par les ACM Vie Mutuelle et les Caisses de Crédit Mutuel des Fédérations de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie Mont-Blanc et Midi-Atlantique.

(2) Caisses de Crédit Mutuel sociétés coopératives à capital variable financièrement autonomes, détenues par les sociétaires personnes physiques.

(3) le pourcentage de droits de vote est identique à celui de la détention du capital.

□ **Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années**

Les modifications intervenues au cours de l'année 2009 sont les suivantes :

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel CEE a cédé au profit des caisses de la FCM MA 880 actions BFCM (10 actions à chaque caisse).

La CRCM Sud-Est a cédé au profit des caisses de la FCM SE 30 actions BFCM (10 actions à chaque caisse).

La CRCM ILE DE France a cédé au profit des caisses de la FCM IDF 260 actions BFCM (10 actions à chaque caisse).

Affiliations de Caisses de CM : 3 CCM du Sud- Est, 26 CCM d'IDF et 88 CCM de Midi-Atlantique.

En 2008 :

La cession par la SAS CLOE des 495 479 titres BFCM (1,90 %) qu'elle détenait au profit de :

- CFCM NORMANDIE : 99 096 actions (0,38 %)

- CFCM CENTRE : 173 418 actions (0,67 %)

- CFCM MAINE ANJOU BASSE NORMANDIE ; 222 965 actions (0,86 %)

La CRCM ILE DE FRANCE a cédé au profit des Caisses de la FCM IDF des actions BFCM (10 à chaque Caisse).

Au 31/12/2007, la CRCM IDF détenait 147 201 actions (0,57 %) ; au 31/12/2008 : 146 881 actions (0,56 %).

❑ **Personnes physiques ou morales qui exercent un contrôle sur la BFCM**

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe contrôle à près de 95% la BFCM.

❑ **Accord connu par la BFCM susceptible d'entraîner un changement de son contrôle**

A la connaissance de la BFCM, il n'existe aucun accord, dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

❑ **Lien de dépendance de l'émetteur par rapport à d'autres entités du Groupe**

La dépendance de la BFCM par rapport aux entités du Groupe CM5-CIC se limite par des liens capitalistiques présentés ci-dessus au point 1.1 Présentation de la société et du groupe.

L'absence de contrats importants entre la BFCM et les filiales est d'ailleurs indiquée au chapitre VI page 173.

### 1.3 Histoire et évolution de la société

**La Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) est une Holding au sein du Groupe CM5-CIC.**

La BFCM porte les filiales du Groupe et coordonne leurs activités.

Ces filiales couvrent les domaines de la finance, de l'assurance, de la monétique et de l'informatique.

Elle assume la fonction de centrale de refinancement du Groupe CM5-CIC.

Elle assure les relations financières avec les Grandes Entreprises et les collectivités en intervenant sur le traitement des flux, les activités de crédit ainsi que les opérations d'ingénierie financière.

Son capital est détenu à hauteur de 94.56 % par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe

#### Les origines du Crédit Mutuel

1877 : Raiffeisen crée une Fédération des Caisses de la Rhénanie, ayant pour mission de contrôler, conseiller et représenter les Caisses.

1882 : Création de la 1<sup>ère</sup> Caisse de Crédit Mutuel, à la Wantzenau.

1885 : Création des Fédérations de Basse Alsace et de Haute Alsace.

1895 : Ouverture, à Strasbourg, d'une agence de la Caisse Centrale de Neuwied.

1897 : Création de la Fédération de Lorraine.

1905 : Fusion de ces 3 Fédérations en une Fédération Alsace-Lorraine.

1919 : Création de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

1958 : Le Crédit Mutuel obtient un statut légal au niveau national.

La Fédération devient la Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace et de Lorraine.

La Banque Mosellane devient Banque Centrale des Caisses de Lorraine. En 1966, elle prend le nom de Banque du Crédit Mutuel Lorrain (BCML).

1962 : Création du Centre Mécanographique du Crédit Mutuel, ancêtre du GTOCM (*Groupement Technique des Organismes du Crédit Mutuel*).

1970 : Ouverture du Wacken

1971 : Création des Assurances du Crédit Mutuel.

Ouverture du centre de formation du Bischenberg.

1972 : Élargissement à la Franche-Comté, le Groupe prend le nom de Fédération du Crédit Mutuel Alsace Lorraine Franche Comté.



1992 : Le Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE) naît de l'union des deux fédérations Alsace-Lorraine-Franche-Comté et Centre- Est (Bourgogne-Champagne).

1993 : Partenariat du CMCEE avec le Crédit Mutuel du Sud Est.

1998 : La BFCM acquiert 67 % du capital du CIC pour 2 milliards €

2001 : La BFCM acquiert les 23 % du CIC encore détenus par Groupama

2002 : Partenariat CMCEE et CMSE avec le CM Ile-de-France.

2002-2003 : Partenariats avec la Banca Popolare di Milano à travers le CIC (bancassurance, moyens de paiement, participations, etc...)

2004 : La Chambre Syndicale s'élargit à son tour aux trois Fédérations.

Les ACM débutent la diffusion de contrats auto dans le réseau de Sa Nostra, aux Baléares.

En partenariat avec la Banque de Tunisie dont le CIC détient 20 %, Euro Information crée deux filiales en Tunisie, spécialisées dans le développement informatique (IID) et les appels sortants (Direct Phone Services).

Le CIC prend une participation de 10% dans la Banque marocaine du commerce extérieur (BMCE), avec laquelle elle va coopérer dans la distribution de produits financiers, bancassurance, immobilier, crédit à la consommation et crédit-bail.

2006 : La Fédération Savoie Mont-Blanc adhère à la Caisse interfédérale commune désormais à 4 Fédérations.

2007 : Le 14 mars 2007, acquisition de la banque privée Swissfirst Private Banking basée à Zurich par le CIC Private Banking- Banque Pasche avec effet rétroactif au 01/01/2007. La banque privée Swissfirst Private Banking sera consolidée en 2007. Swissfirst représente un total de bilan de 625 millions d'euros et gère 1,9 milliard d'euros. L'activité banque privée de Swissfirst a dégagé sur neuf mois un résultat net de 6 millions d'euros en hausse de 24%.

En avril 2007, la BFCM s'est portée acquéreur du Groupe Républicain Lorrain, qu'elle contrôle à 100%, en rachetant des actions dans diverses sociétés du Groupe pour un montant global de 73 millions d'euros.

Le 15 juin 2007 la BFCM annonce la création de sa filiale CM-CIC Covered bonds et le lancement par cette dernière d'un programme EMTN (« Euro Médium Term Notes ») de 15 milliards d'euros

2008 : le Groupe CIC augmente sa participation au capital de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur de 10 % à 15%.

La BFCM acquiert le 05 juin 2008, 100% du capital de la filiale française du Groupe Banco Popular Español.

Le 27 juin 2008, la BFCM prend la majorité du capital de l'Est Républicain via la société France Est.

Le 18 novembre 2008, la BFCM signe un accord en vue de la prise de participation et le contrôle majoritaire de Cofidis Participations.

Le 5 décembre 2008, la BFCM acquiert 100% du capital de Citibank Allemagne.

2009 : La Fédération Midi-Atlantique rejoint la Caisse interfédérale, commune désormais à 5 Fédérations.

Le Groupe BFCM et 3 Suisses International (« 3SI ») annoncent le 23 mars 2009, la réalisation définitive de la prise de contrôle majoritaire de Cofidis Participations.

Cette opération a été effectuée par l'acquisition de 51% de Cofidis Participations par une société holding commune entre BFCM et 3SI contrôlée à 67% par la BFCM. Il est rappelé que les accords prévoient l'éventualité que la BFCM porte sa participation à 67% du capital et des droits de vote de Cofidis Participations, d'ici à 2016, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

## **1.4 Position concurrentielle\***

### 1.4.1 Nouveaux produits et/ou nouvelle activité exercée

Sans objet

### 1.4.2 Principaux marchés

La BFCM est une filiale du Groupe CM5-CIC, contrôlé par 5 Fédérations de Crédit Mutuel : Centre Est Europe, Sud-Est, Ile de France, Savoie-Mont Blanc et Midi-Atlantique. Le positionnement concurrentiel et stratégique est analysé au niveau de l'ensemble du Crédit Mutuel-CIC national.

---

\* Données non auditées par les commissaires aux comptes

Son principal métier est la banque de détail en France, laquelle génère la majorité du PNB. Différents indicateurs permettent de mesurer le poids relatif du Crédit Mutuel sur ce segment par rapport à ses concurrents (données hors Banque Postale)

1<sup>er</sup> bancassureur en IARD

1<sup>ère</sup> banque des associations et des comités d'entreprise

2<sup>ème</sup> part de marché en monétique

2<sup>ème</sup> banque de l'agriculture

3<sup>ème</sup> prêteur à l'habitat

3<sup>ème</sup> banque des PME

4<sup>ème</sup> bancassureur en vie

3<sup>ème</sup> réseau bancaire pour le crédit à la consommation

*(Ces classements résultent d'une étude interne basée notamment sur les données sectorielles comparables publiées par les banques sous la dénomination « banque de proximité France », « banque de détail France », etc.)*

**L'ASSURANCE** constitue le second métier du Groupe. Les Assurances du Crédit Mutuel ont été créées dès les années 70 pour offrir une gamme complète de prévoyance aux sociétaires et clients. Le Crédit Mutuel est ainsi le premier bancassureur en assurances dommages et le quatrième en assurance-vie (source : Palmarès 2006 des bancassureurs publié en décembre 2007 par l'Argus de l'Assurance).

Huit contrats viennent de recevoir le label d'excellence décerné par le magazine « Les Dossiers de l'Épargne » publié début 2009:

*Sécurité*, *Plans Prévoyance* et *XL Prévoyance* obtiennent, pour la quatrième année consécutive la plus haute distinction dans le guide Prévoyance 2009.

Pour la deuxième année consécutive, les contrats *Assurance Auto*, *Assurance Habitation* et *Assurance Santé* obtiennent le label d'excellence.

En assurance vie, *Plan Assur Horizons* a reçu le label d'excellence pour la troisième année consécutive. Ses atouts ont également été récompensés par une étoile de bronze par le magazine « La Vie Financière » et par un trophée d'argent attribué par le magazine « Le Revenu ». Ce magazine a aussi mis en valeur la qualité des relevés annuels d'information du contrat en lui décernant le prix spécial de la transparence.

*Plan Patrimoine* a également reçu le label d'excellence 2009 dans la gamme multisupport en assurance vie.

*(Ces classements sont extraits du rapport d'activité 2008 du GACM)*

Au plan européen le Groupe est présent en Angleterre, en Belgique, au Luxembourg, en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Espagne, soit dans les domaines de la banque ou dans celui des assurances, soit les deux à la fois. Au-delà des frontières de l'E.E.E, le Groupe dispose de filiales à Londres, New-York, Singapour, Hong-Kong, au Canada, au Maroc, en Tunisie auxquelles s'ajoutent 37 bureaux de représentations dans d'autres pays.

#### **SOLIDITE FINANCIERE :**

Le Crédit Mutuel se situe au 4<sup>ème</sup> rang français et au 13<sup>ème</sup> rang européen du TOP 300 des banques européennes établis par le magazine « The Banker » (article publié en octobre 2009) selon le critère des fonds propres de base tier one. Il se classe également au 26<sup>ème</sup> rang mondial sur ces mêmes critères (source : article paru en juillet 2009 dans le magazine « The Banker »).

Ce critère renvoie à la partie jugée la plus solide (noyau dur) des capitaux propres des institutions financières. Le ratio qui s'y rapporte est un indicateur largement utilisé par les régulateurs et les agences de notation pour mesurer le degré de capitalisation des banques.

Productif et rentable, le groupe bénéficie d'une excellente solidité financière et est classé dans la catégorie des émetteurs de haute qualité. Le Crédit Mutuel, comme le CIC, est A+/A-1 chez Standard & Poor's avec une perspective stable. Il figure donc parmi les établissements bancaires les mieux notés de la zone euro d'autant que la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (holding du groupe Centre Est Europe, actionnaire direct du CIC) est aussi Aa3/P1 (perspective stable) chez Moody's et AA-/F1+ (perspective stable) chez Fitch.

#### **SOLVABILITE des banques :**

Au niveau du ratio Tier one, le Groupe CM-CIC se classe première banque sur les six premiers groupes bancaires français et douzième sur les trente quatre plus importantes groupes bancaires européens (source IFC, banque).

La BFCM et le CIC figurent parmi les 50 banques les plus sûres du monde (respectivement 49<sup>ème</sup> et 50<sup>ème</sup> place) selon le palmarès 2009 publié par « Global Finance Magazine ».

## GESTION COLLECTIVE :

**Une moisson régulière de récompenses** pour CM-CIC AM.

Ces récompenses successives témoignent, dans la durée, de la reconnaissance par la presse spécialisée de la qualité des performances.



### Les trophées du Revenu 2009

**Trophée d'Or** : Meilleure gamme obligations en euro sur 3 ans  
**Trophée d'Argent** : Performance globale sur 3 ans  
**Trophée d'Argent** : Meilleure gamme de fonds diversifiés sur 3 ans

### Les trophées du Revenu 2008

**Or** : Meilleure Performance Globale sur 3 ans  
**Or** : Meilleure gamme de fonds sectoriels sur 3 ans  
**Or** : Meilleure gamme obligations en euro sur 3 ans  
**Argent** : meilleur fonds d'obligations en euro sur 10 ans avec **Union Obli Moyen Terme**

### Les Trophées 2007

**Or** : Performance Globale sur 3 ans  
**Or** : Gamme d'OPCVM Diversifiés sur 3 ans  
**Or** : Gamme Obligataire Euro sur 3 ans  
**Or** : Gamme d'OPCVM Diversifiés sur 3 ans  
**Argent** : Performance Globale sur 10 ans  
**Bronze** : Gamme Actions Sectorielles sur 3 ans

### Les Trophées 2006

**Or** : la performance globale sur 3 ans  
**Or** : gamme Obligations euro sur 3 ans  
**Bronze** : gamme Actions euro sur 3 ans

### Les Trophées 2005

**Or** : gamme Diversifiés  
**Or** : gamme Actions sectorielles  
**Argent** : la performance globale  
**Argent** : gamme Actions euro  
**Argent** : gamme Obligations euro  
**Bronze** : gamme Actions internationales

### Les Trophées 2004

**Or** : gamme Diversifiés  
**Or** : gamme Actions sectorielles  
**Or** : gamme Obligations euro  
**Argent** : la performance globale  
**Bronze** : gamme Actions euro



#### **Les Corbeilles « Mieux Vivre Votre Argent »**

Performance de la gamme sur 1 an

**2e** en 2008  
**2e** Epargne salariale en 2007  
**2e** en 2006  
**Or** en 2004  
**Or** en 2001  
**Or** en 2000



#### **Les Lauriers d'Investir**

Performance des SICAV ou FCP sur 5 ans

**Or** en 2005 (FCP)  
**Or** en 2004 (FCP)  
**Or** en 2003 (FCP)  
**Bronze** en 2002 (FCP et SICAV)  
**Or** en 2001 (SICAV)  
**Argent** en 2000 (FCP)

#### 1.4.3 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle

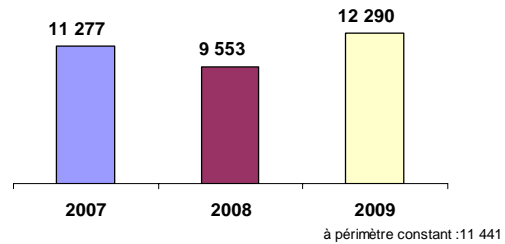
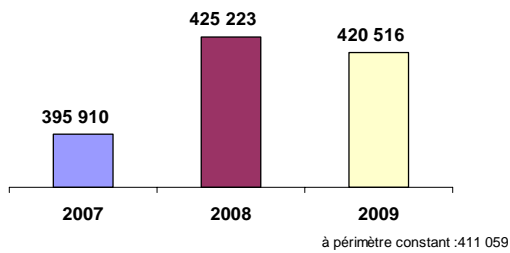
Les sources des classements (notamment ceux cités ci-dessus) sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne.

## 1.5 Informations financières sélectionnées du Groupe BFCM consolidé

**TOTAL DU BILAN** (en millions €)

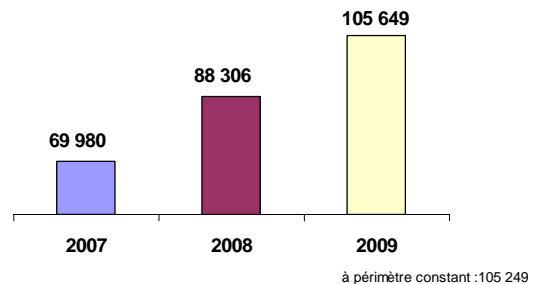
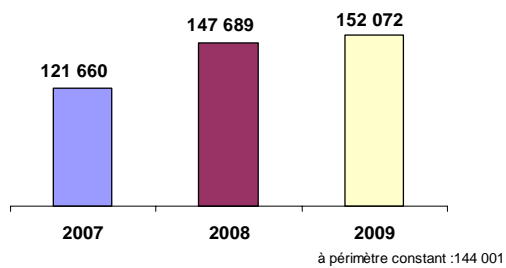
**CAPITAUX PROPRES**

y compris Minoritaires (en millions €)



**CREDITS A LA CLIENTELE**  
(en millions €)

**DEPOTS DE LA CLIENTELE**  
(en millions €)



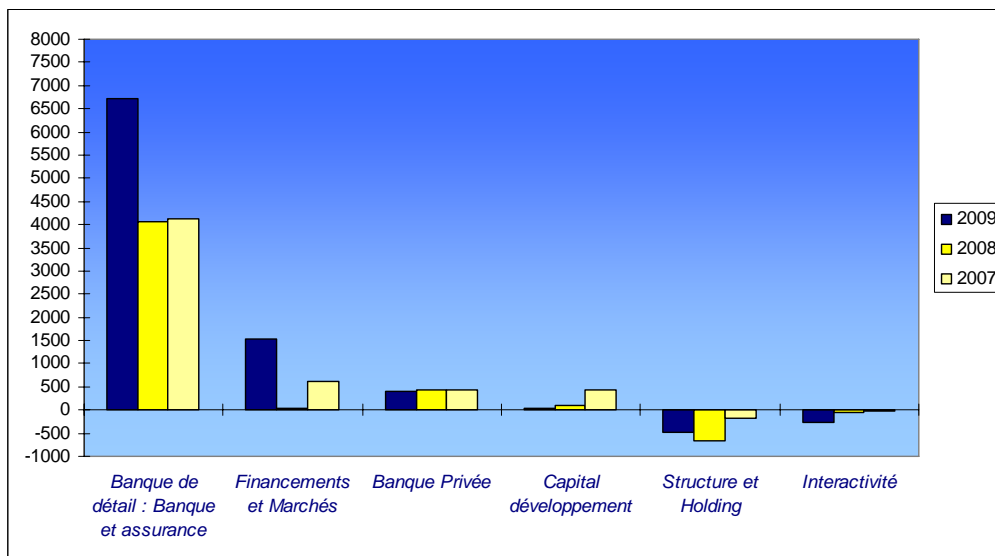
**RESULTATS**  
(en millions €)

**NOTATIONS**

	2009	2008	2007
Produit net bancaire	7 908	3 901	5 388
Résultat d'exploitation	1 569	-270	2 176
Résultat Net total	1 029	138	1 704
Résultat Net Part du Groupe	808	29	1 464
Coefficient d'exploitation	56%	81%	57%

	Moody's	S & P	Fitch Ratings
Note CT	P-1	A-1	F1+
Note LT	Aa3	A+	AA-
Perspective	Stable	stable	stable

**Répartition du PNB par activité**  
(en millions €)



\*\*\*\*\*

## Chiffres clés du Groupe CM5-CIC

### GROUPE CM5 - CIC <sup>1</sup>

Chiffres consolidés au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)

	2009	2008
<b>Activité</b>		
Total du bilan	434 298	440 559
Crédits à la clientèle crédit-bail compris <sup>2</sup>	225 166	214 931
Capitaux gérés et conservés <sup>2</sup>	403 751	358 873
- dont dépôts de la clientèle <sup>2</sup>	146 207	127 564
- dont épargne assurance	56 662	52 432
<b>Fonds propres</b>		
Capitaux propres comptables et TSS (y compris le résultat de l'exercice et avant distrib)	23 468	20 145
Effectifs (fin de période)	50 831	45 729
Nombre de points de vente	3 939	3 787
Nombre de clients	15 536 100	11 626 800
<b>Eléments du compte de résultat</b>		
Produit net bancaire <sup>3</sup>	10 226	5 795
Frais généraux	-6 052	-4 387
Résultat brut d'exploitation	4 174	1 409
Coût du risque	-1 987	-1 064
Résultat d'exploitation	2 187	344
Gains/pertes nets sur autres actifs et MEE	-83	37
Résultat avant impôts	2 103	381
Impôt sur le résultat	-668	127
Résultat net comptable	1 435	509

1. Chiffres consolidés des Caisses de Crédit Mutuel Centre Est Europe (Strasbourg), Sud-Est (Lyon), Ile-de-France, Savoie- Mont Blanc (Annecy) et Midi-Atlantique (Toulouse), de leur Caisse fédérale commune, de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de ses principales filiales : ACM, BECM, informatique, etc... y compris le CIC, Targobank, Cofidis et CIC Iberbanco.

2. y compris créances et dettes rattachées ; les émissions de la SFEF ne sont pas prises en compte dans les dépôts de la clientèle

3. Hors effet des opérations réciproques entre banques et assurances relatives au régime de prévoyance des salariés et aux placements entre assurances et banque

## **Chapitre II**

### **METIERS DE LA BFCM ET DU GROUPE**

#### **2.1 Activités de la BFCM**

*La BFCM a plusieurs activités principales :*

- *elle assume la fonction de centrale de refinancement du Groupe CM5-CIC*
- *elle tient la fonction de dépositaire d'organismes de placement collectif du Groupe CM5-CIC*
- *elle assure les relations financières avec les Grandes Entreprises et les collectivités en intervenant sur le traitement des flux, les activités de crédit ainsi que les opérations d'ingénierie financière*
- *elle porte les filiales du Groupe CM5-CIC et coordonne leurs activités.*

#### **a. Activité de marché**

La réouverture progressive du marché de la dette est intervenue en 2009, permettant ainsi aux meilleurs établissements bancaires d'émettre à nouveau sous leur propre signature. Cependant, afin de consolider cette reprise, la BCE et la SFEF ont accompagné les banques dans leurs besoins de refinancement pendant une bonne partie de l'année.

Le groupe CM5-CIC a profité de ce contexte pour compléter et sécuriser encore davantage son dispositif d'accès aux marchés :

- accent mis sur le placement international des titres à court terme (London cd's et Euro Commercial Papers), contribuant ainsi à diversifier les sources et à réduire la proportion des Certificats de Dépôt Négociables domestiques (CDN) au sein des ressources de marché monétaire. La part des CDN est ainsi passée de 48% au 31/12/2008 à 33% à fin 2009 ;
- augmentation des actifs de liquidité cessibles et éligibles à la BCE de manière à assurer le refinancement à court terme du groupe en cas de crise de liquidité ;
- allongement de la maturité des ressources collectées, essentiellement grâce au recours à la SFEF auprès de laquelle la BFCM a joué le rôle d'intervenant central pour l'ensemble du groupe CM-CIC mais également par :
  - deux émissions publiques d'obligations (EMTN) sous la signature BFCM à 18 mois et à 2 ans pour un total de 2,75 milliards d'euros, placées auprès d'une centaine d'investisseurs majoritairement étrangers (66%), confirmant ainsi la confiance accordée au groupe par le marché,
  - deux émissions obligataires à 4 ans et à 8 ans, placées auprès de la clientèle de réseau du Groupe pour un total de 1,4 milliard d'euros.

Le plafond du programme de CM-CIC Covered Bonds a par ailleurs été porté à 30 milliards d'euros afin d'être en mesure de réaliser des émissions en 2010 et de profiter, le moment venu, de la nouvelle loi sur les Sociétés de Financement de l'Habitat (SFH) qui devrait être mise en place en France très prochainement.

Le groupe CM5-CIC suit l'élaboration actuelle des nouvelles conceptions du suivi de gestion de la liquidité par les superviseurs nationaux et européen, spécialement la nouvelle réglementation française, applicable au 30 juin 2010. Celle-ci révisé le dispositif du coefficient réglementaire à un mois basé sur l'arrêté de 1988 et l'enrichit, constituant l'approche standard. Elle propose par ailleurs, en option, l'autorisation réglementaire en approche avancée, basée sur une homologation préalable des méthodologies internes de l'établissement qui en fait la demande.

La coopération du groupe CM5-CIC avec la BEI s'est poursuivie en 2009 avec notamment un premier tirage dans le cadre d'une nouvelle enveloppe de prêts aux PME.

Afin de compléter le dispositif de liquidité du groupe CM5-CIC, nous avons procédé à la mise en place le 15 octobre 2009 de *FCT CM-CIC Home Loans* pour un montant de 10 milliards d'euros.

Les obligations émises par FCT CM-CIC Home Loans sont destinées à être placées auprès d'investisseurs de marché; elles peuvent également compléter le pool de collatéral éligible BCE.

Ainsi, 3 tranches de 1 milliard chacune ont été mises en place à 3, 5 et 7 ans; ces titres ont été acquis par BFCM et enregistrés dans son pool 3G. Les crédits à l'habitat originés dans les caisses de Crédit Mutuel et les agences CIC du groupe CM5-CIC garantissent les obligations notées AAA émises par le FCT. Il s'agit de crédits à l'habitat bénéficiant de garanties variées (hypothèques de second rang, cautions diverses...) ne les rendant pas éligibles à CM-CIC Covered Bonds, filiale spécialisée de la BFCM, créée en 2007 afin d'optimiser les capacités de refinancement du Groupe sur les marchés par l'émission de titres sécurisés.

**b. La fonction dépositaire d'organismes de placement collectif**

La fonction dépositaire d'OPC (FCP, SICAV, FCPE, FCPR, ...) porte réglementairement sur :

- la tenue de compte conservation (principalement les valeurs mobilières), la tenue des comptes espèces, ainsi que sur la tenue de position des autres valeurs (instruments financiers à terme et autres instruments financiers nominatifs purs). Cette activité est traitée par les structures spécialisées du Groupe CM5-CIC ;
- le contrôle de la régularité des décisions de gestion dans les OPC ;
- la gestion du passif des OPC, lorsque la société de gestion l'a déléguée au dépositaire. Il s'agit notamment du traitement des ordres de souscriptions et de rachats de parts initiés par la clientèle. Cette activité est traitée par les structures spécialisées du Groupe CM5-CIC.

Pour l'activité dépositaire de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, l'année 2009 a été marquée par :

- une forte augmentation des actifs des OPCVM, notamment monétaires du fait d'une importante collecte. Il est à noter que de nouvelles conditions d'éligibilité entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2010 pour renforcer la liquidité de ces OPCVM monétaires ;
- le redressement des marchés financiers, autre vecteur de la hausse des actifs déposés ;
- l'entrée en phase opérationnelle de CM-CIC Dépositaires destiné à optimiser les moyens des dépositaires du Groupe CM5-CIC ;
- la mise en place de divers projets informatiques dans le but d'améliorer les contrôles et la maîtrise des risques ;
- un niveau d'alerte toujours élevé en ce qui concerne le risque de défaillance des intermédiaires financiers avec un impact direct pour les dépositaires sur le métier de la conservation des titres, notamment dans les opérations de primebrokerage ou par la nécessité d'utiliser des sous-conservateurs locaux pour les titres étrangers. Nos OPCVM n'ont pas été exposés à ces alertes ;
- une prise en compte par les pouvoirs publics du risque dépositaire sans oublier cependant, dans le contexte actuel, les obligations de restitution immédiate des avoirs pour le dépositaire français. Une harmonisation au niveau international des responsabilités des dépositaires est plus que souhaitable pour les questions relatives aux obligations de restitution des titres.

A fin décembre 2009, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel était dépositaire de 719 OPC totalisant 71,4 milliards d'euros d'actifs (+ 27,3 % en 2009).

La très grande majorité des OPC déposés à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est gérée par les sociétés de gestion du Groupe CM5-CIC, à savoir CM-CIC Asset Management pour les OPC à vocation générale et d'épargne salariale, ainsi que par CM-CIC Capital Privé, CIC LBO Partners et CIC Mezzanine pour les FCPR. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel est également le dépositaire d'une vingtaine de sociétés de gestion externes au Groupe CM-CIC.



### ***c. Les grands comptes et les montages structurés***

La crise financière, qui s'est fortement aggravée suite à la faillite de Lehman Brothers en septembre 2008, s'est prolongée en 2009 par une crise économique, se traduisant notamment par un comportement attentiste des différents acteurs économiques et par une diminution importante des investissements des grands corporates.

Les conditions d'accès au crédit au cours du premier semestre 2009 ont conduit les entreprises à privilégier principalement le marché obligataire et dans une moindre mesure des opérations sous forme de club deal ou de lignes bilatérales.

La production de nouvelles opérations de crédit s'en est trouvée très ralentie.

Néanmoins, le CM-CIC a répondu présent aux demandes de renouvellement ou de nouveaux crédits de ses clients Grands Comptes.

Le marché des opérations syndiquées est resté fermé avec un nombre très faible d'opérations. On peut également noter la moindre utilisation des capacités de tirages existantes (-25%), marquant ainsi la volonté des grands corporates à maintenir, voire à diminuer, leur coefficient d'endettement.

Par contre, les financements adossés à des actifs tant en crédit bail mobilier qu'immobilier ont fortement augmenté, montrant bien ainsi notre volonté d'accompagnement de nos clients.

A noter une évolution très contrastée concernant les financements durant l'année 2009 :

- au 1<sup>er</sup> semestre 2009 les marges sont restées relativement élevées et les durées de financement n'ont pas excédé trois ans,
- lors du second semestre 2009, l'éloignement d'un risque de faillite systémique des banques et les mesures de soutien fort des Etats à de nombreux secteurs en difficulté ont permis de rétablir une certaine confiance. De ce fait, les conditions de marge, de durée de covenants se sont à nouveau détendues, sans pour autant retrouver le niveau d'avant crise.

En parallèle de l'activité crédit les Grands Comptes ont continué à être très actifs auprès de leurs clients. En particulier, CM CIC se positionne aujourd'hui comme l'un des leaders incontesté du cash management en France. La mise en place de l'Espace Unique de Paiements en euros (SEPA) et le remplacement progressif d'Etebac 5 sont des vecteurs de développement des relations avec nos clients à l'échelle européenne.

C'est ce positionnement fort qui a permis au CM CIC d'être fréquemment retenu lors d'appels d'offre cash management lancés au cours de l'année 2009 par nos clients.

L'année se caractérise également par une très forte croissance des placements clientèle, aussi bien sous forme de dépôts euros et devises, de CDN et d'OPCVM. A noter enfin une accélération de la contribution des Grands Comptes au développement des métiers spécialisés.

### ***d. Les participations***

Le total du portefeuille des filiales et participations ainsi que des prêts participatifs ressort à 6 977,2 millions au 31 décembre 2009 contre 5 936,5 millions au 31 décembre 2008.

Parmi les principaux mouvements du portefeuille de titres de participation, il y a lieu de signaler :

- Société Française d'Edition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux "l'Alsace" : souscription à l'augmentation de capital pour 9 629 260 € destinée à renforcer les fonds propres du Groupe ; le pourcentage détenu est passé de 23 à 95,6 % ;
- Ebra : rachat de 1 938 actions pour 18 696 €; le pourcentage détenu passe de 49 à 100 %. Ce holding contrôle le pôle presse composé de 4 journaux dans les régions de Bourgogne et Rhône-Alpes ;
- GIE Ventadour Bail III Bis : liquidation de la société (99,9 % du capital pour 913 779 €) ;
- Devest 6 : cette société a fait l'objet d'une réorganisation totale de son capital dans le cadre d'un partenariat qui a pris fin. A l'issue de cette opération, la BFCM détient 100 % du capital pour 1 132 822 €;
- Banque Marocaine du Commerce Extérieur : rachat de 7 778 762 titres pour 2 255 840 980 MAD, soit une contrevaletur de 204 537 218 €; le pourcentage détenu passe de 15,5 à 19,9 % ;

- SAEML Mirabelle TV : participation à la constitution de la société (souscription de 800 actions pour 80 000 € soit 16 % du capital) ;
- Carmen Holding Investissement : souscription à l'augmentation de capital pour 656 488 740 €; le pourcentage détenu a été ramené de 100 à 67 %. Cette société est le véhicule de contrôle du capital du Groupe Cofidis.

## **2.2 Informations sur l'activité des filiales et des sociétés contrôlées**

*(Article L 233-6 du Code de Commerce)*

En application du dispositif ci-dessus, le rapport présenté à l'Assemblée générale doit rendre compte par branche d'activité des résultats des filiales et des sociétés contrôlées par la BFCM.

Les filiales présentées ci-dessous font partie du périmètre consolidé du Groupe BFCM, sauf mention contraire.

Les renseignements détaillés concernant les pourcentages de détention sont indiqués dans le tableau des filiales et participations page 85 et note 3 page 145 « Composition du périmètre de consolidation ».

Les autres filiales pour lesquelles figurent la mention « N.C », (non consolidé) présentées ci-après, sont soit une activité opérationnelle pour le Groupe, mais dont les résultats demeurent non significatifs ou de simples participations.

### **Secteur financier et assimilé**

**\*Groupe Crédit Industriel et Commercial SA** : la crise économique apparue en 2007 a été transformée en véritable rupture par la crise financière de 2008. Durant l'exercice 2009 marqué par un tassement des investissements et de la demande de financements, une normalisation des marchés financiers et une montée des risques de crédits, le CIC, proche de ses clients et fort de leur confiance renouvelée, a cherché à leur apporter la réponse la plus adaptée et un bon accompagnement. Dans ce contexte, son résultat net comptable 2009 a atteint 838 millions d'euros.

#### **Résultats commerciaux**

L'encours global de crédits s'établit à 121 milliards d'euros, celui des dépôts à 77 milliards (+ 9%) et celui des capitaux gérés et conservés à 205 milliards (+ 11%).

La banque de détail en France constitue le cœur de métier du groupe CIC qui a poursuivi l'amélioration de la qualité et l'extension de son réseau lequel, avec 42 nouveaux points de vente, compte 2 164 agences. En outre, la mobilisation de tous ses collaborateurs a permis de servir au mieux la clientèle de particuliers, de professionnels, d'entreprises et d'associations. Le CIC est banquier d'une entreprise sur trois.

Son développement a ainsi, en un an, notamment permis de:

- enregistrer une augmentation du nombre de clients de 135 912 (dont 21 922 professionnels et 5 084 entreprises) pour un total de 4 283 739 (+3,3%) ;
- accroître les encours de crédits de 3% (dont +4,5% pour l'habitat, +6,3% pour les crédits d'investissement);
- augmenter les dépôts de 12% et l'épargne gérée de 18% ;
- dynamiser l'activité d'assurances IARD (+8,6% du portefeuille de contrats) ;
- et faire progresser les activités de services (banque à distance, téléphonie, télésurveillance...).

L'encours de crédits de la banque de financement est de 15,8 milliards et celui de la Banque privée de 4,7 milliards.

#### **Résultats financiers**

Le résultat net comptable du groupe CIC atteint 838 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 206 millions en 2008.

Le PNB total croît de 3 206 millions en 2008 à 4 687 millions au 31 décembre 2009.

Le coût du risque s'élève à 861 millions au 31 décembre 2009 contre 630 millions en 2008.

De ce fait, le coût du risque rapporté aux encours de crédits augmente à hauteur de 0,7%. Le ratio de couverture des créances douteuses est de 57% au 31 décembre 2009.

Le ratio européen de solvabilité tier one s'établit au 31 décembre 2009 à 10,2% contre 9% en 2008 et les fonds propres prudentiels tier one à 11 milliards.

Le CIC, filiale de la BFCM, est noté A+ par Standard & Poor's, Aa3 par Moody's et AA- par Fitch.

Le Directoire proposera à l'Assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée le 20 mai 2010, un dividende net de 4,35 euros par action contre 1 euro versé au titre de l'exercice précédent, payable en actions.

### **Banque de détail**

En 2009, le CIC est resté à l'écoute de ses clients particuliers, professionnels, entreprises et associations. Les crédits du réseau bancaire, à 91 milliards, affichent une bonne résistance avec une hausse de l'encours de 3% par rapport à 2008.

Les dépôts, à 59 milliards, enregistrent une progression de 12% grâce au dynamisme de l'épargne à régime spécial (EARS) et des plans d'épargne populaire (PEP).

L'encours d'épargne gérée, à 58 milliards, connaît une croissance de 18%.

Au niveau de l'assurance, le portefeuille de contrats IARD augmente de 8,6% à 2 541 125.

Les activités de services à la clientèle ont poursuivi leur développement :

- banque à distance + 9% à 1 330 878 contrats,
- TPE + 4,9% à 95 353 contrats,
- téléphonie + 62,4% à 134 102 contrats.

Le PNB de la banque de détail s'élève à 3 028 millions contre 2 866 millions (+6%) et son résultat avant impôt, en raison de la montée des risques de crédits, atteint 507 millions contre 547 millions.

Les frais généraux n'augmentent que de 2% à 2 141 millions.

Le coût du risque est de 470 millions.

### **Banque de financement et de marché**

Le résultat avant impôt s'inscrit à 715 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre - 551 millions en 2008, avec un PNB de 1 336 millions contre - 112 millions.

Au sein de ce métier, la banque de financement voit croître son résultat de 9% à 165 millions et son PNB de 39% à 391 millions.

Les encours de crédits se montent à 15,8 milliards avec des marges restaurées.

Le coût du risque passe de 63 millions en 2008 à 155 millions au 31 décembre 2009.

Pour les activités de marché, après une année 2008 fortement marquée par la crise financière et bancaire et la hausse des spreads de crédits, 2009 a connu une normalisation des marchés financiers. En conséquence, le résultat net avant impôt évolue de - 704 millions en 2008 à 550 millions au 31 décembre 2009 et le PNB de - 394 millions à 945 millions.

En matière de rémunérations variables des professionnels des marchés, le CIC respecte strictement les règles du G 20. Plus de 50% des variables sont différés et soumis à malus. Le ratio de rémunérations totales par rapport aux revenus est de 11,8%.

Le coût du risque 2009 s'élève à 222 millions contre 162 millions en 2008.

### **Banque privée**

Le résultat avant impôt passe de 47 millions d'euros en 2008 à 94 millions au 31 décembre 2009 et le PNB de 427 millions à 397 millions.

Malgré la crise, la performance commerciale est satisfaisante.

### **Capital développement**

Dans un environnement économique peu favorable, le métier réalise au 31 décembre 2009 un résultat avant impôt de 21 millions d'euros. Les encours investis se montent à 1,5 milliard dont plus de 140 millions pour 2009.

Le CIC est présent dans près de 500 entreprises françaises au travers d'un portefeuille de 1,5 milliard d'euros. Plus de 50% de ces investissements sont supérieurs à 5 ans et plus de 20% depuis plus de 10 ans.

#### *Perspectives*

Le groupe CIC poursuit :

- le développement commercial de son réseau,
- l'enrichissement de sa gamme de produits et services sur l'ensemble de ses marchés,
- son objectif de rendre le meilleur service à ses clients,
- son soutien à l'activité économique au plus près des besoins de sa clientèle.

La Banque Fédérative a réinvesti le dividende lui revenant en actions (26 242 008 €) et a racheté 19 293 actions (1 901 521 €).

**\*Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique SAS** : la BECM est une filiale du groupe qui, dans le cadre des activités de banque de détail, intervient en complémentarité avec le réseau des Caisses de Crédit Mutuel et en co-développement avec le réseau du CIC sur 4 grands marchés :

- les grandes et moyennes entreprises,
- le financement de la promotion immobilière, principalement dans le secteur de l'habitat,
- les sociétés foncières ayant pour objet la gestion de parcs locatifs à caractère résidentiel, commercial ou tertiaire, dans une approche globale de la relation intégrant notamment les financements et les flux,
- la gestion de patrimoine en prolongement des activités d'ingénierie financière au profit des associés et dirigeants d'entreprises clientes de la BECM.

De par son positionnement, la BECM pilote également pour le compte du groupe 2 centres de métiers : celui des professionnels de l'immobilier et celui des grands donneurs d'ordres dans le domaine du traitement des flux des entreprises.

Son activité s'exerce sur l'ensemble du territoire national, à travers un réseau de 39 agences (27 agences entreprises, 8 agences promotion immobilière, 1 agence foncière, 3 agences de gestion de patrimoine), ainsi qu'en Allemagne (1 succursale) et à Saint-Martin (1 agence).

Compte tenu des évolutions en cours au niveau du système européen des moyens de paiement et de l'internationalisation croissante des activités de ses clients GME, la BECM élargit de plus en plus ses activités dans le cadre européen qui constitue désormais son périmètre d'action.

Partie intégrante du réseau de distribution du groupe, la BECM développe, avec un effet de levier par rapport à ses activités de collecte et de financement, une approche globale des besoins de sa clientèle. Elle apporte ainsi une réelle valeur ajoutée dans les domaines de l'ingénierie financière et sociale, le traitement des moyens de paiement domestiques et internationaux, les activités de couverture des risques de taux et de change, ainsi que l'accompagnement dans le développement à l'étranger.

Prenant appui sur les services fonctionnels, de logistique et de production du groupe, la BECM organise ses activités en synergie avec les banques régionales du CIC dans le cadre de référentiels métiers et marchés communs ou convergents.

Malgré une conjoncture économique et financière difficile, la BECM a maintenu une politique de prospection active afin de pérenniser le développement de son fonds de commerce.

Le ralentissement du marché immobilier et la baisse d'activité des entreprises sont à l'origine d'un repli de ses encours de crédits exprimés en capitaux moyens mensuels (- 8 % à 8,9 milliards). Par contre, les crédits autorisés non tirés ont continué à progresser pour s'établir à 4,6 milliards, représentant à ce niveau 52% des crédits utilisés ; cette évolution témoigne d'une politique de distribution de crédits qui est restée résolument active pour soutenir les besoins d'exploitation et d'investissement des entreprises. Les ressources totales collectées ont progressé de 19 % à 6 milliards à travers l'épargne financière, compte tenu de la forte baisse des taux sur le marché monétaire, de sorte que les dépôts comptables ont reflué de 23% en capitaux moyens mensuels.

La bonne résistance des capitaux en début d'exercice et la gestion active du bilan ont permis de dégager une marge d'intérêts en progression de 3,8 % et un PNB en croissance de 5,9 % à 197 millions.

Le coût du risque, bien qu'en augmentation, a été contenu à un niveau représentant 0,30 % des encours de crédits.

Après une dotation au FRBG à hauteur de 15 millions, le résultat net comptable ressort à 58,5 millions, en progression de 6 %.

**\*CM-CIC Covered Bonds SA** : à partir du mois de mars 2009, à l'instar du marché du crédit en général, les covered bonds ont retrouvé la faveur des investisseurs. L'annonce par la BCE d'un programme d'investissement de 60 milliards d'euros réservé à cette classe d'actif ainsi que les garanties et la sécurité inhérentes à ces titres ont permis aux covered bonds de surperformer les obligations bancaires « unsecured ».

Cependant, CM-CIC Covered Bonds n'a réalisé aucune nouvelle émission dans le marché en 2009, l'essentiel des besoins de refinancement à moyen terme du groupe CM5-CIC ayant été couvert par les ressources obtenues par la SFEF. A fin décembre 2009, l'encours des titres émis ressort ainsi à 14,155 milliards d'euros.

En novembre 2009, le plafond du programme EMTN de CM-CIC Covered Bonds a été relevé à 30 milliards d'euros contre 15 milliards précédemment.

CM-CIC Covered Bonds se trouve ainsi en situation de pouvoir émettre dès le début de l'année 2010 en fonction des besoins de refinancement du groupe CM5-CIC et de la situation des marchés financiers.

Le résultat s'élève à 0.4 million d'euros. Il est en diminution sensible par rapport à 2008 compte tenu de la baisse des taux de placement des fonds propres.

En France, une nouvelle loi encadrant les covered bonds et instaurant la création des Sociétés de Financement de l'Habitat (SFH) devrait être mise en place au 1<sup>er</sup> semestre 2010.

CM-CIC Covered Bonds adoptera, le moment venu, ce statut de SFH et fera bénéficier ses investisseurs du meilleur standard en matière de qualité et de liquidité.

**\*Ventadour Investissement SA** : la prise de participation dans d'autres sociétés reste l'activité principale de Ventadour Investissement. La valeur brute des participations extérieures au Groupe Crédit Mutuel est maintenue à 0,7 million comme pour l'exercice précédent. La ligne CIC est également maintenue à 1 060 millions, aucune opération n'ayant eu lieu en 2009. En 2009, la Banque Fédérative a souscrit 6 000 000 titres pour un montant de 90 millions dans le cadre de l'augmentation de capital.

**\*Groupe Sofemo SA** : l'activité de la société reste principalement concentrée sur la production du paiement en N fois ainsi que sur le développement du crédit vendeur.

L'encours net des crédits à la clientèle passe de 536 à 756 millions en 2009. Le résultat net comptable est de 6,1 millions. Les fonds propres de la société, avant affectation du nouveau résultat, sont de 26,3 millions.

**\*Targobank** : la première année d'intégration de Citibank Deutschland dans le Groupe Crédit Mutuel a été marquée par des migrations informatiques majeures (en particulier l'implémentation du nouveau système d'information EBS) et la préparation au changement de la marque qui se concrétisera les 19 et 20 février 2010 avec le lancement de la campagne de communication « Targobank ».

- Le produit net bancaire s'établit à 1 491,4 M€, en baisse de 5,8% par rapport à l'exercice précédent. La banque a subi les effets de la crise financière sur son activité de gestion de patrimoine et ceux de la baisse de la consommation des ménages et de l'augmentation des créances en défaut sur son activité de crédits. Les encours de crédits ont ainsi enregistré une baisse de 506 M€ soit - 4,6%, par rapport à l'exercice 2008.
- A contrario, les dépôts de la banque progressent de 14,9% en un an, atteignant 10 422 M€ au 31 décembre 2009. Cette progression a été portée principalement par le succès de produits d'épargne compétitifs bénéficiant de taux de rémunération attractifs. Ce niveau de dépôts permet à la banque d'afficher un bilan quasi équilibré au 31 décembre 2009 (ratio dépôts/crédits de 99%).
- Le coût du risque, en hausse de 32 % par rapport à l'exercice 2008, a néanmoins été contenu grâce au dispositif de soutien à l'emploi « Kurzarbeit » qui a permis de limiter les effets de la crise sur la progression du chômage. Le renforcement des ressources affectées au recouvrement ainsi que le durcissement préventif des conditions d'octroi de crédit ont également contribué à limiter la dégradation du risque.

Même s'il apparaît en net retrait par rapport à celui de l'exercice précédent le résultat avant impôts est de 241,9 M€. Le bénéfice net de la banque à 166,2M€ restent satisfaisant dans une conjoncture économique particulièrement défavorable en Allemagne (-4,9% de PIB en 2009).

### ➤ **Prévisions 2010**

Malgré la croissance positive prévue pour 2010 en Allemagne, les effets de la crise économique devraient se manifester plus durement sur l'activité de Targobank qu'en 2009. En effet, la consommation des ménages et le taux de chômage qui impactent respectivement les revenus et le coût du risque sont attendus en nette dégradation.

Des objectifs ambitieux en matière de production de crédits ainsi que la poursuite du plan de réduction des dépenses courantes engagé par la banque en 2009 devraient permettre de compenser l'augmentation du coût du risque et la hausse des dépenses non récurrentes liées au changement de la marque et au nouveau système d'information.

**\*CM-CIC SCPI Gestion SA** : cette société gère les SCPI commerciales CMI1 et OPI propriétaires d'une cinquantaine d'immeubles, sociétés détenues par près de 2 500 associés et clients CM-CIC. L'ensemble de l'outil de gestion est basé au CIC à Nantes et la société dégagera un résultat proche de 100 K€

**\*Banque de Luxembourg** : Pôle de compétences en matière de private banking international au sein du Groupe CM-CIC, la Banque de Luxembourg est restée marquée par la crise financière sur le plan de son activité et de ses résultats.

### ➤ **Activité**

Le développement commercial a été freiné par les séquelles de la crise financière avec un 1<sup>er</sup> semestre de consolidation et une 2<sup>ème</sup> partie de l'année plus active, avec la hausse du volume des opérations, mais insuffisante pour compenser. Ainsi les encours moyens restent inférieurs à ceux de l'exercice précédent, malgré une hausse de 5,5% des dépôts entre fin 2008 et fin 2009 et une baisse des encours bilan au profit de la conservation. Les capitaux gérés (OPC) suivent cette tendance avec une progression de 6,1% en fin de période. Le nombre de clients baisse légèrement.

### ➤ **Résultats**

La contribution au résultat net part du groupe, après impôts et minoritaires, se redresse significativement à 49,9 M€ (+228,6%), sans pouvoir toutefois retrouver le niveau d'avant la crise.

La baisse du PNB à -12% reste marquée par les effets de la crise sur l'activité. La marge d'intérêts a bénéficié de la pentification de la courbe des taux et de l'élargissement des spreads au 1<sup>er</sup> semestre mais la situation s'est retournée dans la 2<sup>ème</sup> partie de l'année et le coût de la garantie du portefeuille titres payée au CIC a augmenté de 16,2 M€, ce qui a provoqué au final un recul de 23,4% de cette partie de l'activité. La hausse du volume des transactions au 2<sup>ème</sup> semestre n'a pas non plus permis de compenser la baisse des commissions de gestion, assises sur des encours inférieurs, et le résultat diminue encore de 6% sur l'année. Les autres éléments de PNB se redressent significativement.

Les frais généraux sont en forte hausse, l'essentiel de l'augmentation étant lié à la migration du système informatique, tant au niveau des frais de personnel (+13,9%) que des amortissements, qui passent de 13,5 M€ à 20,1 M€

Ces éléments conduisent à une diminution de 38,1% du résultat brut d'exploitation.

Le coût du risque est pratiquement nul à -0,3 M€, alors qu'en 2008 il avait été fortement impacté par le provisionnement des positions Lehman Brothers.

**\*CIC Iberbanco (ex Banco Popular France)** : une banque ouverte sur deux mondes. Filialisé à la BFCM au printemps 2008, cet établissement a poursuivi son intégration dans le groupe au cours de l'année 2009 : basculement sur le système d'information du groupe, changement de dénomination sociale et de marque commerciale (mai 2009).

CIC Iberbanco, au travers d'un réseau de 16 agences Grand Public (clientèle de particuliers et professionnels), est présent en Ile-de-France, dans la région lyonnaise et dans le sud (Bordeaux, Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon). Depuis la bascule informatique, ce réseau s'est également étoffé de 4 agences Entreprises et d'une agence Promotion Immobilière.

Des relations privilégiées ont été maintenues avec le groupe Banco Popular Espagne, permettant de mettre en place des partenariats, des offres ciblées et d'avoir ainsi une banque ouverte sur deux mondes.

Le résultat 2009, réalisé au cours d'une année de crise financière et économique, atteint 110 K€ (en contribution groupe) contre 4,6 M€ en 2008, sous l'effet essentiellement de la forte baisse des taux de marché qui a impacté Iberbanco.

**\*Boréal SAS** : malgré une reprise au second semestre, l'année 2009 reste globalement morose. Le chiffre d'affaires 2010 de Boréal se réduit de 9,6 % à 2 871 K€, sachant que trois de nos clients maintiennent un niveau d'activité quasi identique à 2008.

La baisse s'explique avant tout par des produits non récurrents facturés sur des migrations en 2008 et par la reprise partielle de la relation avec un de nos clients par la BFCM courant 2009 (fonction dépositaire). A noter enfin l'entrée en relation avec un nouveau client, dont l'activité démarrera pleinement en 2010.

Les charges d'exploitation suivent la même tendance que les produits (- 10,1 %) de sorte que le résultat d'exploitation se réduit de 12,9 % à 1 034 K€

Cette dégradation est amplifiée par la chute de 81,3 % du résultat financier liée à l'évolution des taux, de sorte que le résultat courant s'élève à 1 068 K€, en baisse de 22,0 % par rapport à 2008.

Le résultat de l'exercice atteint 716 K€, en baisse de 21,5 %, et vient conforter les capitaux propres à 5 739 K€ (+7,8 %) pour un total du bilan de 6 017 K€ (+5,5 %).

Pour 2010 nous prévoyons une progression de 2,0 % des produits d'exploitation, mais une réduction de 6,6 % du résultat, compte tenu d'investissements à engager pour le développement de l'activité.

**\*CM-CIC Lease SA** : la forte implication des réseaux dans la commercialisation du crédit bail immobilier a permis à CM-CIC Lease de mettre en place en 2009 plus de 586 millions d'euros de nouvelles conventions de financement, en hausse de 23,9%.

Cette production représente 366 nouveaux immeubles professionnels répartis sur le territoire national.

Dans un contexte de faible demande d'investissement immobilier dans l'industrie, les locaux commerciaux ou les immeubles de bureaux ont représentés 57% en valeur des nouvelles opérations mises en place, en croissance de 60% par rapport au montant de 2008. La part des locaux industriels et entrepôts logistiques est en retrait et s'établit à 28% de la production contre 46% l'année précédente. Les établissements médicaux et les maisons de retraite connaissent également une légère progression et s'établissent à 11% des réalisations, le solde, 4% de la production, étant constitué par des hôtels.

Les encours financiers globaux connaissent par conséquent un développement très sensible de plus de 16% et s'établissent à 2,4 milliards.

Le PNI clientèle croît de 11,4%. Le résultat net s'établit à plus de 8 millions, toutefois en retrait à la suite de l'augmentation des commissions versées aux réseaux à hauteur de 9,5 millions (+16%), de l'augmentation des provisions sur créances et actifs induite par un marché immobilier plus incertain et de l'absence d'opération exceptionnelle.

**\*CM-CIC Asset Management SA** : cette société est le centre de métier de gestion d'actifs du groupe Crédit-Mutuel-CIC.

A fin 2009, les actifs gérés par CM-CIC Asset Management ont atteint 67,02 Mds€ contre 54,6 Mds€ fin 2008. L'épargne salariale gérée représente un encours de 4,59 Mds€. Au-delà de cette activité de gestion, la société intervient en tant que prestataire comptable auprès de 57 sociétés de gestion, pour une valorisation de près de 8,6 Mds€ répartis sur 256 OPCVM.

En 2009, CM-CIC Asset Management a renforcé ses positions parmi les grands réseaux français et se hisse à la première place en termes de collecte nette et au 5<sup>ème</sup> rang national des groupes financiers en actifs gérés, ses encours ayant progressé de + 22 % par rapport à 2008.

En 2009 comme en 2008, CM-CIC Asset Management a collecté nombre de récompenses, illustrant ainsi la qualité de ses gestions et ce dans la durée (Trophées du Revenu, Labels de « Mieux Vivre Votre Argent », Label ISR 2009 Novethic).

Le chiffre d'affaires 2009 s'est établi à 282,9 M€ contre 288,4 M€ à fin 2008 avec un résultat net de l'exercice de près de 4,3 M€ contre près de 1,7 M€ en 2008.

**\*Carmen Holding Investissement SA** : cette société a été créée pour organiser le partenariat capitalistique avec le Groupe 3 Suisses International dans le cadre de la prise de contrôle du Groupe Cofidis. Cette entité détenue à 66 % par la BFCM n'a aucun rôle opérationnel. L'ensemble des opérations financières sont la conséquence des accords liés à la prise de contrôle de Cofidis et notamment le paiement du prix d'acquisition. La souscription à l'augmentation de capital réalisée dans ce cadre s'élève à 656 488 740 €

## **Secteur des assurances**

**\*Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – GACM – SA** : les activités d'assurances du groupe CM5-CIC sont développées à travers les filiales Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM).

En 2009, le résultat du GACM, en normes IFRS, ressort à 456,588 millions d'euros, en progression de 15% par rapport à un exercice 2008 impacté par la conjoncture financière particulièrement défavorable.

Malgré une augmentation de la sinistralité en assurances de biens, l'exercice 2009 se caractérise globalement par un redressement des marges d'exploitation notamment du fait d'une progression importante de la collecte en assurance vie et du redressement de la valorisation du portefeuille d'actif.

Le chiffre d'affaires consolidé des activités d'assurance s'établit à 8,070 milliards (+20,3%) et atteint son plus haut niveau jamais enregistré.

Après deux années consécutives de baisse de la collecte, l'assurance vie et capitalisation renoue ainsi avec la croissance. Le chiffre d'affaires de la branche (5,325 milliards) affiche une progression de 31,9% qui s'explique notamment par le dynamisme du réseau dans un contexte de taux courts plus favorable à l'assurance vie.

Par contre, les assurances de risques progressent de manière plus modérée (+3,7%) par rapport à un exercice 2008 dont le chiffre d'affaires avait bénéficié à hauteur de 87,348 millions de l'apport d'un portefeuille non-vie important (Fédération de Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest). Ainsi en assurance automobile nous constatons pour la première fois une progression des primes de seulement 0,1% sur un marché toujours en recul (-0,5%).

Différents événements climatiques (Klauss et Quinten notamment) ont pesé sur la marge technique des assurances de biens.

Le résultat 2009, ainsi que l'impact favorable de la valorisation des actifs A.F.S. (available for sale), permettent au GACM d'afficher 5,9 milliards de fonds propres, en progression de 16% par rapport à 2008.

La Banque Fédérative a souscrit à 1 552 227 actions pour 55 911 216 € dans le cadre du réinvestissement du dividende en actions.

## **Secteur informatique**

**\*Euro-Information SAS** : l'exercice 2009 s'est traduit par un bénéfice net de 40,9 millions. L'activité a été conforme aux prévisions. La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel d'Anjou et la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan sont désormais actionnaires d'Euro-Information suite à l'augmentation de capital qui leur avait été réservée. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel détient toujours près de 14 % (13,83 %).

## **Secteur immobilier**

**\*CM-CIC Participations Immobilières SA** : en accompagnant les promoteurs immobiliers par des prises de participation aux tours de table de SCI, supports de programmes immobiliers d'habitation dans toute la France, CM-



CIC Participations Immobilières est intervenu en tant qu'outil groupe en 2009 dans une nouvelle opération représentant 82 logements pour un chiffre d'affaires de 11 millions, mobilisant 11 000 € de fonds propres. Le résultat net comptable ressort à 1,6 million.

**\*CM-CIC Aménagement Foncier SA** : CM-CIC SAREST a subi le ralentissement de la construction de maisons neuves sur le territoire Grand Est. 149 lots de terrain ont été vendus pour un chiffre d'affaires de 10 193 K€ en-deçà des objectifs. Toutefois sur un périmètre d'activité de 1 199 lots à fin d'exercice, 203 lots ont été réservés pour un chiffre d'affaires de 16 114 K€, laissant entrevoir une bonne activité 2010 alors que les frais de structure ont été stabilisés. Le résultat de l'exercice est voisin de 150 K€

**\*CM-CIC Agence Immobilière SAS** : société d'intermédiation dans le secteur de la commercialisation de logements neufs, CM-CIC Afedim développe son activité dans le cadre de la loi Hoquet et pour compte commun des réseaux du Crédit Mutuel, du CIC et de la banque privée. Cet outil groupe a pour cible les clientèles investisseurs et les accédants à la propriété. Les programmes immobiliers commercialisés sont préalablement agréés par un comité intégrant les filières engagements, gestion de patrimoine et commerciale. En 2009, 4 054 lots ont été réservés pour un montant de 707 M€ Ces réservations devraient générer 32.7 M€ d'honoraires et 30 M€ de rétrocessions au réseau.

**\*CM-CIC Réalisations Immobilières SAS** : cette société dont la désignation commerciale est CM-CIC SOFEDIM a assuré des prestations de services pour le groupe CM-CIC telles l'arbitrage, la maîtrise d'œuvre de travaux de rénovation et diverses missions d'assistance. En intégrant les produits en progression des opérations de copromotion immobilière sous forme de SCI, le résultat de l'exercice s'élève à 320 K€

**\*CM-CIC Foncière SNC** : cette société, détenue à 60 % par la BFCM et à 40 % par le CIC, a été créée pour structurer et organiser les travaux de construction et d'agrandissement des centres de formation du groupe CM-CIC situés au Bischenberg et à Verrières-le-Buisson dans la région parisienne.

Au Bischenberg, les deux premières tranches de travaux – le nouveau restaurant et le nouvel hôtel – ont été livrées et mises en service le 1<sup>er</sup> septembre 2009. Des travaux et du matériel pour un montant de 17 650 000 € ont été immobilisés sur l'exercice et amortis sur les quatre derniers mois pour un montant de 288 000 €. Les loyers versés par la société d'exploitation Bischenberg SAS ont permis de comptabiliser 260 000 € de produits.

Sur le site de Verrières-le-Buisson, les premiers travaux de terrassement et de fondation ont débuté.

Le financement des deux projets, initialement prévu par des recours aux prêts bancaires, est réalisé par le biais d'appels successifs en comptes courants d'associés qui atteignent 42 650 000 € au 31 décembre 2009. La trésorerie placée a généré 28 500 € de produits financiers. La perte de l'exercice 2009, qui sera remontée aux associés, est de - 620 000 €

## **Secteur de la communication**

**\*Société Civile de Gestion des Parts du Crédit Mutuel dans le journal "l'Alsace"** : les 3,11 % du capital du Journal l'Alsace sont inscrits au bilan pour 1,6 million.

**\*Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux "l'Alsace" SAS** : le Groupe L'Alsace fait partie intégrante des pôles presse acquis par le Groupe et en cours de réorganisation. L'augmentation de capital réalisée par cette société s'inscrit dans ce contexte. Cette opération à laquelle la Banque Fédérative a souscrit pour 9 629 260 € a eu pour effet de porter à 95,6 % notre pourcentage de détention.

**\*Devestmédia SAS** : cette société détient une participation minoritaire dans la société Espace Group holding de contrôle de radios locales.

**\*Ebra SAS** : rachat de 1 938 actions pour 18 696 € - le pourcentage de détention passe de 49 à 100 %. Cette société contrôle le groupe de presse composé du Bien Public, Journal de Saône-et-Loire, le Progrès et le Dauphiné Libéré.

**\*Groupe Républicain Lorrain** : acquis en 2007, ce Groupe de presse détenu à 100 % exploite le journal du même nom. Après réorganisation, le groupe dégage un résultat d'exploitation positif.

**\*France Est SAS** : cette société détenue à 80 % est également actionnaire de l'Est Républicain à hauteur de 18 %. Elle n'a pas d'activité opérationnelle, mais se trouve au centre du litige initié par un associé minoritaire de l'Est Républicain.

## Services et divers

**\*Réma Snc :** en 2009, le chiffre d'affaires de cette filiale spécialisée dans la revente de matériel a progressé de 16 %, passant de 10,8 à 12,5 millions. Le résultat de l'exercice est bénéficiaire de 57 221 €, en diminution de 3% par rapport à l'année précédente.

**\*Bischenberg SA :** le chiffre d'affaires est de 3,2 millions, en retrait de 124 000 € par rapport à 2008 avec un résultat net de -70 000 €. Ce déficit provient de charges exceptionnelles ou nouvelles liées à l'installation dans les nouveaux locaux. Le nouvel hôtel et la restauration sont opérationnels depuis fin août 2009. La rénovation de l'ancien hôtel doit se terminer en novembre 2010 en même temps que la livraison des nouvelles salles de formation. L'amphi est prévu pour mai-juin 2011. La rénovation des anciennes salles doit se terminer fin 2011.

**\*Sofédis SA :** le chiffre d'affaires, en hausse par rapport à 2008, s'établit à 49,9 millions. Le résultat est de 2,1 millions.

**\*Devest 6 SA :** cette société dédiée à un partenariat industriel dans le secteur de l'aéronautique, a fait l'objet d'une réorganisation de son capital qui est détenu à présent à 100 % par la Banque Fédérative. Son résultat d'exploitation est négatif. Il est directement impacté par la conjoncture actuelle.

## **2.3 Activités – Groupe BFCM –**

Les filiales qui appartiennent au périmètre consolidé du Groupe BFCM sont présentées sectoriellement conformément à la norme IAS 14.

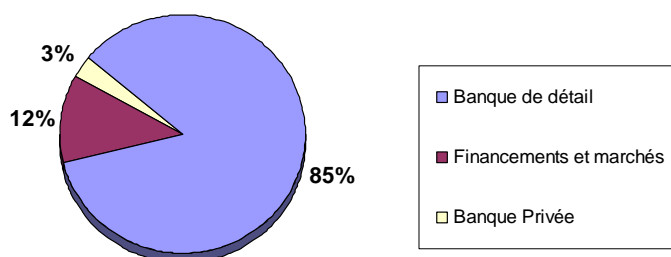
### Description des pôles d'activité

Les activités retenues correspondent à l'organisation du groupe BFCM. On pourra se reporter à note 3 des annexes aux comptes consolidés page 145 qui fait apparaître les regroupements retenus.

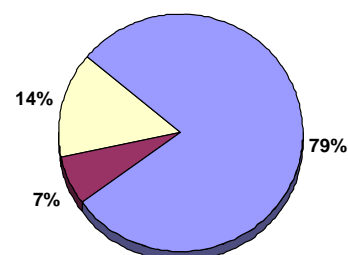
L'élimination intégrale des opérations réciproques entre les secteurs bancaires et d'assurance aboutit à des transferts comptables de patrimoine et de résultats entre la banque et l'assurance, de nature à fausser l'appréciation économique portée respectivement sur ces secteurs. Aussi, l'analyse par activité ci-dessous reprend les éléments relatifs à l'assurance avant élimination des opérations réciproques, dès lors que ces dernières sont représentatives de droits des assurés (produit des placements de l'assurance dans la banque, cotisations d'assurance exposées par les banques pour le compte de leurs salariés, etc.). Notamment, les « Produits des activités d'Assurance » diffèrent entre l'analyse par activité présentée ci-après et les états publiables en raison de ce retraitement.

*Pour le Groupe consolidé BFCM, la présentation sectorielle des activités et des métiers est développée ci-dessous.*

**Répartition des prêts et créances sur la clientèle par activité**



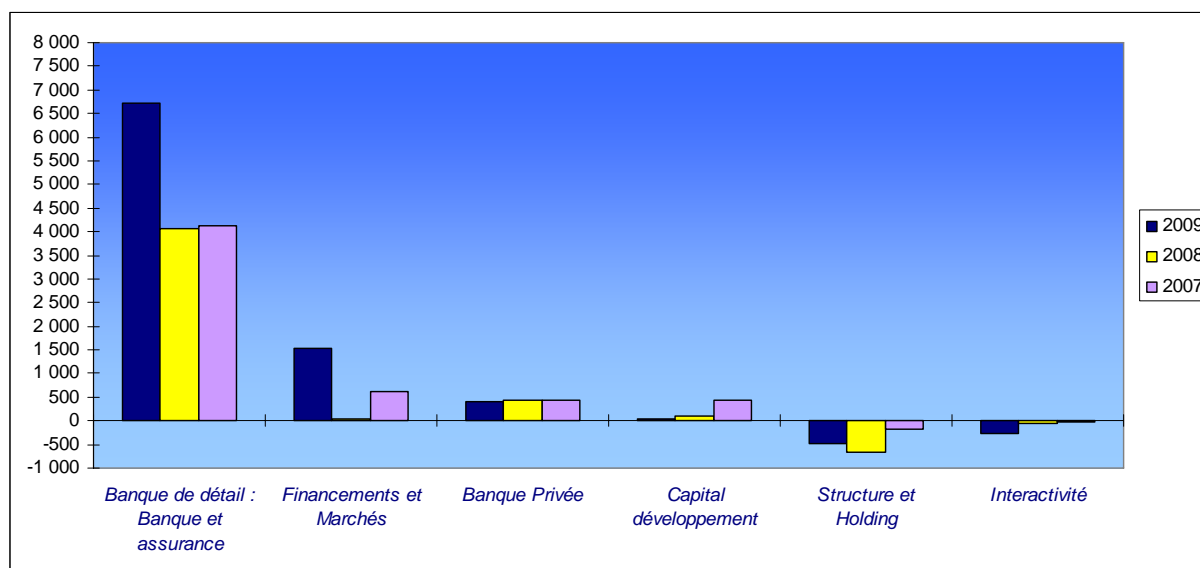
**Répartition des dettes envers la clientèle (1)**



(1) les émissions de la SFEF ne sont pas prises en compte dans les dépôts clientèle

## Répartition du PNB par activité

(en millions €)



- **La banque de détail**, cœur de métier du Groupe BFCM, regroupe :
  - le réseau de la BECM, le réseau des banques régionales du CIC et celui du CIC en Ile-de-France, le réseau Targobank Allemagne, le Groupe Cofidis, les agences CIC Iberbanco ;
  - ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et LOA, crédit-bail immobilier, crédit vendeur PNF, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.
  
- **L'assurance**, avec le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) et ses filiales dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau. Les sociétés du GACM sont présentes sur le marché de l'assurance vie et non vie, du courtage assurance, de la réassurance, de la télésurveillance, et de la couverture financière de la maintenance automobile.
  
- **La banque de financement et de marché** regroupe deux activités :
  - le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (financements de projets et d'actifs, financements export, etc...), l'international et les succursales étrangères ;
  - les activités de marché de la BFCM et du CIC sont regroupées au sein d'une seule entité « CM-CIC Marchés » avec une Direction unique.

Les activités de marché sont organisées au sein de trois métiers, refinancement, commercial et compte propre. Les opérations réalisées sur deux sites (Paris, Strasbourg) sont enregistrées dans deux bilans :

  - celui de la BFCM, pour le métier Refinancement
  - celui du CIC, pour les métiers Commercial et Compte Propre ;
  
- **La banque privée** regroupe les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France (CIC Banque Transatlantique, Dubly-Douilhet SA) qu'à l'étranger (Banque de Luxembourg, Banque CIC Suisse, Banque Transatlantique Luxembourg, CIC Private banking, Banque Pasche, Banque Transatlantique Belgium, Banque Transatlantique Londres).
  
- **Le capital-développement** exercé pour compte propre constitue un pôle de résultat significatif. Cette filière est organisée autour de trois entités principales : CIC Finance, CIC Banque de Vizille et IPO.
  
- **Le pôle "structure et holding"** rassemble les éléments non affectables à un autre pôle d'activité ainsi que les structures à vocation purement logistique : les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation logé dans les sociétés spécifiques.

## Résultats par Activité

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés.

Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités.

Dans ce cas, les comptes sociaux font l'objet d'une répartition analytique. La répartition du bilan s'effectue de la même façon.

**Les répartitions du bilan et du compte de résultat par activités et par zone géographiques figurent en annexe des comptes consolidés - Note 2, page 143, pour les comptes annuels au 31 décembre 2009.**

## Chapitre III

### GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

#### 3.1 Composition du conseil d'administration après l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 Mai 2010

Le Conseil d'Administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est actuellement composé de 17 membres nommés par l'Assemblée générale et de 5 Censeurs nommés par le Conseil conformément à l'article 20 des statuts.

Le Conseil a opté le 14 juin 2002 pour un régime dualiste d'exercice de la direction générale. La présidence du Conseil est assumée par M. Etienne PFLIMLIN et la direction générale par M. Michel LUCAS.

Les dispositions légales relatives à la composition et aux mandats des membres du Conseil d'Administration figurent ci-après.

Au cours de l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2010, les mandats de Mme Marie-Paule BLAISE, MM. Michel LUCAS, Gérard CORMORECHE, Jean-Paul MARTIN sont renouvelés pour une période de trois ans.

Le rapport sur le fonctionnement du Conseil ainsi que le rapport sur le contrôle interne se trouvent en page 38.

#### □ Tableau de synthèse de la composition du Conseil d'administration

Nom dirigeant	Poste	Date nomination	Date échéance	Représentant
PFLIMLIN Etienne	Président	03/05/2006	31/12/2011	SCHNEIDER Jean Pierre
LUCAS Michel	Directeur Général	11/05/2004	31/12/2012	
HUMBERT Jacques	Vice-Président	03/05/2006	31/12/2011	
BLAISE Marie-Paule	MCA	11/05/2004	31/12/2012	
BOISSON Jean-Louis	MCA	03/05/2006	31/12/2011	
BONTOUX Gérard	MCA	06/05/2009	31/12/2011	
CFCM Maine Anjou et Basse Normandie	MCA	04/07/2008	31/12/2001	
CORGINI Maurice	MCA	03/05/2006	31/12/2011	
CORMORECHE Gérard	MCA	11/05/2004	31/12/2012	
DANGUEL Roger	MCA	04/05/2005	31/12/2010	
GIRODOT Jean-Louis	MCA	04/05/2005	31/12/2010	
LAVAL Robert	MCA	03/05/2006	31/12/2011	
MARTIN Jean Paul	MCA	11/05/2004	31/12/2012	
NEU Pierre	MCA	15/12/2006	31/12/2010	
OLIGER Gerard	MCA	15/12/2007	31/12/2010	
PECCOUX Albert	MCA	03/05/2006	31/12/2011	
TETEDOIE Alain	MCA	27/10/2006	31/12/2011	

#### Censeurs

Michel BOKARIUS  
 Gérard CHAPPUIS  
 Daniel SCHLESINGER  
 Michel FORNAS  
 Martine GROC

\* MCA : membre du conseil d'administration

### 3.2 Renseignements concernant les membres du conseil d'administration

#### 3.2.1 Liste des mandats et des fonctions exercés durant l'exercice 2009 (article L 225-102-1 du Code de Commerce)

**M. Etienne PFLIMLIN**, Président du Conseil d'Administration

*Né le 16 octobre 1941 à Thonon les Bains (74)*

*Adresse professionnelle*

*Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe*

*34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG*

*Est également :*

**Président du Conseil d'Administration** : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Centrale du Crédit Mutuel – Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse de Crédit Mutuel "Strasbourg Esplanade" – Le Monde Entreprises.

**Président du Conseil de Surveillance** : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique - Editions Coprur – Crédit Industriel et Commercial – Société d'Etudes et de Réalisation pour les Equipements Collectifs (Soderec) – Société Alsacienne de Publications "L'Alsace".

**Membre du Conseil d'Administration** : Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – Société Française d'Edition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux "L'Alsace" – Fimalac.

**Membre du Conseil de Surveillance** : Le Monde SA – Le Monde et Partenaires Associés – Société Editrice du Monde.

**Représentant permanent** : de la **Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe** au Conseil d'Administration de *Sofédis*, au Comité de Direction d'*Euro-Information*, de la **Caisse Centrale du Crédit Mutuel** au Conseil d'Administration de *Maison Europe des Coopératives – MEC* -, au Conseil de Surveillance de *CM-CIC AM*, du **Crédit Industriel et Commercial** au Conseil d'Administration de *CIC EST*, *CIC BSD-CIN*, *CIC Banque CIO-BRO* et *CIC Société Bordelaise*.

**M. Jacques HUMBERT**, Vice-Président du Conseil d'Administration

*Né le 7 juillet 1942 à Patay (45)*

*Adresse professionnelle*

*Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe*

*34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG*

*Est également :*

**Président** : Union des Caisses de Crédit mutuel du District de Mulhouse.

**Président du Conseil d'Administration** : Caisse de Crédit Mutuel la Doller.

**Membre du Conseil d'Administration** : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Société Française d'Edition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux «l'Alsace»

**M. Michel LUCAS**, Directeur Général

*Né le 4 mars 1939 à Lorient (56)*

*Adresse professionnelle*

*Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe*

*34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG*

*Est également :*

**Président Directeur Général** : Carmen Holding Investissement.

**Directeur Général** : Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

**Président du Conseil d'Administration** : Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – Assurances du Crédit Mutuel Vie SA – Assurances du Crédit Mutuel Iard SA – Assurances du Crédit Mutuel Vie SFM – Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France.

**Président du Directoire** : Crédit Industriel et Commercial.

**Président** : Crédit Mutuel Cartes de Paiements – Europay France.

**Président du Conseil de Surveillance** : Euro Information Production, CIC Production, Targo Deutschland GmbH, Targo Management AG, Targobank AG, Cofidis, Cofidis Participations, Fonds de Garantie des Dépôts.

**Vice-Président du Conseil de Surveillance** : CIC Iberbanco – Banque de Luxembourg - Safran.

**Membre du Conseil d'Administration – Directeur Général** : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

**Membre du Conseil d'Administration** : Holding Eurocard - ACMN Iard – ASTREE – Assurances Générales des Caisses Desjardins – Banque de Tunisie – Banque Marocaine du Commerce Extérieur - CIC Banque Transatlantique – Banque Transatlantique Belgium – CRCM Midi-Atlantique - Caisse de Crédit Mutuel « Grand Cronenbourg » - Crédit Mutuel Paiements Electroniques – CIC Investissements – CIC Finance – CIC Lyonnaise de Banque – SOFEDIS.

**Membre du Conseil de Surveillance** : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique - CM-CIC Asset Management – Manufacture Beauville – CM-CIC Services.

**Membre du Comité de Direction** : Euro-Information – Euro-Information Développement – EBRA.

**Mme Marie-Paule BLAISE**, Membre du Conseil d'Administration

*Née le 28 juin 1937 à Strasbourg (67)*

*Adresse professionnelle*

*Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe*

*34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG*

*Est également :*

**Présidente** : Union des Caisses de Crédit Mutuel de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

**Membre du Conseil d'Administration** : Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Europe – Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

**M. Jean-Louis BOISSON**, Membre du Conseil d'Administration

*Né le 2 août 1948 à Bourg en Bresse (01)*

*Adresse professionnelle*

*Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe*

*34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG*

*Est également :*

**Président** : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Bourgogne Champagne.

**Président du Conseil d'Administration** : Caisse de Crédit Mutuel de Montbard Venarey.

**Vice-Président du Conseil d'Administration** : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

**Vice-Président du Conseil de Surveillance** : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique.

**Membre du Conseil d'Administration** : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

**Membre du Conseil de Surveillance** : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique - Euro Information Production.

**M. Gérard BONTOUX**, Membre du Conseil d'Administration

*Né le 7 mars 1950 à Toulouse (31)*

*Adresse professionnelle*

*Crédit Mutuel Midi-Atlantique*

*6, rue de la Tuilerie – 31112 BALMA Cedex*

*Est également :*

**Président** : Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique – Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique.

**Membre du Conseil d'Administration** : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse de Crédit mutuel Toulouse St Cyprien.

**Membre du Conseil de Surveillance** : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique - Crédit Industriel et Commercial.

**Représentant permanent** de la **CRCM Midi-Atlantique** au Conseil d'Administration du *GACM*, de **MARSOVALOR** au Conseil d'Administration de *Société Bordelaise de CIC*.

**M. Maurice CORGINI**, Membre du Conseil d'Administration

*Né le 27 septembre 1942 à Baume-les-Dames (25)*

*Adresse professionnelle*

*Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe*

*34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG*

*Est également :*

**Président** : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Besançon.  
**Président du Conseil d'Administration** : Caisse de Crédit Mutuel Baume-Valdahon-Rougemont.  
**Membre du Conseil d'Administration** : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Caisse Agricole Crédit Mutuel.  
**Membre du Conseil de Surveillance** : Crédit Industriel et Commercial ;  
**Co-gérant** : Cogithommes Franche-Comté.

**M. Gérard CORMORECHE**, Membre du Conseil d'Administration

*Né le 3 juillet 1957 à Lyon (69)*

*Adresse professionnelle*

*Crédit Mutuel du Sud-Est*

*8-10 rue Rhin et Danube – 69266 Lyon Cedex 09*

*Est également :*

**Président** : Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est – Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est – Cecamuse – Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône – Caisse Agricole Crédit Mutuel.

**Membre du Conseil d'Administration** : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Société des Agriculteurs de France.

**Vice-Président du Conseil de Surveillance** : Crédit Industriel et Commercial – CMAR (Crédit Mutuel Agricole et Rural).

**Gérant** : Scea Cormoreche Jean-Gérard – Sàrl Cormoreche.

**Représentant permanent** de la **CCM Sud-Est** au Conseil d'Administration *ACM Vie SFM*.

**M. Roger DANGUEL**, Membre du Conseil d'Administration

*Né le 3 août 1946 à Sélestat (67)*

*Adresse professionnelle*

*Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe*

*34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG*

*Est également :*

**Président** : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sélestat.

**Président du Conseil d'Administration** : Caisse de Crédit Mutuel de Sélestat-Scherwiller.

**Membre du Conseil d'Administration** : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe – Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

**Membre du Conseil de Surveillance** : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique - Editions Coprur.

**Représentant permanent** : **Banque Fédérative du Crédit Mutuel** au Conseil d'Administration de la *Caisse Centrale du Crédit Mutuel*.

**M. Jean-Louis GIRODOT**, Membre du Conseil d'Administration

*Né le 10 février 1944 à Saintes (17)*

*Adresse professionnelle*

*Crédit Mutuel Ile-de France*

*18, rue de la Rochefoucault 75439 Paris Cedex 09*

*Est également :*

**Président du Conseil d'Administration** : Fédération des Caisses de Crédit Mutuel d'Ile-de-France – Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Ile-de-France – Caisse de Crédit Mutuel de Paris Montmartre Grands Boulevards – de plusieurs Caisses de Crédit Mutuel pendant leur phase de création.

**Président** : SAS Coopérative d'Édition de la Lettre de l'Economie Sociale (CODLES) – Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Ile-de-France (CRESS) – PEMEP – Comité Régional pour l'Information Economique et Sociale (CRIES).

**Vice-Président** : AUDIENS – Conseil Economique et Social d'Ile-de-France – Fédération Nationale de la Presse spécialisée (FNPS).

**Membre du Conseil d'Administration** : Confédération Nationale du Crédit Mutuel - Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe – MEDIAFOR.

**Membre du Conseil de Surveillance** : Crédit Industriel et Commercial – Euro Information Production.

**Membre** : Conférence Nationale des CRES – Groupe APRI.

**Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France** au Conseil d'Administration *ACM Vie SFM* – à la *Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse*.



**M. Robert LAVAL**, Membre du Conseil d'Administration

*Né le 20 mai 1949 à Saint Quirin (57)*

*Adresse professionnelle*

*Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe*

*34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG*

*Est également :*

**Président** : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sarrebourg.

**Président du Conseil d'Administration** : Caisse de Crédit Mutuel Sarrebourg et Environs.

**Membre du Conseil d'Administration** : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

**Membre du Conseil de Surveillance** : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique.

**Représentant permanent** : de la **CCM Sarrebourg et Environs**, Gérant de la *SCI Crédit Mutuel Les Cordeliers*.

**Directeur** : Maison de retraite « Sainte Véronique » - Maison de retraite « la Charmille ».

**M. Jean-Paul MARTIN**, Membre du Conseil d'Administration

*Né le 22 octobre 1939 à Metz (57)*

*Adresse professionnelle*

*Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe*

*34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG*

*Est également :*

**Président** : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Metz.

**Président du Conseil d'Administration** : CME 57.

**Membre du Conseil d'Administration** : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

**Membre du Conseil de Surveillance** : Targo Deutschland GmbH – Targo Management AG – Targobank AG.

**M. Pierre NEU**, Membre du Conseil d'Administration

*Né le 8 mai 1940 à Barbezieux St-Hilaire (16)*

*Adresse professionnelle*

*Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe*

*34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG*

*Est également :*

**Président** : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Haguenau.

**Vice-Président du Conseil d'Administration** : Caisse de Crédit Mutuel Alsace du Nord.

**Membre du Conseil d'Administration** : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

**Membre du Conseil de Surveillance** : Editions Coprur.

**M. Gérard OLIGER**, Membre du Conseil d'Administration

*Né le 7 juillet 1951 à Bitche (57)*

*Adresse professionnelle*

*Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe*

*34 rue du Wacken 67000 STRASBOURG*

*Est également :*

**Président** : Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Sarreguemines.

**Président du Conseil d'Administration** : Caisse de Crédit Mutuel Emile Gentil (Volmunster).

**Membre du Conseil d'Administration** : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

**M. Albert PECCOUX**, Membre du Conseil d'Administration

*Né le 2 novembre 1939 à St Martin Bellevue (74)*

*Adresse professionnelle*

*Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc*

*96, avenue de Genève BP56 74054 Annecy Cedex*

*Est également :*

**Président** : Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc – Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc – SICA Haute-Savoie (Société Civile Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole).

**Vice-Président du Conseil d'Administration** : Caisse de Crédit Mutuel d'Annecy-les-Fins.

**Membre du Conseil d'Administration** : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

**Membre du Conseil de Surveillance** : Crédit Industriel et Commercial.

**Représentant permanent de la CRCM Savoie-Mont Blanc** au Conseil des *ACM VIE SFM*.

**M. Jean-Pierre SCHNEIDER, représentant permanent de la CFCM Maine-Anjou et Basse-Normandie**, Membre du Conseil d'Administration

*Né le 3 juillet 1943 à Place (53)*

*Adresse professionnelle*

*Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse Normandie*

*43 boulevard Volnay 53000 LAVAL*

*Autres fonctions exercées par M. Jean-Pierre SCHNEIDER*

**Directeur Général** : Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie.

**Directeur** : Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie – Caisse Générale de Financement (CAGEFI).

**Président du Conseil d'Administration** : SAS Volney Département.

**Membre du Conseil d'Administration** : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – SAS Cloé.

**Membre du Conseil de Surveillance** : Haption – Euro Information Production – Société de Réassurance Lavalloise (SOCREAL SA).

**Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie**  
Administrateur de *Caisse Centrale du Crédit Mutuel*, des *Assurances du Crédit Mutuel IARD SA*, des *Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Normandie*, du *GIE Cloé-Services* – Membre du Conseil de Surveillance de *CM-CIC Asset Management* – Membre du Comité de Direction *Euro-Information* – Co-gérant *Société Immobilière de Développement des Environs de laval (SIDEL SNC)* – des **Assurances du Crédit Mutuel Iard SA** Administrateur de *Sérénis Vie*.

*Autres fonctions exercées par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse Normandie*

*43 boulevard Volnay à 53000 LAVAL*

**Président du Conseil d'Administration** : Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie

**Membre du Conseil d'Administration** : Caisse Centrale du Crédit Mutuel – SAS Volney Développement – Groupe des Assurances du Crédit Mutuel – Assurances du Crédit Mutuel Iard SA – Crédit Mutuel Paiements Electroniques – Bail Entreprises – Mayenne Logis Groupe CIL 53) – Logis Familial Mayennais (Groupe CIL 53) – SOPAM – GIE Cloé Services – CM-CIC Epargne Salariale.

**Membre du Conseil de Surveillance** : Soderec – Sodelem – CM-CIC Asset Management.

**Membre du Comité de Direction** : Euro-Information – SIBE Participation.

**Gérant** : SIDEL SNC.

**M. Alain TETEDOIE**, Membre du Conseil d'Administration

*Né le 16 mai 1964 à Loroux Bottereau (44)*

*Adresse professionnelle*

Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest

46 rue du Port Boyer BP 92636 – 44236 Nantes Cedex 3

*Est également :*

**Président** : Fitega – Fiterra.

**Directeur Général** : Nanteurop.

**Président du Conseil** : Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest – Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest.

**Vice-Président du Conseil d'Administration** : Caisse de Crédit Mutuel de Saint Julien de Concelles.

**Membre du Conseil d'Administration** : Confédération Nationale du Crédit Mutuel – Ataraxia.

**Président du Conseil de Surveillance** : Pfalzeurop GmbH – CM-CIC Services.

**Vice-Président du Conseil de Surveillance** : BCME.

**Membre du Conseil de Surveillance** : Crédit Industriel et Commercial – Suravenir.

**Représentant permanent : de la Fédération du Crédit Mutuel LACO à la Présidence d'Investlaco – de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel LACO au Conseil d'Administration du GACM, au Conseil de Surveillance de SODELEM – de l'EFSA a Conseil d'Administration de CIO-BRO.**

### 3.2.2 Rémunérations des dirigeants

*(Informations relatives aux rémunérations des dirigeants en conformité aux recommandations de l'AMF et du Code du Commerce).*

Le groupe Crédit Mutuel a signé avec l'Etat la convention type portant diverses mesures sur le refinancement des établissements de crédit. Dans ce cadre, le groupe a pris un certain nombre d'engagements en matière de développement des crédits, mais également par rapport aux statuts, rémunérations et engagements des mandataires sociaux. Les décisions prises à ce sujet par le Conseil du 19 décembre 2008 ont été portées à la connaissance des Commissaires aux comptes. Au cours de sa réunion du 18 décembre 2009, le Conseil a également adopté les recommandations relatives aux normes professionnelles concernant la politique de rémunération des professionnels des marchés financiers.

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe BFCM sont détaillées dans le tableau ci-après. Elles comportent une part relative à leurs activités au sein du Crédit Mutuel et du CIC.

Elles comprennent une partie fixe et une partie variable, tant au titre de l'activité Crédit Mutuel que de l'activité exercée au CIC, et sont fixées par les organes délibérants de la BFCM et du CIC à partir des propositions des Comités des rémunérations respectifs. La partie fixe est déterminée en considération des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables. La partie variable est déterminée de façon discrétionnaire et forfaitaire.

Dans le cadre des dispositions de l'article L225-42-1 du code de commerce et des stipulations de la convention conclue entre le Crédit Mutuel et l'Etat le 23 octobre 2008, le Conseil d'Administration de la BFCM, sur proposition du Comité des rémunérations, a décidé le 19 décembre 2008 de substituer à sa décision du 4 juillet 2007 le dispositif ci-après en ce qui concerne son Président, M. Etienne PFLIMLIN, et son Directeur général, M. Michel LUCAS.

En application de l'article L225-38 du code de commerce, le Conseil a autorisé la mise en place d'une convention prévoyant que lors de la cessation de leur mandat social et dans la mesure où la condition posée ci-après sera remplie, le Président et le Directeur général percevront une indemnité de cessation de mandat nette pour eux, calculée de la façon suivante :

- une première part sera calculée de manière équivalente à l'indemnité de fin de carrière dont bénéficient les salariés relevant de la convention collective CMCEE,
- une deuxième part sera équivalente aux dispositions d'épargne salariale en vigueur pour les salariés du Groupe CMCEE durant la période d'exercice de leur fonction de Président ou de Directeur général.

Le cumul de ces deux parts ne pourra excéder pour le bénéficiaire deux années de la rémunération nette annuelle moyenne versée par la BFCM au cours des 4 dernières années.

Pour l'attribution de cette indemnité, le Conseil a décidé de retenir un critère de performance lié aux résultats déterminé et applicable comme suit : le versement de cette indemnité sera acquis au Président ou au Directeur général lors de la cessation de leur mandat, si le Conseil constate à cette date de cessation que la moyenne des résultats consolidés du groupe BFCM postérieurs à l'exercice 2008 (exercice de la prise de décision d'octroi de l'indemnité) est au moins supérieure de 10 % au résultat de l'exercice 2008. Sont retenus pour le calcul de la moyenne ci-dessus les résultats consolidés définitivement approuvés par l'Assemblée générale annuelle de la BFCM.

Le Conseil, sur proposition du Comité des rémunérations, constatera la réalisation de ce critère et arrêtera la décision de calculer et verser l'indemnité au moment de la cessation de leur mandat par le Président ou le Directeur général.

Les montants provisionnés à ce titre s'élèvent au 31 décembre 2009 à 2 534 605 €

Les dirigeants du groupe bénéficient en outre des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du groupe.

En revanche, les dirigeants du groupe ne bénéficient d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres, mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel. Le montant total du capital restant dû au titre des emprunts contractés par les dirigeants du groupe s'élevait à 6 093,70 € au 31 décembre 2009.

Comme d'habitude, l'Assemblée générale n'a pas voté de jetons de présence. En conséquence le Conseil d'Administration n'a versé aucun jeton de présence à ses membres en 2009.

Rémunérations perçues par les dirigeants de la BFCM en 2009						
Montants en euros (a)						
Nom et Prénom <i>Fonction</i>	Origine	Part fixe	Part variable (b)	Avantages en nature (c)	Réintégration sociale	Total 2009
PFLIMLIN Etienne <i>Président du CA BFCM</i>	Crédit Mutuel	744 000		4 380	7 719	756 099
LUCAS Michel <i>Directeur Général BFCM</i>	Crédit Mutuel	550 000		5 298	7 719	563 017
<i>Président du Directoire</i>	CIC	550 000			2 216	552 216

- (a) il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice  
 (b) les parts variables sont arrêtées pour la BFCM, par le comité des rémunérations, et pour le CIC par le Conseil de Surveillance qui suit l'Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice précédent au titre duquel elles sont versées : la part variable versée en N est donc afférente à l'exercice N-1  
 (c) voitures de fonction exclusivement

Rémunérations perçues par les dirigeants de la BFCM en 2008						
Montants en euros (a)						
Nom et Prénom <i>Fonction</i>	Origine	Part fixe	Part variable (b)	Avantages en nature (c)	Réintégration sociale	Total 2008
PFLIMLIN Etienne <i>Président du CA BFCM</i>	Crédit Mutuel	744 000	100 000	4 380	7 487	855 867
LUCAS Michel <i>Directeur Général BFCM</i>	Crédit Mutuel	550 000	200 000	5 088	7 487	762 575
<i>Président du Directoire</i>	CIC	550 000	200 000		2 149	752 149

Le groupe Crédit Mutuel a signé le 23 octobre 2008 une convention avec l'Etat relative au nouveau dispositif de garantie apporté par celui-ci au secteur financier. Dans le cadre de cette convention également signée par les principales banques françaises, un dispositif particulier a été prévu notamment quant à la rémunération des dirigeants. Les principes prévus dans cette convention ont été repris ultérieurement par l'AFEP – MEDEF dans leurs recommandations.

La BFCM n'est pas une société cotée, c'est la raison pour laquelle l'ensemble des tableaux recommandés par l'AFEP-MEDEF n'est pas repris. Les tableaux 3 à 7 concernent des opérations sur titres qui, eu égard à l'organisation du Groupe Crédit Mutuel, sont inappropriés. En revanche les informations prévues dans les tableaux 1 et 2 des dites recommandations sont regroupées dans le tableau unique ci-dessus et adapté à notre organisation. Elle a cependant des titres inscrits à la cote d'un marché réglementé. En application des dispositions légales (L225-42-1 du code de commerce) et en vertu des engagements pris dans la convention précitée avec l'Etat qui – ensemble – recouvrent les recommandations de l'AMF, le Conseil d'Administration a décidé d'adhérer à l'ensemble du dispositif et des principes qu'il contient.

Ces principes prévoient notamment la cessation du contrat de travail d'un mandataire social nommé ou renouvelé et qui détenait antérieurement un contrat de travail. A ce jour le mandat d'Administrateur et la fonction de Président de la BFCM ont fait l'objet d'un renouvellement respectivement par l'Assemblée générale du 6 mai 2009 et par le

Conseil d'Administration qui s'est tenu le même jour à l'issue de l'Assemblée. Le Directeur Général également administrateur continue de bénéficier d'un contrat de travail qui cessera conformément aux recommandations ci-dessus lors du prochain renouvellement de son mandat (Assemblée générale du 12 mai 2010).

L'adhésion à cet ensemble de recommandations et les engagements et décisions prises par le groupe ont fait l'objet de publications sur le site internet de la BFCM et du CIC. L'AMF a été informée comme demandé par les autorités publiques avant le 31 décembre 2008 de l'adhésion du groupe à ces recommandations.

### 3.2.3 Administrateurs indépendants

Bien que non cotée, la BFCM fait partie d'un groupe décentralisé dont les administrateurs tirent leur capacité à faire partie du Conseil d'Administration en raison de leur propre statut d'élu.

Le mécanisme est le suivant : chaque Caisse de Crédit Mutuel élit en Assemblée générale (rassemblant tous les sociétaires) les membres du Conseil d'Administration. Les Caisses élisent parmi ces membres leur représentant au District, organe commun à un groupe de CCM ; le Président du District devient de plein droit membre du Conseil d'Administration de la Fédération, organe politique d'un groupe donné de CCM. Cette qualité leur permet de devenir Membre du Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe et de sa filiale, la BFCM.

Ce mode électif qui part de la base (CCM) confère à l'administrateur de la BFCM une légitimité et une indépendance équivalente à celle de l'administrateur indépendant dans les sociétés cotées.

Il n'y a en effet aucun lien financier, ni de conflit d'intérêt entre les mandats bénévoles exercés à la CCM, au District et à la BFCM.

Cette légitimité, issue des mécanismes électifs internes, est renouvelée lors de chaque élection de District (4 ans).

Toute perte de mandat de Président de District emporte cessation du mandat à la BFCM quand bien même celui ne serait pas arrivé à terme.

Ce mécanisme concerne 9 membres du Conseil d'Administration de la BFCM, soit 53 %.

### 3.2.4 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

A la connaissance de la BFCM, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de la BFCM, des membres du conseil d'administration et du Directeur Général et leurs intérêts privés.

### **3.3 Rapport sur le fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne** (En application de l'article 117 de la loi sur la sécurité financière et de l'article L 225-37 du Code de Commerce)

Les dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce précisent que le Président du Conseil d'Administration d'une société faisant appel public à l'épargne "rend compte, dans un rapport joint au rapport annuel, de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société ainsi que des éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur général".

#### **A). PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

##### **Composition du Conseil**

Le Conseil d'Administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est actuellement composé de 17 membres nommés par l'Assemblée générale pour 3 ans et de 5 censeurs nommés également pour 3 ans par le Conseil en application de l'article 20 des statuts.

La liste des administrateurs avec indication de leurs fonctions exercées dans d'autres sociétés est présentée en annexe conformément aux dispositions légales.

Le Conseil comprend des représentants des Groupes partenaires (Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Sud-Est et Midi-Atlantique) ainsi que des représentants des Groupes associés (Loire-Atlantique Centre Ouest, Maine-Anjou Basse-Normandie, Normandie et Centre).

Deux membres salariés siègent au Conseil d'Administration au titre du Comité d'entreprise interfédéral.

Il n'y a ni jetons de présence, ni stock options.

Le Président et le Directeur Général ont, au sein du Groupe, une rémunération fixée dans les conditions légales sur proposition d'un comité des rémunérations.

##### **Fonctionnement du Conseil. Mode d'exercice de la Direction générale**

En application des dispositions de l'article L 225-51-1 du Code de Commerce, le Conseil a opté pour un régime dualiste d'exercice de la Direction générale.

La Présidence du Conseil est assurée par M. Etienne PFLIMLIN. A ce titre, il représente le Conseil, organise et dirige ses travaux et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La Direction générale de la société est assurée par M. Michel LUCAS. A ce titre il dispose, en vertu de la loi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et la représenter à l'égard des tiers.

Il n'y a pas de règlement intérieur formalisant les règles de fonctionnement du Conseil qui est régi par les dispositions légales.

Sur le plan individuel, outre les obligations de réserve et de secret professionnel liées à l'objet même de la société, les administrateurs doivent en leur qualité d'élus respecter le code de déontologie en vigueur dans le Groupe.

En 2009, le Conseil s'est réuni à six reprises. Le taux de présence est en moyenne de 86 %.

Pour chaque Conseil, un dossier complet sur les points à l'ordre du jour est adressé par courrier à l'ensemble des administrateurs, censeurs et représentants du comité d'entreprise. Lors de chaque réunion, les cadres responsables d'activités concernant un ou plusieurs points à l'ordre du jour sont invités pour les présenter, commenter ou répondre à toute question.

Les procès-verbaux des réunions sont communiqués aux administrateurs et soumis à l'approbation du Conseil.

Toutes les réunions de Conseil sont habituellement l'occasion de faire un tour d'horizon de l'évolution de la situation économique et financière et de son impact sur notre Groupe.

La réunion du 26 février 2009 a été dédiée à l'examen et à l'arrêté des comptes ainsi qu'à la préparation de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 mai 2009. Le Conseil a pris connaissance du rapport annuel sur le contrôle interne et sur le contrôle des services d'investissement.

De même, il a autorisé l'augmentation du plafond des covered bonds de 15 à 30 milliards et la création d'un fonds commun de titrisation. Il a examiné, comme lors de chaque réunion, le tableau de bord des affaires financières de la société (refinancement, crédits, compte propre).

Un censeur représentant la Fédération Midi-Atlantique a été nommé.

Le Conseil du 6 mai 2009 s'est réuni à l'issue de l'Assemblée générale notamment pour porter de 57 à 58 milliards l'encours nominal des émissions d'emprunts.

Le Conseil du 3 juillet 2009 a pris connaissance du compte-rendu du Comité de suivi des risques du 24 février 2009 et du mode opératoire du dispositif d'alerte risques exceptionnels conformément au règlement 97-02 modifié par l'arrêté du 14 janvier 2009. La situation comptable, l'évolution du budget, le résultat prévisionnel et le tableau de bord des affaires financières ont été analysés.

La réunion du 3 août 2009 a été consacrée aux comptes sociaux et consolidés semestriels au 30 juin 2009. Le Conseil a pris connaissance du compte-rendu de la réunion du Comité d'Audit et des Comptes Groupe du 30 juin 2009. Il a autorisé les conventions réglementées dans le cadre du relèvement du plafond des covered bonds et du Fonds Commun de Titrisation et a pris connaissance de l'aménagement du règlement financier entre la Caisse Fédérale et la BFCM.

Le cinquième Conseil de l'année s'est réuni le 23 octobre 2009. L'ensemble des sujets abordés en juin ont été revus et actualisés. Il a pris connaissance du compte-rendu du Comité d'Audit et des Comptes du 21 septembre 2009.

La dernière réunion de l'année s'est tenue le 18 décembre 2009. Le Conseil a pris connaissance des travaux du Comité de suivi des risques Groupe CM5-CIC du 30 septembre 2009. Il a examiné les comptes sur la base d'une situation à fin novembre donnant ainsi une première orientation des résultats de l'exercice.

Le point a aussi été fait sur l'évolution du budget ainsi que sur la préparation du budget de 2010. Ce Conseil a également pris connaissance des propositions de mise en place des normes professionnelles concernant la politique de rémunération des professionnels des marchés financiers.

Tous les Conseils abordent les points concernant les participations, les relations financières intra-groupe, les décisions de crédit prises par le Comité de crédits et, le cas échéant, l'affiliation de nouvelles Caisses locales.

La durée des réunions varie selon l'importance de l'ordre du jour et la nature des sujets.

Le nombre de réunions peut varier d'un exercice à un autre en fonction des circonstances ; quatre réunions constituent un minimum depuis plusieurs années.

Des consultations écrites peuvent exceptionnellement être organisées en cas d'urgence. Les décisions prises dans ce cas sont réitérées lors du Conseil suivant.

## **B) LE DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE SURVEILLANCE DES RISQUES**

Le contrôle interne et de gestion des risques de la BFCM s'intègre dans le dispositif global de contrôle interne mis en œuvre pour le Groupe CM5<sup>1</sup>CIC, tel qu'il est décrit ci-dessous.

Les travaux en matière de contrôle interne et de gestion des risques ont pour objet de veiller à l'application de l'ensemble des règles définies par les autorités de tutelle pour l'exercice des activités du Groupe en s'appuyant sur

---

<sup>1</sup> Crédit Mutuel Centre Est Europe, Crédit Mutuel du Sud-Est, Crédit Mutuel Ile-de-France, Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc, Crédit Mutuel Midi Atlantique

les normes internes et les outils, référentiels et procédures mis en place à cet effet. C'est dans ce cadre que ce rapport a été rédigé avec le concours des services concernés par le contrôle interne et la gestion des risques, en accomplissant les diligences utiles à son établissement et en se référant, en tant que de besoin, au cadre de référence et au guide d'application recommandés par l'Autorité des Marchés Financiers.

## **1. Le dispositif général de contrôle interne du Groupe CM5-CIC**

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques fait pleinement partie de l'organisation du Groupe avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, à une bonne maîtrise des risques et à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.

### 1.1 Un dispositif commun, structuré et indépendant

Le Groupe veille à ce que le dispositif mis en place soit adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

En s'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le système de contrôle interne et de mesure des risques mis en place vise notamment à :

- couvrir de manière exhaustive l'ensemble des activités du Groupe ;
- recenser, appréhender, suivre et agréger les risques de manière homogène et sur une base consolidée,
- assurer le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des normes internes,
- veiller au bon fonctionnement des processus internes et à la fiabilité des informations financières.

L'organisation mise en œuvre a notamment pour objet de vérifier la qualité et l'exhaustivité du système de contrôle interne. Le Groupe veille, pour lui-même et pour les entreprises qu'il contrôle, à ce que le dispositif en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes qui ont été arrêtées. Il s'appuie dans ses travaux sur les méthodes et outils définis au niveau du Groupe ainsi que sur les règles habituellement pratiquées en matière d'inspection et de contrôle.

L'identification des principaux risques à travers des référentiels ou des cartographies ainsi que leur suivi avec des limites adaptées, des procédures formalisées et des outils dédiés constituent un objectif constant à la réalisation duquel les services de contrôle de l'ensemble du Groupe contribuent. Outre leurs actions en vue de la détection et de la réduction des risques, ils sont associés aux travaux qui visent à en accroître la maîtrise. Parallèlement, les outils d'analyse et les états de suivi permettent d'effectuer un examen régulier des différents risques auxquels le Groupe est exposé au titre de ses activités, qu'il s'agisse des risques de contrepartie, de marché, de liquidité, de gestion de bilan ou des risques opérationnels. Conformément aux dispositions réglementaires, il est établi en outre chaque année, en complément du rapport de contrôle interne, un rapport sur la mesure et la surveillance des risques pour lequel il est procédé à une revue détaillée du dispositif de contrôle des risques.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

L'indépendance nécessaire des contrôles est assurée par l'absence chez ceux qui les exercent, dans le cadre des structures dédiées au contrôle, de toute responsabilité opérationnelle et par un rattachement hiérarchique qui préserve leur liberté de jugement et d'appréciation.

### 1.2. L'organisation des contrôles

Le dispositif de contrôle du Groupe CM5-CIC répond à un double objectif :

- séparer les différents types de contrôle existants au sein de filières distinctes (périodique, permanent et conformité), conformément aux évolutions réglementaires ;
- harmoniser les travaux réalisés au sein du Groupe en matière de contrôle avec la mise en place d'une organisation commune fondée notamment sur des méthodes et outils homogènes.



### Une répartition par types de contrôle

Indépendamment des contrôles exercés par les hiérarchies dans le cadre de leurs activités quotidiennes, l'exercice des contrôles est du ressort :

- du contrôle périodique pour les missions approfondies, à caractère d'inspection, réalisées dans le cadre d'un cycle de contrôle s'étendant sur plusieurs exercices ;
- des contrôles permanents pour tous les travaux de nature récurrente exercés notamment avec des outils de contrôle à distance ;
- du contrôle de conformité notamment pour tout ce qui se rapporte à l'application des dispositions réglementaires et des normes internes (*lutte anti-blanchiment, contrôles des services d'investissements, veille réglementaire, déontologie ...*).

Le contrôle périodique est chargé de veiller à la qualité globale du dispositif de contrôle interne dans son ensemble et à l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques ainsi qu'au bon fonctionnement des contrôles permanents et de conformité.

### Une répartition réseau / métiers

Dans le cadre des filières de contrôle, les travaux sont répartis entre une branche réseau correspondant à la banque de détail (*Fédérations régionales du CM et banques régionales du CIC*) et une branche métiers (*filiales spécialisées, grands comptes, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux...*) avec la nomination pour chacune d'elles d'un responsable exerçant ses fonctions au niveau du Groupe CM5-CIC.

### Un pôle de support commun aux différents types de contrôle

Ce pôle dédié aux fonctions de contrôle a pour vocation de :

- développer et maintenir à niveau les outils nécessaires à un contrôle efficace ;
- contribuer à l'application de méthodes homogènes dans les différentes équipes ;
- assurer l'élaboration des outils de reporting requis pour le suivi des opérations et missions de contrôle, ainsi que pour l'information des organes dirigeants.

### 1.3. Le pilotage du dispositif par le Comité de Contrôle et de Conformité du Groupe

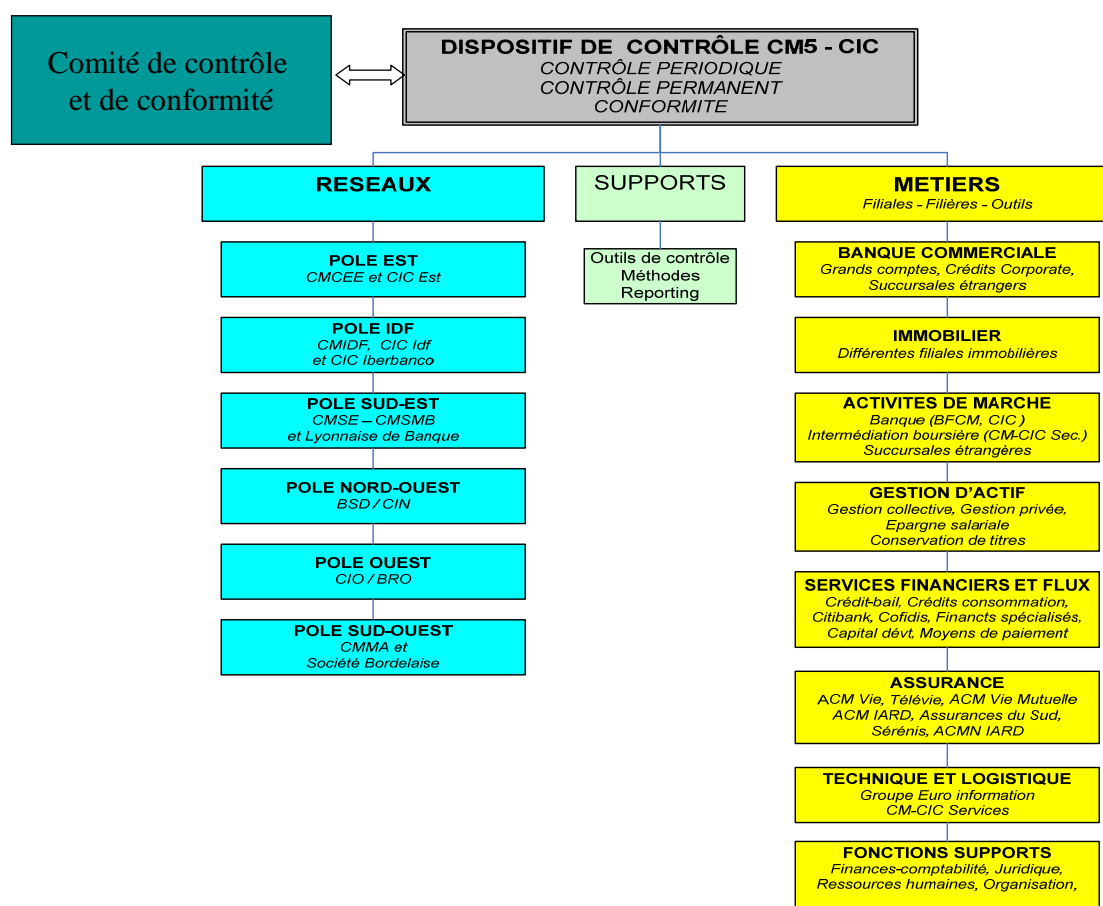
Sous l'autorité d'un membre de l'organe exécutif, le Comité de Contrôle et de Conformité réunit régulièrement les responsables du Groupe en matière de contrôle (périodique, permanent, conformité) et de risques avec les objectifs suivants :

- coordonner l'ensemble du dispositif de contrôle ;
- veiller à la complémentarité des travaux et des missions des différents acteurs ;
- examiner les résultats des missions de contrôles internes et externes ;
- suivre la mise en œuvre des recommandations faites aux différentes entités du Groupe dans le cadre de ces contrôles ;
- prendre connaissance des missions de contrôle externe et en assurer le suivi.

Le Comité de Contrôle et de Conformité est également amené à examiner un certain nombre de travaux ou documents ayant valeur de référence pour le Groupe. Il a ainsi été conduit à se prononcer en 2009 sur la procédure d'alerte sur incidents significatifs, l'actualisation de la procédure de franchissement de seuils ou le schéma directeur informatique présenté par le pôle support visant la bonne coordination des outils du dispositif de contrôle dans le contexte du pilier 2 de Bâle 2 et de l'extension du périmètre des activités du Groupe.

Il s'est réuni 5 fois en 2009 (9 février, 27 avril, 22 juin, 5 octobre et 7 décembre).

## Schéma général de l'organisation mise en place



### 1.4. Le Comité d'Audit et des Comptes Groupe

En vue de répondre aux nouvelles exigences issues de la transposition de la directive européenne 2006/43/CE relative au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, et à celles qui résultent des nouvelles normes de gouvernance, un Comité d'Audit et des Comptes a été mis en place au niveau du Groupe CM5-CIC.

Le Comité d'Audit et des Comptes Groupe (CACG) est composé de neuf administrateurs représentant les Fédérations de Crédit Mutuel adhérentes à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel CEE, et de deux membres du Conseil de Surveillance du CIC.

Il est présidé par le Vice-président de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe ; deux de ces membres disposent de compétences particulières en matière comptable et financière.

L'indépendance des membres du Comité est assurée par le fait qu'ils sont tous issus de la base mutualiste du Groupe et à ce titre élus par les sociétaires de leur Caisse locale respective. Cette indépendance se trouve renforcée par le bénévolat qui prévaut pour la fonction de membre du CACG.

Le Comité d'Audit et des Comptes Groupe se réunit au moins deux fois par an et à chaque fois que nécessaire, et délibère valablement en présence de la moitié de ses membres.

Au plan du contrôle interne, le Comité d'Audit et des Comptes Groupe :

- examine le programme prévisionnel de contrôle interne,
- reçoit communication des conclusions des missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité,
- prend connaissance des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les autorités de tutelle,
- est informé des actions mises en œuvre pour donner suite aux principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externes,
- apprécie l'efficacité des systèmes de contrôle interne,

- propose aux différents organes délibérants les améliorations qu’il juge nécessaires à l’appui des constats dont il a pris connaissance.

En ce qui concerne le reporting financier, le Comité, chargé du suivi du processus d’élaboration de l’information financière, examine les comptes annuels et consolidés, apprécie les conditions de leur établissement et s’assure de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables.

Il participe au choix des commissaires aux comptes et supervise le contrôle légal des comptes.

Il s’est réuni à deux reprises durant l’exercice écoulé (30 juin 2009 et 21 septembre 2009). Les réunions du CACG font l’objet de comptes rendus destinés aux organes délibérants des différentes Fédérations et du CIC afin de permettre aux administrateurs d’être pleinement informés.

### 1.5 Le dispositif de surveillances des risques

#### La Direction des Risques Groupe

Ayant vocation à procéder à une analyse et à une revue régulière des risques de toute nature au regard de la rentabilité des fonds propres réglementaires alloués, la Direction des Risques Groupe a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe tout en veillant à la qualité des dispositifs de maîtrise des risques.

#### Le Comité des Risques Groupe (CRG)

Ce comité réunit trimestriellement les opérationnels, à savoir le responsable de la Direction des Risques et les responsables des métiers et fonctions concernés (*Direction des Engagements, Direction des Marchés, Direction financière, banque de détail, BFI, immobilier, capital investissement*) en présence de la Direction Générale. Ce Comité assure la surveillance globale des risques a posteriori, tout autant que prospective.

#### Le Comité de suivi des risques Groupe (CSRG)

Ce comité est composé de membres des organes délibérants et se réunit semestriellement pour examiner les enjeux stratégiques du Groupe en termes de risques. Il propose aux organes délibérants du Groupe – à la vue des constats effectués - toute décision de nature prudentielle applicable à l’ensemble des établissements du Groupe.

Le responsable de la Direction des Risques anime les réunions du Comité et a en charge la présentation des dossiers établis pour les différents domaines de risques sur la base des travaux du Comité des Risques Groupe (CRG). La Direction Générale est également conviée aux réunions du Comité qui a en outre la possibilité d’inviter les responsables des métiers concernés par les points à l’ordre du jour de la réunion.

## **2. Les procédures de contrôle interne spécifique à la BFCM**

Société holding du Groupe, propriété de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe et des Caisses de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc et Midi Atlantique, la BFCM gère les participations détenues dans les filiales spécialisées du Groupe, toutes soumises au dispositif général de contrôle interne du Groupe.

Partie intégrante du Groupe CM5-CIC, la BFCM a également déployé pour les activités qu’elle gère à son niveau, un dispositif de contrôle interne répondant aux mêmes objectifs de prévention et de maîtrise des risques.

La BFCM est l’outil financier du Groupe. Elle en gère la trésorerie et intervient sur les marchés financiers.

Elle participe au financement de grands projets et développe une activité d’ingénierie financière. La BFCM est aussi le correspondant des partenaires internationaux du Groupe.

Partie intégrante de la BFCM et du CIC, CM-CIC Marchés regroupe au sein d’une salle des marchés unique toutes les activités de marché du Groupe CM5-CIC, pour refinancer l’ensemble du Groupe CM5-CIC, via une équipe unique de gestion de la trésorerie, développer la capacité à vendre des produits de marchés à la clientèle, renforcer un métier de compte propre.

Les méthodologies de suivi, les procédures et le système de limites sont référencés dans un corps de règles.

Les activités de marché sont rattachées à un membre du Directoire du CIC. Le Conseil de Surveillance du CIC et le Conseil d'Administration de la BFCM approuvent la stratégie de chaque métier (refinancement, commercial, compte propre), l'allocation de fonds propres, le suivi des limites et les budgets.

Dans ce dispositif, les activités de marché sont pilotées par plusieurs Comités :

- le Comité de Direction CM-CIC Marchés (hebdomadaire) définit la stratégie, analyse l'activité, les résultats, les risques et le respect des limites et coordonne les aspects opérationnels (système d'information, budget, ressources humaines, procédures),
- le Comité des Risques de Marché (mensuel) assure le suivi du respect du corps de règles et des décisions du Comité de direction et valide les limites opérationnelles à l'intérieur des limites générales fixées par le Directoire du CIC et le Conseil d'Administration de la BFCM.
- le Comité de Crédit CM-CIC Marchés (hebdomadaire) statue sur les demandes de lignes de crédit dans le cadre des délégations attribuées par le Comité des engagements CM5-CIC.

Le système de contrôle interne s'appuie d'une part sur les missions des services post-marché, en charge du contrôle des risques, des résultats, du contrôle comptable et réglementaire, et d'autre part sur le service de contrôle des activités de marché, rattaché au responsable du contrôle permanent métiers ainsi que sur la fonction conformité.

A l'instar du regroupement des interventions sur les marchés dans une structure unique, les Grands comptes BFCM et Grands comptes CIC ont mis en œuvre un regroupement de leurs activités au sein de CM-CIC Grands Comptes, en harmonisant leurs outils et procédures. La coordination des tâches de contrôle via un portail unique est assurée par le responsable du contrôle permanent métiers ; les résultats des contrôles réalisés durant l'année ont été intégrés dans le même portail.

L'activité dépositaire Groupe est dévolue à la BFCM (depuis fin 2006). Le plan de contrôle dépositaire est basé sur la définition d'un ensemble de tâches de contrôle et est établi en concertation avec le contrôle permanent métiers et la conformité BFCM. Ce plan renforce l'approche du risque client et du risque produit, en mettant en œuvre respectivement un processus contrôlé d'entrées en relations et un processus contrôlé d'analyse à la création d'OPC. Il permet d'exercer un contrôle a posteriori complet et de cerner l'ensemble des risques liés à la gestion collective.

Les dispositions déontologiques sont intégrées dans un recueil de déontologie reprenant tant les principes généraux que les dispositions spécifiques mises en place dans le cadre des activités de la BFCM. Les principes fondamentaux du respect de la primauté des intérêts du client et de l'intégrité du marché y sont notamment rappelés.

Dans le cadre de la gestion des risques opérationnels, l'évaluation des risques opérationnels découlant des activités de marché a été réalisée.

La BFCM participe à l'actualisation de la cartographie de ses risques spécifiques et des modèles de valorisation s'y référant.

S'agissant des mesures de protection, un plan de secours des activités de marché a été défini dans l'objectif d'assurer le maintien des activités les plus critiques après un sinistre grave ou une impossibilité d'accès aux locaux. Le système d'information dédié à la salle des marchés bénéficie d'un site de secours géographiquement distinct.

Le contrôle périodique est exercé par l'Audit Groupe selon un rythme pluriannuel. Les conclusions de ces missions sont présentées au Comité de Contrôle et de Conformité et figurent dans le rapport annuel transmis à la Commission Bancaire. Les missions peuvent être de portée générale ou à caractère ponctuel.

### **3. Le contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

#### **3.1. Le rôle des organes de gouvernance et du comité d'Audit et des comptes Groupe**

Lors de chaque arrêté correspondant à des comptes ou des éléments d'information financière qui sont publiés, ceux-ci sont présentés par la Direction financière au Conseil d'Administration. La formation du résultat, la présentation de la situation financière et de l'activité font l'objet d'un exposé intégrant des rapprochements avec des données de gestion non comptables (taux, capitaux moyens, etc.).

Les principes comptables retenus qui ont un impact significatif ont préalablement été revus et validés par les commissaires aux comptes. Ces derniers sont régulièrement convoqués au Conseil d'Administration arrêtant les

comptes. Ils sont invités à faire part de leur mission et à communiquer les résultats de leurs travaux à l'organe délibérant.

Les principes comptables du Groupe utilisés en consolidation des comptes sont exposés en détail dans les annexes aux comptes.

Depuis 2009, les travaux comptables font l'objet d'une présentation régulière au Comité d'Audit et des Comptes du Groupe, indépendant de la Direction financière, et notamment chargé de procéder à un examen du processus d'élaboration des comptes et de l'information financière communiquée par le Groupe.

Au cours de l'exercice, les communications au Comité d'Audit et des Comptes du Groupe ont porté sur :

- le processus global d'élaboration des comptes du Groupe (outils informatiques utilisés, administration du système d'information comptable, cinématique mise en œuvre),
- les options comptables retenues (périmètre, provisions sur participations) au regard de la réglementation IFRS applicable,
- les résultats consolidés et leur analyse approfondie (analyse des différents postes des soldes intermédiaires de gestion, analyses sectorielles par métier),
- l'évolution des éléments de calcul du ratio de solvabilité (fonds propres et risques).

### 3.2. Les spécificités propres à l'activité bancaire

Le pilotage de l'organisation comptable et financière est organisé pour répondre aux spécificités propres à l'activité d'un établissement de crédit :

- la quasi-totalité des opérations économiques réalisées par une banque se traduit par un flux financier ou un engagement qu'il convient de comptabiliser ;
- une volumétrie d'écritures comptables considérable s'appuyant sur des processus d'enregistrement entièrement automatisés des opérations réalisées ;
- contrairement aux entreprises industrielles et commerciales, une décentralisation des enregistrements comptables au sein de l'ensemble de l'organisation et non d'une seule Direction comptable.

Ainsi, l'immense majorité des enregistrements comptables est réalisée par le système informatique selon des schémas préétablis. Ces circuits automatisés ont pour objectif d'assurer :

- l'exhaustivité, la réalité, la mesure et la classification correcte de la traduction comptable des opérations économiques réalisées ;
- la prévention du risque de fraude en prédéfinissant de manière centralisée les opérations réalisables ou non par chaque acteur ;
- une centralisation comptable rapide et régulière, les enregistrements étant réalisés en temps réel ou au plus tard lors de traitements « batch » chaque jour ouvré ;
- une homogénéisation de facto des données comptables entre toutes les sociétés du Groupe.

### 3.3. Le système comptable

#### L'architecture comptable

La société partage une plate-forme informatique commune à 15 Fédérations de Crédit Mutuel et aux banques du CIC, qui comprend des fonctionnalités comptables et réglementaires communes concernant notamment :

- le plan de compte, dont la structure est commune à tous les établissements gérés sur cette plate-forme ;
- la définition des schémas et procédures automatisés communs à l'ensemble des banques (moyens de paiement, dépôts et crédits, opérations courantes, etc.) ;
- les outils de restitution (BAFI, alimentation des logiciels de consolidation...) et de pilotage (contrôle de gestion).

Dans ce cadre, l'administration du système d'information comptable commun est confiée à des divisions dédiées, les divisions « Procédures et schémas comptables », qui constituent des cellules autonomes selon le cas au sein de la Direction Financière CM5-CIC « banques de détail / réseaux » ou de la Direction Financière CM5-CIC « filières-métiers spécialisés ».

Ces dernières sont plus particulièrement chargées :

- de la gestion du plan de comptes commun (création des comptes, définition des caractéristiques des comptes, etc.) ;
- de la définition des procédures et schémas comptables communs, dans le respect des prescriptions fiscales et réglementaires. Pour ce, lorsque nécessaire, le service fiscal est consulté et la mise en place des schémas fait l'objet d'une procédure de validation impliquant différents responsables opérationnels.

Les Divisions « Procédures et schémas comptables » sont indépendantes tant hiérarchiquement qu'opérationnellement des services de production comptable proprement dits, permettant ainsi une séparation entre les fonctions de conception et d'administration de l'architecture comptable et les autres services opérationnels.

Au sein de la société, tous les comptes sont obligatoirement dédiés à un service opérationnel qui sera en charge de son fonctionnement et de son contrôle ; aucun compte ne peut être ainsi en déshérence et sans qu'une responsabilité de suivi soit clairement désignée.

L'organisation et les procédures en place permettent d'être en conformité avec l'article 12 du règlement CRBF 97-02 et de garantir l'existence de la piste d'audit.

### Le plan de comptes

Le plan de comptes est articulé autour de deux grands types de comptes : les comptes de tiers, qui retracent des avoirs et créances sur des tiers individualisés, et les comptes de comptabilité générale.

Ainsi, l'utilisation de comptes dédiés aux dépôts de tiers comme aux crédits accordés à des tiers permet un suivi de ceux-ci. Concernant la conservation de valeurs mobilières, il existe une comptabilité « matières » qui distingue la propriété des titres entre les tiers et le compte propre.

La nomenclature du plan de comptes de tous les établissements de crédit gérés sur la plate-forme informatique commune est unique (plan NPCI – Nouveau Plan de Comptes Interne) et elle est gérée par les divisions « Procédures et schémas comptables ».

Ce plan de comptes définit les propriétés des comptes portant notamment sur :

- les attributs réglementaires (correspondance avec le plan de comptes des établissements de crédit officiel – PCEC, raccordement au poste des états financiers publiables etc.),
- certaines caractéristiques fiscales (position TVA, etc.),
- les caractéristiques de gestion (présence obligatoire ou non, lien avec le plan de compte de consolidation, durée de conservation des mouvements en ligne, présence en siège/guichet, etc.).

### Les outils de traitement

Les outils de traitement de l'information comptable reposent essentiellement sur les applicatifs internes élaborés par les services informatiques du Groupe.

S'y ajoute un certain nombre d'applicatifs spécialisés, externes ou internes, en particulier un logiciel de production du reporting de gestion, un logiciel de production des balances ou états comptables, un utilitaire de traitement de requêtes sur fichiers, un logiciel de consolidation, un logiciel de traitement des états réglementaires, un logiciel de gestion des immobilisations et des logiciels de déclarations fiscales.

### Les contrôles automatisés

Le traitement des fichiers comptables fait l'objet d'une série de contrôles automatisés avant imputation : équilibre des fichiers, validité des fichiers, mise à jour de la piste d'audit des comptes concernés par le mouvement comptable.

Des outils internes permettent de contrôler les mouvements de la journée comptable et de détecter les anomalies éventuelles.

#### **4. Le contrôle interne dans l'élaboration des comptes sociaux et dans le processus de consolidation**

##### Les contrôles des arrêtés des comptes sociaux

Lors de chaque arrêté, les résultats comptables font l'objet d'une comparaison avec les données de gestion prévisionnelles, pour validation. Les données de gestion prévisionnelles sont élaborées par des pôles indépendants des services de production comptable (contrôle de gestion et contrôle budgétaire).

Cet examen analytique porte en particulier sur :

- la marge d'intérêt ; pour les instruments de taux (dépôts, crédits et hors bilan), le contrôle de gestion calcule les rendements et les coûts attendus à partir de capitaux moyens observés ; ces derniers sont ensuite comparés aux intérêts effectivement comptabilisés, pour une validation secteur d'activité par secteur d'activité ;
- le niveau des commissions ; à partir d'indicateurs d'activités, le contrôle de gestion estime le volume des commissions reçues et à verser, comparé aux données comptabilisées ;
- les frais généraux (frais de personnel et autres charges générales d'exploitation) ;
- la charge du risque (niveau de provisionnement et pertes constatées).

Les procédures comptables ainsi que les schémas comptables sont formalisés. Pour le réseau, les procédures figurent sur l'Intranet de la banque.

Les contrôles comptables quotidiens sont exercés par les collaborateurs concernés au niveau de chaque guichet. Les services de contrôle comptable assurent en outre une mission générale de contrôle portant notamment sur les contrôles réglementaires, le suivi des justifications des comptes internes, le suivi des guichets, le contrôle de la position de change, le contrôle du PNB par activité, les procédures et les schémas comptables, l'interface entre les back-offices et les Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, les services de contrôle (périodique, permanent, conformité) sont appelés à réaliser des travaux dans le domaine comptable. Un portail de contrôle dédié à la fonction comptable est en préparation.

##### Les contrôles sur les comptes consolidés

Le système est périodiquement adapté pour répondre aux évolutions réglementaires (IFRS) ou pour améliorer la fiabilité de la production des comptes.

Les principes comptables fixés par les normes IFRS sont appliqués depuis le 1er janvier 2005 dans les entités du Groupe. Un résumé des principes comptables IFRS est communiqué dans les états financiers consolidés.

Le Groupe CM5-CIC définit les principes et méthodes comptables français (CNC) et internationaux (IFRS) à appliquer par toutes les entités du Groupe dans leurs comptes individuels. Les filiales étrangères en prennent connaissance pour procéder au passage de leurs normes locales aux normes françaises et internationales dans les liasses de consolidation et les reporting financiers.

Les responsables comptables des entités du Groupe CM5-CIC sont réunis deux fois par an pour préparer les arrêtés des comptes.

Les comptes individuels selon les principes comptables internationaux (IFRS) sont établis dans le système d'information central pour les entités utilisant le système d'information commun. Les comptes individuels IFRS sont arrêtés avec la même organisation et la même équipe que les comptes individuels établis selon les principes comptables français (CNC).

Le Groupe dispose d'un plan de comptes de consolidation. Au sein du système informatique commun, chaque compte du plan de comptes commun comporte une correspondance avec le plan de comptes de consolidation. Cette correspondance est donc unique pour un même compte pour toutes les sociétés gérées sous ce plan.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée selon un calendrier diffusé à toutes les filiales et aux Commissaires aux comptes et comprenant le cas échéant les changements de procédure ou de norme à intégrer. Au sein de chaque filiale consolidée sont désignés le responsable comptable de l'arrêté des comptes de la filiale et le responsable du recensement des comptes réciproques entre sociétés intégrées globalement.

Les Commissaires aux comptes de la consolidation adressent parallèlement aux auditeurs légaux des sociétés intégrées des instructions d'audit visant à s'assurer du respect des différentes normes par la filiale, conformément à leurs normes professionnelles.

La consolidation des comptes est effectuée sur un logiciel dédié, qui est l'un des principaux standards du marché. L'alimentation du logiciel de consolidation (liasses de consolidation) est partiellement automatisée à partir d'une interface développée sur le système d'information comptable, permettant une récupération automatique des balances et assurant ainsi l'homogénéité entre données sociales et données consolidées.

D'autre part, la liasse de consolidation ne peut être transmise par les sociétés que sous la condition d'un certain nombre de vérifications de cohérence directement programmées dans la liasse. Ces règles de contrôle (plus de 600 actuellement) sont élaborées par les services de consolidation et portent sur un nombre varié d'éléments (variation des capitaux propres, des provisions, des actifs immobilisés, des flux, etc.). Les contrôles qualifiés de « bloquants » empêchent la transmission de la liasse par la filiale, sauf dérogation accordée par les services de consolidation.

Des contrôles de cohérence avec les données sociales sont également effectués par le service de consolidation à réception des liasses (niveau de résultat, soldes intermédiaires de gestion, etc.).

Enfin, des états de rapprochements systématiques entre données sociales et données consolidées sont élaborés concernant les capitaux propres et le résultat. Ce processus, permettant de s'assurer de la cohérence du passage entre ces deux séries, sociales et consolidées, est effectué hors logiciel de consolidation, permettant ainsi la validation de ces éléments consolidés.

En conclusion, le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques de la BFCM, fondé sur des méthodes et des outils communs, s'inscrit dans le cadre de l'organisation des contrôles du Groupe CM5-CIC. En poursuivre le renforcement et en améliorer encore l'efficacité constituent un objectif permanent.

### **C). LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL**

Le Conseil n'a pas apporté de limitations aux pouvoirs du Directeur Général tels qu'ils sont définis par la loi et par nos statuts et règlements internes.

### **D). PRINCIPES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS ACCORDEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

Un certain nombre de mesures concernant les rémunérations ont été édictées au cours de l'année 2009 (*arrêté du 14 janvier 2009 et du 3 novembre 2009 modifiant le règlement 97-02, publication des Normes professionnelles de la FBF le 5 novembre 2009 concernant la gouvernance et les rémunérations des professionnels des marchés financiers*).

Dans leur prolongement, de nouvelles règles de gouvernance ont été définies au niveau du Groupe. Les organes délibérants ont fait évoluer le dispositif de rémunération conformément aux évolutions du cadre législatif et réglementaire, des recommandations normatives de la profession en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, ainsi que des termes de la convention conclue entre l'Etat et le groupe Crédit Mutuel le 23 octobre 2008.

Le Conseil d'administration consulte le comité des rémunérations composé majoritairement de membres indépendants et compétents pour analyser les politiques et pratiques en matière de rémunération au regard de l'ensemble des critères pertinents, y compris la politique de risque de l'entreprise.

Le comité des rémunérations vérifie, notamment sur le rapport qui lui est fait par la Direction générale, que celle-ci est conforme aux dispositions du chapitre VI du titre IV du règlement 97-02.

Conformément à l'article 5 g du règlement 97-02 modifié, le contrôle interne vérifie l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques.



La communication annuelle à la Commission Bancaire au regard des articles 43-1, 43-2 et 43-3 sur la mise en œuvre de la politique de rémunération est essentiellement réalisée via le rapport de contrôle interne du Groupe CM5-CIC, notamment à partir des éléments fournis par la DRH, tant pour ce qui concerne le processus décisionnel, les principales caractéristiques de la politique de rémunération, que les informations quantitatives des dirigeants et des professionnels des marchés financiers.

En 2010, des améliorations seront apportées au dispositif, notamment en termes de formalisation des procédures.

### 3.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

(Établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce)

	KPMG Audit <i>Département de KPMG S.A.</i> 1, cours Valmy	ERNST & YOUNG et Autres 41, rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
+	<b>KPMG Audit</b> <b><i>Département de KPMG S.A.</i></b> 1, cours Valmy 92923 Paris-La Défense Cedex	<b>ERNST &amp; YOUNG et Autres</b> 41, rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex S.A.S. à capital variable
	Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles	Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

**Banque Fédérative du Crédit Mutuel**  
**BFCM**

Exercice clos le 31 décembre 2009

#### **Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la BFCM**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BFCM et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

#### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

#### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

ERNST & YOUNG et Autres

Arnaud Bourdeille

Isabelle Santenac

### 3.5 Rapport sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux

Depuis janvier 2009, des chantiers ont été lancés pour analyser les conséquences de la transposition de la troisième directive européenne et adapter les outils internes, les procédures et les programmes de formation. Il s'agit notamment d'organiser et réaliser l'actualisation périodique des informations KYC, telles qu'elles ont été précisées par l'ordonnance du 30 janvier 2009, ses décrets et arrêtés d'application publiés pendant l'année, d'adapter en conséquence les outils de vigilance, la formalisation des analyses approfondies, les procédures déclaratives, et plus particulièrement, de définir une cotation risque « LAB-LFT » (vigilance normale, vigilance particulière ou vigilance renforcée) à partir de critères propres à chaque catégorie de clientèle ainsi qu'à la nature des opérations réalisées.

- Les travaux de simulation réalisés en fin d'année à partir de ces critères sur l'ensemble des comptes clients donnent des résultats satisfaisants.
- Les développements informatiques et la modification des procédures existantes devraient trouver leur aboutissement dans le courant du premier semestre 2010. Ce chantier restera toutefois la principale priorité de la conformité pour l'année à venir.
- Les travaux permettant de renforcer la vigilance du réseau ont été poursuivis tout au long de l'année, par une amélioration du ciblage des événements (EVT) dédiés à la LAB, l'objectif étant d'aboutir à des investigations et des formalisations de « Signalements Ponctuels » graduées en fonction de critères de contrôle de la sensibilité des opérations ou des points de contrôle réglementaires, par la mise en œuvre du paramétrage des habitudes clients (OPFL), dans le but d'alléger les contrôles de validation des flux (OVF), ainsi que par l'actualisation régulière de la documentation et la mise à jour de l'outil d'auto formation (ATHENA).
- Pour 2010, les applicatifs dédiés seront simplifiés, dans un souci de clarification, avec le maintien des outils de contrôle des flux en amont et un regroupement des EVT dans un « dossier d'analyse approfondi ». Ce dossier est un nouveau concept traduisant un cheminement normé devant permettre au chargé de compte de déterminer si l'examen de l'opération du client le conduit à établir une consignation ordinaire ou un projet de déclaration Tracfin. Le déploiement est prévu courant janvier.

## Chapitre IV INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

### 4.1 Rapport de gestion sur les comptes sociaux

Les commentaires d'activité 2009 de la BFCM et de ses filiales (points 2.1 et 2.2) complètent le rapport des comptes sociaux ci-dessous.

#### Le bilan

Le bilan arrêté au 31 décembre 2009 totalise 177,9 milliards d'euros, en baisse de 8,1% par rapport à l'exercice précédent.

Au passif, les dettes envers les établissements de crédit comprennent les dépôts en provenance des Caisses de Crédit Mutuel des Fédérations Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc et Midi Atlantique *via* la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CFCMCEE) ; ces derniers s'élèvent à 48 milliards (+ 14,3%). Les comptes créditeurs de la clientèle inscrits au passif s'élèvent à 19,1 milliards. Ce poste est principalement constitué des comptes créditeurs à vue d'OPCVM (4 milliards) et de comptes et emprunts à terme de la clientèle (15 milliards).

Les titres donnés en pension livrée, les titres du marché interbancaire et les titres de créances (24,8 milliards) ajoutés aux emprunts obligataires (23,8 milliards) permettent d'atteindre un total de ressources sous forme de titres de 48,6 milliards.

Le fonds pour risques bancaires généraux d'un montant de 61,6 millions est resté stable. Le montant des Titres Super Subordonnés (TSS) s'établit à 2,3 milliards après remboursement de 1,036 milliard de Titres Subordonnés souscrits par la Société de Prise de Participation de l'Etat (SPPE) dans le cadre du financement de l'économie lié à la crise financière de 2008.

L'ensemble des fonds propres et assimilés atteint ainsi 5,1 milliards, hors résultat de l'exercice.

A l'actif, le rôle de centrale de trésorerie du Groupe CM5-CIC se traduit notamment par des créances détenues sur les établissements de crédit à hauteur de 135,2 milliards. Le refinancement accordé à la CFCMCEE afin de nourrir les crédits distribués par les Caisses de Crédit Mutuel en constitue la majorité, avec 61,2 milliards. D'autre part, les emplois spécifiques de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel CEE sont refinancés à raison de 22,4 milliards. L'activité de refinancement de la Banque Fédérative s'étend également à la Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique et aux entités du Groupe CIC. L'enveloppe accordée à ces entités est de 41 milliards.

Les opérations avec la clientèle totalisent 8.7 milliards. Ce montant correspond à des interventions en crédit, principalement orientées vers les grandes entreprises, ainsi qu'au refinancement de structures d'acquisition de participations détenues par la BFCM.

Les titres de transaction, de placement et d'investissement constituent les autres emplois de trésorerie (21,5 milliards).

Les parts dans les entreprises liées, qui atteignent 5,9 milliards, sont majoritairement composées par les participations dans le CIC (2,8 milliards), dans le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (0,9 milliard) et Cofidis (0,7 milliard). Les titres de participation s'élèvent à 1 milliard ; ce poste est constitué pour l'essentiel par les participations dans la Banque Marocaine du Commerce Extérieur et la Banque de Tunisie.

#### **La loi LME et les délais de paiement**

Nous vous communiquons ci-après, en application des articles L441-6-1 et D 441-4 du code de commerce, la décomposition à la clôture de l'exercice, du solde des dettes à l'égard de nos fournisseurs dont le montant global s'élève à 340 620,95 € par date d'échéance :

Exercice	< 30 jours	entre 30 & 45 jours	entre 45 & 60 jours	> 60 jours
2009	98%	2%	0	0

## Le compte de résultat

Les intérêts et produits assimilés s'élèvent à 8,2 milliards d'euros. Ce total est formé à hauteur de 7,2 milliards par des opérations avec les établissements de crédit.

Les intérêts et charges assimilées ressortent à 8,1 milliards. Les intérêts servis aux établissements de crédit (6,1 milliards) et les intérêts sur titres émis (1,2 milliard) en constituent la majorité.

Les revenus des titres à revenu variable (actions) sont essentiellement constitués de dividendes reçus des filiales de la BFCM.

Le gain sur portefeuilles de placement s'élève à 120,2 millions, dont la majeure partie est constituée par des reprises de provisions de 145,6 millions (sur les 302 millions constituées en 2008 en raison de la chute généralisée des marchés). Les moins values de cessions sur ce même portefeuille se montent à 25,4 millions.

Compte tenu des commissions et des autres éléments liés à l'exploitation, le produit net bancaire atteint 339,3 millions d'euros contre - 21,6 millions en 2008.

Les charges générales d'exploitation totalisent 36,5 millions.

En 2009, la cession de titres classés en créances douteuses a généré un gain net de 1,2 million en charge du risque. D'autre part, le solde du poste « gains/pertes sur actifs immobilisés » correspond principalement (75 millions) à une opération de renonciation à créances destinée à renforcer les fonds propres de la filiale Ebra, acquise fin 2009.

Par ailleurs, un montant de 11 728 euros correspondant aux loyers et aux amortissements des véhicules de fonction non déductibles fiscalement a été réintégré au résultat imposable au taux de droit commun.

La situation fiscale différée de 2008 et de l'année en cours a été imputée sur les bénéfices antérieurs, permettant d'enregistrer un produit d'impôt sur les bénéfices de 106 millions.

Finalement, le résultat de l'exercice atteint 330,9 millions en 2009 contre -130,6 millions en 2008.

## **Les propositions du Conseil à l'Assemblée**

L'affectation proposée à l'Assemblée générale porte sur les sommes suivantes :

bénéfice 2009 :	330 938 950,34 €
report à nouveau :	- 129 750 494,36 €
soit un total de :	<hr/> 201 188 455,98 €

Nous vous proposons :

- de verser un dividende de 4,96 euros à chacune des 26 043 845 actions composant le capital, soit une distribution totale de 129 177 471,20 euros. Ce dividende est éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du Code Général des Impôts ;
- d'affecter à la réserve légale un montant de 12 000 000,00 euros ;
- d'affecter à la réserve facultative un montant de 60 000 000,00 euros ;
- de reporter à nouveau le solde de 10 984,78 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

<i>Exercice</i>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
Montant en €	5,38 €	7,48 €	-
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	oui	oui	

## **4.2 Etats financiers**

<b>A C T I F</b> <i>(en euros)</i>	<b>31-12-09</b>	31-12-08
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	<b>1 240 782 419,37</b>	3 712 062 001,29
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	<b>264 302 704,62</b>	833 272 397,07
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	<b>135 247 815 411,02</b>	146 198 698 775,15
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	<b>8 694 330 477,77</b>	9 166 173 372,83
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	<b>21 530 133 995,64</b>	24 493 128 983,51
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	<b>256 608 064,58</b>	210 372 757,73
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A L.T	<b>1 030 122 903,09</b>	817 367 280,68
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	<b>5 934 667 288,36</b>	5 101 471 943,43
CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	<b>0,00</b>	0,00
LOCATION SIMPLE	<b>0,00</b>	0,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	<b>3 000 141,00</b>	3 000 141,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<b>7 106 420,78</b>	7 266 972,55
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE	<b>0,00</b>	0,00
ACTIONS PROPRES	<b>0,00</b>	0,00
AUTRES ACTIFS	<b>2 729 092 042,43</b>	1 465 026 810,99
COMPTES DE REGULARISATION	<b>1 000 582 533,82</b>	1 645 224 355,27
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>177 938 544 402,48</b>	193 653 065 791,50

<b>H O R S - B I L A N</b>	<b>31-12-09</b>	31-12-08
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	<b>3 491 336 684,91</b>	3 120 869 704,83
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	<b>9 331 087 097,40</b>	3 950 654 904,86
ENGAGEMENTS SUR TITRES	<b>0,00</b>	7 612 174,08

<b>PASSIF</b> <i>(en euros)</i>	<b>31-12-09</b>	31-12-08
BANQUES CENTRALES, CCP	<b>0,00</b>	0,00
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	<b>96 494 895 240,53</b>	111 658 647 074,01
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	<b>19 084 266 788,71</b>	6 805 198 104,33
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	<b>48 634 933 530,59</b>	57 455 238 278,22
AUTRES PASSIFS	<b>1 127 984 666,20</b>	3 618 545 780,08
COMPTES DE REGULARISATION	<b>2 126 709 730,06</b>	2 894 644 525,82
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	<b>54 095 604,22</b>	93 245 577,94
DETTES SUBORDONNEES	<b>7 264 070 516,07</b>	8 307 052 514,34
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	<b>61 552 244,43</b>	61 552 244,43
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	<b>3 090 036 081,67</b>	2 758 941 692,33
CAPITAL SOUSCRIT	1 302 192 250,00	1 302 192 250,00
PRIMES D'EMISSION	577 704 582,87	577 704 582,87
RESERVES	1 008 756 261,82	1 008 756 261,82
ECARTS DE REEVALUATION	0,00	0,00
PROV. REGLEMENTEES ET SUBVENTIONS D'INVEST.	194 531,00	39 092,00
REPORT A NOUVEAU	-129 750 494,36	857 733,39
RESULTAT DE L'EXERCICE	330 938 950,34	-130 608 227,75
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>177 938 544 402,48</b>	193 653 065 791,50

<b>HORS - BILAN</b>	<b>31-12-09</b>	31-12-08
ENGAGEMENTS RECUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	<b>10 955 899 380,88</b>	3 098 872 307,48
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	<b>14 097 626,57</b>	462 750 653,03
ENGAGEMENTS SUR TITRES	<b>337 541 051,49</b>	479 627 733,06

<b>COMPTE DE RESULTAT</b> ( en euros)	31-12-09	31-12-08
+ INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	8 183 673 259,96	14 232 531 611,91
- INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-8 079 013 211,15	-14 132 830 251,51
+ PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL & DE L.O.A	0,00	0,00
- CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL & DE L.O.A	0,00	0,00
+ PRODUITS SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	0,00	0,00
- CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION SIMPLE	0,00	0,00
+ REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	148 603 177,40	281 857 621,95
+ COMMISSIONS (Produits)	35 854 737,28	25 437 184,21
- COMMISSIONS (Charges)	-60 441 143,54	-49 933 175,00
+/- GAINS SUR OP. des PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	13 324 099,09	-18 520 943,23
+/- GAINS SUR OP. des PORTEFEUILLES PLACEMENT et ASSIMILES	120 250 653,11	-359 172 713,60
+ AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 288 654,42	1 519 427,40
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-26 245 910,64	-2 456 143,91
<b><u>PRODUIT NET BANCAIRE</u></b>	<b>339 294 315,93</b>	<b>-21 567 381,78</b>
- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-36 479 017,60	-76 640 831,59
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	-176 854,22	-176 146,38
<b><u>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</u></b>	<b>302 638 444,11</b>	<b>-98 384 359,75</b>
+/- COUT DU RISQUE	1 223 077,00	-311 172 000,00
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>	<b>303 861 521,11</b>	<b>-409 556 359,75</b>
+/- GAINS ou PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	-78 472 020,79	200 541 394,90
<b><u>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</u></b>	<b>225 389 500,32</b>	<b>-209 014 964,85</b>
+/- RESULTAT EXCEPTIONNEL	-367 747,64	-573 935,36
- IMPOT SUR LES BENEFICES	106 072 636,66	79 003 762,46
+/- DOTATION/REPRISE de FRBG ET PROVISIONS REGLEMENTEES	-155 439,00	-23 090,00
<b><u>RESULTAT NET</u></b>	<b>330 938 950,34</b>	<b>-130 608 227,75</b>



# NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## ***1. Principes comptables et méthodes d'évaluation***

Les comptes de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux règles édictées, selon le cas, soit par le Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF), soit par le Comité de la réglementation comptable (CRC).

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,
- l'indépendance des exercices.

La présentation des comptes annuels obéit aux prescriptions du règlement n° 2000/03 du Comité de la réglementation comptable.

### **Note n° 1.1 *Evaluation des créances et dettes et utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers***

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition, s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas concernant :

- la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- les régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- la valorisation des titres de participation ;
- les provisions pour risques et charges.

### **Note n° 1.2 *Créances douteuses***

Les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- en cas de survenance d'une échéance impayée depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures d'alerte, de redressement, de liquidation judiciaire, etc.) ;
- lorsque la créance présente d'autres risques de non recouvrement total ou partiel.

La classification en créance douteuse d'un concours accordé à une personne physique ou morale entraîne le transfert de l'intégralité des engagements sur cette personne vers les rubriques d'encours douteux.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La provision constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Conformément au règlement CRC n° 2002/03 modifié par le règlement CRC n° 2005/03, les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ». La banque a défini des règles internes de déclassement automatique, qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

Le règlement CRC 2002/03 modifié par le règlement CRC n° 2005/03 prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours restructurés sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

### **Note n° 1.3      *Opérations sur titres***

Les postes du bilan :

- "Effets publics et valeurs assimilées"
- "Obligations et autres titres à revenu fixe"
- "Actions et autres titres à revenu variable"

enregistrent des titres de transaction, de placement et d'investissement, selon leur nature.

Cette classification résulte de l'application du règlement CRBF n° 90/01 modifié par le règlement CRC n° 2000/02, qui prescrit la ventilation des titres en fonction de leur destination.

#### ***Titres de transaction***

Sont classés dans ce portefeuille les titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance (moins de six mois en principe) et qui sont négociables sur un marché dont la liquidité est assurée. Ils sont enregistrés frais d'acquisition et coupon couru éventuel à l'achat inclus. A la date de clôture, les titres de transaction sont évalués au prix de marché. Le solde global des gains et des pertes résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

### ***Titres de placement***

Les titres de placement sont acquis avec l'intention de les détenir plus de six mois, afin d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. Cette détention n'implique pas, pour les titres à revenu fixe, une conservation jusqu'à l'échéance.

Les primes ou décotes constatées lors de l'acquisition de titres à revenu fixe sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné, conformément à l'option offerte par le règlement CRBF n° 90/01. A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes sur titres de placement, corrigées éventuellement des amortissements et reprises des différences visées ci-dessus, font l'objet d'un provisionnement individuel. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### ***Titres d'investissement***

Sont classés dans ce portefeuille les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir durablement, en principe jusqu'à leur échéance, et pour lesquels il existe soit des ressources de financement adossées en durée, soit une couverture permanente contre le risque de taux. L'écart constaté entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalé sur la durée de vie du titre. Les moins-values latentes ne font pas l'objet de dépréciations.

Les bons du Trésor, titres de créances négociables et instruments du marché interbancaire classés dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont enregistrés au prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. Les produits d'intérêts sont calculés au taux négocié, le montant de la prime ou de la décote faisant l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle.

Les obligations comprises dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont comptabilisées hors coupon couru. Les produits d'intérêts sont calculés au taux nominal des titres. Lorsque leur prix d'acquisition est différent de leur valeur de remboursement, cette différence est amortie linéairement et portée en charges ou produits selon le cas.

Les titres libellés en devises sont évalués au cours de change à la date de clôture ou à la date antérieure la plus proche. Les différences d'évaluation sont portées en pertes ou en gains sur opérations financières.

### ***Reclassement d'actifs financiers***

Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil National de la Comptabilité a publié le Règlement 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'Avis 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie des titres de transaction, vers les catégories des titres d'investissement et des titres de placement est désormais possible dans les deux cas suivants :

- a) dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie
- b) lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif, et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

La date d'effet des transferts hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement » susmentionnés ne peut être antérieure au 1er juillet 2008 et doit être la même que celle retenue pour l'établissement des comptes consolidés.

A l'arrêté comptable de l'exercice au cours duquel a eu lieu le transfert hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement", et à chaque arrêté comptable suivant ce transfert jusqu'à la sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes, la plus ou moins-value latente qui aurait été comptabilisée dans le résultat si le titre de transaction n'avait pas été reclassé ou la moins-value latente qui aurait été comptabilisée dans le résultat si le titre de placement n'avait pas été reclassé, et le profit, la perte, le produit et la charge comptabilisés en résultat sont mentionnés en annexe.

L'impact des reclassements opérés sur l'exercice 2009 est détaillé en note 2.9.

### ***Cessions temporaires de titres***

Les cessions temporaires de titres sont destinées à garantir des prêts ou des emprunts de trésorerie par des titres. Elles prennent principalement deux formes distinctes, selon le mécanisme juridique utilisé, à savoir :

- les pensions,
- les prêts et emprunts de titres.

La pension consiste juridiquement à céder en pleine propriété des titres, l'acheteur s'engageant irrévocablement à les rétrocéder et le vendeur à les reprendre, à un prix et une date convenus lors de la conclusion du contrat. Comptablement, les titres donnés en pension sont maintenus dans leur poste d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables aux portefeuilles auxquels ils se rattachent. Parallèlement, la dette représentative du montant encaissé est enregistrée au passif. La créance représentative d'une pension sur titres reçus est enregistrée à l'actif.

Les prêts de titres sont des prêts à la consommation régis par le Code civil dans lesquels l'emprunteur s'engage irrévocablement à restituer les titres empruntés à l'échéance. Ces prêts sont généralement garantis par la remise d'espèces, qui restent acquises au prêteur en cas de défaillance de l'emprunteur. Dans ce dernier cas, l'opération est assimilée à une opération de pension et enregistrée comptablement comme telle.

### **Note n° 1.4      *Options***

Les primes payées ou perçues sont enregistrées en compte de bilan lors de leur paiement ou à leur encaissement. Au dénouement, elles sont enregistrées immédiatement au compte de résultat s'il s'agit d'opérations spéculatives.

Les primes sur options non dénouées sont évaluées à la clôture de l'exercice lorsqu'elles sont traitées sur un marché organisé. L'écart est enregistré au compte de résultat.

### **Note n° 1.5      *Titres de participation***

Les titres de participation et de filiales sont comptabilisés au coût historique. Ils font l'objet de dépréciations individuelles lorsque leur valeur d'inventaire appréciée par référence notamment à la situation nette et/ou aux perspectives futures, est inférieure au prix d'acquisition.

### **Note n° 1.6      *Immobilisations***

Conformément au règlement CRC 2002-10, les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle. Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

### **Note n° 1.7      *Conversion des opérations en devises***

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

### **Note n° 1.8      *Contrats d'échange (swaps)***

En application de l'article 2 du règlement CRBF n° 90/15, la banque est susceptible de constituer trois portefeuilles distincts enregistrant les contrats selon qu'ils ont pour objet de maintenir des positions ouvertes et isolées (a), de couvrir le risque de taux d'un élément isolé ou d'un ensemble d'éléments homogènes (b), ou de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (d). Il n'existe pas de portefeuille de contrats d'échange destinés à couvrir le risque global de taux, dit portefeuille de catégorie (c).

Dans ces conditions, les transferts d'un portefeuille à l'autre ne sont possibles que du :

Portefeuille (a) vers le portefeuille (b)

Portefeuille (b) vers les portefeuilles (a) ou (d)

Portefeuille (d) vers le portefeuille (b).

La valeur de marché retenue pour les contrats d'échange dits de transaction est issue de l'application de la méthode d'actualisation des flux futurs avec une courbe de taux zéro coupon. La branche à taux fixe est estimée à partir des différentes échéances actualisées en fonction de la courbe de taux, alors que la valeur actuelle de la branche à taux variable est estimée à partir de la valeur du coupon en cours majoré du nominal. La valeur de marché résulte de la comparaison de ces deux valeurs actualisées, après prise en compte du risque de contrepartie et des frais de gestion futurs. Le risque de contrepartie est calculé conformément aux dispositions de l'annexe 3 du règlement CRBF n° 91-05 relatif au ratio de solvabilité, auquel est appliqué un coefficient de fonds propres de 8%. Les frais de gestion sont ensuite déterminés en majorant ce montant de fonds propres d'un taux de 10%.

Les soultes éventuellement perçues ou versées lors de la conclusion d'un contrat d'échange sont constatées au compte de résultat prorata temporis sur la durée du contrat. En cas de résiliation anticipée d'un contrat, la soulte perçue ou versée est immédiatement constatée en résultat, sauf lorsque le contrat a été initié dans le cadre d'une opération de couverture. La soulte est alors rapportée au compte de résultat en fonction de la durée de vie de l'élément initialement couvert.

Afin de mesurer et de suivre les risques encourus en raison de ces opérations, des limites globales de sensibilité incluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises sont fixées par activité. Ces positions font l'objet d'une information régulière à l'organe exécutif de la banque, pris au sens de l'article L 511-13 du Code monétaire et financier.

### **Note n° 1.9      *Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail***

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n°2003-R01 du Conseil National de la comptabilité. Le taux d'actualisation utilisé repose sur les titres d'Etat à long terme.

### ***Régimes de retraite des employés***

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la banque et ses salariés versent périodiquement des cotisations.

Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Le premier contrat de type article 83 CGI assure le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. Le second contrat est de type article 39 CGI est un régime à prestations définies additives sur les tranches B et C. Les engagements relatifs à ces régimes sont entièrement couverts par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

### ***Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail***

Les futures indemnités de fin de carrière et les primes à verser pour l'attribution de médailles du travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance souscrits auprès de la compagnie d'assurance « Assurances du Crédit Mutuel ». Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité selon la table INSEE TF 00-02, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurances. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

La loi du 21 août 2003 et le décret du 18 juillet 2008 sur les retraites ont modifié les conditions de départ en retraite. Les mises en retraite des salariés à l'initiative de l'entreprise ne sont possibles depuis le 1er janvier 2010 qu'à partir de 70 ans, sauf en cas de consultation du salarié et non opposition de sa part, après son 65ème anniversaire. Ces modifications sont sans impact sur le calcul des engagements d'indemnité de fin de carrière, qui sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié, et non sur la base de l'indemnité due en cas de mise à la retraite.

### **Note n° 1.10      *Fonds pour risques bancaires généraux***

Institué par le règlement CRBF n° 90/02 relatif aux fonds propres, ce fonds est le montant que la banque décide d'affecter aux risques bancaires généraux, parmi lesquels son exposition globale aux risques de taux et de contrepartie.

Les montants affectés à ce fonds s'élèvent à 61,6 millions d'euros, aucun mouvement n'ayant affecté ce poste durant l'exercice.

### **Note n° 1.11      *Provisions***

Les provisions affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

La BFCM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

## **Note n° 1.12      *Impôt sur les bénéfices***

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel est à la tête d'un groupe d'intégration fiscale qu'elle a constitué avec certaines de ses filiales. Elle est seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles sur l'impôt sur les sociétés et du précompte mobilier de l'ensemble. Les filiales contribuent à la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale. En cas d'éventuelle sortie du périmètre, elles bénéficieraient conventionnellement d'une indemnité correspondant à tous les surcoûts fiscaux qui résulteraient de leur appartenance au groupe d'intégration.

Le poste "Impôt sur les bénéfices" comprend :

- l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les gains liés à l'intégration fiscale, majorés des contributions additionnelles ;
- les dotations et reprises de provisions se rapportant aux éléments précédents.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les contributions additionnelles sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable. Les crédits d'impôt attachés aux revenus de valeurs mobilières ne sont pas comptabilisés. Leur imputation est faite directement en déduction de la charge d'impôt.

Les provisions pour impôts sont calculées selon la méthode du report variable, en intégrant les contributions additionnelles en fonction des échéances concernées. Il n'est fait aucune compensation avec d'éventuelles créances sur le Trésor.

### ***Provision pour impôt différé sur les résultats futurs de certains GIE***

Une provision spécifique pour impôt différé a été constituée pour compenser l'incidence des résultats déficitaires de certains GIE. Cette provision pour risques et charges est ensuite reprise au fur et à mesure de l'imposition ultérieure des résultats bénéficiaires des GIE.

### ***Provisions pour impôts sur contrats de crédit-bail***

Elles correspondent à la charge future d'impôt visée par l'article 239 sexies du Code Général des Impôts sur les contrats de crédit-bail immobilier.

Des redressements fiscaux portant sur l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices 2001 à 2004 ont été notifiés à la BFCM. Certains motifs de ces notifications sont contestés ; le risque qui en résulte a fait l'objet de provisions inscrites au passif du bilan.

## **Note n° 1.13      Consolidation**

La société est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

## **Note n° 1.14      Implantation dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.**

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par l'article L511-45 du Code monétaire et financier et figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 12 février 2010.

## 2. NOTES ANNEXES AU BILAN

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'€

### 2.0 Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

	Valeur brute au 31.12.08	Acquisitions	Cessions	Transferts ou Remboursement	Valeur brute au 31.12.09
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	21 624 765	5 356 308	30 937	(4 819 783)	<b>22 130 353</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 511	16			<b>8 527</b>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000				<b>3 000</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>21 636 276</b>	<b>5 356 324</b>	<b>30 937</b>	<b>(4 819 783)</b>	<b>22 141 880</b>

### 2.1 Amortissements et dépréciations sur actif immobilisé

#### AMORTISSEMENTS

	Amortissements au 31.12.08	Dotations	Reprises	Amortissements au 31.12.09
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 243	178		<b>1 421</b>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0			
<b>TOTAUX</b>	<b>1 243</b>	<b>178</b>	<b>0</b>	<b>1 421</b>

#### DEPRECIATIONS

	Dépréciations au 31.12.08	Dotations	Reprises	Dépréciations au 31.12.09
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12 082	11 114	2 746	<b>20 450</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0			<b>0</b>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0			<b>0</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>12 082</b>	<b>11 114</b>	<b>2 746</b>	<b>20 450</b>



## 2.2 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

<u>ACTIF</u>	inférieure ou égale à trois mois	de trois mois à un an	de un à cinq ans	plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT						
A vue	2 591 403				4	2 591 407
A terme	13 666 808	10 324 159	83 364 414	25 043 780	257 247	132 656 408
CREANCES SUR LA CLIENTELE						
Créances commerciales	423 059					423 059
Autres concours à la clientèle	2 652 827	462 835	3 054 722	1 859 036	41 251	8 070 671
Comptes ordinaires débiteurs	200 600					200 600
OBLIGATIONS & AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1 371 875	1 892 830	13 673 202	4 475 519	116 708	21 530 134
<i>dont titres de transaction</i>						0
<b>TOTAUX</b>	<b>20 906 572</b>	<b>12 679 824</b>	<b>100 092 338</b>	<b>31 378 335</b>	<b>415 210</b>	<b>165 472 279</b>

Les créances douteuses sont considérées comme étant remboursables à plus de 5 ans.

<u>PASSIF</u>	inférieure ou égale à trois mois	de trois mois à un an	de un à cinq ans	plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT						
A vue	8 814 579				34	8 814 613
A terme	12 151 569	11 648 625	62 381 971	1 311 740	186 377	87 680 282
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE						
Comptes d'épargne à régime spécial						
A vue						0
A terme						0
Autres dettes						
A vue	4 072 791					4 072 791
A terme	1 056 590	2 136 851	10 699 820	1 000 000	118 215	15 011 476
DETTE REPRESENTEE PAR UN TITRE						
Bons de caisse						
						0
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables						
	17 368 729	2 769 509	1 332 910	3 227 046	98 431	24 796 625
Emprunts obligataires						
	670 995	6 259 843	10 180 156	6 515 279	212 036	23 838 309
DETTE SUBORDONNEES						
			750 000	6 450 000	64 071	7 264 071
<b>TOTAUX</b>	<b>44 135 253</b>	<b>22 814 828</b>	<b>85 344 857</b>	<b>18 504 065</b>	<b>679 164</b>	<b>171 478 167</b>

### 2.3 Répartition des créances sur les établissements de crédit

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2009	Variation	2008
A vue	2 591 407	496 140	2 095 267
A terme	132 656 408	(11 447 024)	144 103 432
dt Créances douteuses compromises	287 538	0	287 538
(Dépréciations)	(258 800)	(0)	(258 800)

Les dépréciations enregistrées au 31-12-2009 sont exclusivement liées à la faillite de Lehman Brothers.

### 2.4 Répartition des créances sur la clientèle

	2009		
	Créances brutes	Créances douteuses	Dépréciations
hors créances rattachées de 41 251 milliers d' € sur créances brutes			
<b>Répartition par grands types de contrepartie</b>			
. Sociétés	8 632 179	299	299
. Entrepreneurs individuels			
. Particuliers	10		
. Administrations publiques	12 667		
. Administrations privées	8 224		
<b>Total</b>	<b>8 653 080</b>	<b>299</b>	<b>299</b>
<b>Répartition par secteurs d'activité</b>			
. Agriculture et industries minières	4 888		
. Commerces de détails et de gros	319 134		
. Industries	49 694		
. Services aux entreprises et holding	1 229 836	299	299
. Services aux particuliers	86 681		
. Services financiers	6 637 450		
. Services immobiliers	29 220		
. Transports et communication	251 413		
. Non ventilé et autres	44 764		
<b>Total</b>	<b>8 653 080</b>	<b>299</b>	<b>299</b>
<b>Répartition par secteurs géographiques</b>			
. France	3 521 445	299	299
. Europe hors France	5 075 598		
. Autres pays	56 037		
<b>Total</b>	<b>8 653 080</b>	<b>299</b>	<b>299</b>
Parmi les créances douteuses ne figure aucune créance compromise.			

2.5 **Montant des engagements sur participations et filiales intégrées globalement**

**ACTIF**

	<b>Montant 2009</b>	<b>Montant 2008</b>
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue	1 726 435	704 471
A terme	41 916 304	55 442 023
CREANCES SUR LA CLIENTELE		
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	5 436 619	5 069 420
Comptes ordinaires débiteurs	36 282	
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	14 349 696	11 468 152
CREANCES SUBORDONNEES	2 314 552	2 321 597
<b>TOTAL</b>	<b>65 779 888</b>	<b>75 005 663</b>

**PASSIF**

	<b>Montant 2009</b>	<b>Montant 2008</b>
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue	5 241 774	7 535 851
A terme	21 627 245	27 409 327
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE		
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue		
A terme		
Autres dettes		
A vue	323 062	236 018
A terme	3 240 521	
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	397 144	2 000 000
Emprunts obligataires	1 674 913	496 049
Autres dettes représentées par un titre		
DETTES SUBORDONNEES	1 786 926	1 613 396
<b>TOTAL</b>	<b>34 291 585</b>	<b>39 290 641</b>

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation du Groupe "Crédit Mutuel Centre Est Europe"

## 2.6 Répartition des actifs subordonnés

	Montant 2009		Montant 2008	
	Montant subordonné	dont prêts participatifs	Montant subordonné	dont prêts participatifs
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
A terme	1 317 405	12 450	1 331 114	17 623
Indéterminée	291 000		291 000	
CREANCES SUR LA CLIENTELE				
Autres concours à la clientèle	700 000		700 000	
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1 419 667	101 891	1 454 085	121 450
<b>TOTAL</b>	<b>3 728 072</b>	<b>114 341</b>	<b>3 776 199</b>	<b>139 073</b>

## 2.7 Dettes subordonnées

	Emp. TSR 1	Emp. TSR 2	Emp. TSR 3	Emp. TSR 4	Emp. TSR 5	Emp. TSR 6
Montant	50 000	700 000	800 000	300 000	300 000	500 000
Échéance	29/06/2011	19/07/2013	30/09/2015	18/12/2015	16/06/2016	16/12/2016
	Emp. TSR 7	Emp. TSR 8	Emp. TSS			
Montant	1 000 000	1 250 000	2 300 000			
Échéance	19/12/2016	indéterminé	indéterminée			
Conditions	Les emprunts et les titres subordonnés occupent un rang inférieur par rapport aux créances de tous les autres créanciers, à l'exclusion des titres participatifs. Les titres super subordonnés occupent le dernier rang, car ils sont expressément subordonnés à toutes les autres dettes de l'entreprise, qu'elles soient chirographaires ou subordonnées.					
Possibilité remboursement anticipé	Pas de possibilité les 5 premières années sauf si augmentation concomitante du capital. Interdit pour l'emprunt TSR, sauf en cas de rachat en bourse, OPA ou OPE. Restrictions pour les titres super subordonnés (TSS) car ils sont assimilés à des Fonds Propres de base.					

Le montant des dettes subordonnées est de 7 264 071 milliers d'€ (dettes rattachées comprises).

## 2.8 Portefeuille titres : ventilation entre portefeuilles de transaction, de placement et d'investissement

	Portefeuille de transaction	Portefeuille de placement	Portefeuille investissement	TOTAL
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		213 299	51 004	264 303
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		6 387 866	15 142 268	21 530 134
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		256 608		256 608
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>6 857 773</b>	<b>15 193 272</b>	<b>22 051 045</b>

**2.9 Portefeuille titres : titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre**

	Portefeuille investissement transféré en 2008	Moins valeur latente dépréciée sans transfert	Montant de la reprise sans transfert
PORTEFEUILLE DE PLACEMENT	1 318 640	43 974	70 302
<b>TOTAUX</b>	<b>1 318 640</b>	<b>43 974</b>	<b>70 302</b>

Suite aux modifications du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres introduites par le règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement », la BFCM n'a opéré aucun reclassement au 31-12-2009.

**2.10 Portefeuille titres : différences entre prix d'acquisition et prix de remboursement des titres de placement et des titres d'investissement**

NATURE DES TITRES	DECOTES/SURCOTES NETTES RESTANT A AMORTIR	
	Décote	Surcote
TITRES DE PLACEMENT		
Marché obligataire	20 789	27 364
Marché monétaire	16	39
TITRES D'INVESTISSEMENT		
Marché obligataire	10 994	170
Marché monétaire		15

**2.11 Portefeuille titres : plus et moins-values latentes sur titres**

Montant des plus-values latentes sur titres de placement :	129 451
Montant des moins-values latentes sur titres de placement et ayant fait l'objet d'une dépréciation :	194 810
Montant des moins-values latentes sur titres d'investissement :	215 046
Montant des plus-values latentes sur titres d'investissement :	42 108

**2.12 Portefeuille titres : montant des créances représentatives des titres prêtés**

	Montant 2009	Montant 2008
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0

**2.13 Portefeuille titres : montant des créances et dettes se rapportant à des pensions livrées sur titres**

	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue		
A terme		
CREANCES SUR LA CLIENTELE		
Autres concours à la clientèle		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue		
A terme		
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE		
Autres dettes		
A vue		
A terme		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**2.14 Portefeuille titres : ventilation des obligations et autres titres à revenu fixe selon l'émetteur**

	Emetteur		Créances rattachées	TOTAL
	Organismes publics	Autres		
EFFETS PUBLICS, OBLIG ET AUT. TITRES A REVENU	21 250 145	420 997	123 295	<b>21 794 437</b>

**2.15 Portefeuille titres : ventilation selon la cotation**

	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées	TOTAL
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	257 213	500	6 590	<b>264 303</b>
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	18 289 519	3 123 910	116 705	<b>21 530 134</b>
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	239 915	16 693		<b>256 608</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>18 786 647</b>	<b>3 141 103</b>	<b>123 295</b>	<b>22 051 045</b>

**2.16** Portefeuille titres : informations sur les OPCVM

	Montant des parts d'OPCVM français	Montant des parts d'OPCVM étrangers	TOTAL
TITRES A REVENU VARIABLE : OPCVM		45 047	<b>45 047</b>

	Montant des parts d'OPCVM de capitalisation	Montant des parts d'OPCVM de distribution	TOTAL
TITRES A REVENU VARIABLE : OPCVM	45 047		<b>45 047</b>

**2.17** Portefeuille titres : participations et parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit

	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2009	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2008
PARTICIPATIONS ET ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	884 850	701 453
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	3 292 119	3 273 112
<b>TOTAL</b>	<b>4 176 969</b>	<b>3 974 565</b>

**2.18** Portefeuille titres : information sur l'activité de portefeuille

Le montant des titres de l'activité de portefeuille au 31.12.2009 est de 3.577 milliers d' €

**2.19** Sociétés à responsabilité illimitée dans lesquelles l'établissement est associé

Nom de la société	siège social	forme juridique
REMA	STRASBOURG	Société en Nom Collectif
CM-CIC FONCIERE	STRASBOURG	Société en Nom Collectif
STE CIVILE GESTION DES PARTS DANS L'ALSACE	STRASBOURG	Société Civile de Participations
SPRING RAIN	PARIS	GIE à capital
VENTADOUR BAIL III Ter	STRASBOURG	GIE à capital
VULCAIN ENERGIE	PARIS	GIE à capital

**2.20 Ventilation du poste "Réserves"**

	<b>Montant 2009</b>	<b>Montant 2008</b>
RESERVE LEGALE	107 795	107 795
RESERVES STATUTAIRES ET CONTRACTUELLES	891 466	891 466
RESERVES REGLEMENTEES		
AUTRES RESERVES	9 495	9 495
<b>TOTAL</b>	<b>1 008 756</b>	<b>1 008 756</b>

**2.21 Frais d'établissement, frais de recherche et de développement et fonds commerciaux**

	<b>Montant 2009</b>	<b>Montant 2008</b>
FRAIS D'ETABLISSEMENT		
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses		
FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT		
FONDS COMMERCIAUX		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000	3 000
<b>TOTAL</b>	<b>3 000</b>	<b>3 000</b>

**2.22 Créances éligibles au refinancement d'une banque centrale**

Au 31-12-2009, les crédits sur la clientèle éligibles au refinancement d'une banque centrale se montent à 89 448 milliers d' €



2.23 Intérêts courus à recevoir ou à payer

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts courus à payer
<b><u>ACTIF</u></b>		
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	6 590	
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue	4	
A terme	257 247	
CREANCES SUR LA CLIENTELE		
Créances commerciales		
Autres concours à la clientèle	41 251	
Comptes ordinaires débiteurs		
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	116 708	
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		
PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE		
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		
<b><u>PASSIF</u></b>		
BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
A vue		34
A terme		186 377
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE		
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue		
A terme		
Autres dettes		
A vue		
A terme		118 215
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		98 431
Emprunts obligataires		212 036
Autres dettes représentées par un titre		
DETTES SUBORDONNEES		64 071
<b>TOTAL</b>	<b>421 800</b>	<b>679 164</b>

2.24 Postes "Autres actifs" et "Autres passifs"

<u>AUTRES ACTIFS</u>	Montant 2009	Montant 2008
INSTRUMENTS CONDITIONNELS ACHETES	5 007	6 634
COMPTES DE REGLEMENT RELATIFS AUX OPERATIONS SUR TITRES	90 049	112 916
DEBITEURS DIVERS	2 598 965	1 305 719
CREANCES DE CARRY BACK	35 071	39 758
AUTRES STOCKS ET ASSIMILES		
AUTRES EMPLOIS DIVERS		
<b>TOTAL</b>	<b>2 729 092</b>	<b>1 465 027</b>

<u>AUTRES PASSIFS</u>	Montant 2009	Montant 2008
AUTRES DETTES DE TITRES		
INSTRUMENTS CONDITIONNELS VENDUS	5 180	7 956
DETTES DE TITRES DE TRANSACTION		3 143 374
<i>dont dettes sur titres empruntés</i>		3 143 374
COMPTES DE REGLEMENT RELATIFS AUX OPERATIONS SUR TITRES	75 843	82 959
VERSEMENT RESTANT A EFFECTUER SUR TITRES NON LIBERES		
CREDITEURS DIVERS	1 046 962	384 257
<b>TOTAL</b>	<b>1 127 985</b>	<b>3 618 546</b>

2.25 Comptes de régularisation

<u>ACTIF</u>	Montant 2009	Montant 2008
SIEGE ET SUCCURSALE - RESEAU		
COMPTES D'ENCAISSEMENT		4 775
COMPTES D'AJUSTEMENT	23 629	30 994
COMPTES D'ECARTS		
PERTES POTENTIELLES SUR CONTRATS DE COUVERTURE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME NON DENOUES		
PERTES A ETALER SUR CONTRATS DE COUVERTURE D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME DENOUES	10 580	13 670
CHARGES A REPARTIR	241 931	120 751
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	7 007	74 697
PRODUITS A RECEVOIR	684 144	1 333 736
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	33 292	66 601
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 583</b>	<b>1 645 224</b>

PASSIF

	Montant 2009	Montant 2008
SIEGE ET SUCCURSALE - RESEAU		
COMPTES INDISPONIBLES SUR OPERATIONS DE RECOUVREMEN	2 819	
COMPTES D'AJUSTEMENT	603 780	739 151
COMPTES D'ECARTS		
GAINS POTENTIELS SUR CONTRATS DE COUVERTURE		
D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME NON DENOUES		
GAINS A ETALER SUR CONTRATS DE COUVERTURE		
D'INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME DENOUES	177 485	51 454
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	13 868	15 550
CHARGES A PAYER	925 735	1 604 832
COMPTES DE REGULARISATION DIVERS	403 023	483 658
<b>TOTAL</b>	<b>2 126 710</b>	<b>2 894 645</b>

Les articles L441-6-1 et D441-4 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour notre société.

2.26 Solde non amorti de la différence entre montant initialement reçu et prix de remboursement des dettes représentées par un titre

	Montant 2009	Montant 2008
PRIME D'EMISSION DES TITRES A REVENU FIXE	99 441	106 244
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES TITRES A REVENU FIXE	6 404	7 054
<b>TOTAL</b>	<b>105 845</b>	<b>113 298</b>

2.27 Provisions

	Montant 2009	Dotation	Reprise	Montant 2008	Délai de retournement
SUR SWAPS	40 216		10 469	50 685	< 1 an
POUR IMPOT	3 606	8 710	8 258	3 154	< 1 an
POUR HONORAIRES A PAYER			24 000	24 000	
POUR REGIMES SPECIAUX	2 535		97	2 632	> 3 ans
POUR ENGAGEMENT DE GARANTIE	7 372			7 372	> 3 ans
AUTRES PROVISIONS	367	367	5 403	5 403	< 1 an
	<b>54 096</b>	<b>9 077</b>	<b>48 227</b>	<b>93 246</b>	

2.28 **Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises hors zone Euro**

**ACTIF**

	<b>Montant 2009</b>	<b>Montant 2008</b>
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	7 377 954	5 282 606
CREANCES SUR LA CLIENTELE	309 655	372 613
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	17 155	24 370
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	28 818	19 977
PROMOTION IMMOBILIERE		
PRETS SUBORDONNES		
PARTICIPATIONS ET ACTIVITES DE PORTEFEUILLE	849 121	675 046
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	350	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
AUTRES ACTIFS	180	138
COMPTES DE REGULARISATION	119 097	137 164
<b>TOTAL ACTIVITE DEVICES</b>	<b>8 702 330</b>	<b>6 511 914</b>
<b>Pourcentage du total actif</b>	<b>4,89%</b>	<b>3,36%</b>

**PASSIF**

	<b>Montant 2009</b>	<b>Montant 2008</b>
BANQUES CENTRALES, C.C.P.		
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	4 787 439	4 329 656
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	4 709 417	604 901
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	10 569 014	9 130 299
AUTRES PASSIFS	488	554
COMPTES DE REGULARISATION	136 470	61 377
PROVISIONS	394	639
DETTES SUBORDONNEES		
<b>TOTAL ACTIVITE DEVICES</b>	<b>20 203 222</b>	<b>14 127 426</b>
<b>Pourcentage du total passif</b>	<b>11,35%</b>	<b>7,30%</b>

### 3. NOTES ANNEXES AU HORS BILAN

#### 3.1 Actifs donnés en garantie d'engagements

	Montant 2009	Montant 2008
VALEURS AFFECTEES EN GARANTIE D'OP. SUR MARCHES A TERM	0	0
AUTRES VALEURS AFFECTEES EN GARANTIE	28 105 970	22 669 093
<b>TOTAL</b>	<b>28 105 970</b>	<b>22 669 093</b>

La société CM-CIC COVERED Bonds (CM-CIC CB) est une filiale à 99,99% de la BFCM. Elle a pour objet d'émettre pour le compte exclusif de sa société mère des titres sécurisés par des crédits hypothécaires et assimilés distribués par les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC. En application des dispositions contractuelles liées à ces opérations, la BFCM serait tenue d'apporter des actifs en garantie des émissions de CM-CIC CB sous certaines conditions potentielles (telles que la dégradation de la notation en dessous d'un certain niveau, dimensionnement des crédits hypothécaire. Au 31-décembre 2009 ce mécanisme dérogatoire n'a pas eu à être mis en œuvre.

#### 3.2 Actifs reçus en garantie

	Montant 2009	Montant 2008
VALEURS RECUES EN GARANTIE D'OPERATIONS SUR MARCHES A TERME		
AUTRES VALEURS RECUES EN GARANTIE	2 254 093	523 382
<b>TOTAL</b>	<b>2 254 093</b>	<b>523 382</b>

La banque se refinance auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat par émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L313-42 du Code Monétaire et financier pour un total de 4 221 000 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre sont apportés par le Groupe de Crédit Mutuel dont la BFCM est filiale et s'élèvent à la même date à 6 254 630 milliers d'euros.

#### 3.3 Opérations à terme en devises non encore dénouées à la date de clôture du bilan

	Montant 2009		Montant 2008	
	contre		contre	
<b>OPERATIONS DE CHANGE A TERME</b>				
Euros à recevoir contre devises à livrer	2 439 932	2 377 874	3 056 526	2 987 979
<i>dont SWAPS de devises</i>	<i>580 091</i>	<i>513 478</i>	<i>603 519</i>	<i>551 126</i>
Devises à recevoir contre euros à livrer	14 963 115	15 567 462	11 516 211	12 134 875
<i>dont SWAPS de devises</i>	<i>7 362 259</i>	<i>8 137 456</i>	<i>4 256 752</i>	<i>4 590 640</i>
Devises à recevoir contre devises à livrer	7 396 905	7 426 991	4 922 191	5 081 887
<i>dont SWAPS de devises</i>			<i>2 156</i>	<i>2 024</i>

### 3.4 **Autres opérations à terme non encore dénouées à la date de clôture du bilan**

	<b>Montant 2009</b>	<b>Montant 2008</b>
<b>OPERATIONS EFFECTUEES SUR MARCHES ORGANISES ET ASSIMILES D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET</b>		
Opérations fermes de couverture		
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>		
<i>dont Achats de contrats FUTURES</i>		
Opérations conditionnelles de couverture		
Autres opérations fermes		
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>		
<b>OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET</b>		
Opérations fermes de couverture	151 941 467	170 436 845
<i>dont SWAPS de taux</i>	146 945 064	168 101 364
<i>SWAPS de taux en devises</i>	4 996 403	2 335 481
<i>Achat de FRA</i>		
<i>Vente de FRA</i>		
Opérations conditionnelles de couverture		4 578 502
<i>dont Achat SWAP OPTION</i>		46 189
<i>Vente SWAP OPTION</i>		46 189
<i>dont Achat de CAP/FLOOR</i>		2 241 067
<i>Vente de CAP/FLOOR</i>		2 245 057
Autres opérations fermes	675 835	229 690
<i>dont SWAPS de taux</i>	675 835	229 690
<i>SWAPS de taux en devises</i>		
Autres opérations conditionnelles		
<b>OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE</b>		
Opérations conditionnelles de couverture	485 286	227 190
<i>dont Achat d' option change</i>	242 643	113 595
<i>Vente d' option change</i>	242 643	113 595
<b>OPERATIONS EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR D'AUTRES INSTRUMENTS QUE LES INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET ET DE COURS DE CHANGE</b>		
Opérations fermes de couverture	47 722	
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>	23 867	
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>	23 855	
Opérations conditionnelles de couverture	7 154	7 154
<i>dont Achat d'option</i>	3 577	3 577
<i>Vente d'option</i>	3 577	3 577

### 3.5 Ventilation des opérations à terme non encore dénouées selon la durée résiduelle

	Montant 2009			Montant 2008		
	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans
OPERATIONS EN DEVISES	19 807 055	5 565 271	0	15 983 641	3 969 609	251 491
OP. EFFECTUEES SUR MARCHES ORGANISES D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET						
Opérations fermes						
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>						
<i>dont Achats de contrats FUTURES</i>						
Autres opérations fermes						
<i>dont Ventes de contrats FUTURES</i>						
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET						
Opérations fermes	99 542 578	36 211 216	16 863 508	112 401 650	32 138 313	26 126 573
<i>dont SWAPS</i>	99 542 578	36 211 216	16 863 508	112 401 650	32 138 313	26 126 573
<i>Achat de FRA</i>						
<i>Vente de FRA</i>						
Opérations conditionnelles de couverture				1 503 793	2 641 907	432 802
<i>dont Achat de SWAP OPTION</i>				46 189		
<i>Vente de SWAP OPTION</i>				46 189		
<i>dont Achat de CAP/FLOOR</i>				703 551	1 321 115	216 401
<i>Vente de CAP/FLOOR</i>				707 864	1 320 792	216 401
Autres opérations conditionnelles						
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE						
Opérations conditionnelles de couverture	485 286			222 118	5 072	
<i>dont Achat d'option change</i>	242 643			111 059	2 536	
<i>Vente d'option change</i>	242 643			111 059	2 536	
OP. EFFECTUEES DE GRE A GRE SUR AUTRES INSTRUMENTS A TERME						
Opérations fermes	47 722					
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>	23 867					
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>	23 855					
Opérations conditionnelles		7 154			7 154	
<i>dont Achat d'option</i>		3 577			3 577	
<i>Vente d'option</i>		3 577			3 577	

### 3.6 Engagements avec participations et filiales intégrées globalement

#### Engagements donnés

	Montant 2009	Montant 2008
Engagements de financement		
Engagements de garantie	9 232 431	3 810 649
Engagements sur opérations devises	2 911 185	1 695 682
Engagements sur instruments financiers à terme	13 338 838	10 275 243
<b>TOTAL</b>	<b>25 482 454</b>	<b>15 781 574</b>

#### Engagements reçus

	Montant 2009	Montant 2008
Engagements de financement		
Engagements de garantie	14 098	203 713
Engagements sur opérations devises	2 824 151	1 512 193
Engagements sur instruments financiers à terme		151 009
<b>TOTAL</b>	<b>2 838 249</b>	<b>1 866 915</b>

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation du Groupe "Crédit Mutuel Centre Est Europe"

### 3.7 Juste valeur des instruments dérivés

	Montant 2009		Montant 2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Risques de taux - comptabilité de couverture (macro-micro)				
Instruments conditionnels ou optionnels	3		21 631	
Instruments fermes autres que swaps				
Dérivés incorporés	110 967	90 065	480 606	32 826
Swaps	1 152 862	1 980 842	1 116 424	2 069 862
Risques de taux - hors comptabilité de couverture				
Instruments conditionnels ou optionnels				
Instruments fermes autres que swaps				
Swaps	103	91	115	296
Risques de change				
Instruments conditionnels ou optionnels	3 949	3 949	3 518	3 518
Instruments fermes autres que swaps	6 862	8 227	7 953	29 398
Swaps	252 548	121 667	198 882	625 280

La présentation de cette annexe résulte de l'application des règlements du CRC n°2004-14 à 2004-19 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée par rapport à la valeur de marché, ou à défaut par l'application de modèles de marchés.



#### 4. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

##### 4.1 Produits et charges d'intérêts

	Produits 2009	Produits 2008
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	7 235 143	13 323 161
PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	218 685	215 108
PRODUITS SUR OBLIGATIONS OU AUTRES TITRES A REVENU FIXE	585 176	599 150
PRODUITS SUR PRETS SUBORDONNES	113 650	84 562
AUTRES PRODUITS A CARACTERE D'INTERETS	31 019	10 551
REPRISES / DOTATIONS SUR PROVISIONS RELATIVES AUX INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES		
REPRISES / DOTATIONS SUR PROVISIONS A CARACTERE D'INTERETS		
<b>TOTAL</b>	<b>8 183 673</b>	<b>14 232 532</b>

	Charges 2009	Charges 2008
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	6 142 348	10 880 625
CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	313 735	165 369
CHARGES SUR OBLIGATIONS OU AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1 208 363	2 752 938
CHARGES SUR EMPRUNTS SUBORDONNEES	410 638	329 283
AUTRES CHARGES A CARACTERE D'INTERETS	3 929	4 615
DOTATIONS / REPRISES SUR PROVISIONS RELATIVES AUX INTERETS SUR CREANCES DOUTEUSES		
DOTATIONS / REPRISES SUR PROVISIONS A CARACTERE D'INTERETS		
<b>TOTAL</b>	<b>8 079 013</b>	<b>14 132 830</b>

##### 4.2 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	Montant 2009	Montant 2008
REVENUS DES ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE DE PLACEMENT	4 962	4 829
REVENUS DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	143 641	277 029
REVENUS DES TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE		
<b>TOTAL</b>	<b>148 603</b>	<b>281 858</b>

#### 4.3 Commissions

	Produits 2009	Produits 2008
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	268	319
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4 983	4 409
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	200	277
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE CHANGE	3	3
COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE FINANCIERS	15 189	18 343
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE HORS BILAN	168	202
COMMISSIONS DIVERSES D'EXPLOITATION	1 044	1 884
REPRISES SUR PROVISIONS RELATIVES A DES COMMISSIONS	14 000	
<b>TOTAL</b>	<b>35 855</b>	<b>25 437</b>

	Charges 2009	Charges 2008
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	984	1 178
COMMISSIONS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		
COMMISSIONS RELATIVES AUX OPERATIONS SUR TITRES	34 497	19 477
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE CHANGE	1 287	1 634
COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE FINANCIERS	7 395	11 458
COMMISSIONS SUR OPERATIONS DE HORS BILAN	15 175	7 309
COMMISSIONS DIVERSES D'EXPLOITATION	1 103	8 877
DOTATIONS AUX PROVISIONS RELATIVES A DES COMMISSIONS		
<b>TOTAL</b>	<b>60 441</b>	<b>49 933</b>

#### 4.4 Gains ou pertes sur portefeuille de négociation

	Montant 2009	Montant 2008
TITRES DE TRANSACTION		(9)
CHANGE	2 559	22 297
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	299	229
DOTATIONS / REPRISES NETTES DE PROVISIONS	10 466	(41 038)
<b>TOTAL</b>	<b>13 324</b>	<b>(18 521)</b>

#### 4.5 Gains ou pertes sur portefeuille titres de placement et assimilés

	Montant 2009	Montant 2008
FRAIS D'ACQUISITION SUR TITRES DE PLACEMENT	(120)	(226)
PLUS OU MOINS-VALUES NETTES DE CESSIONS	(25 238)	(57 238)
DOTATIONS OU REPRISES NETTES DE PROVISIONS	145 609	(301 709)
<b>TOTAL</b>	<b>120 251</b>	<b>(359 173)</b>

**4.6 Autres produits ou charges d'exploitation**

	<b>Montant 2009</b>	<b>Montant 2008</b>
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	26 246	1 519
CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION	(3 289)	(2 456)
<b>TOTAL</b>	<b>22 957</b>	<b>(937)</b>

**4.7 Charges générales d'exploitation**

	<b>Montant 2009</b>	<b>Montant 2008</b>
SALAIRES ET TRAITEMENTS	4 736	5 624
CHARGES DE RETRAITES	579	642
AUTRES CHARGES SOCIALES	1 336	1 428
INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALAIRES	413	108
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	793	990
AUTRES IMPOTS ET TAXES	9 533	12 112
SERVICES EXTERIEURS	34 885	37 949
DOTATIONS/REPRISES SUR PROVISIONS SUR CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	(10 097)	23 981
CHARGES REFACTUREES	(5 699)	(6 193)
<b>TOTAL</b>	<b>36 479</b>	<b>76 641</b>

En application du règlement CRBF 91-01, article 3.6 et annexe IV.4, le montant global des rémunérations directes et indirectes versées en 2009 s'est élevé à 5 410 214,06 € contre 5 827 790,32 € en 2008. Aucun jeton de présence n'a été alloué. Il n'y a pas d'engagement de retraite.

"Les droits acquis en fin d'exercice au titre du dispositif de droit individuel à la formation (DIF) prévu par les articles L933-1 à L933-6 du Code du travail sont de 2 711 heures".

Conformément au décret 2008-1487 du 30 novembre 2008 relatif aux commissaires aux comptes, les honoraires payés au titre du contrôle légal des comptes se sont élevés 327 230,04 €. Ceux décaissés au titre des conseils et prestations de services entrant dans le cadre des DDL (diligences directement liées) se sont élevés à 1 257 733,38 €.

**4.8 Coût du risque**

	<b>Montant 2009</b>	<b>Montant 2008</b>
DOTATIONS AUX PROVISIONS LIEES A DES CREANCES		(311 172)
REPRISES DE PROVISIONS LIEES A DES CREANCES	1 223	
<b>TOTAL</b>	<b>1 223</b>	<b>(311 172)</b>

**4.9 Gains/Pertes sur actifs immobilisés**

	Montant 2009	Montant 2008
GAINS OU PERTES SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 017
GAINS OU PERTES SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	(74 996)	166 166
DOTATIONS / REPRISES DE PROVISIONS SUR ACTIFS IMMOBILISES	(3 476)	33 358
<b>TOTAL</b>	<b>(78 472)</b>	<b>200 541</b>

**5.0 Ventilation de l'impôt sur les sociétés**

	Montant 2009	Montant 2008
(A) IMPOT DU AFFERENT AU RESULTAT ORDINAIRE	(71 702)	(38 868)
(B) IMPOT DU AFFERENT AUX ELEMENTS EXCEPTIONNELS		
(C) EFFETS DE L'INTEGRATION FISCALE	(34 824)	(37 931)
(A+B+C) IMPOT SUR LES BENEFICES DU AU TITRE DE L'EXERCICE	(106 526)	(76 799)
DOTATIONS AUX PROVISIONS A CARACTERE D'IMPOT SUR LES BENEFICES	8 712	9 152
REPRISES DE PROVISIONS A CARACTERE D'IMPOT SUR LES BENEFICES	(8 259)	(11 357)
<b>IMPOT SUR LES SOCIETES DE L'EXERCICE</b>	<b>(106 073)</b>	<b>(79 004)</b>

**5.1 Déficits reportables**

	Montant 2009	Montant 2008
DEFICIT COMPTABLE DE LA SOCIETE		130 608
DEFICIT FISCAL REPORTABLE DE LA SOCIETE		553 860
DEFICIT FISCAL DU GROUPE INTEGRE	246 770	497 754

**RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE**  
**au cours des cinq derniers exercices** (montant en €)

	2005	2006	2007	2008	2009
<b>1. Capital en fin d'exercice</b>					
a) Capital Social	1 302 192 250,00	1 302 192 250,00	1 302 192 250,00	1 302 192 250,00	1 302 192 250,00
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	26 043 845	26 043 845	26 043 845	26 043 845	26 043 845
c) Valeur nominale des actions	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
d) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
<b>2. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
a) Produit net bancaire, produits du portefeuille-titres et divers	245 014 648,72	266 998 127,43	287 983 430,27	-21 567 381,78	339 294 315,93
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	346 280 183,23	218 866 113,79	330 939 819,96	489 733 977,32	48 974 566,71
c) Impôts sur les bénéfices	48 489 536,70 (NB)	25 161 694,01	-4 036 425,35	-79 003 762,46	-106 072 636,66
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	23 375,10	25 856,64	66 099,08	65 584,31	217 872,50
e) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	286 803 372,01	209 112 479,74	254 274 957,81	-130 608 227,75	330 938 950,34
f) Résultat distribué	138 553 255,40	140 115 886,10	194 807 960,60	0,00	129 177 471,20
<b>3. Résultats par actions</b>					
a) Résultats après impôts, participation salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	11,13	7,38	12,71	21,75	5,95
b) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	11,01	8,03	9,76	-5,01	12,71
c) Dividende attribué à chaque action	5,32	5,38	7,48	0,00	4,96
<b>4. Personnel</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	36	36	30	29	25
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	4 464 646,58	5 009 659,15	5 656 716,16	5 624 329,26	4 736 290,22
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales)	1 751 277,12	1 902 472,09	2 095 605,05	2 070 186,20	1 915 023,19

(NB) : "Le montant de l'impôt sur les bénéfices indiqué comprend en sus des impôts dus au titre de l'exercice, les mouvements sur provisions se rapportant à ces impôts.  
Ce changement résulte de l'application des principes définis par le règlement CRC n° 2000-03, qui s'applique à compter de l'exercice 2001."

**4.3 Renseignements relatifs aux filiales et participations**

RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR COMPTABLE BRUTE EXCEDE 1 % DE NOTRE CAPITAL A SAVOIR : 13 021 922,50 euros	Capital au dernier bilan	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au dernier bilan	Quote-part du capital détenu au 31.12.2009 en %	Valeur comptable des titres détenus au 31.12.2009		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31.12.2009	Montant des cautions et avais fournis par la Banque au 31.12.2009	Chiffre d'affaires au dernier exercice	Bénéfice net ou perte au dernier exercice	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31.12.2009	Observations : Exercice clos le :
				Brute	Nette						
<b>1) Filiales (plus de 50 % du capital est détenu par notre société)</b>											
VENTADOUR INVESTISSEMENT 1, SA, Paris	468 000 000	-46 054 595	100,00	468 293 790	468 293 790	645 660 000	0	7 407 901	-14 831 612	0	31/12/2009 (1)
CM AKQUISITIONS GmbH, Düsseldorf	200 025 000	-12 943	100,00	200 025 000	200 025 000	5 030 200	1 000 000 000	71 637 000	-2 109 906 000	0	31/12/2009 (1)
CM-CIC COVERED BONDS, SA, Paris	120 000 000	1 100 000	100,00	119 999 980	119 999 980	8 120 000 000	0	2 100 000	400 000	2 039 999	31/12/2009 (1)
GRUPE REPUBLICAIN LORRAIN COMMUNICATION, SAS, Woippy	1 512 400	77 630 644	100,00	94 514 159	94 514 159	10 847 991	0	3 744 554	200 600	0	31/12/2009 (1)
CIC IBERBANCO, SA à Directoire et Conseil de Surveillance, Paris	25 143 408	45 681 000	100,00	85 000 000	85 000 000	6 000 000	0	15 802 000	20 023	0	31/12/2009 (1)
BANQUE DU CREDIT MUTUEL ILE-DE-FRANCE, SA, Paris	15 200 000	3 808 978	100,00	19 040 589	19 040 589	0	0	142 233	66 208	503 500	31/12/2009 (1)
BANQUE DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE LA MONETIQUE, BECM, SAS, Strasbourg	91 094 420	274 954 365	98,50	157 410 486	157 410 486	6 423 437 000	3 710 000 000	505 796 554	58 523 494	19 740 288	31/12/2009 (1)
SOCIETE FRANCAISE D'EDITION DE JOURNAUX ET DIMPRIMES COMMERCIAUX "LALSACE", SAS, Mulhouse	12 210 200	11 081 446	95,60	15 945 250	15 945 346	5 417 340	0	1 424 917	-538 977	0	31/12/2009 (1)
France EST, SAS, Houdeumont	34 400 000	102 145 380	80,00	128 000 000	128 000 000	11 041 205	0	2 370 431	2 370 431	0	31/12/2008
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, SA, Paris	590 000 000	3 225 000 000	71,55	2 810 758 184	2 810 758 184	29 357 103 000	18 476 433 000	2 307 000 000	1 081 000 000	26 242 110	31/12/2009 (1)
CARMEN HOLDING INVESTISSEMENT, SA, Paris	489 966 960	489 914 920	67,00	656 538 740	656 538 740	0	0	13 015 653	12 824 794	7 879 065	31/12/2009 (1)
GRUPE DES ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL, SA, Strasbourg	1 071 298 542	1 418 171 960	52,81	916 265 837	916 265 837	0	0	1 803 038	115 488 534	55 911 219	31/12/2009 (1)
<b>2) Participation (de 10 à 50 % du capital sont détenus par notre société)</b>											
CM-CIC LEASE, SA, Paris	64 399 232	58 774 167	45,94	47 778 610	47 778 610	2 069 466 000	30 504 000	378 280 000	8 054 966	6 047 021	31/12/2009 (1)
BANQUE de Luxembourg, Luxembourg	104 784 000	479 122 000	28,95	144 746 191	144 746 191	0	0	215 439 000	62 905 000	2 786 920	31/12/2009 (1)
CLUB SAGEM, SAS, Paris	165 886 911	194 822 516	25,26	101 004 463	88 086 463	0	0	12 231 549	-112 225 722	0	31/12/2008
BANQUE DE TUNISIE, Tunis	75 000 000 (2)	263 304 000 (2)	20,00	91 418 621	91 418 621	0	0	125 836 000 (2)	62 788 000 (2)	2 390 000	31/12/2008
CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT, SA, Paris	169 641 000	6 205 000	16,96	35 119 158	35 119 158	269 983 557	0	1 572 479 000	3 781 082	634 357	31/12/2008
BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR, Casablanca	1 587 514 000 (3)	5 380 749 000 (3)	15,04	571 325 073	571 325 073	0	0	3 925 484 000 (3)	806 946 000 (3)	7 601 868	31/12/2008
<b>3) Autres titres de participation (le capital détenu par notre société est inférieur à 10 %)</b>											
BANQUE DE VIZILLE, SA à Directoire et Conseil de Surveillance, Lyon	385 188 360	139 495 000	3,53	14 790 303	14 790 303	0	0	67 329 929	56 089 611	688 693	31/12/2009
SICOVAM HOLDING, SA, Paris	10 264 764	620 095 466	2,50	14 545 687	14 545 687	0	0	10 958 798	-82 408 015	256 800	31/07/2009

(1) bilan et comptes non encore arrêtés

(2) montants exprimés en dinars tunisiens

(3) montants exprimés en dirhams marocains

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES PARTICIPATIONS	Capital au dernier bilan	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au dernier bilan	Quote-part du capital détenu au 31.12.2009 en %	Valeur comptable des titres détenus au 31.12.2009		Prêts et avances consentis par la Banque et non remboursés au 31.12.2009	Montant des cautions et avais fournis par la Banque au 31.12.2009	Chiffre d'affaires au dernier exercice	Bénéfice net ou perte au dernier exercice	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31.12.2009
				Brute	Nette					
<b>1) Filiales non reprises au paragraphe A</b>										
a) filiales françaises (ensemble) dont SNC Rema, Strasbourg dont GIE Ventadour Bail III Ter, Strasbourg				44 225 484 304 883 15 230	40 177 484 304 883 15 230	866 547 495	0			1 740 393 58 997
b) filiales étrangères (ensemble)				0	0	0				
<b>2) Participation non reprises au paragraphe A</b>										
a) participations françaises (ensemble) dont Société de Gestion des Paris du Crédit Mutuel dans le Journal "L'Alsace", Société Civile, Strasbourg				20 336 773 6 003 519	19 300 107 6 003 519	2 523 757	0			8 755 827
b) participations étrangères (ensemble)				4 394 989	4 394 989	0	0			449 970
<b>3) Autres titres de participation non repris au paragraphe A</b>										
a) autres titres de participations dans les sociétés françaises (ensemble) dont GIE Spring Rain, Paris dont GIE Vulcain Energie, Paris				22 168 402 3 577 295 2 608 738	21 871 602 3 577 295 2 608 738	1 225 825 000	0			139 953
b) autres titres de participations dans les sociétés étrangères (ensemble)				434 554	434 554					

#### 4.4 Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

★ ★ ★ ★ ★

## LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES 2009

**KPMG Audit**  
*Département de KPMG S.A.*  
1, cours Valmy  
92923 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG et Autres**  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Banque Fédérative du Crédit Mutuel**

**BFCM**

Exercice clos le 31 décembre 2009

#### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.



## **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique et des conditions de marchés toujours dégradées. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des positions sur certains instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que cela est décrit dans la note 1 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif du marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.
- Comme indiqué dans les notes 1 et 2.3 de l'annexe aux états financiers, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture, à l'actif par des dépréciations spécifiques et au passif par des provisions générales pour risque de crédit.
- Votre société procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses états financiers, qui portent, notamment, sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, sur l'évaluation des engagements de retraite comptabilisés et les provisions pour risques juridiques. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

ERNST & YOUNG et Autres

Arnaud Bourdeille

Isabelle Santenac

## Chapitre V ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### 5.1 Rapport de gestion du Groupe BFCM

#### **Bilan économique de l'année 2009**

Transition et incertitude pourraient qualifier l'année 2009.

Transition entre une crise financière qui paraît avoir touché à sa fin en cours d'année de sorte que les marchés ont retrouvé le chemin d'un fonctionnement normal et une crise économique qui, par son effet décalé avec la crise financière, a continué à nourrir un climat morose et une activité amorphe.

La profondeur de la crise et sa durée sont également incertaines dans un climat où les tensions internationales sont fortes, soit en raison de la situation de guerre de ces pays (Afghanistan, Irak), soit en raison de positions sensibles qui alimentent ces tensions (Iran).

L'espoir qu'à fait naître l'arrivée du nouveau Président aux Etats-Unis en début d'année et la nomination d'un Président du Conseil pour représenter l'Europe en application du traité de Lisbonne n'ont pas véritablement apporté de résultat, ni même d'approche tangibles pour aborder et améliorer la situation de crise.

Les quelques signes ponctuels de reprise comme la consommation se sont avérés de courte durée et ont eu pour origine le soutien des Etats (primes pour l'acquisition de nouvelles voitures). Ces signes sont dans tous les cas insuffisants pour considérer que nous sommes de retour sur le chemin d'une croissance durable.

Les sommets mondiaux médiatisés et les déclarations solennelles se sont également révélés inefficaces au-delà de certains aspects emblématiques tels que les paradis fiscaux et les bonus bancaires dont le traitement reste d'ailleurs inachevé et disparate selon les pays.

Si la Chine et l'Inde ainsi que certains pays d'Asie ont renoué avec une croissance forte, les Etats-Unis, même s'ils restent empêtrés dans un cycle lent de reprise d'activité, ont la capacité de rebondir et de reprendre les chemins de la croissance.

Pour l'Europe la gravité de la situation est profonde, les options des membres de l'Union ne sont pas homogènes et les Etats avancent en ordre dispersé. Le climat social reste tendu avec la dégradation du chômage dans la plupart des pays. Le signal de reprise et l'espoir d'amélioration économique viendront du redémarrage aux Etats-Unis qui aura probablement un effet d'entraînement et de réaction en Europe.

En attendant ce début de cycle de croissance, la situation générale se dégrade dans nos pays qui connaissent une hausse du chômage et une aggravation des déficits due au soutien des Etats aux économies et aux personnes. Les équilibres financiers de certains Etats sont remis en cause et suscitent de l'inquiétude (Grèce, Italie, Espagne, Royaume-Uni).

Dans ce climat morose nous avons poursuivi notre activité dans des conditions difficiles.

Ainsi, lors de la crise financière, le secteur bancaire a pris des engagements à l'égard de l'Etat en matière de crédits. Les statistiques sur la production des crédits montrent qu'il y a eu depuis fin 2008 un fort ralentissement même si la hausse reste positive.

En affinant les analyses on s'aperçoit qu'il y a davantage une crise de la demande que de l'offre, les taux étant tendanciellement bas et la maîtrise des risques continuant d'être un élément déterminant du pilotage de l'octroi et du suivi des crédits.

A cela s'ajoute le ralentissement économique qui rend les besoins de crédits moins urgents dans les entreprises. Les crédits aux particuliers ont moins souffert de la situation et leur progression au niveau de la profession témoigne de l'efficacité des mesures gouvernementales prises et de la réactivité des réseaux.

Nos résultats sont à l'image de cette activité et du climat général et peuvent être qualifiés de bons. Ayant moins souffert que les banques d'investissement de la crise financière et bénéficiant dans notre activité domestique de la fidélité de nos sociétaires clients et d'une palette de produits correspondant à leurs besoins, nous avons pu tirer notre épingle du jeu.

L'année 2010 ne s'annonce pas a priori comme étant l'année de la reprise d'autant que les dispositifs de soutien à la consommation et à l'investissement notamment immobilier pourraient être remis en cause ou du moins avoir une portée et une efficacité plus limitées.

Plus que jamais notre rôle est de renforcer notre relation avec nos sociétaires et de les aider dans un cadre maîtrisé à traverser cette grave crise. La complémentarité du rôle et de l'action des élus et des salariés vis-à-vis des sociétaires doit pouvoir s'exprimer pleinement. L'année 2009 a ainsi permis de vérifier une nouvelle fois que notre organisation est performante, y compris en temps de crise, et que nos choix nous ont permis de conserver une relation originale et privilégiée avec nos sociétaires.

2009 a aussi été l'année de l'élargissement de nos partenariats. Le Groupe de Crédit Mutuel Midi-Atlantique est venu renforcer le périmètre du CM 4 pour former depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 le CM 5 aux côtés des Groupes d'Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Sud-Est et Centre Est Europe.

Cet élargissement s'est accompagné de modifications au sein du Conseil d'Administration.

### **Conseil d'Administration – Rémunérations des dirigeants**

Le Conseil d'Administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est actuellement composé de 17 membres nommés par l'Assemblée générale et de 5 Censeurs nommés par le Conseil conformément à l'article 20 des statuts.

Le Conseil a opté le 14 juin 2002 pour un régime dualiste d'exercice de la direction générale. La présidence du Conseil est assumée par M. Etienne PFLIMLIN et la direction générale par M. Michel LUCAS.

Les dispositions légales relatives à la composition et aux mandats des membres du Conseil d'Administration sont rappelées au point 3.1 du présent document (page 29).

Au cours de l'Assemblée générale ordinaire du 12 mai 2010, les mandats de Mme Marie-Paule BLAISE, MM. Michel LUCAS, Gérard CORMORECHE, Jean-Paul MARTIN sont renouvelés pour une période de trois ans.

Le rapport sur le fonctionnement du Conseil, ainsi que le rapport sur le contrôle interne se trouvent en page 38.

Le groupe Crédit Mutuel a signé avec l'Etat la convention type portant diverses mesures sur le refinancement des établissements de crédit. Dans ce cadre, le groupe a pris un certain nombre d'engagements en matière de développement des crédits, mais également par rapport aux statuts, rémunérations et engagements des mandataires sociaux. Les décisions prises à ce sujet par le Conseil du 19 décembre 2008 ont été portées à la connaissance des Commissaires aux comptes. Au cours de sa réunion du 18 décembre 2009, le Conseil a également adopté les recommandations relatives aux normes professionnelles concernant la politique de rémunération des professionnels des marchés financiers.

*Le tableau détaillé des rémunérations perçues par les dirigeants du groupe BFCM en 2009 ainsi que les principes et mécanismes en vigueur font partie intégrante du rapport du conseil d'administration présenté à l'assemblée générale et sont détaillés au chapitre 3 – Gouvernement d'Entreprise - (pages 35 à 37) du présent document.*

## **Éléments financiers relatifs aux comptes consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.**

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2009. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2009-R.04.

La norme IFRS 8 et la norme IAS 1 révisée en 2007 sont appliquées pour la première fois depuis le 1er janvier 2009. La norme IFRS 8 n'a pas d'impact sur la présentation des états financiers. Les états financiers ont été adaptés pour être conformes à IAS 1.

L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la commission européenne : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les principes comptables, méthodes d'évaluation et de présentation des normes internationales sont détaillés dans la note 1 de l'annexe aux comptes.

Les informations relatives à la gestion des risques, requises par la norme IFRS 7, font l'objet d'un chapitre dédié.

### **Activité et résultats du Groupe**

#### *Analyse du bilan consolidé*

Le total du bilan consolidé IFRS du Groupe BFCM est de 420,5 milliards d'euros, contre 425,2 milliards en 2008 (-3,3%)<sup>2</sup>.

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 47,8 milliards d'euros en 2009, contre 47,1 milliards en 2008. Ils s'agit essentiellement des dérivés et des autres passifs financiers de transaction ainsi que des dettes envers les établissements de crédit évaluées en juste valeur par résultat.

Les autres dettes envers les établissements de crédit (91,5 milliards d'euros) diminuent de 14,3%<sup>2</sup> d'un exercice à l'autre.

Les émissions de titres autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 87 milliards d'euros au total contre 100,6 milliards en 2008 (- 16,40%<sup>2</sup>). Les titres du marché interbancaire et les titres de créance négociables en représentent l'essentiel, avec un encours de 56,5 milliards d'euros, suivis des emprunts obligataires (30,3 milliards). Le solde du poste est constitué des bons de caisse et de titres divers.

Le poste «Dettes envers la clientèle » au passif du bilan est constitué des dépôts de la clientèle sous forme d'épargne comptable, créances rattachées incluses. Ces dépôts ont progressé de 8,9%<sup>2</sup> pour atteindre 94,5 milliards en 2009<sup>3</sup>, confirmant une nette reprise de la collecte d'épargne. La contribution des entités du CIC représente à elle seule 73% de ce total, soit 76,9 milliards, tandis que Targobank contribue à hauteur de 10% et le Groupe Cofidis pour 0,4 milliard.

Les provisions techniques des contrats d'assurance, représentatives des engagements envers les assurés, s'élèvent à 51 milliards d'euros, soit 11,3% de plus que l'an passé. La majorité de ce montant (46,8 milliards) est constituée par l'épargne des clients confiée aux sociétés d'assurance vie du Groupe Assurance du Crédit Mutuel.

Les intérêts minoritaires au passif (2,9 milliards d'euros fin 2009) concernent pour l'essentiel les autres Groupes de Crédit Mutuel associés dans le GACM (dont ils détiennent 27% du capital) et les actionnaires externes dans le CIC (8% du capital).

A l'actif, les placements sur le marché interbancaire augmentent de 0,5%<sup>2</sup> entre 2008 et 2009 pour atteindre 105,5 milliards d'euros.

L'encours global des créances à la clientèle passe de 147,7 milliards à 152,1 milliards en tenant compte de l'apport du Groupe Cofidis (7,8 milliards d'euros).

Les crédits sont accordés à plus de 79% par l'intermédiaire des entités du CIC. Les encours de Targobank Allemagne, représentent 11 milliards d'euros, soit un peu plus de 7% de l'encours global.

---

<sup>2</sup> Evolution 2009/2008 à périmètre constant et hors encours SFEF.

<sup>3</sup> Dépôts de la clientèle hors encours SFEF (11,1 milliards)

Les instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élevèrent à 51,6 milliards d'euros, contre 56,2 milliards d'euros l'an passé.

Les écarts d'acquisition à l'actif (4 milliards d'euros au total) sont essentiellement relatifs aux acquisitions des titres Targobank en décembre 2008 (2,8 milliards), à la prise de participation dans le Groupe Cofidis pour 0,4 milliards début mars 2009 et aux titres CIC (506 millions d'écart d'acquisition résiduel).

#### *Analyse du compte de résultat consolidé*

Le PNB global du groupe passe de 3,9 milliards d'euros au 31 décembre 2008 à 7,9 milliards au 31 décembre 2009, du fait des acquisitions du Groupe Cofidis et Targobank. Les frais de fonctionnement (4,4 milliards au 31 décembre 2009 contre 3,2 milliards à fin 2008) progressent de 4,8% à périmètre constant suite notamment au complément de participation versé aux salariés du groupe.

Le coût du risque s'élève à 1 892 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 1 016 millions à fin 2008 (-7,7% à périmètre constant). Les récentes acquisitions représentent à fin 2009 un coût du risque notamment de 391 millions pour Targobank et 509 millions pour Cofidis.

De ce fait, le coût du risque rapporté aux encours de crédits augmente à hauteur de 1,04% et le ratio de couverture globale des créances douteuses est de 63,9% au 31 décembre 2009.

Le résultat net 2009 atteint 1 029 millions d'euros contre 138 millions en 2008.

### **Analyse par activité :**

#### **Description des pôles d'activité**

Les activités retenues correspondent à l'organisation du groupe BFCM. On pourra se reporter à la note annexe 3 qui fait apparaître les regroupements retenus, ainsi que la note annexe 2 (répartition détaillée par activité du bilan, du compte de résultat).

L'élimination intégrale des opérations réciproques entre les secteurs bancaires et d'assurance aboutit à des transferts comptables de patrimoine et de résultats entre la banque et l'assurance, de nature à fausser l'appréciation économique portée respectivement sur ces secteurs. Aussi, l'analyse par activité ci-dessous reprend les éléments relatifs à l'assurance avant élimination des opérations réciproques, dès lors que ces dernières sont représentatives de droits des assurés (produit des placements de l'assurance dans la banque, cotisations d'assurance exposées par les banques pour le compte de leurs salariés, etc.). Notamment, les « Produits des activités d'Assurance » diffèrent entre l'analyse par activité présentée ci-après et les états publiables en raison de ce retraitement.

- La banque de détail, cœur de métier du Groupe BFCM, regroupe :  
le réseau de la BECM, le réseau des banques régionales du CIC et celui du CIC en Ile-de-France, les agences CIC Iberbanco, le réseau Targobank Allemagne, le Groupe Cofidis, ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit consommation, crédit-bail mobilier et LOA, crédit-bail immobilier, crédit vendeur PNF, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier.
- L'assurance, avec le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) et ses filiales dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau. Les sociétés du GACM sont présentes sur le marché de l'assurance vie et non vie, du courtage assurance, de la réassurance, de la télésurveillance, et de la couverture financière de la maintenance automobile.
- La banque de financement et de marché regroupe deux activités :  
Le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements à valeur ajoutée (financements de projets et d'actifs, financements export, etc...), l'international et les succursales étrangères ; les activités de marché de la BFCM et du CIC sont regroupées au sein d'une seule entité « CM-CIC Marchés » avec une Direction unique.  
Les activités de marché sont organisées au sein de trois métiers, refinancement, commercial et compte propre. Les opérations réalisées sur deux sites (Paris, Strasbourg) sont enregistrées dans deux bilans :

- \* Celui de la BFCM, pour le métier Refinancement
- \* Celui du CIC, pour les métiers Commercial et Compte Propre ;

- La banque privée regroupe les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France (CIC Banque Transatlantique, Dubly-Douilhet SA) qu'à l'étranger (Banque de Luxembourg, Banque CIC Suisse, Banque Transatlantique Luxembourg, CIC Private banking-Banque Pasche, Banque Transatlantique Belgium, Banque Transatlantique Londres).
- Le capital-développement exercé pour compte propre constitue un pôle de résultat significatif. Cette filière est organisée autour de trois entités principales : CIC Finance, CIC Banque de Vizille et IPO.
- Le pôle "structure et holding" rassemble les éléments non affectables à un autre pôle d'activité ainsi que les structures à vocation purement logistique : les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation logé dans les sociétés spécifiques.

### La banque de détail

En 2009, le groupe BFCM est resté à l'écoute de ses clients particuliers, associations, professionnels et entreprises. Le dynamisme du réseau, sa proximité, la qualité de son offre commerciale lui ont assuré :

L'accroissement du portefeuille de 101 928 nouveaux clients (hors apport groupe Cofidis) pour un total de 11 182 986, le groupe Cofidis apportant 3 497 187 clients ;

La création de 48 nouveaux points de vente, portant ainsi le total à 2 568 agences.

Les crédits du réseau bancaire domestique (hors nouvelles acquisitions), à 99,2 milliards d'euros, affichent une bonne résistance avec une hausse de l'encours de 2% par rapport à 2008, portés par le crédit habitat (+ 4%) et les crédits d'investissement (+6%).

Les dépôts, 60,8 milliards d'euros, enregistrent une progression de 12% grâce au dynamisme de l'épargne à régime spécial (EARS), des plans d'épargne populaire (PEP) à +25 % et les dépôts à vue à +22%.

L'encours d'épargne gérée, à 62 ,3 milliards d'euros, connaît une croissance de 20%.

Au niveau de l'assurance IARD, le portefeuille atteint 2 541 534 contrats (+8,6%).

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>Evolution %<sup>4</sup></b>
Produit net bancaire	5.818	3.297	+4,6%
Résultat brut d'exploitation	2.290	1.037	+4,9%
Résultat avant impôt	855	669	-19,5%
Résultat net	554	477	-26,5%

Le PNB de la banque de détail s'élève à 5 818 millions d'euros contre 3 297 millions d'euros (+4,6% à périmètre constant et multiplié par 1,8 du fait des acquisitions) et son résultat avant impôt, en raison de la montée des risques de crédits, de 855 millions d'euros contre 669 millions d'euros.

Les frais généraux croissent de 4,5% (à périmètre constant) à 3 528 millions d'euros mais le coefficient d'exploitation s'améliore de 68,5% à 60,6%.

Le coût du risque est de 1 452 millions d'euros, en augmentation de 49% à périmètre constant.

### L'assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>Evolution %</b>
Produit net bancaire	887	765	+15,9%
Résultat brut d'exploitation	546	456	+19,9%
Résultat avant impôt	567	472	+20,1%
Résultat net	412	377	+9,5%

Le chiffre d'affaires de l'assurance, avec 7,7 milliards d'euros, affiche une progression de 20,4% dont 32,4% pour la partie « vie ». Afin de développer son rayonnement international, le groupe a signé des accords de partenariat

<sup>4</sup> Evolution 2009/2008 à périmètre constant

avec le Royal Automobile Club de Catalogne (103 800 contrats en portefeuille au 31 décembre 2009) et racheté en Belgique la compagnie Partners.

Le produit net assurance est de 887 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 765 millions d'euros en 2008, après rémunération des réseaux de distribution à hauteur de 734 millions d'euros (+7% par rapport à 2008). Le résultat avant impôt est de 567 millions d'euros contre 472 millions d'euros.

### **La banque de financement et la banque de marché**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>Evolution M€</b>
Produit net bancaire	1.532	26	+1.506
Résultat brut d'exploitation	1.262	(214)	+1.476
Résultat avant impôt	882	(744)	+1.626
Résultat net	610	(476)	+1.086

Le résultat avant impôt s'inscrit à 882 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre – 744 millions en 2008, avec un PNB de 1 532 millions d'euros contre 26 millions.

Au sein de ce métier, la banque de financement voit croître son résultat avant impôt de 13,7% à 225 millions d'euros et son PNB de 37,4% à 461 millions d'euros.

Les encours de crédits se montent à 18,6 milliards d'euros avec des marges restaurées.

Le coût du risque passe de 64 millions d'euros en 2008 à 158 millions d'euros au 31 décembre 2009. Aucun dossier provisionné n'est supérieur à 20 millions d'euros.

Pour les activités de marché, après une année 2008 fortement marquée par la crise financière et bancaire et la hausse des spreads de crédits, 2009 a connu une normalisation des marchés financiers. En conséquence, le résultat avant impôt évolue de – 942 millions d'euros en 2008 à 657 millions d'euros au 31 décembre 2009 et le PNB de – 310 millions d'euros à 1 072 millions d'euros.

En matière de rémunérations variables des professionnels des marchés, le groupe CM5-CIC respecte strictement les règles du G 20. Plus de 50% des variables sont différés et soumis à malus. Le ratio de rémunérations totales par rapport aux revenus est de 10,4%. Les coûts complets (liquidité, risque, capital alloué) ont été pris en compte et toutes les charges comptables afférentes (taxes, partie différée et conditionnelle) enregistrées.

Le coût du risque 2009 s'élève à 221 millions d'euros contre 465 en 2008.

### **La banque privée**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>Evolution %</b>
Produit net bancaire	397	427	-7,2%
Résultat brut d'exploitation	94	156	-39,9%
Résultat avant impôt	95	47	+99,6%
Résultat net	70	42	+66,2%

Le résultat net passe de 42 millions d'euros en 2008 à 70 millions au 31 décembre 2009 et le PNB de 427 millions d'euros à 397 millions.

Malgré la crise, la performance commerciale est satisfaisante.

### **Le capital développement**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>Evolution %</b>
Produit net bancaire	49	112	-56,3%
Résultat brut d'exploitation	21	73	-71,6%
Résultat avant impôt	21	74	-71,5%
Résultat net	20	77	-74,2%

Dans un environnement économique peu favorable, le métier réalise au 31 décembre 2009 un résultat net de 20 millions d'euros. Les encours investis se montent à près de 2 milliards d'euros.

Le groupe BFCM est présent dans 480 entreprises françaises au travers d'un portefeuille de plus de 2 milliards d'euros. Ces investissements sont faits pour aider l'économie et non dans une optique de spéculation puisque la durée moyenne de détention de ces lignes est de 10 ans.



### **Le pôle structure et holding**

(en millions d'euros)

	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>Evolution %<sup>5</sup></b>
Produit net bancaire	(495)	(679)	-55,8%
Résultat brut d'exploitation	(751)	(762)	-51,4%
Résultat avant impôt	(916)	(686)	-48,4%
Résultat net	(637)	(359)	-38,1%

Le PNB de la structure et holding comprend :

- le PNB de l'activité holding (-635 millions d'euros), incluant le coût de l'insuffisance du fonds de roulement de cette activité (-269 millions d'euros) le coût du refinancement de Targobank (-207 millions) et l'amortissement (- 188 millions) de l'écart d'évaluation sur cette filiale, les plans de développement CIC, les refacturations des frais de siège de Targobank et Cofidis, les dividendes des titres de participation;
- le PNB de l'activité logistique pour 140 millions d'euros (filiales logistiques de Targobank et Cofidis...).

*Le point 2.1 "Activités de la BFCM" (pages 15 à 18 du présent document) relevant du Chap II – Métiers du Groupe BFCM – fait partie intégrante du rapport du conseil d'administration présenté à l'assemblée générale.*

Le Conseil d'Administration

## **5.2 Evolutions récentes et perspectives**

Les incertitudes restent nombreuses notamment sur l'évolution des marchés et les perspectives d'une reprise économique durable.

La crise économique qui a suivi la crise financière, s'est traduite par une dégradation des risques sur crédits qui pourrait encore se poursuivre et donc avoir un impact en 2010. La surveillance de ces risques restera un enjeu essentiel. Une maîtrise des charges et un renforcement de la fidélisation des clients-sociétaires doivent permettre au Groupe de maintenir des liens de confiance nécessaires en cette période difficile qui s'annonce.

Le groupe poursuivra :

- le développement commercial de ses réseaux ;
- l'enrichissement de sa gamme de produits et de services ;
- son objectif de rendre le meilleur service à ses clients-sociétaires, particuliers, associations, professionnels et entreprises ;
- son soutien à l'activité économique au plus près des besoins de sa clientèle ;
- l'intégration de ses récentes acquisitions, CIC Iberbanco (ex Banco Popular France), le Groupe Cofidis et Citibank Allemagne devenue Targobank en février 2010.

<sup>5</sup> Evolution 2009/2008 à périmètre constant

### **5.3 Rapport sur les risques**

Ce chapitre comprend notamment les informations requises par IFRS 7 sur les risques relatifs aux instruments financiers.

Les chiffres qui figurent dans ce chapitre sont audités, sauf ceux expressément marqués d'un \*, qui ont fait l'objet des vérifications de sincérité et de concordance prévues à l'article L.823-10 du Code de commerce au même titre que le reste du rapport de gestion.

Les fonctions de contrôle périodique, permanent et de conformité permettent une sécurisation renforcée des process sur l'ensemble des activités.

La direction des risques consolide la maîtrise globale des risques et optimise leur gestion au regard des fonds propres réglementaires alloués à chaque activité et de la rentabilité dégagée.

*Sommaire*

[I\) Les risques de crédit](#)

[II\) Les risques de gestion de bilan](#)

[III\) Les risques des activités de marché](#)

[IV\) Le ratio européen de solvabilité](#)

[V\) Les risques opérationnels](#)

[VI\) Les autres risques](#)

#### **I) Risques de crédit**

Les informations chiffrées relatives sont développées pour :

-Risques sur crédits à la clientèle : pages 98-107

-Risques sur crédits interbancaires : pages 107-108

-Risques sur Titres de créances, instruments dérivés et pensions : page 108

Des informations complémentaires sur le risque de crédit sont développées dans la note 12 des comptes consolidés.

#### **A - L'organisation de la filière engagement**

L'organisation de la gestion des engagements distingue, conformément à la réglementation en vigueur:

- le dispositif d'octroi des crédits;
- le dispositif de mesure des risques et de surveillance des engagements.

L'organisation de la filière engagement et la gestion des engagements s'appuient sur un référentiel unique qui fixe les règles et procédures en usage dans le groupe.

#### **Le dispositif d'octroi des crédits**

Il s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

#### **La connaissance du client**

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés par les structures régionales du Groupe avec leur environnement économique régional. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale vers les clients ciblés. Les éléments de connaissance des emprunteurs et les analyses risque sont réunis dans le dossier de crédit. La détention des documents comptables les plus récents est suivie informatiquement par l'appliquetif « collecte de bilans ».

#### **L'évaluation du risque**

L'évaluation du risque repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés. Elle se fonde sur:

- la cotation clientèle;
- les groupes risques;
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques régulièrement renouvelée.

#### La cotation clientèle

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre des dispositifs engagements et risques: octroi, paiement, tarification et suivi. À ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie.

Le système de cotation interne des clients du groupe repose sur les principes suivants:

- unicité: le mode de calcul est unique pour l'ensemble du groupe;
- exhaustivité: tous les tiers identifiés dans le système d'information sont cotés;
- automaticité pour le réseau: le système d'information calcule automatiquement une cotation primaire mensuelle ajustée quotidiennement au travers de la remontée des alertes risques;
- uniformité de la cotation: les algorithmes sont communs à l'ensemble des banques sur la base d'une segmentation des marchés définie au sein du système d'information;
- uniformité des niveaux de restitution pour tous les segments de marchés (9 classes de clients sains et 3 classes de clients en défaut) ;
- prise en compte de la notion de groupe risques.

La cotation est recalculée tous les mois (cotation primaire) et corrigée au jour le jour par les événements risques graves survenus pour aboutir à la cotation finale.

Le suivi de la pertinence des algorithmes est assuré par la « structure » Bâle 2, autant que nécessaire, avec des équipes spécialisées. D'une manière générale, la filière engagements valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.

#### Les groupes risques (contreparties)

« Sont considérées comme un même bénéficiaire les personnes physiques ou morales qui sont liées de telle sorte qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrerait des problèmes financiers, les autres connaîtraient des difficultés de remboursement ».

Les groupes risques sont constitués sur la base de règles écrites qui intègrent notamment les dispositions de l'article 3 du CRB 93-05. Chaque chargé de clientèle gère la création et la maintenance de groupes risques.

#### La pondération des produits et des garanties

Pour l'évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l'engagement nominal peut s'appliquer. Cette pondération est une combinaison de la nature du crédit et de la nature de la garantie.

#### La décision d'engagement

Elle est principalement fondée sur:

- la cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties;
- les niveaux de délégations;
- le principe du double regard;
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres;
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel: dès la fin de l'instruction d'une demande de crédit, le dossier électronique est transmis au bon niveau décisionnaire qui est seul habilité à valider la décision d'engagement.

#### Les niveaux de délégations

##### Réseau

Le chargé de clientèle est responsable de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées. Conformément à l'article N° 19 du CRBF 97-02, il constitue des dossiers de crédit destinés à recueillir l'ensemble des informations de nature qualitative et quantitative et regroupe dans un même dossier les informations concernant les contreparties considérées comme un même bénéficiaire. Il vérifie la pertinence des éléments recueillis soit auprès des clients soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales,

agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Les règles définies dans la procédure « délégations, octroi de crédit et débiteurs » s'inscrivent dans le cadre des directives Bâle 2 et des fondamentaux définis pour l'ensemble des banques du groupe. Chaque chargé de clientèle est responsable des décisions qu'il prend ou fait prendre et dispose d'une délégation intuitu personae. Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d'engagement en fonction:

- de la cotation;
- du montant total des engagements d'une contrepartie ou d'un groupe risques;
- des exclusions de délégation;
- des garanties éligibles à une pondération de l'engagement pris.

Pour les dossiers dont le montant excède les délégations accordées dans le cadre ci-dessus, la décision relève des commissions de décision engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l'objet de procédures écrites.

### **Banque de financement et d'investissement**

Les décisions ne sont pas prises individuellement et relèvent des commissions de décision engagements. Les succursales étrangères bénéficient de délégations spécifiques.

#### **Le rôle des directions des engagements**

Chaque pôle régional dispose d'une direction des engagements, rattachée à la direction générale du pôle, et indépendante des directions opérationnelles. Ses missions sont principalement de deux natures et, de ce fait, réparties entre deux équipes indépendantes:

- une chargée d'assurer la qualité des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits en veillant à ce que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris;
- une en charge de la mise en œuvre du processus de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques de crédit en complémentarité des actions du contrôle permanent.

#### **Le dispositif de mesure des risques et de surveillance des engagements**

Le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales au moyen d'outils répondant aux dispositions réglementaires Bâle 2.

### **Les outils de mesure des risques consolidés**

Pour mesurer les risques consolidés, le Groupe BFCM dispose de différents outils permettant une approche agrégée au niveau des entités régionales et du groupe:

- de l'exposition sur une contrepartie ou un groupe de contreparties;
- de la production des encours, des taux clientèles, des marges des crédits, par marché, produit, encours sains et douteux;
- de la qualité du portefeuille selon des axes adaptés aux métiers du réseau (cotation, marché, ancienneté de la relation, produits-crédits, secteurs d'activité, ancienneté du contrat), une vision historique étant également restituée;
- d'un suivi des risques de crédit à un niveau global en termes de risque de concentration, de risques interbancaires, de risques pays, et par entité du réseau, filiales, filières métiers, marchés.

Chaque entité commerciale du groupe dispose des outils d'information lui permettant de vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

### **La surveillance des engagements et la détection des risques sensibles**

#### **Les objectifs de la surveillance**

La filière engagements contribue, au côté des autres acteurs concernés, à la surveillance de la qualité des différents aspects des risques de crédit.

Le dispositif de surveillance de la filière engagements intervient en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau, par le contrôle permanent et par la direction des risques.

### **Suivi des engagements**

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte, est assuré à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs/risques sensibles/remontées automatiques en recouvrement), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible des difficultés avérées des contreparties. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive. Le suivi de ces situations se base sur la même cinématique que celle qui régit les délégations et la décision d'engagement.

Le suivi des grands risques corporate se fait de manière indépendante de l'octroi. Il consiste notamment à identifier les engagements qui répondent à des alertes ciblées ou en fonction de l'évolution du profil de risque des contreparties concernées. Il en est de même du suivi des limites de contreparties de la salle des marchés.

Le suivi des limites réglementaires et internes corporate est assuré de manière indépendante de l'octroi. Les limites sont déterminées en fonction des fonds propres dans le cadre du règlement CRBF 93-05 pour les limites réglementaires et en fonction des fonds propres et de la cotation interne des contreparties pour les limites internes.

Le suivi des portefeuilles et des risques fait l'objet, pour la banque de financement et d'investissement, d'une analyse périodique des engagements sur la base des outils de pilotage qui conduit aux décisions de classification en « sensible », de déclassement/reclassement et de provisionnement.

Pour le réseau, la surveillance des engagements est organisée dans le cadre du reporting trimestriel des dossiers sous surveillance.

Le suivi trimestriel des portefeuilles donne lieu à une revue exhaustive des cotations internes des tiers ou groupes de tiers de chaque portefeuille.

### **Détection de la masse risquée, passage en défaut, provisionnement**

L'objectif consiste à identifier de manière exhaustive les créances ou secteurs d'activité à placer en surveillance et d'affecter les contreparties détectées à la catégorie correspondant à leur situation : sensible (non déclassés douteux), douteux ou contentieux.

#### **Les risques sensibles**

L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle, de manière informatique, ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents.

Ce dispositif permet de :

- identifier des contreparties ou des secteurs d'activité sur lesquels il existe une connaissance d'événements ou d'informations de nature à devoir les placer sous surveillance à plus ou moins brève échéance. Ce dispositif s'intègre en complément et généralement en amont du repérage automatisé réalisé par les applicatifs ;
- déclencher systématiquement toutes les actions conservatoires nécessaires afin de préserver au mieux les intérêts du Groupe BFCM.

### **Passage en défaut et provisionnement**

Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Au-delà de l'automatisme exhaustif en place, les différents acteurs impliqués utilisent toutes les sources à leur disposition pour identifier les créances à placer « sous surveillance ».

Le déclassement et le provisionnement sont informatisés.

Par ailleurs, une revue est effectuée par portefeuille homogène pour détecter d'éventuels événements de perte, source de dépréciation collective.

### **Gestion de la masse risquée**

**La gestion des clients sensibles (non déclassés en douteux).** En fonction de la gravité de la situation, les clients sont gérés en agence par le chargé de clientèle avec un changement du niveau de délégation du dossier, ou par des équipes dédiées et spécialisées, par marché, type de contrepartie, ou mode de recouvrement.

**La gestion des clients déclassés en douteux, contentieux.** Les contreparties concernées sont gérées de façon différenciée en fonction de la gravité de la situation : en agence par le chargé de clientèle (dans ce cas l'agence ne dispose d'aucune délégation d'octroi de crédit sur les clients concernés), ou par des équipes dédiées et spécialisées par marchés, type de contreparties, ou mode de recouvrement.

**Le contrôle permanent des engagements.** Un contrôle de deuxième niveau assuré par des compétences dédiées et indépendantes de la fonction « engagements » recense selon des critères spécifiques et analyse mensuellement les engagements jugés risqués ; les mesures correctrices appropriées sont arrêtées en conséquence.

Une analyse automatique d'une vingtaine de ratios permet en outre d'identifier chaque mois les agences connaissant des difficultés dans la gestion de leurs engagements et d'arrêter rapidement les actions de régularisation nécessaires.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion des risques de crédit.

### **Point sur les orientations 2009**

En 2009, dans le contexte exceptionnel de crise économique, la filière engagements du groupe BFCM s'est attachée à renforcer le dispositif d'octroi, de mesure et de surveillance des risques.

Le référentiel Engagements a été adapté en conséquence.

### **Le reporting**

#### **Le comité des risques**

Conformément aux dispositions du règlement CRBF 97-02, les différentes instances, notamment le comité des risques, sont informées de l'évolution des engagements de crédits selon une périodicité au moins trimestrielle. Par ailleurs, ces instances sont informées et participent aux décisions sur l'évolution des différents dispositifs de gestion des engagements de crédits.

#### **L'information des dirigeants**

Une information détaillée sur les risques de crédit et les procédures les concernant est présentée aux dirigeants. Ces données sont en outre présentées à un comité de suivi des risques chargé d'examiner les enjeux stratégiques du groupe BFCM en termes de risques, dans le respect de la réglementation Bâle 2.

## **B - Les données chiffrées**

### **Crédits à la clientèle**

Dans un environnement économique évolutif, l'année 2009 se caractérise par une relative stabilité des encours et par la détérioration du coût du risque.

### **Les encours**

Le total des créances clientèle est de 157,2 milliards d'euros, en baisse de 2,3% \*\* en 2009 par rapport à 2008. Cette baisse relative impacte essentiellement les crédits à court terme. En effet, les encours bilan à moyen ou long terme ont progressé de 3,2% \*\* alors que les encours bilan des crédits à court terme ont diminué de 13,6% \*\*, traduisant le dégonflement constaté du BFR des entreprises.

(\*\* variation 2009/2008 à périmètre constant)

Les crédits à la clientèle se décomposent de la manière suivante:

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2009	31/12/2009 à périmètre constant*	31/12/2008
<b>Crédits court terme</b>	<b>53 654</b>	<b>46 999</b>	<b>54 426</b>
Comptes ordinaires débiteurs	6 388	6 387	7 208
Créances commerciales	2 259	2 259	3 074
Crédits de trésorerie	44 857	38 203	44 026
Créances export	151	151	118
<b>Crédits moyen et long terme</b>	<b>93 870</b>	<b>93 581</b>	<b>90 647</b>
Crédits d'équipement	23 572	23 572	22 383
Crédit habitat	56 408	56 391	55 006
Crédit-bail	7 283	7 043	6 806
Autres crédits	6 607	6 576	6 452
<b>Total brut des créances clientèle Hors créances douteuses et créances rattachées</b>	<b>147 525</b>	<b>140 581</b>	<b>145 073</b>
Créances Douteuses	9 335	6 899	5 747
Créances rattachées	333	269	367
<b>Total brut des créances clientèle</b>	<b>157 192</b>	<b>147 749</b>	<b>151 187</b>

Source comptabilité - Hors pensions \* hors nouvelles acquisitions

Exposition

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2009	31/12/2009 à périmètre constant*	31/12/2008
<b>Prêts et créances</b>			
Etablissements de crédit	105 214	104 886	104 320
Clientèle	157 192	147 749	151 187
<b>Exposition brute</b>	<b>262 406</b>	<b>252 635</b>	<b>255 507</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>			
Etablissements de crédit	-520	-520	-316
Clientèle	-5 962	-4 590	-4 231
<b>Exposition nette</b>	<b>255 924</b>	<b>247 525</b>	<b>250 960</b>

Source comptabilité - Hors pensions \* hors nouvelles acquisitions

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2009	31/12/2009 à périmètre constant*	31/12/2008
<b>Engagements de financement donnés</b>			
Etablissements de crédit	1 472	1 472	1 409
Clientèle	38 147	33 051	31 403
<b>Engagements de garantie donnés</b>			
Etablissements de crédit	4 198	3 399	3 004
Clientèle	12 381	12 373	12 217
<b>Provision pour risques sur engagements donnés</b>	<b>141</b>	<b>141</b>	<b>120</b>

Source comptabilité - Hors pensions \* hors nouvelles acquisitions

A fin 2009, les encours globaux tiennent compte, suite aux acquisitions (Cofidis), aux entrées dans le périmètre de consolidation des crédits à la clientèle. Pour ces entités, les encours fin 2009 se décomposent comme suit :

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2009 entrée périmètre	Poids relatif 31/12/2009
<b>Crédits court terme</b>	6 655	<b>95,8%</b>
Comptes ordinaires débiteurs	1	0,0%
Créances commerciales	0	0,0%
Crédits de trésorerie	6 654	95,8%
<b>Crédits moyen et long terme</b>	289	<b>4,2%</b>
Crédits d'équipement	0	0,0%
Crédit habitat	17	0,2%
Crédit-bail	240	3,5%
Autres crédits	32	0,5%
<b>Total brut des créances clientèle Hors créances douteuses et créances rattachées</b>	<b>6 944</b>	<b>100%</b>
Créances Douteuses	2 435	
Créances rattachées	64	
<b>Total brut des créances clientèle</b>	<b>9 443</b>	
Provision pour dépréciation	1 373	

Sauf indication spécifique, les commentaires, les encours et les analyses qui vont suivre n'intègrent pas les éléments de Targobank Allemagne et du groupe Cofidis.

### Un portefeuille de qualité

Une clientèle bien notée: sur l'échelle de cotations internes réparties sur 12 niveaux, les clients cotés sur les 8 meilleures catégories représentent 96 % de l'encours bilan pour les particuliers, 89 % pour les professionnels, 91 % pour les entreprises et 92 % pour la banque de financement et d'investissement.

### Risque de concentration

#### Risque de contrepartie

Sur le marché grand public, les encours de crédit habitat représentent 35,7 % des encours bilan bruts. Ces encours sont par nature répartis entre un très grand nombre de clients et adossés à des garanties immobilières réelles portant sur les collatéraux financés.

La part relative des 10 premières contreparties par marchés de clientèle traduit de son côté une dispersion des risques. Au 31 décembre 2009, les encours des 10 premiers groupes clients concentraient moins de 5 % des encours bilan et hors bilan du groupe BFCM (6,7 milliards d'euros soit 3,53%)

#### Risque sectoriel

Le dispositif de surveillance et d'alertes sur les secteurs d'activité exposés à des cycles (immobilier, aéronautique...) ou des aléas (équipementiers automobiles, transports...) est permanent; il traduit l'absence de concentration sur un secteur d'activité particulier.

#### Risque géographique

98 % des risques pays recensés se situent sur la zone Europe.

L'exposition du portefeuille des risques pays porte, sauf exception marginale, sur la France et les pays de l'OCDE.



### Répartition par note interne des encours sains

	2009	2008
A+ et A-	26,4%	24,4%
B+ et B-	30,5%	32,3%
C+ et C-	26,4%	28,6%
D+ et D-	13,3%	11,9%
E+	3,4%	2,8%

Source : Suivi des Risques

Notation CM-CIC	Correspondance Moody's	Correspondance Standard & Poors
A +	AAA à Aa1	AAA à AA+
A -	Aa2 à Aa3	AA à AA-
B +	A1 à A2	A+ à A
B -	A3 à Baa1	A- à BBB+
C +	Baa2	BBB
C -	Baa3	BBB-
D +	Ba1 à Ba2	BB+ à BB
D -	Ba3 à B1	BB- à B+
E+	B2 et <	B et <

Les garanties liées aux prêts habitats se répartissent comme suit :

(en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2009
<b>Prêts à l'habitat</b>	<b>56 408</b>
Avec garantie Crédit Logement ou Cautionnement Mutuel Habitat	17 563
Avec hypothèque ou garantie similaire de premier rang	31 913
Autres Garanties *	6 932

Source comptabilité \* hypothèques autres rangs, nantissements, gage... y compris nouvelles acquisitions

Sur l'exercice, l'encours sur le crédit habitat a cru de 2,5 %.

Répartition des crédits par type de clientèle	31/12/2009 en %	31/12/2008 en %
Grand Public	61%	56%
Entreprises	28%	33%
Grandes entreprises	8%	8%
Financements spécialisés et autres	3%	3%

source : suivi des risques

La répartition des crédits par type de clientèle est basée sur toutes les entités françaises du Groupe BFCM.

Répartition géographique des risques clientèle	31/12/2009 en %	31/12/2008 en %
France	85%	85%
Europe hors France	14%	13%
Autres pays	2%	2%

source comptabilité: y compris nouvelles acquisitions

<b>Concentration des risques clientèle</b>	31/12/2009	31/12/2008
<b>* Engagements bruts dépassant 300 M€</b>		
nombre de groupes de contreparties	26	28
total Engagements pondérés en M€	11 003	16 462
dont total bilan en M€	7 637	10 481
dont total hors bilan de garantie et de financement	3 366	5 981
total avoirs (C/C, titres) en M€	6 607	4 991
<b>* Engagements bruts dépassant 100 M€</b>		
nombre de groupes de contreparties	68	73
total Engagements pondérés en M€	15 805	24 511
dont total bilan en M€	11 051	14 797
dont total hors bilan de garantie et de financement	4 754	9 714
total avoirs (C/C, titres) en M€	10 427	15 737

source : tableau mensuel SRC - Grandes Entreprises périmètre Groupe BFCM

Il n'y a pas de grand risque qui excède 25% des fonds propres prudentiels.

	31/12/2009	31/12/2008
	en %	en %
K - Activités financières et d assurance	32,19%	31,22%
L - Activités immobilières	16,95%	14,13%
C - Industrie manufacturière	10,39%	12,50%
G - Commerce réparation d'automobiles et de motocyclette	10,30%	10,97%
M - Activités spécialisées scientifiques et technique	7,67%	8,69%
F - Construction	7,86%	7,34%
H - Transports et entreposage	2,45%	2,71%
I - Hébergement et restauration	2,18%	2,42%
J - Information et communication	2,12%	1,95%
N - Activités de services administratifs et de soutien	2,12%	1,80%
D - Production et distribution d'électricité de gaz		1,09%
Q - Santé humaine et action sociale	1,02%	1,07%
A - Agriculture sylviculture et pêche	1,00%	1,04%
<b>Sous total</b>	<b>96,25%</b>	<b>96,94%</b>
<b>CODES NACE (NIV. SUPERIEUR) INF A 1% DU TOTAL NACE</b>	<b>3,75%</b>	<b>3,06%</b>
<b>Sous total NACE</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

source : suivi des risques

### Risques souverains

Ils représentent, en terme d'encours, moins de 1 million d'euros.

### Un coût du risque impacté par la conjoncture

Les créances douteuses s'élèvent à 9 335 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 5 747 millions d'euros au 31 décembre 2008, soit une hausse de 20 % (à périmètre constant).

Elles représentent 5,9 % des crédits bilan à la clientèle (4,6% à périmètre constant) contre 3,8% au 31 décembre 2008.

Dans un contexte exceptionnellement défavorable, le coût du risque avéré clientèle est de 1,04 % de l'encours des créances brutes au 31/12/2009 (0,83% à périmètre constant).

<b>Qualité des risques clientèle (en millions d'euros capitaux fin de mois)</b>	<b>31/12/2009 (a)</b>	<b>31/12/2009 à périmètre constant</b>	<b>31/12/2008</b>
Créances dépréciées individuellement	9 335	6 899	5 747
Provisions pour dépréciation individuelle	5 626	4 254	3 736
Provision collective des créances	336	336	494
Taux de couverture global	63,9%	66,5%	73,6%
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	60,3%	61,7%	65,0%

Source : comptabilité (a) y compris Targobank et Groupe Cofidis

### Encours ayant subi des impayés

Les impayés des prêts à la clientèle non déclassés en créances douteuses par échéance sont les suivants:

	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1an	TOTAL
<b>Instruments de dette (1)</b>	0	0	0	0	0
<b>Prêts et créances</b>	2 083 532	14 291	230	683	2 098 736
Administrations centrales	3 186	0	0	0	3 186
Etablissements de crédit	16 891	0	0	0	16 891
Institutions non établissements de crédit	937	0	0	0	937
Grandes entreprises	360 366	991	0	0	361 357
Clientèle de détail	1 702 152	13 300	230	683	1 716 365
<b>Total</b>	<b>2 083 532</b>	<b>14 291</b>	<b>230</b>	<b>683</b>	<b>2 098 736</b>

(1) Titres de créances disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance.

### B.2 Crédits interbancaires \*

Répartition géographique des prêts interbancaires

<b>Répartition géographique des prêts interbancaires</b>	<b>31/12/2009 en %</b>	<b>31/12/2008 en %</b>
France	21,3%	26,2%
Europe hors France	47,8%	48,2%
Autres pays	30,9%	25,6%

Source : périmètre activités de marché - Groupe BFCM

La répartition est basée sur le pays de la maison mère.

En 2009, les expositions sont majoritairement centrées sur des banques européennes (France, Allemagne, Royaume Uni notamment). Les expositions sur les banques des pays européens les plus sensibles ont significativement diminué en 2009. Les expositions dans les autres pays concernent principalement des grandes banques nord américaines.

\* Chiffres non audités par les commissaires aux comptes

## Structure des encours interbancaires par note interne

Structure des encours interbancaires par note interne	Equivalent note externe	31/12/2009 en %	31/12/2008 en %
A +	AAA/AA+	0,9%	1,5%
A -	AA/AA-	8,7%	17,7%
B +	A+/A	42,8%	46,7%
B -	A-	26,0%	15,4%
C et en dessous	BBB+ et moins	21,6%	18,2%
Non noté		0,0%	0,5%

L'environnement 2009 a continué de peser sur la qualité de signature des banques et a conduit à la poursuite logique de la dégradation des notes.

Leur structure reste néanmoins satisfaisante avec 78% des expositions interbancaires dans les catégories supérieures ou égales à B- (équivalent ratings externes A-).

### B.3 Titres de créance, instruments dérivés et pensions

Les portefeuilles de titres sont principalement du ressort des activités de marché et marginalement de l'activité gestion de bilan.

Titres de créance (en millions d'euros capitaux fin de mois)	31/12/2009 Valeur comptable	31/12/2008 Valeur comptable
Effets publics	20 290	19 267
Obligations	68 477	75 095
Instruments dérivés	5 095	12 361
Pensions & prêts de titres	15 829	12 767
<b>Exposition brute</b>	<b>109 690</b>	<b>119 490</b>
Provisions pour dépréciation des titres	-85	-216
<b>Exposition nette</b>	<b>109 606</b>	<b>119 274</b>

Source : comptabilité

## II) Risques de gestion de bilan

### Organisation de l'activité

Le Groupe CM5CIC a centralisé les fonctions de gestion de bilan du Groupe jusqu'alors soumises à une décentralisation encadrée.

Les comités décisionnaires du Groupe CM5CIC en matière de gestion du risque de liquidité et du risque de taux, sont les suivants :

- Le Comité technique ALM gère le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt, en fonction des limites de risque en vigueur dans le Groupe CM5CIC. Il est composé des responsables des métiers concernés (direction financière, gestion de bilan, refinancement et trésorerie, risques) et se tient au moins trimestriellement. Les indicateurs restitués, au niveau consolidé et par entité, sont les impasses de liquidité statiques et dynamiques, les impasses de taux statiques, les sensibilités du PNB et de la VAN.

- Le Comité de suivi ALM, composé des dirigeants du Groupe CM5CIC, examine l'évolution des risques de gestion de bilan et valide les limites de risque.

Les décisions de couvertures visent à maintenir les indicateurs de risque dans les limites fixées, au niveau global CM5CIC et pour chacune des entités composant le Groupe. Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins.

Les différents indicateurs de risque de gestion de bilan sont également présentés chaque trimestre au Comité des risques du Groupe CM5CIC.

Le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont définis comme suit :

- La gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres.
- La gestion de bilan a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle d'autre part.
- La gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau.

La gestion de bilan participe à la définition de la politique commerciale en matière de conditions clientèle, de règles de taux de cession interne ; elle assure un lien permanent avec les commerciaux du réseau.

### La gestion du risque de taux\*

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale du Groupe et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options cachées (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

La gestion du risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle du bilan par des opérations dites de macro couverture. Les opérations d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques. Des limites de risques sont fixées par rapport au PNB annuel de chaque banque et du groupe. Le comité technique décide des couvertures à mettre en place et les répartit au prorata des besoins de chaque entité.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les indicateurs suivants, réactualisés chaque trimestre.

1 - **L'impasse statique à taux fixe** correspondant aux éléments du bilan et du hors bilan, dont les flux sont réputés certains, et ce sur un horizon de temps de 1 à 10 ans, encadrée par des limites de 3 à 7 ans, mesurées par un ratio sur le PNB.

2 - **L'impasse statique « inflation »** sur un horizon de temps de 1 à 10 ans

3 - **La sensibilité de la marge nette d'intérêts** calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites. Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de deux ans et est exprimée en pourcentage du PNB de chaque entité.

Quatre scénarios sont calculés :

- Scénario 1 (scénario de référence) : hausse de 1 % des taux de marché et de 0,33 % de l'inflation
- Scénario 2 : hausse de 1 % des taux de marché et stabilité de l'inflation
- Scénario 3 : hausse de 2 % des taux de marché et de 0,66 % de l'inflation

---

\* Chiffres non audités par les commissaires aux comptes

- Scénario 4 (stress) : hausse de 3 % des taux courts, baisse de 1 % des taux longs et stabilité de l'inflation.

Au 31 décembre 2009, les produits nets d'intérêts du Groupe BFCM et du Groupe CM5CIC sont, selon le scénario de référence, exposés à la baisse des taux. Pour ces deux périmètres, les sensibilités sont proches :

- Pour le périmètre consolidé du Groupe BFCM (hors activité de refinancement), la sensibilité est de -44,5 millions d'euros en année 1 et -96,6 millions d'euros en année 2 soit respectivement 1,1% et 2,3% du PNB prévisionnel de chaque année.
- Pour le périmètre de la Banque commerciale du Groupe CM5CIC (hors holding), la sensibilité est de -86,0 millions d'euros en année 1 et -156,0 millions d'euros en année 2 soit respectivement 1,5% et 2,7% du PNB prévisionnel de chaque année.

Les limites de risque (3% du PNB à 1 an et 4% à 2 ans) s'appliquant à la Banque commerciale sont respectées. Indicateurs à la hausse des taux de la Banque commerciale CM5CIC (hors holding) :

Sensibilité en % du PNB	1 an	2 ans
Scénario 1	1,5%	2,7%
Scénario 2	2,3%	3,7%
Scénario 3	2,4%	4,1%
Scénario 4	0,8%	-1,8%

4 - La sensibilité de la VAN qui résulte de l'application du calcul de l'indicateur Bâle 2 standard :

Une translation uniforme de 200 bp appliquée à tout le bilan, à la hausse et à la baisse, permet de mesurer en pourcentage des fonds propres la variation de la valeur actualisée des postes du bilan selon les différents scénarios.

Sensibilité de la VAN	en % des fonds propres
Sensibilité + 200 bp	-5,0 %
Sensibilité - 200 bp	+8,2 %

Groupe BFCM : Echancier statique à taux fixe en millions d'euros \*

MACRO-AGREGAT	Encours 31/12/2009	1 an	2 ans	5 ans	10 ans
INTERBANCAIRE ACTIF	42 208	2 229	1 398	104	4
CREDITS	113 726	67 550	56 503	34 391	14 146
TITRES	4 891	885	888	746	120
VALEURS IMMOBILISEES	18 201	14 583	14 438	14 310	13 581
AUTRES ACTIFS	10 413	0	0	0	0
<b>Total Actif</b>	<b>189 439</b>	<b>85 248</b>	<b>73 227</b>	<b>49 551</b>	<b>27 852</b>
INTERBANCAIRE PASSIF	-77 709	-12 432	-9 286	-1 844	-133
DEPOTS	-59 777	-31 661	-28 545	-16 116	-7 576
TITRES	-26 215	-12 548	-11 494	-6 784	-3
FONDS PROPRES	-11 655	-11 655	-11 655	-11 655	-11 655
AUTRES PASSIFS	-10 880	0	0	0	0
<b>Total Passif</b>	<b>-186 236</b>	<b>-68 295</b>	<b>-60 979</b>	<b>-36 398</b>	<b>-19 367</b>
<b>Total Bilan</b>	<b>3 203</b>	<b>16 953</b>	<b>12 247</b>	<b>13 152</b>	<b>8 485</b>
HB ACTIF FINANCIER	55 779	16 670	13 245	3 452	213
HB PASSIF FINANCIER	-58 380	-27 498	-21 782	-8 886	-273
<b>Total Hors bilan</b>	<b>-2 601</b>	<b>-10 828</b>	<b>-8 537</b>	<b>-5 434</b>	<b>-60</b>
<b>Total Général</b>	<b>602</b>	<b>6 125</b>	<b>3 711</b>	<b>7 718</b>	<b>8 425</b>

D'un point de vue technique, les indicateurs ALM sont produits à partir de l'outil Almonde.

\* Chiffres non audités par les commissaires aux comptes

## La gestion du risque de liquidité

Le Groupe CM5CIC attache une grande importance à la gestion du risque de liquidité

Le dispositif de pilotage du risque de liquidité du Groupe CM5CIC repose sur les axes suivants :

- le respect du coefficient de liquidité à un mois, représentatif de la situation de liquidité à court terme du Groupe.
- la détermination de l'impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors bilan. Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de 3 mois à 7 ans et font l'objet de niveaux cibles, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement.
- le calcul de l'impasse de liquidité dynamique sur cinq ans, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale.
- l'examen d'un scénario de stress sur l'impasse statique et sur les ratios de transformation, caractérisé notamment par une baisse de 30 % des ressources à vue et un tirage accru des crédits confirmés.
- le comité technique ALM décide des opérations de couvertures de liquidité à mettre en place au regard de tous ces indicateurs. Les répartitions se font au prorata des besoins cumulés.

### Ventilation du bilan consolidé groupe BFCM selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie (capital et intérêts)

en millions d'euros	2009 -maturités résiduelles contractuelles-						Indéterminée	TOTAL
	< 1 mois	> 1 mois < 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans		
<b>Actif</b>								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	2 783	1 051	3 660	3 363	5 564	5 942	322	22 686
Actifs fin. désignés à la JV par le cpte de résultat	7 854	5 150	2 185	33	1 436	61	699	17 418
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	12	1	546	14	43	30	1 016	1 662
Actifs financiers disponibles à la vente	702	571	2 982	2 869	12 147	10 068	3 507	32 846
Prêts et créances	32 073	9 438	15 993	80 558	44 327	72 017	2 986	257 392
Placements détenus jusqu'à leur échéance	1	0	600	77	292	622	0	1 592
Autres actifs	704	10 704	2 993	4	343	92	290	15 130
<b>Passif</b>								
Dépôts de banques centrales	260	0	1 004	0	0	0	0	1 265
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	801	211	1 301	932	2 722	3 809	8	9 784
Passifs fin. désignés à la JV par cpte de résultat	15 870	14 293	7 892	0	0	0	0	38 055
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	8	9	1 599	79	1 821	237	1 002	4 755
Passifs financiers évalués au coût amorti	94 428	43 475	37 870	64 122	18 602	26 100	9 547	294 145

*Hors activités d'assurance*

en millions d'euros	2008 -maturités résiduelles contractuelles-						Indéterminée	TOTAL
	< 1 mois	> 1 mois < 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 2 ans	> 2 ans < 5 ans	> 5 ans		
<b>Actif</b>								
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	1 021	1 040	7 283	4 622	6 144	7 261	450	27 821
Actifs fin. désignés à la JV par le cpte de résultat	4 281	7 461	2 299	197	1 139	293	664	16 334
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	114	2	410	23	124	213	3 577	4 463
Actifs financiers disponibles à la vente	826	467	2 278	3 843	7 556	14 875	4 630	34 473
Prêts et créances	32 963	12 603	14 813	17 810	101 629	69 538	2 741	252 097
Placements détenus jusqu'à leur échéance	498	773	194	677	316	702	4	3 165
Autres actifs	561	11 022	1 791	34	26	3	1 079	14 517
<b>Passif</b>								
Dépôts de banques centrales	1 963	306	50	0	0	0	0	2 319
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	830	619	5 692	893	2 724	3 138	369	14 264
Passifs fin. désignés à la JV par cpte de résultat	10 895	14 973	5 183	101	0	0	0	31 151
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	143	0	1 213	39	189	482	5 809	7 878
Passifs financiers évalués au coût amorti	108 377	58 833	29 171	11 349	60 987	19 602	11 943	300 256

*Hors activités d'assurance*

## Risque de change

Les positions de change de chaque entité du Groupe sont centralisées automatiquement sur la holding CIC et sur la BFCM.

Cette centralisation se fait de façon quotidienne pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises.

Les résultats latents en devises sont convertis en euro chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée.

Ainsi, aucune entité du Groupe ne supporte de risque de change à son niveau. La holding se charge de solder les positions de change dans le marché quotidiennement et mensuellement.

Seules les activités de marché de CMCIC Marchés bénéficient d'une limite propre de position de change.

Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales à l'étranger ne sont pas couvertes.

Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et ne transitent donc pas par le compte de résultat.

Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales étrangères et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.

## Risque actions

Le risque actions couru par le Groupe BFCM est de différentes natures.

Les portefeuilles actions détenus à des fins de transaction s'élevaient à 2 241 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 345 au 31 décembre 2008 et concernaient exclusivement les activités de marché du CIC (cf. note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les actions comptabilisées en juste valeur par résultat sur option concernaient :

- 1 796 millions d'euros en juste valeur sur option, dont 1 768M€ d'encours pour le métier capital développement (cf. note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés).
- 8 663 M€ d'actions détenus par le pôle assurance GACM (cf. note annexe 1.3.4. aux comptes consolidés, dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs) ;

Les encours des actions classées en actifs disponibles à la vente et en titres immobilisés se situaient respectivement à 4 697 millions d'euros et 2 223 millions d'euros (cf. note 7 de l'annexe aux états financiers consolidés).

Les titres immobilisés comprennent notamment:

a) les titres de participation pour 1 410 millions d'euros et les parts dans les entreprises liées pour 420 millions



d'euros : les principaux titres compris dans ces rubriques sont les titres détenus dans la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE Bank) pour 756 millions, les titres du Républicain Lorrain pour 95 millions, les titres Banca Di Legnano à hauteur de 80 millions, les titres Crédit Logement pour 62 millions, les titres Foncières des Régions pour 252 millions et les titres CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat) pour 26 millions d'euros ;

b) les autres titres détenus à long terme pour 393 millions d'euros: les principaux sont les titres Véolia Environnement pour 235 millions d'euros et NYSE Euronext pour 14 millions d'euros.

Dépréciation des actions:

- les actions ont fait l'objet d'une revue pour déceler des dépréciations qui sont constatées pour les actions cotées en cas de baisse significative ou prolongée en dessous du prix de revient ;
- les dépréciations constatées en résultat atteignent 45 millions d'euros en 2009 contre 481 millions d'euros en 2008 ;
- au 31 décembre 2009, la valeur d'achat des actions dépréciées s'élève à 3 954 millions d'euros et le montant des dépréciations correspondantes à 1 535 millions d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 2 419 millions d'euros.

### Capital-investissement

L'activité est effectuée via des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

Les investissements se répartissent sur environ 500 lignes et concernent principalement des petites et moyennes entreprises. Les investissements non cotés représentent 78 % du portefeuille en valeur.

	31/12/2009	31/12/2008
Nombre de lignes cotées	77	58
Nombre de lignes non cotées actives	436	439
Portefeuille réévalué pour compte propre en M€	1 641	1 670
Capitaux gérés pour comptes de tiers en M€	704	636
Nombre de fonds gérés pour compte de tiers	38	36

source : suivi des risques

## III) Risques des activités de marché

### Organisation générale

CM-CIC Marchés regroupe sous une seule entité les activités de marché de la BFCM et du CIC.

A cours de l'année 2009 les activités de marchés exercées dans les succursales étrangères du CIC à New-York, Londres et Singapour ont été également placées sous la responsabilité de CM-CIC Marchés qui représente 87% des risques de marché du groupe, en termes d'exigence de fonds propres.

Ses activités sont organisées au sein de trois métiers: refinancement, commercial et compte propre.

Les opérations de marché négociées sont traitées et enregistrées dans le bilan de la BFCM pour l'essentiel du métier refinancement, et dans celui du CIC pour les métiers commercial et compte propre. Les opérations commerciales effectuées dans les banques régionales sont enregistrées dans le bilan du CIC. Enfin, des opérations de marché peuvent également être traitées et enregistrées dans les succursales étrangères.

### **Le métier refinancement**

Une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie finance les activités de banque de détail et des filiales, les financements corporate et spécialisés, le compte propre de CM-CIC Marchés et les instruments de liquidité du groupe CIC. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à partir d'équipes à Paris, Francfort et Londres.

Les produits traités sont principalement des instruments monétaires et des instruments fermes de couverture de taux et change.

Au-delà des strictes positions de refinancement, le métier Refinancement abrite également un Portefeuille de Liquidité en AFS (Available For Sale), composé essentiellement de titres obligataires émis par des institutions financières et présentant une notation de bonne qualité (au moins investment grade).

### **Le métier commercial**

Les équipes de vente opérant depuis Paris ou au sein de pôles régionaux disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiée. Un pôle technique dédié (conception adossement retournement: CAR) a été mis en place avec pour objectifs la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions de change et de taux.

Le métier Commercial peut également porter sur la vente de produits de placement tels que Libre Arbitre ou Stork (Commercial Compte Propre). Il s'adresse alors aux entreprises des différents réseaux CM-CIC mais aussi à une clientèle de particuliers.

### **Le métier compte propre**

En début d'année 2009, le métier Compte Propre a été réorganisé en 4 périmètres : actions - hybrides, crédit (spread), taux et volatilité. Ces périmètres s'organisent eux-mêmes en activités définies dans le Corps de Règles. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, elles doivent servir de socle au développement commercial.

### **Description des structures de contrôle**

Au cours de l'année 2009, la filière de contrôle a poursuivi ses efforts afin d'améliorer son organisation et ses méthodologies de suivi. Elle a modifié ses procédures afin de prendre en compte autour d'un système de limites unifié, un calcul de risques en normes Bâle 2 et un calcul de résultats en IFRS. Des Comités encadrant le fonctionnement de la Direction se tiennent régulièrement.

L'ensemble des méthodologies est référencé dans un Corps de Règles. Amorcée fin 2007, la mise en œuvre opérationnelle complète de ce Corps de Règles s'est achevée en 2008. Des mises à jour visant à intégrer les Nouveaux Produits et à améliorer le suivi de la mesure des risques ont été effectuées régulièrement tout au long de l'année 2009. L'ensemble des procédures est consultable par les collaborateurs de CM-CIC Marchés sur un intranet dédié.

Les activités de marché du groupe CIC reposent sur l'organisation des contrôles suivants:

- l'ensemble des activités (front office, post-marché) est rattaché à un membre du directoire du CIC qui rend compte au directoire du CIC et au conseil d'administration de la BFCM ;
- les unités engageant les opérations (front office) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) ainsi que de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (back office) ;
- les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui élabore les tableaux de bord présentant les synthèses des expositions de risques du Groupe et fait valider les niveaux de fonds propres par le conseil d'administration de la BFCM et le directoire du CIC ;
- le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes:
  - contrôle des risques-résultats (CRR), qui valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et s'assure du respect des limites,
  - contrôle comptable et réglementaire (CCR), responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires,
  - contrôle juridique CM-CIC Marchés, en charge des aspects juridiques de premier niveau ;
- un contrôle de second niveau organisé autour des équipes :
  - le contrôle permanent métiers marchés (CP-M Marchés), rattaché au contrôle permanent métiers, supervise le contrôle permanent de premier niveau exercé par CM-CIC Marchés et effectue ses propres contrôles directs sur les activités.
  - la direction des engagements du groupe CIC vérifie le respect des procédures de crédit et suit les encours de risques par groupe de contreparties,
  - la direction juridique et fiscale du groupe CIC collabore avec l'équipe juridique CM-CIC Marchés,
  - la direction financière du groupe CIC supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles

comptables et réglementaires ;

- le contrôle périodique métiers du groupe CM5-CIC intervient avec une équipe spécialisée d'inspecteurs qui assurent le contrôle périodique et de conformité des activités de marché ;
- le back office est organisé par filière produit, les différentes équipes sont réparties sur les sites de Paris et Strasbourg et effectuent les traitements administratifs des opérations ;
- enfin, les activités de marché sont pilotées par l'intermédiaire de deux comités :
  - un comité des risques de marchés (CRM), réuni mensuellement, qui est en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques dans le cadre des limites attribuées par le directoire et supervise en termes de risques les activités de marché des succursales étrangères,
  - un comité hebdomadaire qui analyse d'une part l'activité, les résultats, les risques en cours et le respect des limites et coordonne d'autre part les aspects opérationnels : système d'information, budget, ressources humaines, procédures.

### Gestion des risques\*

Le système de limites de risques de marché repose sur:

- une limite globale en fonds propres réglementaires (CAD/RES) et en VaR ;
- des règles et des scénarios internes (risques CAD, VaR historique et des stress-tests) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité.

Le suivi des risques a lieu tant au niveau des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risques de marché), principalement destinés aux opérateurs, que de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués au 31 décembre 2009 pour le métier compte propre et le métier commercial en métropole a été réduit de 25% sur l'année 2009, une diminution complémentaire de 15% étant prévue en 2010.

L'activité de RMBS exercée dans la succursale de New-York a vu sa consommation de fonds propres fortement progresser en dépit de la baisse des encours, et ce en raison de la dégradation des ratings des titres du portefeuille placé en gestion extinctive.

La position de trésorerie au jour le jour de CM-CIC Marchés ne doit pas excéder une limite avec un palier intermédiaire d'alerte. Ces niveaux ont été définis par la Direction et validés par le Directoire.

Les principaux risques de la salle sont relatifs aux activités suivantes :

- *Hybrides* : démarré à 124 millions d'euros en janvier, la consommation de risque diminue jusqu'en juin où elle atteint 83 millions d'euros, avant de progresser au cours du deuxième semestre pour terminer autour de 100 millions d'euros en fin d'année. Cette dernière tendance s'explique par la hausse régulière des encours sur la période. Le stock d'obligations convertibles atteint ainsi 3 milliards d'euros fin 2009 (contre 2 milliards en 2008) ;
- *Crédit* : les positions correspondent soit à des arbitrages titres/CDS (credit default swap), soit à des positions de corrélation de crédit (tranches ItraXX/CDX), soit à des positions d'ABS (asset backed securities). Concernant la consommation de risques, les diminutions de la CAD sur les portefeuilles d'arbitrage crédit et d'ABS proviennent surtout des portefeuilles arrivant à maturité. La consommation CAD reste stable autour de 30 millions d'euros sur le portefeuille arbitrage crédit au cours du premier semestre, avant de baisser et d'atteindre 22 millions d'euros en décembre. Le portefeuille ABS suit la même tendance avec une consommation de risque CAD de 65 millions d'euros durant le premier semestre, puis une baisse jusqu'à 46 millions d'euros en fin d'année. Les diminutions du risque de crédit (RES) traduisent les sorties de certaines positions classées en AFS. Ainsi le RES baisse en fin d'année et atteint 37 millions d'euros sur arbitrage crédit et 26 millions d'euros sur ABS. L'activité corrélation de crédit, exclusivement basée sur des tranches ItraXX/CDX voit son risque baisser régulièrement en raison d'allègement de positions. Ainsi la CAD débute à 76 millions en début d'année pour terminer à 12 millions d'euros en décembre avec des paliers autour de 50 à 30 millions d'euros durant l'année ;
- *M&A et divers actions* : partant de 6,5 millions d'euros, la consommation CAD en risque actions a augmenté

---

\* Chiffres non audités par les commissaires aux comptes

jusqu'à 44 millions d'euros en septembre avant de terminer à 25 millions d'euros fin 2009. Elle trouve principalement son origine dans les stratégies de M&A (OPA et OPE). La CAD est particulièrement pénalisante sur ce métier, la mesure interne donnant une perte potentielle trois fois inférieure environ. L'encours M&A s'élevait à 271 millions d'euros à fin décembre contre 62 millions d'euros en 2008 ;

- *Fixed income* : les positions consistent en des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support titre. D'autres arbitrages entre titres d'Etats OCDE de même maturité mais d'émetteurs différents ou de même émetteur mais de maturités différentes sont aussi à noter. La consommation en mesure CAD s'établit fin 2009 à 55 millions d'euros, niveau proche de celui de début d'année. L'encours des « papiers contre swaps » reste stable par rapport à 2008 à 12,6 milliards d'euros.

#### Dérivés de crédit

Les produits dérivés de crédit sont utilisés dans le groupe par CM-CIC Marchés, et comptabilisés dans son portefeuille de négociation.

Le dispositif de contrôle intègre ces produits dans le processus d'encadrement et de supervision des risques de crédit/contrepartie.

La salle de marché observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités des risques de marché).

#### IV) Ratio européen de solvabilité (RES) \*

En application de l'article 4 .1 du règlement CRBF n°2000-03 du 06 septembre 2000 relatif à la surveillance prudentielle sur base consolidée et la surveillance complémentaire, la BFCM incluse dans la consolidation du groupe CM5-CIC, n'est pas soumise au respect sur base sous-consolidée des ratios de gestion, ainsi que des dispositions relatives à l'adéquation du capital interne visées à l'article 17 bis du règlement CRBF n°97-02. Cette dispense s'applique également au dispositif Bâle 2 (cf. article 1 de l'arrêté CRBF du 20 février 2007).

Les éléments qui suivent (y compris sur la présentation du dispositif et les commentaires sur les risques opérationnels) concernent l'entreprise mère, le Groupe CM5-CIC.

Depuis le 1er janvier 1996, les risques de marché, principalement de taux d'intérêt, de change, sur actions et de règlement/contrepartie afférents au portefeuille de négociation des banques sont soumis à des exigences de fonds propres spécifiques au titre de la directive européenne sur l'adéquation des fonds propres (CAD).

L'exigence globale des fonds propres est donc égale à l'addition de celle liée aux risques de crédit sur la totalité des risques pondérés, hors portefeuille de négociation, de celle liée aux risques de marché du portefeuille de négociation et de celle éventuellement constituée au titre des grands risques.

Le groupe calcule l'exigence de fonds propres liée aux risques de marché à l'aide du modèle standard réglementaire. L'exigence de fonds propres est égale à 8 % des risques nets pondérés.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Groupe CM5-CIC est soumis au calcul du ratio de solvabilité défini par l'arrêté ministériel du 20 février 2007 (Bâle 2).

Dans ce cadre, au 31 décembre 2009, les risques pondérés doivent être au moins égaux à 80% des risques calculés selon le règlement CRBF 91-05 et 95-02 (Bâle 1).

Ratio Européen de Solvabilité consolidé du groupe CM5-CIC (groupe actionnaire de la BFCM) :

---

\* Chiffres non audités par les commissaires aux comptes

**Ratio de solvabilité Bâle 2  
du groupe CM5CIC au 31 décembre 2009**

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
<b>FONDS PROPRES PRUDENTIELS GLOBAUX</b>	<b>17 329</b>	<b>17 140</b>
<b>Fonds propres de base - Tier 1</b>	<b>17 915</b>	<b>16 766</b>
<i>dont : 50% "Perttes attendues - Provisions" à déduire</i>	-18	-68
<i>dont : 50% "Participations dans les Ets de crédit &gt;10%" à déduire</i>	-607	-390
<b>Fonds propres complémentaires - Tier 2</b>	<b>3 600</b>	<b>3 927</b>
<i>dont : 50% "Perttes attendues - Provisions" à déduire</i>	-18	-68
<i>dont : 50% "Participations dans les Ets de crédit &gt;10%" à déduire</i>	-607	-390
<b>Déductions des fonds propres de base et complémentaires</b>	<b>-4 186</b>	<b>-3 573</b>
<i>Fonds propres nets</i>	<b>17 330</b>	<b>17 120</b>
EXIGENCE DE FONDS PROPRES SUR LE RISQUE DE CREDIT	<b>12 184</b>	<b>11 807</b>
EXIGENCE DE FONDS PROPRES SUR LES RISQUES DE MARCHE	<b>322</b>	<b>372</b>
EXIGENCE DE FONDS PROPRES A U TITRE DU RISQUE OPERA TIONNEL	<b>1 155</b>	<b>758</b>
EXIGENCE ADDITIONNELLE DE FONDS PROPRES A U TITRE DES NIVEAUX PLANCHERS	<b>242</b>	<b>2 335</b>
<b>RATIO DE SOLVABILITE GLOBAL *</b>	<b>9,97 %</b>	<b>8,98 %</b>
<b>(avec exigence additionnelle des niveaux planchers)</b>		
<b>dont RATIO DE SOLVABILITE TIER 1* (sur noyau dur)</b>	<b>10,30 %</b>	<b>8,78 %</b>

Exigence de fonds propres = Risques pondérés X 8%

\* Ratio de solvabilité = Fonds Propres Prudentiels / Risques pondérés

## V) Risques opérationnels

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle 2, le groupe Crédit Mutuel a mis en place progressivement depuis 2002 un dispositif complet de gestion des risques opérationnels, sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

Le groupe dispose d'une fonction globale de gestion des risques opérationnels clairement identifiée et répartie en pratique entre la fonction nationale et les fonctions régionales. Cette fonction globale porte sur les risques opérationnels, les plans de continuité d'activité et les assurances couvrant ces risques.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel est basé sur un socle commun à l'ensemble du CM-CIC, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés au risque opérationnel.

Ainsi, le CM-CIC est doté d'un ensemble structuré et cohérent qui permet de réaliser les cartographies de risques par risque potentiel générique et leurs synthèses selon les 8 lignes de métier et les 7 événements de risques de Bâle 2 et de raccorder les sinistres (risques avérés) et les risques potentiels.

Le groupe est en processus d'homologation à l'approche de mesure avancée (AMA) de ses risques opérationnels. Les filiales bancaires localisées à l'Etranger (Belgique, Luxembourg, Suisse ...), ainsi que les filiales d'affacturage, restent dans un premier temps en méthode standard.

### Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer responsabilité, autonomie et contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe ;
- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités, assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire, optimiser les fonds propres alloués au

coût du risque et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;

- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle 2 et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (CRBF 97.02), optimiser les plans de continuité d'activité (PCA) des activités essentielles, adapter la communication financière (pilier 3 de Bâle 2).

### Rôle et positionnement de la fonction de gestionnaire des risques opérationnels

La fonction nationale risques opérationnels coordonne et consolide l'ensemble du dispositif, dispose d'une équipe dédiée au service du groupe, anime les gestionnaires de risques opérationnels des groupes régionaux.

La fonction régionale met en œuvre le dispositif et ses évaluations cohérentes avec le global. Elle est animée par le gestionnaire de risques opérationnels régional.

### Dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels

Les cartographies des risques homogènes par ligne de métier et par type de risque sont réalisées pour toutes les activités avec des évaluations à dire d'expert, puis des modèles probabilistes. La validation des modèles est réalisée par le comité technique des risques opérationnels. Les allocations de fonds propres sont calculées au niveau national puis réparties au niveau régional.

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention efficaces identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles afin de limiter la gravité d'un sinistre en cas de crise.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le groupe, et en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, est généralisé. Il couvre la communication de crise et les trois phases des PCA : plan de secours, plan de continuité, plan de retour à la normale.

Les programmes de financement des risques opérationnels sont revus au fil des résultats de l'évaluation des risques, après actions de réduction, et suivent les principes suivants :

- assurer les risques graves et majeurs assurables et développer l'auto-assurance du groupe en deçà des franchises des assureurs et pour les risques intra-groupe ;
- assurer les risques de fréquence lorsque cela le justifie ou les financer en rétention sur le compte d'exploitation ;
- les risques de gravité non assurables et le solde non assuré font l'objet de la réserve de fonds propres prudentiels ;
- les risques majeurs des systèmes d'échanges et de paiement interbancaires font l'objet de fonds de réserve de liquidité constitués et affectés par système.

### Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux organes exécutifs et délibérants et intègrent les exigences du CRBF 97-02.

### Documentation et procédure

Le groupe dispose de procédures en mode pérenne validées par les instances dirigeantes comportant :

- La gouvernance : gouvernance générale traitant du rôle et de la composition des différentes instances de décision, contenu, périodicité et destinataires des reportings, périmètre de recensement des pertes et périodicité de mise à jour ;

- La collecte des sinistres : procédure générale de collecte, traitement des risques frontières, revue qualité de la base de données des pertes ;
- Le système de mesure : procédure générale de mesure avancée, méthodologie des cartographies et des modèles probabilistes, processus de collecte des indicateurs de risque présents dans les systèmes d'information, calcul du PNB par ligne de métier, clé de répartition des fonds propres, déclarations COREP.

### Plans de continuité d'activité (PCA)

Les PCA relèvent des actions de protection mises en œuvre par l'entreprise pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

Une « méthodologie d'élaboration d'un PCA » a été conçue et constitue le document de référence du groupe Crédit Mutuel-CIC. Elle est accessible à toutes les équipes concernées par les PCA et appliquée au niveau des groupes régionaux.

Les PCA sont identifiés selon deux types :

- les PCA métier concernent un métier bancaire donné relié à l'une des lignes de métiers de Bâle 2 ;
- les PCA transversaux concernent des métiers dont l'objet est de donner aux autres métiers les moyens de fonctionner ; il s'agit des PCA logistique, RH, informatique.

Ils s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours est immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale se prépare peu après le démarrage du plan de continuité ; le temps de mise en œuvre dépend de l'ampleur des dégâts.

### La gestion de crise et son organisation

Le dispositif de gestion de crise mis en place au niveau du groupe et des régions couvre la communication et l'organisation la plus efficace pour traiter ses trois phases : plan de secours, plan de continuité, plan de retour à la normale.

Ce dispositif est basé sur :

- un comité de crise qui prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe. Il est présidé par le directeur général du pôle régional en région, par le directeur général du groupe au niveau national ;
- une cellule de crise qui centralise les informations, met en œuvre les décisions prises, et suit leur réalisation ;
- un point de crise par métier qui coordonne sur le terrain les opérations de gestion de la crise en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PCA jusqu'au retour à la normale.

### L'assurance en déduction des fonds propres

Le CM-CIC dispose d'un programme d'assurances couvrant notamment les dommages aux biens, la globale de banque/fraude, les responsabilités professionnelles et dirigeants.

Le groupe compte faire valoir ce programme pour réduire la consommation de fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels.

### Formation

Le groupe engage chaque année des actions de formation aux risques opérationnels pour les directeurs des réseaux, les contrôleurs internes et les opérationnels chargés du suivi de ces risques.

### Inventaire 2009 des sinistres du groupe BFCM

Le total des sinistres du groupe BFCM atteint 59,5 millions d'euros, dont 37,1 millions de pertes complétées de 22,4 millions de variations de provisions (+/- dotations et reprises de provisions).

Il se répartit comme suit :

- Fraude : 21,6 M€
- Relation du travail : 18,9 M€
- Erreur humaine ou défaillance de procédure : 9,3 M€
- Juridique : 8,1 M€
- Evénement naturel et dysfonctionnements des systèmes : 1,6 M€

Les fraudes, les relations du travail - litiges individuels avec des salariés ou anciens salariés : transactions et instances judiciaires - et les erreurs involontaires restent les principales causes de sinistres.

## **VI) Autres risques**

### **Risques juridiques**

Les risques juridiques sont intégrés dans les risques opérationnels et concernent entre autres l'exposition à des amendes, pénalités et dommages pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

### **Risques industriels et environnementaux**

Les risques industriels et environnementaux sont intégrés dans les risques opérationnels et sont analysés sous l'angle de la défaillance des systèmes et de la survenance d'événements naturels majeurs (crue centennale, déluge, tremblement de terre, pollution, ...), de leur impact sur l'entreprise et des moyens de prévention et de protection à mettre en place, notamment la gestion de crise et les plans de continuité des activités.

## **5.4 Etats financiers consolidés**

Les informations financières sont présentées les pages suivantes.  
Les états financiers consolidés BFCM IFRS au 31 décembre 2009



## Bilan actif - IFRS

En millions	31.12.2009	31.12.2008	Notes
Caisse, Banques centrales	8 054	13 487	4a
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	51 628	56 184	5
Instruments dérivés de couverture	1 710	4 514	6
Actifs financiers disponibles à la vente	67 448	64 466	7
Prêts et créances sur les établissements de crédits	105 547	104 743	4a
Prêts et créances sur la clientèle	152 072	147 689	8a
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	522	462	6b
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 672	8 228	9
Actifs d'impôts courants	676	709	13a
Actifs d'impôts différés	1 128	1 457	13b
Comptes de régularisation et actifs divers	15 543	15 117	14
Participation aux bénéfices différée	0	1 154	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	615	440	15
Immubles de placement	1 059	880	16
Immobilisations corporelles	1 955	1 748	17a
Immobilisations incorporelles	896	482	17b
Ecarts d'acquisition	3 990	3 462	18
<b>Total de l'actif</b>	<b>420 516</b>	<b>425 223</b>	

## Bilan passif - IFRS

En millions	31.12.2009	31.12.2008	Notes
Banques centrales	1 265	2 319	4b
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	47 839	47 112	5b
Instruments dérivés de couverture	4 755	7 878	6a
Dettes envers les établissements de crédit	91 481	101 220	4b
Dettes envers la clientèle	105 649	88 306	8b
Dettes représentées par un titre	86 969	100 639	19
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-1 777	-1 375	6b
Passifs d'impôts courants	268	182	13a
Passifs d'impôts différés	988	772	13b
Compte de régularisation et passifs divers	10 892	13 178	14b
Provisions techniques des contrats d'assurance	51 004	45 834	20
Provisions	1 074	815	21
Dettes subordonnées	7 819	8 791	22
Capitaux propres totaux	12 290	9 553	
Capitaux propres part du Groupe	9 409	7 630	
Capital et réserves liées	1 880	1 880	23a
Réserves consolidées	6 774	6 853	23a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-53	-1 131	23c
Résultat de l'exercice	808	29	
Intérêts minoritaires	2 881	1 922	
<b>Total du passif</b>	<b>420 516</b>	<b>425 223</b>	

## COMPTE DE RESULTAT - IFRS

En millions	31.12.2009	31.12.2008	Notes IFRS
Intérêts et produits assimilés	16 289	18 980	25
Intérêts et charges assimilées	-11 787	-17 421	25
Commissions (produits)	2 965	2 292	26
Commissions (charges)	-850	-802	26
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	448	371	27
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-37	-254	28
Produits des autres activités	9 740	5 513	29
Charges des autres activités	-8 860	-4 778	29
<b>Produit net bancaire IFRS</b>	<b>7 908</b>	<b>3 901</b>	
Charges générales d'exploitation	-4 211	-2 996	30a,30b
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	-237	-158	30c
<b>Résultat brut d'exploitation IFRS</b>	<b>3 461</b>	<b>746</b>	
Coût du risque	-1 892	-1 016	31
<b>Résultat d'exploitation IFRS</b>	<b>1 569</b>	<b>-270</b>	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	55	96	15
Gains ou pertes sur autres actifs	3	8	32
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-124	0	33
<b>Résultat avant impôt IFRS</b>	<b>1 504</b>	<b>-167</b>	
Impôts sur les bénéfices	-475	304	34
<b>Résultat net</b>	<b>1 029</b>	<b>138</b>	
Intérêts minoritaires	221	109	
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	<b>808</b>	<b>29</b>	

## Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008	Notes IFRS
<b>Résultat net</b>	<b>1 029</b>	<b>138</b>	
Ecarts de conversion	-23	15	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	1 263	-1 798	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-31	-10	
Réévaluation des immobilisations	0	0	
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	6	-27	
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>1 214</b>	<b>-1 820</b>	23c,23d
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>2 243</b>	<b>-1 682</b>	
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>1 886</i>	<i>-1 607</i>	
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>357</i>	<i>-75</i>	

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

en millions d'euros	31.12.2009	31.12.2008
Résultat net	1 028	136
Impôt	475	-304
Résultat avant impôts	1 503	-168
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	252	156
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	1	1
+/- Dotations nettes aux provisions	1 565	1 429
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-45	-77
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-3	-90
+/- /charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	675	-1 822
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	2 445	-402
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-18 030	7 182
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	19 761	-8 111
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-10 393	8 221
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-1 899	-4 006
- Impôts versés	-375	-221
= Diminution/ nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-10 935	3 065
<b>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE</b>	<b>-6 987</b>	<b>2 495</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	1 386	-2 501
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-191	34
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-345	-267
<b>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>850</b>	<b>-2 733</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-60	-241
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-618	1 169
<b>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>-678</b>	<b>927</b>
<b>EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE</b>	<b>19</b>	<b>8</b>
Augmentation/ nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-6 795	697
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-6 987	2 495
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	850	-2 733
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-678	927
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	19	8
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</u>	<u>11 462</u>	<u>10 765</u>
Caisse, banques centrales, CCP	11 172	6 023
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	290	4 742
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</u>	<u>4 667</u>	<u>11 462</u>
Caisse, banques centrales, CCP	6 790	11 172
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-2 123	290
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>-6 795</b>	<b>697</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées (1)	Réserve de conversion	Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)	Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2008	1 302	578	5 688	-44	508		-3	1 464	9 493	1 785	11 278
Augmentation de capital											
Affectation du résultat 2007			1 464					-1 464			
Distribution 2008 au titre du résultat 2007			-195						-195	-47	-242
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>			<b>1 269</b>					<b>-1 464</b>	<b>-195</b>	<b>-47</b>	<b>-242</b>
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-1 626		-10		-1 636	-184	-1 820
Résultat 2008								29	29	109	138
<b>Sous-total</b>					<b>-1 626</b>		<b>-10</b>	<b>29</b>	<b>-1 607</b>	<b>-75</b>	<b>-1 682</b>
Effet des changements de périmètre			-59						-59	255	196
Variation des taux de conversion			-1						-1	4	3
Capitaux propres au 31 décembre 2008	1 302	578	6 898	-45	-1 119		-12	29	7 631	1 922	9 553
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2009</b>	<b>1 302</b>	<b>578</b>	<b>6 898</b>	<b>-45</b>	<b>-1 119</b>		<b>-12</b>	<b>29</b>	<b>7 631</b>	<b>1 922</b>	<b>9 553</b>
Augmentation de capital											
Affectation du résultat 2008			29					-29			
Distribution 2009 au titre du résultat 2008										-60	-60
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>			<b>29</b>					<b>-29</b>		<b>-60</b>	<b>-60</b>
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					1 059		-31		1 028	136	1 164
Résultat 2009								808	808	221	1 029
<b>Sous-total</b>					<b>1 059</b>		<b>-31</b>	<b>808</b>	<b>1 836</b>	<b>357</b>	<b>2 193</b>
Effet des changements de périmètre			-113		50				-63	666	603
Variation des taux de conversion			5						5	-4	1
Capitaux propres au 31 décembre 2009	1 302	578	6 814	-40	-10		-43	808	9 409	2 881	12 290

(1) Les réserves sont constituées au 31 décembre 2009 par la réserve légale pour 108 M€, les réserves statutaires pour 891 M€, et les autres réserves pour 5 815 M€.

# NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

## NOTE 1 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### 1.1 *Référentiel comptable*

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2009. Ce référentiel IFRS comprend les normes IAS 1 à 41, les normes IFRS 1 à 8 et leurs interprétations SIC et IFRIC adoptées à cette date. Les documents de synthèse sont présentés selon la recommandation CNC 2009-R.04.

La norme IFRS 8 et la norme IAS 1 révisée en 2007 sont appliquées pour la première fois depuis le 1er janvier 2009. La norme IFRS 8 n'a pas d'impact sur la présentation des états financiers. Les états financiers ont été adaptés pour être conformes à IAS 1.

Depuis le 1er janvier 2009, la norme IFRS 7 amendée est appliquée.

L'ensemble des normes IAS/IFRS a été mis à jour le 3 novembre 2008 par le règlement 1126/2008 qui a remplacé le règlement 1725/2003. Ce référentiel est disponible sur le site de la commission européenne : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)

### 1.2 *Périmètre et méthodes de consolidation*

#### **Périmètre de consolidation**

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IAS 27, IAS 28 et IAS 31.

Le périmètre de consolidation est composé :

- ***Des entités contrôlées de manière exclusive*** : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital ou la majorité des droits de vote, ou le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le groupe exerce une influence dominante. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

- ***Des entités sous contrôle conjoint*** : le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique, quelles que soient les structures ou les formes selon lesquelles sont menées les activités. Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

- ***Des entités sous influence notable*** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1% sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Une entité ad hoc est consolidée si les conditions définies par SIC 12 (activités de l'entité menées pour le compte exclusif du Groupe, pouvoir de décision ou de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité, capacité de bénéficier des avantages de l'entité, conservation de la majorité des risques) sont remplies.

Les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du périmètre de consolidation et sont comptabilisées en juste valeur sur option.

## ❑ Variations du périmètre

Les évolutions du périmètre au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

### *- Entrées dans le périmètre :*

**Groupe COFIDIS :** C2C, COFIDIS Argentine, COFIDIS Belgique, COFIDIS Espagne, COFIDIS France et succursales, COFIDIS Italie, COFIDIS Participations, COFIDIS Portugal, COFIDIS République Tchèque, COFIDIS Roumanie, COFIDIS Slovaquie, CREATIS, CREFIDIS, Monabanq

**Autres :** Agence Générale d'Informations Régionales, Banca Popolare di Milano, CARMEN Holding, CMCIC Home Loans, CCMCIC Leasing GMBH, DARCY Presse, Delaroche, Documents AP, Est Bourgogne Rhône Alpes (EBRA), Gazette Indépendante de Saône et Loire, Groupe Progrès, IMMOCITY, Informatique pour la Communication, JEAN BOZZI Communication, La Tribune, Le Bien Public, Le Dauphiné Libéré, Les Journaux de Saône et Loire, Lyon Plus, Presse Diffusion, PROMOPRESSE, PUBLIPRINT Dauphiné, PUBLIPRINT Province N°1, RHONE ALPES Diffusion, RHONE OFFSET Presse, Royal Automobile Club de Catalogne (Universal Assistencia de Seguros y Reaseguros), SA Lyonnaise de Télévision, SCI 6 Place Joubert, SCI du Palais, SCI Hôtel de Ville, SCI Le Progrès Confluence, Société d'Édition d'hebdo et périodiques locaux.

### *- Sorties du périmètre :*

Banque Transatlantique Jersey  
Elite Opportunities (Liechtenstein) AG  
Pargestion 3  
Pargestion 5  
Ufigestion 3

## **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

### ❑ Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

### ❑ Intégration proportionnelle

Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entité consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entité consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

### ❑ Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique aux entités sous influence notable.

## **Date de clôture**

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

## **Élimination des opérations réciproques**

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale et proportionnelle.

### **Conversion des comptes en devises étrangères**

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte "Réserves de conversion". Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice (le Groupe considère que la différence avec l'application du cours aux dates de transaction n'est pas significative en l'occurrence). Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte "Réserves de conversion". Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

Le groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion dans le bilan d'ouverture du 1er janvier 2004 comme le permet IFRS 1.

### **Ecarts d'acquisition**

#### **□ Ecarts d'évaluation**

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

#### **□ Ecarts d'acquisition**

Conformément à IFRS 3, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels sont évalués à leur juste valeur. La différence entre le prix d'acquisition des titres et l'évaluation totale de l'actif, du passif et des passifs éventuels constitue l'écart d'acquisition. S'il est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part complémentaire de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition est comptabilisé en capitaux propres.

Le Groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affectée l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

## **1.3 Principes et méthodes comptables**

Les normes IFRS offrent des choix de méthodes de comptabilisation sur certains sujets. Les principales options retenues par le groupe concernent :

- l'utilisation de la juste valeur ou d'une réévaluation comme coût présumé des immobilisations au moment de la conversion : cette option peut s'appliquer à toute immobilisation corporelle, tout actif incorporel qui satisfait les critères de réévaluation, ou tout immeuble de placement évalué sur la base du coût. Le groupe a choisi de ne pas retenir cette option ;
- la constatation immédiate en capitaux propres des écarts actuariels liés aux avantages du personnel n'a pas été appliquée par le groupe ;
- Le groupe a opté pour la mise à zéro des réserves de conversion.
- la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation.
- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle) autorisée par le règlement n° 2086/2004 de la Commission européenne, a été appliquée par le groupe.

- le Groupe a utilisé l'amendement d'IAS39 d'octobre 2008 permettant de reclasser certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en prêt et créances ou en actifs détenus jusqu'à l'échéance. Les reclassements vers les actifs disponibles à la vente sont également possibles.

### 1.3.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur qui est généralement le montant net décaissé, lors de leur entrée dans le bilan.

Les taux appliqués aux prêts octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

La juste valeur des crédits est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend un coût de signature inhérent au débiteur.

### 1.3.2 Dépréciation des prêts et créances, des engagements de financement et garanties financières données, et des instruments de dettes disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance

#### □ Dépréciation individuelle des prêts

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptible de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêt contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois, 6 mois pour l'immobilier et 9 mois pour les collectivités locales représente une preuve objective d'un événement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions » pour les engagements de financement et de garantie. Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

#### □ Dépréciation collective des prêts

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une provision par portefeuilles homogènes de prêts en cas de dégradation de notes internes ou externes, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe appliquées aux encours. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

### 1.3.3 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.



Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

#### ❑ Opérations de location financement bailleur

Conformément à IAS 17, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette, égale à la différence entre :
  - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice ;
  - la valeur nette comptable des immobilisations louées ;
  - la provision pour impôts différés.

#### ❑ Opérations de location financement preneur

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

### 1.3.4 Titres acquis

Les titres détenus sont classés dans les trois catégories définies par IAS 39, instruments financiers en juste valeur par résultat, actifs financiers détenus jusqu'à maturité et actifs financiers disponibles à la vente.

#### ❑ Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

- *Classification*

La catégorie des « Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

- a) les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui :
  - a. ont été acquis pour être revendus ou rachetés à court terme, ou
  - b. sont intégrés à un portefeuille d'instruments financiers gérés globalement pour lequel un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme existe, ou bien encore
  - c. constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture ;
- b) les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement publié en juin 2005. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information financière plus pertinente, avec notamment :
  - a. l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés, dont l'évaluation distincte n'aurait pas été suffisamment fiable,
  - b. la réduction significative de distorsions de traitement comptables entre certains actifs et passifs,
  - c. la gestion et le suivi des performances d'un groupe d'actifs et/ou passifs correspondant à une gestion des risques ou à une stratégie d'investissement effectuée en juste valeur.

Le groupe a utilisé cette option notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs ainsi que pour les titres de l'activité de capital développement et certaines dettes émises recelant des dérivés incorporés.

- *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Les instruments classés en « actifs et passifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenus fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur.

- *Juste valeur ou valeur de marché*

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, sa juste valeur est généralement le prix de transaction.

La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté ou valeur de marché car celui-ci est la meilleure estimation de la juste valeur.

Le prix coté dans le cadre d'un actif détenu ou d'un passif à émettre est généralement le prix offert à la vente (*bid*) et le prix offert à l'achat (*ask*) lorsqu'il s'agit d'un passif détenu ou d'un actif à acquérir.

En cas de positions actives et passives symétriques, seule la position nette est valorisée selon le prix offert à la vente s'il s'agit d'un actif net ou d'un passif net à émettre et selon le prix offert à l'achat s'il s'agit d'un passif net ou d'un actif net à acquérir.

Le marché est dit actif lorsque les prix cotés sont aisément et fréquemment disponibles et que ces cours représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement dans des conditions de concurrence normale sur des instruments financiers très similaires.

Lorsque le marché de cotation n'est pas actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Les produits dérivés sont réévalués à partir de données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La notion de bid/ask doit alors être appliquée sur ces données observables.

Pour les titres de l'activité de capital développement, une approche multi critères est effectuée, complétée par l'expérience en matière de valorisation d'entreprises non cotées.

- *Critères de classement et règles de transfert*

Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe Crédit Mutuel à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Les transferts vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » sont autorisés en cas de situation exceptionnelle. Les transferts vers la catégorie « Prêts et créances » sont conditionnés à l'intention et la capacité du groupe de détenir ces titres dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance. Ces transferts de portefeuille ont pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle, leur impact sur le résultat du Groupe.

- *Actifs financiers disponibles à la vente*

- *Classification*

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « prêts et créances », ni en « actifs financiers détenus jusqu'à maturité » ni en « juste valeur par résultat ».

- *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Ces actifs sont comptabilisés à leur entrée au bilan à leur valeur de marché au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

- *Dépréciation des instruments de dettes disponibles à la vente*

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « coût du risque » et sont réversibles. En cas de dépréciation, les plus ou moins values latentes ou différées sont reprises en résultat.

- *Dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente*

Un instrument de capitaux propres est déprécié en présence d'indication objective de dépréciation, soit en cas a) d'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà de son coût ou b) d'informations portant sur des changements importants ayant un effet négatif qui sont survenus dans l'environnement technologique de marché économique ou juridique dans lequel l'émetteur opère et indiquent que le coût de l'investissement pourrait ne pas être recouvré.

S'agissant des instruments de capitaux propres, il est considéré qu'une dévalorisation d'au moins 50% par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 24 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels le Groupe estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche.

Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en résultat. En cas de dépréciation, les plus ou moins values latentes ou différées sont reprises en résultat.

- *Critères de classement et règles de transfert*

Les titres à revenu fixe peuvent être reclassés :

- en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- en « Prêts et créances » : en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titre de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » ou « Prêts et créances » d'instruments ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « Prêts et créances », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

- *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*

- *Classification*

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable nécessairement cotés sur un marché actif, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance et n'a pas décidé de classer en instruments financiers en juste valeur par résultat ou en instruments financiers disponibles à la vente. Les critères d'intention et de capacité de détention des titres jusqu'à leur échéance sont vérifiés à chaque arrêt.

- *Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits*

Les titres sont enregistrés lors de leur acquisition à leur juste valeur. Les coûts de transaction sont étalés car ils sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif sauf lorsqu'ils ne sont pas significatifs auquel cas ils sont enregistrés en résultat à l'initiation. Lors des arrêts ultérieurs, les titres sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux

d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement actuariel des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- *Dépréciation*

Les actifs financiers détenus jusqu'à maturité sont dépréciés de la même façon que les prêts et créances dès lors que la valeur est affectée par un risque de crédit.

- *Critères de classement et règles de transfert*

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe Crédit Mutuel a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cessions ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

- *Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers*

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 7 :

- Niveau 1 : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

- *Dérivés et comptabilité de couverture*

- *Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés*

Un dérivé est un instrument financier :

- dont la juste valeur est fonction de taux d'intérêt, de prix d'instrument financier, de prix de matière première, de taux de change, d'index de prix, de taux ou de crédit, ou d'autres variables appelées « sous-jacent » ;
- qui requiert un investissement net faible ou nul ou plus faible qu'un instrument financier non dérivé pour avoir la même sensibilité à la variation du sous-jacent ;
- qui est dénoué à une date future.

Les dérivés font partie des instruments financiers détenus à des fins de transaction sauf lorsqu'ils entrent dans une relation de couverture.

Ils sont comptabilisés au bilan parmi les instruments financiers en juste valeur par résultat pour leur juste valeur. Les variations de juste valeur et les intérêts courus ou échus sont comptabilisés parmi les gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les dérivés de couverture qui satisfont aux critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture sont classés dans les catégories « Couverture de juste valeur » ou « Couverture de flux de trésorerie » selon le cas approprié. Les autres dérivés sont par défaut tous classés dans la catégorie actifs ou passifs de transaction, même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

#### *Dérivés incorporés*

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

▪ *Instruments financiers en juste valeur par résultat - dérivés - produits structurés*

Les produits structurés sont des montages financiers proposés aux clients pour répondre de manière plus précise à leurs besoins. Ils sont construits à partir de produits élémentaires généralement des options. Il existe différentes catégories de produits structurés fondés sur les produits élémentaires suivants : options classiques, options binaires, options à barrière, options asiatiques, options look back, options sur plusieurs actifs, swaps d'indices.

Il existe trois grandes familles de méthodes de valorisation de ces produits : les méthodes provenant de la résolution d'une équation différentielle partielle, les méthodes d'arbres en temps discret et les méthodes de Monte-Carlo. La première et la dernière méthode sont utilisées. Les méthodes analytiques appliquées sont celles retenues par le marché pour la modélisation des sous-jacents utilisés.

Les paramètres utilisés pour la valorisation sont ceux observés ou déduits via un modèle standard des valeurs observées, à la date d'arrêté. Dans le cas où il n'existe pas de marché organisé, les valeurs utilisées sont relevées chez les courtiers les plus actifs sur les produits correspondants et ou extrapolées à partir des valeurs cotées. Tous les paramètres utilisés sont historisés. Les instruments financiers à terme non cotés sont réévalués à partir de prix observables dans le marché, selon la procédure dite de "flashage". Cette dernière méthode consiste à relever chaque jour à la même heure les prix offerts et demandés de plusieurs contributeurs via les logiciels de flux de marchés. Un prix unique est retenu pour chaque paramètre de marché utile.

Certains instruments financiers complexes et principalement les produits structurés actions mono et multi sous-jacents à barrière, généralement construits sur mesure, peu liquides et d'échéances longues sont valorisés en utilisant des modèles développés en interne et des paramètres de valorisation telles que les volatilités longues, les corrélations, les estimations de dividendes pour partie non observables sur les marchés actifs. Lors de leur comptabilisation initiale, ces instruments complexes sont enregistrés au bilan au prix de la transaction qui est considéré comme la meilleure indication de la valeur de marché bien que la valorisation issue des modèles puisse être différente. Cette différence entre le prix de négociation de l'instrument complexe et la valeur obtenue à l'aide du modèle interne, généralement un gain, est appelée « Day one profit ». Les textes comptables prohibent la constatation de la marge réalisée sur les produits valorisés à l'aide de modèles et de paramètres non observables sur des marchés actifs. Elle est donc différée dans le temps. Lorsqu'il s'agit de produits mono sous-jacent sans barrière, la marge est étalée sur la durée de vie de l'instrument. Pour les produits intégrant des options à barrière, compte tenu des risques spécifiques liés à la gestion de ces barrières, la marge est reconnue à l'échéance du produit structuré.

*Reclassements d'instruments de dette*

Les titres à revenu fixe ou instruments de dette classés en juste valeur par résultat peuvent être reclassés en catégorie :

- a- « détenus jusqu'à l'échéance » que dans des cas rares, en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- b- « prêts et créances » en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.
- c- « disponible à la vente » que dans des cas rares ;

Les titres à revenu fixe ou instruments de dettes disponibles à la vente peuvent être reclassés en catégorie :

- a- « détenus jusqu'à l'échéance » en cas de modification de l'intention de gestion ou la capacité, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- b- « prêts et créances » en cas d'intention et de capacité de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

En cas de transfert, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

En cas de transfert de titre de la catégorie « disponible à la vente » vers les catégories « détenus jusqu'à échéance » ou « prêts et créances » d'instruments de dette ayant une échéance fixe, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert

d'instruments de dette n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « *Prêts et créances* », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

- *Comptabilité de couverture*

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert. La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers, elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe ainsi que les dépôts à vue dans le cadre des possibilités ouvertes par l'Union européenne. La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou de passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises. La couverture d'investissements nets en devises est un cas particulier de la couverture de flux de trésorerie.

Le groupe documente la relation entre l'instrument couvert et l'instrument de couverture, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation inclut les objectifs de gestion de la relation de couverture, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

Le groupe évalue cette efficacité lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté.

La partie inefficace de la couverture est comptabilisée au compte de résultat au sein du poste « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

#### *Couverture de juste valeur*

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation du risque des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en actif disponible à la vente. Si la relation de couverture est parfaitement efficace, la variation de juste valeur de l'instrument de couverture compense celle de l'élément couvert.

La couverture doit être considérée comme « hautement efficace » pour pouvoir être qualifiable pour la comptabilité de couverture. La variation de l'instrument de couverture en juste valeur ou en flux de trésorerie doit pratiquement compenser la variation de l'élément couvert en juste valeur ou en flux de trésorerie. Le ratio entre ces deux variations doit se situer dans l'intervalle de 80% à 125%.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en instrument de transaction et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

#### *Couverture de juste valeur par portefeuille du risque de taux d'intérêt*

Les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 en octobre 2004 permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixe.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, la banque vérifie qu'il n'y a pas de sur couverture et ceci par pilier et à chaque arrêté.

Le portefeuille de passif est échéancé en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

#### *Couverture de flux de trésorerie*

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les gains ou pertes de l'instrument de couverture considéré comme efficace sont enregistrés dans une ligne spécifique des capitaux propres « gains ou pertes latents

ou différés sur couverture de flux de trésorerie » alors que la partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat. Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

### **1.3.5 Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées à leur valeur d'émission, généralement diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Certains instruments de dettes « structurés » peuvent comporter des dérivés incorporés. Ces dérivés incorporés sont séparés des contrats hôtes dès lors que les critères de séparation sont satisfaits et qu'ils sont évaluables de manière fiable.

Le contrat hôte est ultérieurement comptabilisé au coût amorti. La détermination de la juste valeur est basée sur les prix de marché cotés ou sur des modèles d'évaluation.

### **1.3.6 Dettes subordonnées**

Les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces dettes sont valorisées au coût amorti.

### **1.3.7 Distinction Dettes et Capitaux propres**

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

### **1.3.8 Provisions**

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants. La provision est inscrite au passif du bilan.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques juridiques ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;

- les risques liés à l'épargne logement.

### 1.3.9 Dettes sur la clientèle et sur les établissements de crédit

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur valeur de marché lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

#### □ Contrats d'épargne réglementée

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

### 1.3.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

### 1.3.11 Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions pour risques et charges ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel ».

#### □ Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts d'entreprises de première catégorie à la clôture de l'exercice ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;



- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi Fillon, avec un plafonnement maximum à 65 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Le groupe a opté pour la constatation immédiate des écarts actuariels en compte de résultat de l'exercice sous forme de provisions, sans étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

#### *Retraites complémentaires relevant des caisses de retraite*

L'accord d'étape AFB en date du 13 septembre 1993 a modifié les régimes de retraite des établissements bancaires. Depuis le 1er janvier 1994, les banques adhèrent aux régimes nationaux Arrco et Agirc. Les quatre caisses de retraite auxquelles adhèrent, selon les cas, les banques du groupe, ont été fusionnées. Elles assurent le paiement des différentes charges prévues dans l'accord d'étape, au moyen de leurs réserves complétées en cas de besoin par un surcroît de cotisations annuelles à la charge des banques concernées et dont le taux moyen sur les dix prochaines années est plafonné à 4% de la masse salariale. La caisse de retraite issue des fusions a été transformée en IGRS en 2009. Elle n'a pas d'insuffisance d'actifs.

#### *Autres avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies*

Les indemnités de fin de carrière et les compléments de retraite, y compris les régimes spéciaux, sont provisionnés. Ils sont évalués sur la base des droits acquis pour l'ensemble du personnel en activité, en fonction notamment du taux de rotation du personnel spécifique aux entités consolidées et du salaire futur estimé qu'aura le bénéficiaire lors de son départ à la retraite majoré le cas échéant des charges sociales. Les indemnités de fin de carrière des banques du groupe en France sont couvertes par une assurance à hauteur d'au moins 60% auprès des ACM Vie, société d'assurance du groupe Crédit Mutuel et consolidée par intégration globale.

##### ❑ Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

##### ❑ Avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps...

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période, la méthode du corridor n'étant pas autorisée.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

##### ❑ Retraite supplémentaire des salariés

Les salariés des groupes de Crédit Mutuel CM5 et du groupe CIC bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire assurée par les ACM Vie SA.

Les salariés du groupe CM5 bénéficient de deux régimes supplémentaires, l'un à cotisations définies et l'autre à prestations définies. Les droits à cotisations définies sont acquis même en cas de départ de l'entreprise, contrairement aux droits issus du régime à prestations définies qui, conformément à la nouvelle réglementation, ne sont définitivement acquis que si on quitte l'entreprise pour prendre la retraite. Le total des engagements est de 634

millions d'euros au 31 décembre 2009, couvert par 626 millions d'euros de provisions techniques spéciales et 27 millions d'euros de provisions mathématiques des contrats à prestations définies inscrits au passif du bilan d'ACM VIE SA pour l'ensemble des participants.

Les salariés des groupes du groupe CIC, quant à eux, bénéficient, en complément des régimes de retraite obligatoires, d'une couverture de retraite supplémentaire à cotisations définies assurée par les ACM Vie SA. Le total des engagements est de 223 millions d'euros au 31 décembre 2009, couvert par 238 millions d'euros de provisions techniques spéciales inscrites au passif du bilan d'ACM VIE SA pour l'ensemble des participants.

#### □ Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

#### □ Les avantages à court terme

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

### **1.3.12 Activités d'assurance**

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, y compris des contrats de réassurance émis ou souscrits, et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices (qui octroie aux souscripteurs des contrats le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés) sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance consolidées par intégration globale suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe. Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et l'actif et passif correspondant évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

Par ailleurs, les contrats soumis à IFRS 4 restent comptabilisés et consolidés comme en normes françaises et sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles à l'exception de quelques retraitements limités notamment ceux liés à l'élimination des provisions d'égalisation réglementaires et à la comptabilisation de participations différées conformément aux principes de la réglementation française appliquée aux différences de l'évaluation des actifs. Il s'agit principalement de provisions pour participation aux bénéfices différée afférente aux plus et moins-values latentes comptabilisées sur les actifs selon IAS 39 (ce qui correspond, d'après IFRS 4, à l'application de la « comptabilité reflet » : afin de refléter la quote-part de ces plus et moins-values latentes, « l'élément de participation discrétionnaire », entièrement dans les provisions et non pas en capitaux propres). Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. A l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

Outre les diverses provisions dotées et reprises au passif, les autres transactions générées par ces contrats sont valorisées et comptabilisées selon les mêmes règles. Il s'agit notamment des coûts d'acquisition des contrats, des créances et dettes nées des contrats, d'avances sur polices et des recours et subrogations résultant des contrats d'assurance et de réassurance.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

La réserve de capitalisation dotée en franchise d'impôt dans les comptes individuels des sociétés françaises du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements

contractuels, est annulée dans les comptes consolidés. Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans le compte de résultat consolidé. En application de la norme IAS 12 un impôt différé passif a été constaté relatif au reclassement effectif en capitaux propres de la réserve de capitalisation. En revanche, lorsqu'il existe une forte probabilité d'attribution aux assurés, notamment pour tenir compte des droits des assurés dans le cadre de certains portefeuilles d'assurance des entités du groupe, une participation différée est comptabilisée suite au retraitement de la réserve de capitalisation.

### 1.3.13 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

#### Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions – équipements : 10-40 ans
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans

#### Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

#### **1.3.14 Impôts sur les résultats**

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

##### **□ Impôts différés**

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

#### **1.3.15 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts**

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

#### **1.3.16 Garanties financières et engagements de financement**

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

### **1.3.17 Opérations en devises**

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

#### **□ Actifs ou passifs financiers monétaires**

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat ».

#### **□ Actifs ou passifs financiers non monétaires**

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

Lorsque des titres en devises consolidés sont financés par un emprunt dans la même devise, celui-ci fait l'objet d'une couverture de flux futurs de trésorerie.

La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau est inscrite dans le compte de réserves de conversion dans les capitaux propres. Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte de réserve de conversion. Cette réserve de conversion est réintégrée en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation dans l'entité étrangère.

### **1.3.18 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées**

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

### **1.3.19 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers**

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan et dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. C'est notamment le cas :

- des dépréciations des instruments de dette et des instruments de capitaux propres,
- de l'usage de modèles de calcul pour la valorisation d'instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « disponibles à la vente » ou en « juste valeur par résultat »,
- de l'appréciation du caractère actif des marchés,
- du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif classés en « prêts et créances » ou « détenus jusqu'à l'échéance » pour lesquels cette information doit être portée dans l'annexe des états financiers,
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- de la détermination des provisions dont les engagements au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs sociaux.

### 1.3.20 Normes et interprétations adoptées par L'Union Européenne non encore appliquées

Normes IAS / IFRS	Nom de la norme	Date d'application	Conséquences de l'application
IAS 27	Etats financiers consolidés et comptabilisation des participations dans des filiales	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Impact déjà anticipé concernant les dispositions relatives aux variations de participation ne constituant pas une perte de contrôle
IFRS 3R	Regroupement d'entreprises	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Pas d'impact sur le bilan d'ouverture
IAS 39	Instruments financiers : comptabilisation et évaluation - amendement relatif aux éléments éligibles à la couverture	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Impact non significatif
IFRIC 12	Accords de concessions de services	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Non concerné
IFRIC 15	Contrats de construction de biens immobiliers	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Non concerné
IFRIC 16	Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Non significatif
IFRIC 17	Distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Non concerné
IFRIC 18	Transfert d'actifs provenant de clients	Application obligatoire à compter du 01/01/2010	Non concerné

## Notes relatives aux postes des états financiers

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

### NOTE 2 - Répartition du bilan et du compte de résultat par activités et par zones géographiques

Les activités sont les suivantes :

- La banque de détail regroupe le réseau des banques régionales du CIC, Targobank en Allemagne, ainsi que toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion collective, épargne salariale, immobilier. S'y ajoute également l'activité de Cofidis depuis mars 2009.
- L'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
- Les activités de financement et de marché regroupent :
  - a) le financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, les financements spécialisés, l'international et les succursales étrangères ;
  - b) les activités de marché au sens large, c'est-à-dire les activités sur taux, change et actions, qu'elles soient exercées pour le compte de la clientèle ou pour compte propre, y compris l'intermédiation boursière.
- Les activités de banque privée regroupent les sociétés dont c'est la vocation principale, tant en France qu'à l'étranger.
- Le capital-développement exercé pour compte propre et l'ingénierie financière constituent un pôle d'activité.
- La structure holding rassemble les éléments non affectables à une autre activité (holding) ainsi que les structures de logistique : les holdings intermédiaires, l'immobilier d'exploitation logé dans des entités spécifiques et les entités informatiques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, les comptes sociaux font l'objet d'une répartition analytique. La répartition du bilan s'effectue de la même façon.

#### 2a - Répartition du bilan par activités

31.12.2009	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	structure et holding	Total
<b>ACTIF</b>							
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	1 985	0	4 150	679	0	1 241	8 054
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	150	11 524	37 765	111	1 682	396	51 628
Instruments dérivés de couverture - Actif	1 084	48	153	18	0	407	1 710
Actifs financiers disponible à la vente	600	34 603	24 733	5 681	1	1 831	67 448
Prêts et créances sur les établissements de crédit	45 917	9	58 010	5 395	1	(3 784)	105 547
Prêts et créances sur la clientèle	128 756	221	17 727	4 760	0	608	152 072
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	63	6 080	1 522	6	0	0	7 672
Participations dans les entreprises MEE	187	262	0	1	0	165	615
<b>PASSIF</b>							
Banques centrales, CCP - Passif	0	0	0	1 265	0	0	1 265
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	75	1	47 627	94	0	42	47 839
Instruments dérivés de couverture - Passif	2 209	0	2 004	446	0	96	4 755
Dettes envers les établissements de crédit	50 940	(0)	40 143	398	0	(0)	91 481
Dettes envers la clientèle	73 459	47	6 285	13 472	0	12 386	105 649
Dettes représentées par un titre	19 859	0	64 386	50	0	2 674	86 969

31.12.2008	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	structure et holding	Total
<b>ACTIF</b>							
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	1 119	0	7 909	747	0	3 712	13 487
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	190	12 029	38 597	185	1 692	3 491	56 184
Instruments dérivés de couverture - Actif	3 935	51	352	54	0	122	4 514
Actifs financiers disponible à la vente	1 026	30 659	19 200	6 106	2	7 472	64 466
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 199	0	87 845	6 357	3	9 339	104 743
Prêts et créances sur la clientèle	120 897	336	21 630	4 045	0	780	147 689
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	140	5 063	308	22	0	2 695	8 228
Participations dans les entreprises MEE	55	223	0	1	0	160	440
<b>PASSIF</b>							
Banques centrales, CCP - Passif	0	0	0	2 319	0	0	2 319
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	97	1 696	41 975	135	0	3 209	47 112
Instruments dérivés de couverture - Passif	5 753	0	1 829	382	0	(86)	7 878
Dettes envers les établissements de crédit	8 142	(0)	92 537	380	(0)	162	101 220
Dettes envers la clientèle	66 579	81	4 831	14 156	0	2 660	88 306
Dettes représentées par un titre	22 379	0	76 146	75	0	2 039	100 639

2b - Répartition du compte de résultat par activités

31.12.2009	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	structure et holding	inter activités	Total
Produit net bancaire	5 818	887	1 532	397	49	-495	-278	7 908
Frais généraux	-3 528	-340	-271	-303	-28	-256	278	-4 447
Résultat brut d'exploitation	2 290	546	1 262	94	21	-751		3 461
Coût du risque	-1 452	0	-379	1	0	-62		-1 892
Gains sur autres actifs*	17	21	0	0	0	-103		-65
Résultat avant impôts	855	567	882	95	21	-916		1 504
Impôt sur les sociétés	-301	-155	-273	-24	-1	279		-475
Résultat net comptable	554	412	610	70	20	-637		1 029
Minoritaires								221
Résultat net part du groupe								808

31.12.2008 Pro forma	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	structure et holding	inter activités	Total
Produit net bancaire	3 297	765	26	427	112	-679	-46	3 901
Frais généraux	-2 260	-309	-239	-272	-38	-83	46	-3 155
Résultat brut d'exploitation	1 037	456	-214	156	73	-762		746
Coût du risque	-378	0	-530	-108	1	0		-1 016
Gains sur autres actifs*	11	17	0	0	0	76		104
Résultat avant impôts	669	472	-744	47	74	-686		-167
Impôt sur les sociétés	-192	-96	268	-5	2	327		304
Résultat net comptable	477	377	-476	42	77	-359		138
Minoritaires								109
Résultat net part du groupe								29

31.12.2008 Publié	banque de détail	assurance	financements et marchés	banque privée	capital développnt	structure et holding	inter activités	Total
Produit net bancaire	3 289	765	26	427	112	-671	-46	3 901
Frais généraux	-2 267	-309	-239	-272	-38	-75	46	-3 155
Résultat brut d'exploitation	1 021	456	-214	156	73	-747		746
Coût du risque	-378	0	-530	-108	1	0		-1 016
Gains sur autres actifs*	11	17	0	0	0	76		104
Résultat avant impôts	654	472	-744	47	74	-671		-167
Impôt sur les sociétés	-187	-96	268	-5	2	322		304
Résultat net comptable	466	377	-476	42	77	-348		138
Minoritaires								109
Résultat net part du groupe								29

\* y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

2c - Répartition du bilan par zones géographiques

	31.12.2009				31.12.2008			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
<b>ACTIF</b>								
Caisses, Banques centrales, CCP - Actif	4 719	2 280	1 055	8 054	11 819	1 601	68	13 487
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	50 965	285	377	51 628	55 250	377	558	56 184
Instruments dérivés de couverture - Actif	1 676	32	3	1 710	4 433	81	0	4 514
Actifs financiers disponibles à la vente	60 256	6 306	886	67 448	55 767	7 144	1 555	64 466
Prêts et créances sur les établissements de crédit	97 080	5 509	2 959	105 547	96 070	6 430	2 243	104 743
Prêts et créances sur la clientèle	128 623	20 572	2 877	152 072	126 000	18 592	3 097	147 689
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 666	6	0	7 672	7 998	229	0	8 228
Participations dans les entreprises MEE	196	160	260	615	190	1	248	440
<b>PASSIF</b>								
Banques centrales, CCP - Passif	0	1 265	0	1 265	0	2 319	0	2 319
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	43 438	4 205	195	47 839	42 361	4 392	358	47 112
Instruments dérivés de couverture - Passif	4 285	465	4	4 755	7 479	388	11	7 878
Dettes envers les établissements de crédit	89 400	0	2 081	91 481	96 913	0	4 306	101 220
Dettes envers la clientèle	81 651	23 136	862	105 649	65 163	22 589	553	88 306
Dettes représentées par un titre	70 505	11 413	5 051	86 969	89 242	8 721	2 676	100 639

\* USA, Singapour, Tunisie et Maroc

2d - Répartition du compte de résultat par zones géographiques

	31.12.2009				31.12.2008			
	France	Europe hors France	Autres pays*	Total	France	Europe hors France	Autres pays*	Total
Produit net bancaire	5 668	1 926	314	7 908	3 546	533	-178	3 901
Frais généraux	-3 149	-1 231	-68	-4 448	-2 805	-302	-48	-3 155
Résultat brut d'exploitation	2 519	695	246	3 461	741	231	-227	746
Coût du risque	-851	-766	-274	-1 892	-751	-215	-51	-1 016
Gains sur autres actifs **	-94	-1	29	-65	81	0	23	104
Résultat avant impôts	1 574	-72	1	1 503	71	17	-254	-166
Résultat net global	1 087	-30	-29	1 028	257	23	-143	138
Résultat net part du Groupe	859	-22	-30	808	138	21	-130	29

\* USA, Singapour, Tunisie et Maroc

\*\* y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition



## NOTE 3 - Composition du périmètre de consolidation

	31.12.2009			31.12.2008		
	Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *
<b>A. Réseau bancaire</b>						
Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique	99	99	IG	99	99	IG
Banque du Cr�dit Mutuel Ile-de-France (BCMI)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Banque CIO - BRO	100	92	IG	100	92	IG
CIC Banque Scalbert Dupont - CIN	100	92	IG	100	92	IG
Cr�dit Industriel et Commercial (CIC)	92	92	IG	92	92	IG
CIC Est (ex Soci�t� Nanc�tienne Varin Bernier)	100	92	IG	100	92	IG
CIC Iberbanco (ex Banco Popular France)	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	100	92	IG	100	92	IG
CIC Soci�t� Bordelaise (SBCIC)	100	92	IG	100	92	IG
Targobank AG & Co. KGaA (ex Citibank Privatkunden AG & Co. KGaA)	100	100	IG	100	100	IG
<b>B. Filiales du r�seau bancaire</b>						
Banque de Tunisie	20	20	ME	20	20	ME
Banca Popolare di Milano	5	4	ME			NC
CM-CIC Asset Management (ex Cr�dit Mutuel Finance)	74	72	IG	74	72	IG
CM-CIC Bail (ex Bail Equipement)	99	92	IG	99	91	IG
CM-CIC Covered Bonds	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Epargne salariale (ex CIC Epargne salariale)	100	92	IG	100	92	IG
CM-CIC Gestion	100	92	IG	100	92	IG
CM-CIC Lavolette Financement	100	92	IG	100	92	IG
CM-CIC Lease	100	96	IG	100	96	IG
CM-CIC Leasing Belgium (ex CM-CIC Bail Belgium)	100	92	IG	100	91	IG
CM-CIC Leasing GmbH	100	92	IG			NC
Cofidis Argentine	66	23	IG			NC
Cofidis Belgique	100	34	IG			NC
Cofidis Espagne	100	34	IG			NC
Cofidis France	100	34	IG			NC
Cofidis Italie	100	34	IG			NC
Cofidis R�publique Tch�que	100	34	IG			NC
Cofidis Roumanie	100	34	IG			NC
Cofidis Slovaquie	100	34	IG			NC
Creatis	100	34	IG			NC
Crefidis	100	34	IG			NC
CZC	100	34	IG			NC
Factocic	51	47	IG	51	47	IG
FCT Home loans	100	100	IG			NC
Monabanq	66	23	IG			NC
Saint-Pierre SNC	100	92	IG	100	92	IG
SCI La Tr�fili�re	46	46	ME	46	46	ME
Sofim	100	92	IG	100	92	IG
SOFEMO - Soci�t� F�d�rative Europ.de Mon�tique et de Financement	100	97	IG	100	97	IG
Targo Finanzberatung GmbH (ex Citi Finanzberatung GmbH)	100	100	IG	100	100	IG
Targo Dienstleistungs GmbH (ex Citicorp Dienstleistung GmbH)	100	100	IG	100	100	IG
<b>C. Banques de financement et activit�s de march�</b>						
Cigogne Management	100	96	IG	100	96	IG
CM-CIC Securities	100	92	IG	100	92	IG
Ventadour Investissement	100	100	IG	100	100	IG
<b>D. Banque priv�e</b>						
Agefor SA Gen�ve	70	65	IG	70	65	IG
Alternative gestion SA Gen�ve	45	57	ME	45	57	ME
Banque de Luxembourg	100	95	IG	100	94	IG
Banque Pasche (Liechtenstein) AG	53	49	IG	53	49	IG
Banque Pasche Monaco SAM	100	92	IG	100	92	IG
Banque Transatlantique	100	92	IG	100	92	IG
Banque Transatlantique Belgium	100	91	IG	100	91	IG
Banque Transatlantique Jersey			NC	100	92	IG
Banque Transatlantique Luxembourg (ex Mutual Bank Luxembourg)	90	85	IG	90	85	IG
BLC gestion	100	92	IG	100	92	IG
Calypso Management Company	70	65	IG	70	65	IG
CIC Private Banking - Banque Pasche	100	92	IG	100	92	IG
CIC Suisse (ex Banque CIAL Suisse)	100	92	IG	100	92	IG
Dubly-Douilhet	63	58	IG	62	57	IG
Elite Opportunities (Liechtenstein) AG			NC	100	92	IG
GPK Finance	89	82	IG	88	81	IG
LRM Advisory SA	70	65	IG	70	65	IG
Pasche Bank & Trust Ltd Nassau	100	92	IG	100	92	IG
Pasche Finance SA Fribourg	100	92	IG	100	92	IG
Pasche Fund Management Ltd	100	92	IG	100	92	IG
Pasche International Holding Ltd	100	92	IG	100	92	IG
Pasche SA Montevideo	100	92	IG	100	92	IG
Serficom Family Office Inc	100	92	IG	100	92	IG
Serficom Family Office Ltda Rio	52	48	IG	51	47	IG
Serficom Family Office SA	100	92	IG	100	92	IG
Serficom Investment Consulting (Shanghai)	100	92	IG	100	92	IG
Serficom Maroc SARL	100	92	IG	100	92	IG
Transatlantique Finance	100	92	IG	100	92	IG
Valeroso Management Ltd	45	57	ME	45	57	ME

	31.12.2009			31.12.2008		
	Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *
<b>E. Capital développement</b>						
CIC Banque de Vizille	98	91	IG	98	90	IG
CIC Finance	100	92	IG	100	92	IG
CIC Investissement (ex CIC Capital Développement)	100	92	IG	100	92	IG
CIC Investissement Alsace (ex Finances et Stratégies)	100	92	IG	100	92	IG
CIC Investissement Est (ex SNVB Participations)	100	92	IG	100	92	IG
CIC Investissement Nord (ex CIC Régions Expansion )	100	92	IG	100	92	IG
CIC Vizille Participation (ex CIC Lyonnaise de Participations)	100	91	IG	100	91	IG
Financière Voltaire	100	92	IG	80	74	IG
Institut de Participations de l'Ouest (IPO)	100	92	IG	80	74	IG
IPO Ingénierie	100	92	IG	80	74	IG
Sudinnova	57	52	IG	50	46	IG
Vizille Capital Finance	100	91	IG	100	90	IG
Vizille Capital Innovation	100	91	IG	100	90	IG
<b>F. Structure et logistique</b>						
Adepi	100	92	IG	100	92	IG
Carmen Holding Investissement	67	67	IG			NC
CIC Migrations	100	92	IG	100	92	IG
CIC Participations	100	92	IG	100	92	IG
Cicor	100	92	IG	100	92	IG
Cicoval	100	92	IG	100	92	IG
CM Akquisitions	100	100	IG	100	100	IG
CM-CIC Services			NC	100	100	IG
CMCP - Crédit Mutuel Cartes de Paiement	45	46	ME	45	46	ME
Cofidis Participations	51	34	IG			NC
Est Bourgogne Rhone Alpes (EBRA)	100	100	IG			NC
Efsa	100	92	IG	100	92	IG
Euro-Information	26	25	ME	27	26	ME
Gesteurop	100	92	IG	100	92	IG
Gestunion 2	100	92	IG	100	92	IG
Gestunion 3	100	92	IG	100	92	IG
Gestunion 4	100	92	IG	100	92	IG
Impex Finance	100	92	IG	100	92	IG
Marsovalor	100	92	IG	100	92	IG
Pargestion 2	100	92	IG	100	92	IG
Pargestion 3			NC	100	92	IG
Pargestion 4	100	92	IG	100	92	IG
Pargestion 5			NC	100	92	IG
Placinvest	100	92	IG	100	92	IG
Sofiholding 2	100	92	IG	100	92	IG
Sofiholding 3	100	92	IG	100	92	IG
Sofiholding 4	100	92	IG	100	92	IG
Sofinaction	100	92	IG	100	92	IG
Targo Akademie GmbH (ex Citicorp Akademie GmbH)	100	100	IG	100	100	IG
Targo Deutschland GmbH (ex Citicorp Deutschland GmbH)	100	100	IG	100	100	IG
Targo IT Consulting GmbH (ex Citigroup IT Consulting GmbH)	100	100	IG	100	100	IG
Targo Management AG (ex Citicorp Management AG)	100	100	IG	100	100	IG
Targo Realty Services GmbH (ex Citigroup Realty Services GmbH)	100	100	IG	100	100	IG
Ufigestion 2	100	92	IG	100	92	IG
Ufigestion 3			NC	100	92	IG
Ugépar Service	100	92	IG	100	92	IG
Valimar 2	100	92	IG	100	92	IG
Valimar 4	100	92	IG	100	92	IG
VTP 1	100	92	IG	100	92	IG
VTP 5	100	92	IG	100	92	IG
<b>G. Sociétés d'assurance</b>						
ACM IARD	96	69	IG	96	69	IG
ACM Nord IARD	49	35	ME	49	35	ME
ACM Vie	100	72	IG	100	72	IG
Astree	30	22	ME	30	22	ME
Euro Protection Services	100	72	IG	100	72	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	73	72	IG	73	72	IG
ICM Life	100	72	IG	100	72	IG
ICM Ré	100	69	IG	100	69	IG
Immobilière ACM	100	72	IG	100	72	IG
Partners	100	72	IG	100	72	IG
Procourtage	100	72	IG	100	72	IG
RMA Watanya	20	14	ME	20	14	ME
Serenis Assurances (ex Assurances du Sud)	100	72	IG	100	72	IG
Serenis Vie (ex Télévie)	100	72	IG	100	72	IG
Royal Automobile Club de Catalogne	49	35	ME			NC

	31.12.2009			31.12.2008		
	Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Intérêt	Méthode *
<b>H. Autres sociétés</b>						
ACM GIE	100	72	IG	100	72	IG
ACM Services	100	72	IG	100	72	IG
Agence Générale d'informations régionales	100	100	IG			NC
Darcy presse	100	100	IG			NC
Documents AP	100	100	IG			NC
Groupe Progrès	100	100	IG			NC
Immocity	100	100	IG			NC
Information pour la communication	50	50	IG			NC
Jean Bozzi Communication	100	100	IG			NC
La Gazette indépendante de Saone et Loire	100	100	IG			NC
La Tribune	100	100	IG			NC
Le Bien Public	100	100	IG			NC
Le Dauphiné Libéré	100	100	IG			NC
Les journaux de Saone et Loire	100	100	IG			NC
Lyon Plus	100	100	IG			NC
Lyonnaise de Télévision	60	60	IG			NC
Massena Property	100	72	IG	100	72	IG
Massimob	100	69	IG	100	69	IG
Presse Diffusion	100	100	IG			NC
Promopresse	100	100	IG			NC
Publiprint Dauphiné	100	100	IG			NC
Publiprint province n°1	100	100	IG			NC
Rhone Offset Presse	100	100	IG			NC
SCI ADS	100	71	IG	100	71	IG
SCI du Palais	100	100	IG			NC
SCI Hotel de Ville	100	100	IG			NC
SCI Le Progrès Confluence	30	30	ME			NC
SCI 6 Place Joubert	100	100	IG			NC
SNC Foncière Massena	77	55	IG	83	60	IG
Société d'Édition des hebdomadaires & périodiques locaux	100	100	IG			NC

\* Méthode :

IG = Intégration Globale

IP = Intégration Proportionnelle

ME = Mise en Equivalence

NC = Non Consolidée

FU = Fusionnée

#### NOTE 4 - Caisse, Banques centrales

##### 4a - Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31.12.2009	31.12.2008
<b>Caisse, Banques centrales</b>		
Banques centrales	7 485	12 973
dont réserves obligatoires	2 560	3 289
Caisse	569	514
<b>Total</b>	<b>8 054</b>	<b>13 487</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>		
Comptes réseau Crédit Mutuel (1)	1 423	222
Autres comptes ordinaires	3 396	3 409
Prêts	91 951	90 203
Autres créances	890	1 056
Titres non cotés sur un marché actif	5 881	8 788
Pensions	855	739
Créances dépréciées sur base individuelle	1 506	348
Créances rattachées	165	294
Provisions pour dépréciation	-520	-316
<b>Total</b>	<b>105 547</b>	<b>104 743</b>

(1) concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu)

##### 4b - Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2009	31.12.2008
<b>Banques centrales</b>	<b>1 265</b>	<b>2 319</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>		
Autres comptes ordinaires	2 097	1 473
Emprunts	86 817	97 426
Autres dettes	550	405
Pensions	1 929	1 707
Dettes rattachées	88	209
<b>Total</b>	<b>92 746</b>	<b>103 539</b>

**NOTE 5 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**

**5a - Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

	31.12.2009			31.12.2008		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
. Titres	19 302	13 966	33 268	19 974	16 335	36 309
- Effets publics	4 754	88	4 843	4 273	167	4 441
- Obligations et autres titres à revenu fixe	12 307	3 419	15 725	15 356	7 558	22 914
. Cotés	12 307	3 350	15 656	15 350	5 856	21 205
. Non cotés	0	69	69	6	1 702	1 709
- Actions et autres titres à revenu variable	2 241	10 459	12 700	345	8 609	8 954
. Cotés	2 241	8 948	11 188	345	7 152	7 497
. Non cotés	0	1 511	1 511	0	1 457	1 457
. Instruments dérivés de transaction	3 384	0	3 384	7 847	0	7 847
. Autres actifs financiers		14 975	14 975		12 028	12 028
<i>dont pensions</i>		14 974	14 974		12 028	12 028
<b>TOTAL</b>	<b>22 686</b>	<b>28 942</b>	<b>51 628</b>	<b>27 821</b>	<b>28 363</b>	<b>56 184</b>

**5b - Passifs financiers à la juste valeur par résultat**

	31.12.2009	31.12.2008
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	9 784	14 270
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	38 055	32 842
<b>TOTAL</b>	<b>47 839</b>	<b>47 112</b>

**Passifs financiers détenus à des fins de transaction**

	31.12.2009	31.12.2008
. Vente à découvert de titres	4 168	3 567
- Effets publics	0	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	3 496	3 316
- Actions et autres titres à revenu variable	673	252
. Instruments dérivés de transaction	5 274	7 513
. Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	342	3 189
<b>TOTAL</b>	<b>9 784</b>	<b>14 270</b>

**Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat**

	31.12.2009			31.12.2008		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Ecart
. Titres émis	3 670	3 668	2	3 715	3 701	14
. Dettes interbancaires	27 193	27 175	18	28 064	26 295	1 769
. Dettes envers la clientèle	7 192	7 192	0	1 063	1 062	1
<b>Total</b>	<b>38 055</b>	<b>38 035</b>	<b>20</b>	<b>32 842</b>	<b>31 058</b>	<b>1 784</b>

**5c - Hiérarchie de la Juste Valeur**

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
Disponibles à la vente	62 202	3 118	2 128	67 448
- Effets publics et valeurs assimilées - DALV	15 447	0	0	15 447
- Obligations et autres titres à revenu fixe - DALV	40 898	2 767	1 414	45 079
- Actions et autres titres à revenu variable - DALV	4 694	0	0	4 694
- Participations et ATDLT - DALV	1 159	303	341	1 803
- Parts entreprises liées - DALV	0	48	377	425
Transaction / JVO	27 276	22 237	2 114	51 627
- Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	4 657	97	0	4 754
- Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	88	0	0	88
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Transaction	8 313	3 554	440	12 307
- Obligations et autres titres à revenu fixe - Juste valeur sur option	2 727	675	17	3 419
- Actions et autres titres à revenu variable - Transaction	2 225	0	16	2 241
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	8 923	0	1 536	10 459
- Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	7 363	0	7 363
- Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	7 612	0	7 612
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	281	2 936	167	3 384
Instruments dérivés de couverture	2	1 708	0	1 710
<b>Total</b>	<b>89 414</b>	<b>27 063</b>	<b>4 308</b>	<b>120 785</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Transaction / JVO	4 617	43 200	22	47 839
- Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	27 193	0	27 193
- Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	7 192	0	7 192
- Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	3 670	0	3 670
- Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	4 617	5 145	22	9 784
Instruments dérivés de couverture	52	4 679	24	4 755
<b>Total</b>	<b>4 669</b>	<b>47 879</b>	<b>46</b>	<b>52 594</b>

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers, conformément à ce qui a été défini par la norme IFRS 7 :

- Niveau 1 : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Détail du niveau 3	Ouverture	Achats	Ventes	Gains et pertes en résultat	Autres mouvements	Clôture
- Actions et autres titres à revenu variable - Juste valeur sur option	1 541	102	-87	24	-44	1 536

NOTE 6 - Couverture

6a - Instruments dérivés de couverture

	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. couverture de flux de trésorerie ( Cash flow Hedge )	2	26	2	18
. couverture de juste valeur (variation enregistrée en résultat)	1 709	4 729	4 512	7 860
<b>TOTAL</b>	<b>1 710</b>	<b>4 755</b>	<b>4 514</b>	<b>7 878</b>

6b - Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	Juste valeur	Juste valeur	Variation de
	31.12.2009	31.12.2008	juste valeur
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
. d'actifs financiers	522	462	60
. de passifs financiers	-1 777	-1 375	-401

6c - Analyse des instruments dérivés

	31.12.2009			31.12.2008		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
<b>Instruments dérivés de transaction</b>						
<i>Instrument de taux</i>						
Swaps	353 557	1 993	4 137	412 165	6 196	6 433
Autres contrats fermes	13 486	24	1	26 281	120	19
Options et instruments conditionnels	60 907	457	437	51 457	720	254
<i>Instrument de change</i>						
Swaps		21	43		76	100
Autres contrats fermes	231	147	123	205	365	334
Options et instruments conditionnels	14 769	157	158	11 574	182	180
<i>Autres que taux et change</i>						
Swaps	23 699	289	230	29 322	27	24
Autres contrats fermes	6 045	0	3	3 937	0	11
Options et instruments conditionnels	14 376	296	142	4 538	162	158
<b>Sous-total</b>	<b>487 070</b>	<b>3 384</b>	<b>5 274</b>	<b>539 478</b>	<b>7 847</b>	<b>7 513</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>						
<i>couverture de Fair Value Hedge</i>						
Swaps	72 375	1 658	4 729	54 118	4 455	7 860
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	14	51	0	15	57	0
<i>couverture de Cash Flow Hedge</i>						
Swaps	86	0	26	86	2	18
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	1	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>72 474</b>	<b>1 710</b>	<b>4 755</b>	<b>54 219</b>	<b>4 514</b>	<b>7 878</b>
<b>Total</b>	<b>559 545</b>	<b>5 095</b>	<b>10 028</b>	<b>593 697</b>	<b>12 361</b>	<b>15 391</b>

NOTE 7 - Actifs financiers disponibles à la vente

7a - Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2009	31.12.2008
. Effets publics	15 270	14 517
. Obligations et autres titres à revenu fixe	44 950	43 856
- Cotés	44 512	43 365
- Non cotés	438	491
. Actions et autres titres à revenu variable	4 697	3 717
- Cotés	4 596	3 627
- Non cotés	101	89
. Titres immobilisés	2 223	2 066
- Titres de participations	1 410	1 253
- Autres titres détenus à long terme	393	387
- Parts dans les entreprises liées	420	426
. Créances rattachées	309	311
<b>TOTAL (1)</b>	<b>67 448</b>	<b>64 466</b>
<i>Dont plus/moins values latentes sur obligations et autres titres à revenus fixe et sur effets publics comptabilisées directement en capitaux propres</i>	-443	-1 412
<i>Dont plus/moins values latentes sur actions et autres titres à revenu variable et sur titres immobilisés comptabilisées directement en capitaux propres</i>	433	163
<i>Dont dépréciations des obligations et autres titres à revenu fixe</i>	-84	-118
<i>Dont dépréciations des actions et autres titres à revenu variable et des titres immobilisés</i>	-1 535	-1 288

7b - Liste des principales participations non consolidées

	% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat	
Banca di Legnano (1)	Non coté	< 10%	1 217	4 616	ND	67
BMCE Bank	Coté	< 5%	733	13 341	534	127
Crédit logement	Non coté	< 5%	1 430	11 671	169	85
CRH (Caisse de refinancement de l'habitat)	Non coté	< 20%	182	38 525	8	4
Foncière des Régions	Coté	< 5%	5 797	17 447	1 094	-832
Républicain Lorrain	Non coté	100%	65	89	82	-2
Veolia	Coté	< 5%	9 532	49 126	36 206	709

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2008

(1) La Banca di Legnano est détenue à 93,51% par BPM.

## NOTE 8 - Clientèle

### 8a - Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2009	31.12.2008
Créances saines	141 182	139 123
. Créances commerciales	3 941	4 998
. Autres concours à la clientèle	136 550	133 419
- crédits à l'habitat	56 408	55 006
- autres concours et créances diverses dont pensions	80 142	78 413
. Créances rattachées	333	367
. Titres non cotés sur un marché actif	358	340
Créances d'assurance et réassurance	160	185
Créances dépréciées sur base individuelle	9 186	5 633
<b>Créances brutes</b>	<b>150 527</b>	<b>144 941</b>
Provisions individuelles	-5 517	-3 651
Provisions collectives	-336	-495
<b>SOUS TOTAL I</b>	<b>144 674</b>	<b>140 796</b>
Location financement (investissement net)	7 507	6 978
. Mobilier	4 897	4 769
. Immobilier	2 461	2 095
. Créances dépréciées sur base individuelle	149	114
Provisions pour dépréciation	-109	-85
<b>SOUS TOTAL II</b>	<b>7 398</b>	<b>6 893</b>
<b>TOTAL (1)</b>	<b>152 072</b>	<b>147 689</b>
<i>dont prêts participatifs</i>	6	0
<i>dont prêts subordonnés</i>	168	151

(1) Dont 7 798 millions d'euros au 31 décembre 2009 suite à l'entrée du groupe Cofidis.

### Opérations de location financement avec la clientèle

	31.12.2008	Acquisition	Cession	Autres	31.12.2009
Valeur brute comptable	6 978	1 228	-730	31	7 507
Dépréciations des loyers non recouvrables	-85	-40	16	0	-109
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>6 893</b>	<b>1 188</b>	<b>-714</b>	<b>31</b>	<b>7 398</b>

### Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à recevoir au titre de la location financement

	< 1 an	>1 an et <5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	2 320	3 992	1 332	7 644
Valeurs actualisées des loyers futurs	2 138	3 779	1 317	7 234
Produits financiers non acquis	182	213	15	410

### 8b - Dettes envers la clientèle

	31.12.2009	31.12.2008
. Comptes d'épargne à régime spécial	30 296	23 792
- à vue	18 770	16 404
- à terme	11 525	7 388
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne	18	26
<b>Sous-total</b>	<b>30 314</b>	<b>23 818</b>
. Comptes à vue	40 820	35 748
. Comptes et emprunts à terme	31 925	27 645
. Pensions	1 876	326
. Dettes rattachées	667	688
. Dettes d'assurance et de réassurance	47	81
<b>Sous-total</b>	<b>75 335</b>	<b>64 488</b>
<b>TOTAL</b>	<b>105 649</b>	<b>88 306</b>

## NOTE 9 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

	31.12.2009	31.12.2008
. Titres	7 653	8 238
- Effets publics	0	135
- Obligations et autres titres à revenu fixe	7 653	8 103
. Cotés	7 636	6 664
. Non cotés	16	1 439
. Créances rattachées	20	88
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>7 672</b>	<b>8 326</b>
<i>dont actifs dépréciés</i>	1	101
Provisions pour dépréciation	-1	-98
<b>TOTAL NET</b>	<b>7 672</b>	<b>8 228</b>

## NOTE 10 - Variation des dépréciations

	31.12.2008	Dotation	Reprise	Autres (1)	31.12.2009
Prêts et créances Etablissements de crédit	-316	-221	8	8	-520
Prêts et créances sur la clientèle	-4 231	-1 879	858	-709	-5 962
Titres en AFS "disponibles à la vente"	-1 405	-395	148	33	-1 620
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	-98	-1	102	-3	-1
<b>Total</b>	<b>-6 051</b>	<b>-2 497</b>	<b>1 116</b>	<b>-671</b>	<b>-8 103</b>

(1) Dont -972 millions d'euros suite à l'entrée du groupe Cofidis

Au 31/12/2009, Les provisions sur les prêts et les créances à la clientèle s'élevaient à 5 962 M€ (contre 4 231 M€ fin 2008) dont 336 M€ de provisions collectives. S'agissant des provisions individuelles, elles se concentrent essentiellement sur les comptes ordinaires débiteurs à hauteur de 848 M€ (contre 866 M€ fin 2008) ainsi que les provisions sur les créances commerciales et autres concours (dont crédits à l'habitat) à hauteur de 4 669 M€ (contre 2 636 M€ fin 2008).

## NOTE 11 - Instruments financiers - Reclassements

En application des nouveaux textes comptables et dans le cas rare de contexte de marché totalement disloqué, le groupe a transféré au 1er juillet 2008, 18,8 milliards d'euros d'encours du portefeuille de trading vers le portefeuille AFS (16,1 milliards d'euros) et vers le portefeuille de Loans & Receivables (2,7 milliards d'euros) ; et 6,5 milliards du portefeuille AFS vers le portefeuille Loans & Receivables (5,9 milliards d'euros) et vers le portefeuille HTM (0,6 milliards d'euros). Aucun transfert n'a été effectué en 2009.

	31.12.2009		31.12.2008	
	valeur comptable	juste valeur	valeur comptable	juste valeur
Portefeuille de Loans & Receivables	6 862	6 558	8 495	7 767
Portefeuille AFS	13 590	13 590	15 436	15 435

	31.12.2009	31.12.2008
Profits/(pertes) qui auraient été comptabilisés en résultat à la JV si les actifs n'avaient pas été reclassés	1 468	-969
Gains/(pertes) latents qui auraient été constatés en capitaux propres si les actifs n'avaient pas été reclassés	-811	271
Profits/(pertes) passés en résultat (PNB et coût du risque) liés aux actifs reclassés	-410	-35

## NOTE 12 - Note sur les expositions liées à la crise financière

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions liées à la crise financière.

Les portefeuilles ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

### 1/ Expositions RMBS

	Valeur comptable 2009	Valeur d'acquisition 2009	Valeur comptable 2008
Trading	1 067	1 080	1 169
Available For Sale	1 959	2 028	2 814
Loans	2 361	2 932	3 131
<b>Total</b>	<b>5 387</b>	<b>6 040</b>	<b>7 114</b>

#### 1-1/ Expositions RMBS émis aux USA

	Valeur comptable 2009	Valeur d'acquisition 2009	Valeur comptable 2008
Origination 2005 et avant	529	633	710
Origination 2006	716	990	1 244
Origination 2007	722	886	1 115
Origination depuis 2008	115	121	54
<b>Total</b>	<b>2 082</b>	<b>2 630</b>	<b>3 122</b>
Agencies	697	687	1 227
AAA	93	101	472
AA	41	55	49
A	7	10	69
BBB	18	28	422
BB	31	34	101
Inférieur ou égal à B non noté	1 195	1 715	782
<b>Total</b>	<b>2 082</b>	<b>2 630</b>	<b>3 122</b>

#### Garanties reçues d'entreprises d'assurance « monolines » sur les RMBS USA

	Valeur comptable 2009	Valeur d'acquisition 2009	Valeur comptable 2008
Ambac	22	22	34
MBIA	4	5	7
FGIC	35	46	23
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>73</b>	<b>64</b>

### 2/ Expositions CMBS (commercial mortgage backed securities)

	Valeur comptable 2009	Valeur comptable 2008
France	1	1
Europe hors France	79	129
USA	0	0
Autres	118	201
<b>Total</b>	<b>198</b>	<b>331</b>
Trading	14	54
AFS	177	270
Loans	7	7
<b>Total</b>	<b>198</b>	<b>331</b>

### 3/ Expositions sur ABS

#### 3-1/ Expositions sur CLO / CDO

CDO non couverts par CDS	Valeur comptable	Valeur d'acquisition	Valeur comptable
	2009	2009	2008
Trading			
Available for sale	33	39	54
Loans	1 773	1 775	1 695
<b>Total</b>	<b>1 806</b>	<b>1 814</b>	<b>1 749</b>
France			
Europe hors France	801	803	484
USA	62	62	354
Autres	943	949	911
<b>Total</b>	<b>1 806</b>	<b>1 814</b>	<b>1 749</b>
AAA	1 434	1 438	1 693
AA	322	322	45
Autres	50	54	11
<b>Total</b>	<b>1 806</b>	<b>1 814</b>	<b>1 749</b>

#### 3-2/ Expositions sur autres ABS

Autres ABS non couverts par CDS	Valeur comptable	Valeur d'acquisition	Valeur comptable
	2009	2009	2008
Trading	689	702	1 031
Available for sale	528	534	774
Loans	315	325	443
<b>Total</b>	<b>1 532</b>	<b>1 561</b>	<b>2 248</b>
France	559	562	550
Europe hors France	903	928	1 578
USA			
Autres	70	71	110
<b>Total</b>	<b>1 532</b>	<b>1 561</b>	<b>2 238</b>
AAA	1 180	1 197	1 827
AA	148	159	172
A	13	13	87
BBB	191	192	152
BB	0		
Inférieur ou égal à B non noté	0		
<b>Total</b>	<b>1 532</b>	<b>1 561</b>	<b>2 238</b>

#### 3-3/ Expositions couvertes par des CDS

Au 31 décembre 2009, l'encours des ABS couverts par des CDS s'élève à 953 millions d'euros.

#### 4/ Expositions des LBO

Détail par zone géographique des structures de financement dédiés	Valeur comptable	Valeur comptable
	2009	2008
France	1 371	1 546
Europe hors France	494	572
USA	140	228
Autres	50	46
<b>Total</b>	<b>2 055</b>	<b>2 392</b>
Détail par secteur des structures de financements dédiés - en %		
Biens et services industriels	22	
Santé	13	
Voyages et loisirs	11	
Construction	11	
Transport industriel	10	
Télécommunications	6	
Médias	6	
Distribution	5	
Autres < 4%	16	
<b>Total</b>	<b>100</b>	

#### 5/ Opérations avec des véhicules ad hoc

Au 31 décembre 2009, les lignes de liquidité accordées à 3 FCC représentent 298 millions d'euros.

### NOTE 13 - Impôts

#### 13a - Impôts courants

	31.12.2009	31.12.2008
Actif (par résultat)	676	709
Passif (par résultat)	268	182



### 13b - Impôts différés

	31.12.2009	31.12.2008
Actif (par résultat)	756	754
Actif (par capitaux propres)	372	704
Passif (par résultat)	815	759
Passif (par capitaux propres)	173	13

### Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2009		31.12.2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Différences temporaires sur :				
- PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	372	173	704	13
- dépréciations	254		179	
- réserve latente de location financement		69		27
- résultats des sociétés transparentes		3		11
- réévaluation des instruments financiers	661	345	386	582
- charges à payer et produits à recevoir	75	748	62	0
- déficits fiscaux (1) (2)	282		514	
- activité d'assurance	107	291	107	269
- autres décalages temporaires	104	84	59	423
. Compensation		-725		-553
<b>Total des actifs et passifs d'impôts différés</b>	<b>1 128</b>	<b>988</b>	<b>1 457</b>	<b>772</b>

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable. Pour les entités françaises, le taux de l'impôt différé est de 34.43% et correspond au taux normal d'impôt.

(1) Dont concernant les USA : 220 millions d'euros en 2009 et 262 millions d'euros pour l'exercice 2008.

(2) Les déficits fiscaux sont source d'actif d'impôts différés dans la mesure où leur probabilité de récupération est élevée.

### NOTE 14 - Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

#### 14a - Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2009	31.12.2008
<b>Comptes de régularisation actif</b>		
Valeurs reçues à l'encaissement	523	483
Comptes d'ajustement sur devises	413	87
Produits à recevoir	395	460
Comptes de régularisation divers	2 123	2 652
<b>Sous-total</b>	<b>3 454</b>	<b>3 682</b>
<b>Autres actifs</b>		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	163	193
Débiteurs divers (1)	11 605	10 892
Stocks et assimilés	5	2
Autres emplois divers	-11	-5
<b>Sous-total</b>	<b>11 761</b>	<b>11 082</b>
<b>Autres actifs d'assurance</b>		
Autres	328	353
<b>Sous-total</b>	<b>328</b>	<b>353</b>
<b>Total</b>	<b>15 543</b>	<b>15 117</b>

#### 14b - Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2009	31.12.2008
<b>Comptes de régularisation passif</b>		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	689	188
Comptes d'ajustement sur devises	596	1 684
Charges à payer	525	550
Comptes de régularisation divers	5 956	7 388
<b>Sous-total</b>	<b>7 767</b>	<b>9 810</b>
<b>Autres passifs</b>		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	151	231
Versements restant à effectuer sur titres	114	107
Créditeurs divers	2 728	2 906
<b>Sous-total</b>	<b>2 992</b>	<b>3 243</b>
<b>Autres passifs d'assurance</b>		
Dépôts et cautionnements reçus	133	126
Autres	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>133</b>	<b>126</b>
<b>Total</b>	<b>10 892</b>	<b>13 178</b>

## NOTE 15 - Participation dans les entreprises mises en équivalence

Quote-part dans le résultat net des entreprises MEE

	31.12.2009		31.12.2008	
	Valeur de MEE	QP de résultat	Valeur de MEE	QP de résultat
ACM Nord	17	3	17	1
Alternative gestion SA Genève	1	0	1	0
ASTREE Assurance	16	2	13	2
Banca Popolare di Milano*	128	9		
Banque de Tunisie	46	8	42	6
CMCP	5	8	15	56
Euro Information	174	18	146	15
RMA Watanaya	198	19	194	14
Royal Automobile Club de Catalogne*	31	1		
SCI Treftière	13	1	13	1
Valeroso Management Ltd	0	0	0	0
Filiales du sous-groupe EBRA*	-14	-16		
<b>TOTAL</b>	<b>615</b>	<b>55</b>	<b>440</b>	<b>96</b>

\*Sociétés consolidées à partir du 1er janvier 2009

## NOTE 16 - Immeubles de placement

	31.12.2008	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2009
Coût historique	983	191	0	2	1 176
Amortissement et dépréciation	-103	-14	0	0	-116
<b>Montant net</b>	<b>880</b>	<b>177</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1 059</b>

La juste valeur des immeubles comptabilisés au coût amorti est de 1 337 Meuros au 31.12.2009

## NOTE 17 - Immobilisations corporelles et incorporelles

### 17a - Immobilisations corporelles

	31.12.2008	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2009
Coût historique					
Terrains d'exploitation	341	29	1	9	381
Constructions d'exploitation	2 230	148	-34	74	2 417
Autres immobilisations corporelles	905	96	-60	158	1 098
<b>Total</b>	<b>3 476</b>	<b>274</b>	<b>-93</b>	<b>241</b>	<b>3 896</b>
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	0	0	0	-1	-1
Constructions d'exploitation	-1 060	-115	31	-48	-1 192
Autres immobilisations corporelles	-668	-76	41	-47	-749
<b>Total</b>	<b>-1 727</b>	<b>-190</b>	<b>72</b>	<b>-96</b>	<b>-1 942</b>
<b>Montant net</b>	<b>1 748</b>	<b>83</b>	<b>-21</b>	<b>144</b>	<b>1 955</b>
<b>Dont immeubles loués en location financement</b>					
Terrains d'exploitation	45	0	0	0	45
Constructions d'exploitation	40	-3	0	0	37
<b>Total</b>	<b>85</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>82</b>

### 17 b - Immobilisations incorporelles

	31.12.2008	Acquisitions	Cessions	Autres variations (1)	31.12.2009
Coût historique					
. Immobilisations générées en interne	9	2	-1	2	12
. Immobilisations acquises	617	101	-20	403	1 100
- logiciels	97	38	-3	288	420
- autres	520	62	-17	114	680
<b>Total</b>	<b>626</b>	<b>103</b>	<b>-21</b>	<b>405</b>	<b>1 112</b>
Amortissement et dépréciation					
. Immobilisations acquises	-144	-62	15	-25	-217
- logiciels	-74	-44	3	-25	-140
- autres	-70	-19	12	-1	-77
<b>Total</b>	<b>-144</b>	<b>-62</b>	<b>15</b>	<b>-25</b>	<b>-217</b>
<b>Montant net</b>	<b>482</b>	<b>41</b>	<b>-6</b>	<b>379</b>	<b>896</b>

(1) Dont 390 millions d'euros suite à l'entrée du groupe Cofidis

## NOTE 18 - Ecart d'acquisition

	31.12.2008	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2009
Ecart d'acquisition brut	3 462	692	-39		4 114
Dépréciations	0			-124	-124
<b>Ecart d'acquisition net</b>	<b>3 462</b>	<b>692</b>	<b>-39</b>	<b>-124</b>	<b>3 990</b>

Filiales	Valeur de l'EA au 31.12.2008	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Valeur de l'EA au 31.12.2009
Banca Popolare di Milano		41			41
Banque du Luxembourg	13				13
Banque Transatlantique	5	1			6
CIC Iberbanco	15				15
CIC Private Banking - Banque Pasche	44				43
Cofidis Participation		389			389
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	506				506
GPK Finance	5				5
IPO	21				21
Monabanq		17			17
Targobank	2800		-39		2 760
Autres	53	243		-124	172
<b>TOTAL</b>	<b>3 462</b>	<b>692</b>	<b>-39</b>	<b>-124</b>	<b>3 990</b>

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'une revue en fin d'exercice afin de contrôler s'il y a lieu de procéder à des dépréciations définitives. Cette revue consiste selon les situations :  
- à vérifier que la valeur de transaction la plus récente est au dessus de la valeur comptable, ou  
- à vérifier que les hypothèses de valorisation utilisées lors de l'acquisition sont toujours d'actualité.

Le groupe a pris le contrôle du Groupe Cofidis Participations courant mars 2009. Cette opération a été effectuée par l'acquisition de 51% de Cofidis Participations par une société holding commune (CARMEN holding Investissement) contrôlée à 67% par la BFCM et à 33% par 3 Suisses International (3SI). Il est rappelé que les accords prévoient l'éventualité que BFCM porte sa participation à 67% du capital et des droits de vote de Cofidis Participations, d'ici à 2016, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties.

L'écart d'acquisition constaté à ce titre dans les comptes consolidés est le suivant (en millions d'euros):

Prix et frais d'acquisition	663
Juste valeur des actifs et des passifs acquis	274
Ecart d'acquisition	389

#### NOTE 19 - Dettes représentées par un titre

	31.12.2009	31.12.2008
Bons de caisse	36	45
TMI & TCN	56 461	69 973
Emprunts obligataires	29 917	29 774
Dettes rattachées	555	846
<b>TOTAL</b>	<b>86 969</b>	<b>100 639</b>

#### NOTE 20 - Provisions techniques des contrats d'assurance

	31.12.2009	31.12.2008
Vie	43 006	39 207
Non vie	1 945	1 969
Unités de compte	5 858	4 460
Autres	196	198
<b>TOTAL</b>	<b>51 004</b>	<b>45 834</b>

#### NOTE 21 - Provisions

	31.12.2008	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2009
Provisions pour engagements de retraite	119	88	-7	-58	30	172
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite						
Indemnités de fin de carrière (1)	33	75	-5	-49	7	61
Compléments de retraite	54	5	-1	-5	14	66
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	24	6	0	-3	8	35
sous-total comptabilisé	111	85	-6	-57	29	162
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe						
Provision de l'insuffisance de réserve des caisses de retraite (2)	8	3	0	-1	-1	10
Juste valeur des actifs						
sous-total comptabilisé	8	3	0	-1	-1	10

Provisions pour risques	371	134	-39	-48	-19	399
Sur engagements par signature	120	68	-9	-38	-1	140
Sur engagements de financement et de garantie	0	1	0	0	0	1
Sur risques pays	0	0	0	0	3	3
Provision pour impôt	132	23	-18	-1	0	136
Provisions pour litiges	73	22	-2	-3	-20	70
Provision pour risques sur créances diverses	45	20	-10	-5	-1	49
Autres provisions pour risques de contrepartie	1	0	0	-1	0	0
<b>Autres provisions</b>	<b>325</b>	<b>198</b>	<b>-4</b>	<b>-42</b>	<b>26</b>	<b>503</b>
Provision pour épargne logement	70	4	-1	-3	0	70
Provisions pour éventualités diverses	162	106	-3	-35	6	236
Autres provisions	93	88		-4	20	197
<b>Total</b>	<b>815</b>	<b>421</b>	<b>-50</b>	<b>-148</b>	<b>37</b>	<b>1 074</b>

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n°2003-R01 du Conseil National de la comptabilité. A partir de cet exercice, le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement des obligations LT émises par des entreprises de premier rang, estimé à partir des indices IBOXX ou ITRAXX, soit au 31/12/2009 un taux d'actualisation de 5%. L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires.

(1) La provision pour indemnité de fin de carrière est pour les banques françaises égale à la différence entre l'engagement total et le montant assuré auprès des compagnies d'assurance. Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coefficients de rotation et de probabilité de survie du personnel. Depuis cet exercice, l'indemnité de fin de carrière est celle prévue par l'accord AFB lors du départ en retraite à l'initiative du salarié et le principe du corridor n'est plus appliqué.

(2) Depuis cet exercice, les trois anciennes caisses du groupe CIC ont été fusionnées et la nouvelle entité a été transformée en IGRS, de sorte qu'il n'existe plus d'insuffisance de réserve pour cet organisme. Les provisions qui subsistent concernent les entités étrangères.

#### Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

	31.12.2009	31.12.2008
<b>Encours des plans d'épargne logement</b>		
Ancienneté comprise entre 0-4 ans	904	664
Ancienneté comprise entre 4-10 ans	1 911	2 186
Ancienneté supérieure à 10 ans	2 298	2 309
<b>Total</b>	<b>5 113</b>	<b>5 159</b>
<b>Encours de comptes d'épargne logement</b>	<b>783</b>	<b>694</b>
<b>Total des comptes et plans d'épargne logement</b>	<b>5 896</b>	<b>5 853</b>

	31.12.2009	31.12.2008
<b>Prêts d'épargne-logement</b>		
Encours de prêts d'épargne-logement source de provisions pour risques inscrits à l'actif du bilan	283	263

Provisions d'épargne logement	Ouverture	Dotations nettes	Autres variations	Clôture
Sur comptes d'épargne-logement	18	2		20
Sur plans d'épargne-logement	44	(4)		40
Sur prêts d'épargne-logement	8	1		9
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>69</b>
<b>Analyse par ancienneté des provisions sur les plans d'épargne logement</b>				
Ancienneté comprise entre 0-4 ans	39			24
Ancienneté comprise entre 4-10 ans	2			0
Ancienneté supérieure à 10 ans	3			16
<b>Total</b>	<b>44</b>			<b>40</b>

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

La stabilité des provisions pour risques observée cet exercice est principalement due à la compensation de deux effets (baisse de la provision suite à l'ajustement de la marge sur les dépôts mais hausse de la provision due à

#### NOTE 22 - Dettes subordonnées

	31.12.2009	31.12.2008
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>4 346</b>	<b>4 388</b>
Emprunts participatifs	156	156
Dettes subordonnées à durée indéterminée	3 096	4 140
Autres dettes	127	0
Dettes rattachées	94	108
<b>TOTAL</b>	<b>7 819</b>	<b>8 791</b>

Principales dettes subordonnées

en k€	Type	Date	Montant	Montant	Taux	Echéance
		Emission	Emission	fin d'exercice		
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	29.06.01	50 M€	50 M€	5,40	29.06.2011
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	19.07.01	700 M€	700 M€	6,50	19.07.2013
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	30.09.03	800 M€	800 M€	5,00	30.09.2015
CIC	Participatif	28.05.85	137 M€	137 M€	(1)	(2)
CIC	TSDI	30.06.06	200 M€	200 M€	(3)	indéterminé
CIC	TSDI	30.06.06	550 M€	550 M€	(4)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS		1600 M€	1600 M€		indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Emprunt	28.12.05	500 M€	500 M€	(7)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	19.12.06	1000 M€	1000 M€	(5)	19.12.2016
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18.12.07	300 M€	300 M€	5,10	18.12.2015
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16.06.08	300 M€	300 M€	5,50	16.06.2016
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	17.10.08	147 M€	147 M€	(6)	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16.12.08	500 M€	500 M€	6,10	16.12.2016

(1) Minimum 85% (TAM+TMO)/2. Maximum 130% (TAM+TMO)/2

(2) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130% du nominal revalorisé de 1,5% par an pour les années ultérieures

(3) Taux Euribor 6 mois + 167 points de base

(4) Taux Euribor 6 mois majoré de 107 points de base les dix premières années et pour les années suivantes et à défaut de remboursement anticipé, majoration de 207 points de base

(5) Taux Euribor 3 mois + 25 points de base

(6) Taux Euribor 3 mois + 665 points de base

(7) Taux Euribor 1 an + 0,3 points de base

Le TSS de 1 036 M€ souscrit par la SPPE le 11/12/2008 dans le cadre du financement de l'économie lié à la crise financière a été remboursé par la BFCM en 2009.

NOTE 23 - Capitaux propres

23a - Capitaux propres part du groupe (hors gains ou pertes latents ou différés)

	31.12.2009	31.12.2008
. Capital et réserves liées au capital	1 880	1 880
- Capital	1 302	1 302
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	578	578
. Réserves consolidées	6 774	6 853
- Réserves réglementées	7	7
- Réserves de conversion	-40	-45
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)	6 940	6 892
- Report à nouveau	-133	-2
. Résultat de l'exercice	808	29
<b>TOTAL</b>	<b>9 462</b>	<b>8 761</b>

23b - Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2009	31.12.2008
<b>Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :</b>		
. Actifs disponibles à la vente		
- actions	433	163
- obligations	-443	-1 412
. Dérivés de couverture (CFH)	-43	-12
. Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	19	13
<b>TOTAL</b>	<b>-34</b>	<b>-1 248</b>
dont part du groupe	-53	-1 131
dont part des intérêts minoritaires	19	-117

\* soldes net d'IS.

23c - Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	Variations 2009	Variations 2008
<b>Ecarts de conversion</b>		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-23	15
<b>Sous-total</b>	<b>-23</b>	<b>15</b>
<b>Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente</b>		
Reclassement vers le résultat	595	-367
Autres mouvements	668	-1 431
<b>Sous-total</b>	<b>1 263</b>	<b>-1 798</b>
<b>Réévaluation des instruments dérivés de couverture</b>		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-31	-10
<b>Sous-total</b>	<b>-31</b>	<b>-10</b>
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	6	-27
<b>TOTAL</b>	<b>1 214</b>	<b>-1 820</b>

23d - Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	Variations 2009			Variations 2008		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Ecart de conversion	-23	0	-23	15	0	15
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	1 708	-445	1263	-2 446	648	-1798
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-30	-1	-31	-13	3	-10
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	6	0	6	-27	0	-27
Total des variations des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	1660	-446	1214	-2472	652	-1820

NOTE 24 - Engagements donnés et reçus

	31.12.2009	31.12.2008
<b>Engagements donnés</b>		
<i>Engagements de financement</i>		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	1 472	1 409
Engagements en faveur de la clientèle	38 147	31 403
<i>Engagements de garantie</i>		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 198	3 004
Engagements d'ordre de la clientèle	12 381	12 217
<i>Engagements sur titres</i>		
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	1 155	1 504
<i>Engagements donnés de l'activité d'assurance</i>	301	373
<b>Engagements reçus</b>		
<i>Engagements de financement</i>		
Engagements reçus d'établissements de crédit	14 754	5 209
Engagements reçus de la clientèle	0	14
<i>Engagements de garantie</i>		
Engagements reçus d'établissements de crédit	19 715	19 868
Engagements reçus de la clientèle	5 672	3 332
<i>Engagements sur titres</i>		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	532	1 565
<i>Engagements reçus de l'activité d'assurance</i>	7 497	7 190

NOTE 25 - Intérêts et produits/charges assimilés

	31.12.2009		31.12.2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
. Etablissements de crédit & banques centrales	4 174	-3 475	6 484	-6 476
. Clientèle	9 288	-3 697	8 562	-3 963
- dont location financement et location simple	2 296	-1 972	2 265	-1 913
. Instruments dérivés de couverture	1 844	-2 321	2 660	-2 125
. Actifs financiers disponibles à la vente	731		1 173	
. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	252		100	
. Dettes représentées par un titre		-2 050		-4 693
. Dettes subordonnées		-244		-163
<b>TOTAL (1)</b>	<b>16 289</b>	<b>-11 787</b>	<b>18 980</b>	<b>-17 421</b>

(1) Hors contribution des entités entrantes dans le périmètre en 2008 et 2009, les produits d'intérêts seraient de 14 404 millions d'euros en 2009 (18 877 millions en 2008), et les charges d'intérêts de -11 346 millions d'euros (-17 390 millions en 2008).

NOTE 26 - Commissions

	31.12.2009		31.12.2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	5	-6	7	-4
Clientèle	838	-14	698	-16
Titres	713	-109	672	-96
dont activités gérées pour compte de tiers	491		485	
Instruments dérivés	6	-9	5	-10
Change	16	-4	16	-6
Engagements de financement et de garantie	29	-17	7	-8
Prestations de services	1 359	-690	886	-662
<b>TOTAL</b>	<b>2 965</b>	<b>-850</b>	<b>2 292</b>	<b>-802</b>

(1) Hors contribution des entités entrantes dans le périmètre en 2008 et 2009, les produits de commissions seraient de 2 230 millions d'euros en 2009 (2 242 millions en 2008), et les charges de -758 millions d'euros (-797 millions en 2008).

## NOTE 27 - Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2009	31.12.2008
Instruments de transaction	584	772
Instruments à la juste valeur sur option	-140	-534
Inefficacité des couvertures	-59	65
. Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	-1	0
. Sur couverture de juste valeur (FVH)	-58	65
. Variations de juste valeur des éléments couverts	608	914
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	-666	-849
Résultat de change	63	68
Total des variations de juste valeur	448	371

## NOTE 28 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2009			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		-72	0	-72
. Actions et autres titres à revenu variable	11	8	-5	14
. Titres immobilisés	56	-1	-39	16
. Autres	0	5	0	5
Total	67	-59	-44	-37

	31.12.2008			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		-48	-1	-49
. Actions et autres titres à revenu variable	38	63	-147	-46
. Titres immobilisés	93	81	-335	-160
. Autres	0	1	0	1
Total	131	98	-483	-254

## NOTE 29 - Produits et charges des autres activités

	31.12.2009	31.12.2008
<b>Produits des autres activités</b>		
. Contrats d'assurance :	9 516	5 324
- primes acquises	7 613	6 313
- produits nets des placements	1 864	-1 026
- produits techniques et non techniques	39	36
. Immeubles de placement :	1	3
- reprises de provisions/amortissements	0	2
- plus values de cession	1	1
. Autres produits	222	186
<b>Sous-total</b>	<b>9 740</b>	<b>5 513</b>
<b>Charges des autres activités</b>		
. Contrats d'assurance :	-8 600	-4 570
- charges de prestations	-4 412	-3 907
- variation des provisions	-4 182	-694
- charges techniques et non techniques	-6	31
. Immeubles de placement :	-17	-15
- dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	-17	-15
. Autres charges	-243	-193
<b>Sous-total</b>	<b>-8 860</b>	<b>-4 778</b>
Total net des autres produits et charges	880	736

## NOTE 30 - Frais généraux

	31.12.2009	31.12.2008
Charges de personnel	-2 291	-1 747
Autres charges	-2 156	-1 408
<b>TOTAL</b>	<b>-4 447</b>	<b>-3 155</b>

### 30 a - Charges de personnel

	31.12.2009	31.12.2008
Salaires et traitements	-1 492	-1 132
Charges sociales	-521	-439
Avantages du personnel à court terme	-10	-9
Intéressement et participation des salariés	-146	-41
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-119	-131
Autres	-3	6
<b>TOTAL (1)</b>	<b>-2 291</b>	<b>-1 747</b>

(1) Hors contribution des entités entrantes dans le périmètre en 2008 et 2009, les charges de personnel seraient de 1 755 millions d'euros en 2009 (1 713 millions en 2008).

### Effectifs moyens

	31.12.2009	31.12.2008
Techniciens de la banque	23 809	20 346
Cadres	12 762	10 457
<b>Total</b>	<b>36 571</b>	<b>30 803</b>
<b>Ventilation par pays</b>		
France	27 408	23 942
Etranger	9 163	6 861
<b>Total (1)</b>	<b>36 571</b>	<b>30 803</b>

(1) Dont effectifs moyens de 4 331 au 31 décembre 2009 suite à l'entrée du Groupe Cofidis (France 2 376 ; Etranger 1 955).

### 30 b - Autres charges d'exploitation

	31.12.2009	31.12.2008
Impôts et taxes	-213	-174
Services extérieurs	-1 717	-1 088
Autres charges diverses (transports, déplacements, ...)	11	12
<b>Total (1)</b>	<b>-1 920</b>	<b>-1 250</b>

(1) Hors contribution des entités entrantes dans le périmètre en 2008 et 2009, les autres charges d'exploitation seraient de -1 287 millions d'euros en 2009 (-1 198 millions en 2008).

### 30 c - Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2009	31.12.2008
Amortissements :	-236	-158
- immobilisations corporelles	-177	-147
- immobilisations incorporelles	-59	-11
Dépréciations :	-1	0
- immobilisations corporelles	0	0
- immobilisations incorporelles	-1	0
<b>Total (1)</b>	<b>-237</b>	<b>-158</b>

(1) Hors contribution des entités entrantes dans le périmètre en 2008 et 2009, les dotations/reprises sur amortissements et provisions seraient de -172 millions d'euros en 2009 (-156 millions en 2008).

### NOTE 31 - Coût du risque

31.12.2009	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	-220	8	0	0	0	-212
Cliantèle	-1 819	831	-407	-349	106	-1 637
. Location financement	-1	4	-1	-4	0	-3
. Autres - clientèle	-1 818	828	-405	-346	106	-1 635
<b>Sous total</b>	<b>-2 039</b>	<b>840</b>	<b>-407</b>	<b>-349</b>	<b>106</b>	<b>-1 849</b>
HTM - DJM	0	102	-105	0	0	-4
AFS - DALV	0	105	-95	-14	0	-4
Autres	-89	64	0	-12	2	-34
<b>Total (1)</b>	<b>-2 129</b>	<b>1 110</b>	<b>-607</b>	<b>-375</b>	<b>108</b>	<b>-1 892</b>

(1) Hors contribution des entités entrantes dans le périmètre en 2008 et 2009, le coût du risque serait de -907 millions d'euros en 2009 (-983 millions en 2008).

31.12.2008	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	-309	2	-2	0	0	-309
Cliantèle	-767	557	-172	-45	12	-416
. Location financement	-2	4	-2	-3	0	-3
. Autres - clientèle	-765	553	-170	-43	12	-413
<b>Sous total</b>	<b>-1 076</b>	<b>558</b>	<b>-174</b>	<b>-46</b>	<b>12</b>	<b>-725</b>
HTM - DJM	-97	3	0	0	0	-95
AFS - DALV	-104	7	-8	-4	0	-109
Autres	-138	53	0	-1	0	-86
<b>Total</b>	<b>-1 416</b>	<b>621</b>	<b>-182</b>	<b>-51</b>	<b>12</b>	<b>-1 016</b>

### NOTE 32 - Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2009	31.12.2008
Immobilisations corporelles et incorporelles	3	8
. MV de cession	-6	-4
. PV de cession	10	12
PV/MV sur titres consolidés cédés	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>8</b>

### NOTE 33 - Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31.12.2009	31.12.2008
Dépréciation des écarts d'acquisition	-124	0
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-124</b>	<b>0</b>



## NOTE 34 - Impôts sur les bénéfices

### Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2009	31.12.2008
Charge d'impôt exigible	-498	-121
Charge d'impôt différé	13	422
Ajustements au titre des exercices antérieurs	9	3
<b>TOTAL (1)</b>	<b>-475</b>	<b>304</b>

(1) Hors contribution des entités entrantes dans le périmètre en 2008 et 2009, la charge d'impôt serait de -502 millions d'euros en 2009 (+305 millions en 2008).

### Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2009	31.12.2008
Résultat taxable	1 449	-262
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	-499	90
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	5	22
Impact du taux réduit sur les plus values à long terme	16	69
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	3	24
Autres	0	99
Charge d'impôt	-475	304
Taux d'impôt effectif	32,79%	NS

## NOTE 35 - Résultat par action

	31.12.2009	31.12.2008
Résultat net part du Groupe	808	29
Nombre d'actions à l'ouverture	26 043 845	26 043 845
Nombre d'actions à la clôture	26 043 845	26 043 845
Nombre moyen pondéré d'actions	26 043 845	26 043 845
Résultat de base par action	31,02	1,11
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	31,02	1,11

## NOTE 36 - Résultat consolidé 2009 pro forma avec acquisitions au 1er janvier

	2009 publié	2009 avec acqu. au 1er janvier
Produit net bancaire	7 908	8 390
Frais généraux	-4 448	-4 845
Résultat brut d'exploitation	3 461	3 545
Coût du risque	-1 892	-1 974
Gains sur autres actifs	-66	-49
Résultat avant impôts	1 504	1 522
Résultat net global	1 029	1 035
Résultat net part du Groupe	808	799

Le tableau reprend l'impact théorique en résultat des acquisitions de COFIDIS et EBRA, comme si elles avaient été réalisées sur l'année pleine 2009 (avec effet au 1er janvier). Les écarts d'évaluation ont été maintenus au niveau constaté à la date d'acquisition réelle.

## NOTE 37 - Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2009. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux sans risque à laquelle est ajouté pour les calculs des éléments d'actif un spread de crédit calculé globalement pour le groupe CM5CIC et revu chaque année.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que, hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2009.

	31.12.2009		31.12.2008	
	valeur au bilan	valeur de marché	valeur au bilan	valeur de marché
<b>Actifs</b>				
Prêts et créances sur établissements de crédit	105 547	104 887	104 743	104 371
Prêts et créances à la clientèle	152 072	150 984	147 689	146 530
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 672	7 743	8 228	8 222
<b>Passifs</b>				
Dettes envers les établissements de crédit	91 481	91 254	101 220	101 060
Dettes envers la clientèle	105 649	102 875	88 306	87 370
Dettes représentées par un titre	86 969	86 089	100 639	99 725
Dettes subordonnées	7 819	7 933	8 791	8 927

## NOTE 38 - Encours des opérations réalisées avec les parties liées

### Éléments de bilan relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	31.12.2009			31.12.2008		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CM5	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CM5
<b>Actif</b>						
Prêts, avances et titres						
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	3 584	84 688	0	955	85 614
Prêts et créances sur la clientèle	0	36	0	0	38	0
Titres	0	419	27	0	1 302	5
Actifs divers	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>4 039</b>	<b>84 715</b>	<b>0</b>	<b>2 295</b>	<b>85 619</b>
<b>Passif</b>						
Dépôts						
Dettes envers les établissements de crédit	0	5 821	51 683	0	8 570	44 693
Dettes envers la clientèle	0	37	0	0	29	0
Dettes représentées par un titre	0	831	0	0	1 951	0
Passifs divers	0	266	1 250	0	155	1 250
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>6 955</b>	<b>52 933</b>	<b>0</b>	<b>10 706</b>	<b>45 943</b>
Engagements de financement et de garantie						
Engagements de financement donnés	0	0	0	0	0	0
Engagements de garantie donnés	0	0	0	0	0	0
Engagements de financement reçus	0	0	0	0	0	0
Engagements de garantie reçus	0	54	245	0	50	231

### Éléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	31.12.2009			31.12.2008		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CM5	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Confédération Nationale	Entreprises mères Groupe CM5
Intérêts reçus	8	155	2 964	9	16	3 419
Intérêts versés	0	-103	-1 720	-2	-243	-1 790
Commissions reçues	6	0	21	4	0	9
Commissions versées	-4	-17	-243	-2	-17	-239
Autres produits et charges	-46	-198	14	57	-169	-1
Frais généraux	-236	0	-20	-203	0	-28
<b>Total</b>	<b>-271</b>	<b>-162</b>	<b>1 016</b>	<b>-138</b>	<b>-412</b>	<b>1 371</b>

La confédération nationale est constituée des autres fédérations régionales du Crédit Mutuel non affiliées au groupe CMCEE. Les relations avec les entreprises mères sont principalement de prêts et emprunts dans le cadre de la gestion de la trésorerie.

### Relations avec les principaux dirigeants du Groupe

Le Conseil d'Administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est actuellement composé de 17 membres nommés par l'Assemblée générale pour 3 ans et de 5 censeurs nommés également pour 3 ans par le Conseil en application de l'article 20 des statuts. La liste des administrateurs avec indication de leurs fonctions exercées dans d'autres sociétés est présentée en annexe conformément aux dispositions légales. Le Conseil comprend des représentants des Groupes de Crédit Mutuel partenaires (Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc et Midi-Atlantique) ainsi que des représentants des Groupes associés (Loire-Atlantique et Centre Ouest à Nantes et Maine-Anjou et Basse-Normandie à Laval). Deux membres salariés siègent au Conseil d'Administration au titre du Comité d'entreprise interfédéral. Il n'y a ni jetons de présence, ni stock options. Le Président et le Directeur Général ont, au sein du Groupe, une rémunération fixée dans les conditions légales à travers un comité des rémunérations. Les principaux dirigeants du groupe peuvent détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

Rémunérations versées globalement aux principaux dirigeants  
en milliers d'euros

	Rémunérations globales
Mandataires Sociaux - Comité de Direction - Membres du Conseil touchant une rémunération	5 410

Par décision du Conseil d'administration de la BFCM en juillet 2007, les mandataires sociaux touchant une rémunération et qui, en raison de leur statut, ne bénéficient pas des mécanismes de droit commun des employés du Groupe relatifs à l'intéressement, à la participation des salariés et aux indemnités de fin de carrière, se verront attribuer à leur départ une indemnité compensatrice. Cette indemnité de cessation de fonction est déterminée par analogie avec les dispositions relatives à l'intéressement, à la participation et aux indemnités de fin de carrière dont bénéficient les salariés non mandataires sociaux placés dans les mêmes conditions.

Le montant provisionné à ce titre au 31 décembre 2009 est de 2 534 605 €.

### NOTE 39 - Evènements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les comptes consolidés du groupe BFCM clos au 31 décembre 2009 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 25 février 2010.

### NOTE 40 - Exposition aux risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 4 sur les risques du rapport de gestion.

## NOTE 41 - Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros	ERNST & YOUNG				KPMG AUDIT			
	Montant		%		Montant		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes								
- BFCM	63	88	2%	4%	87	89	2%	4%
- Filiales intégrées globalement	2 955	2 037	94%	87%	2 545	1 057	68%	49%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- BFCM	47	31	1%	1%	38	59	1%	3%
- Filiales intégrées globalement	6	33	0%	1%	19	3	1%	0%
<b>Sous-total</b>	<b>3 071</b>	<b>2 189</b>	<b>98%</b>	<b>94%</b>	<b>2 689</b>	<b>1 208</b>	<b>71%</b>	<b>56%</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
- Juridique, fiscal et social	0	0	0%	0%	7	7	0%	0%
- Autres	64	147	2%	6%	1 066	960	28%	44%
<b>Sous-total</b>	<b>64</b>	<b>147</b>	<b>2%</b>	<b>6%</b>	<b>1 073</b>	<b>967</b>	<b>29%</b>	<b>44%</b>
<b>Total</b>	<b>3 135</b>	<b>2 337</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>3 762</b>	<b>2 175</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de la BFCM, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 5 958 milliers d'euros au titre de l'exercice 2009.

## 5.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

**KPMG Audit**  
Département de KPMG S.A.  
1, cours Volmy  
92923 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG et Autres**  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

**BFCM**

Exercice clos le 31 décembre 2009

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II. Justification des appréciations**

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte économique et des conditions de marché toujours dégradés. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions, tel que cela est décrit dans les notes 1 et 12 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif du marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

- Votre groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes 1 et 7 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.
- Votre groupe constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1, 8, 21 et 31). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions individuelles et collectives.
- Votre société a comptabilisé des impôts différés actifs notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes 1 et 13 de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.
- Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1 et 21). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les modalités de calcul retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

ERNST & YOUNG et Autres

Arnaud Bourdeille

Isabelle Santenac

KPMG Audit Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

## Chapitre VI INFORMATIONS GENERALES & ELEMENTS JURIDIQUES

### 6.1 Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2010

#### Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2009 tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 330 938 950,34 euros.

Elle approuve les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale donne aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de répartir le bénéfice de l'exercice de 330 938 950,34 euros, diminué du report à nouveau de l'exercice antérieur, soit la somme totale de 201 188 455,98 euros comme suit :

- versement de 4,96 euros à chacune des 26 043 845 actions composant le capital, soit une distribution totale de 129 177 471,20 euros. Ce dividende est éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du Code Général des impôts ;
- dotation d'un montant de 12 000 000,00 euros à la réserve légale ;
- dotation d'un montant de 60 000 000,00 à la réserve facultative ;
- inscription au report à nouveau du montant résiduel de 10 984,78 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

<i>Exercice</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>
Montant en €	5,38 €	7,48 €	-
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article	oui	oui	

#### Troisième résolution

L'Assemblée générale approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée générale approuve les conventions visées par l'article L.225-38 du code de commerce présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du Conseil d'Administration de Mme Marie-Paule BLAISE.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

#### **Sixième résolution**

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du Conseil d'Administration de M. Gérard CORMORECHE.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

#### **Septième résolution**

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du Conseil d'Administration de M. Michel LUCAS.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

En conséquence de ce renouvellement, et en application de l'article L225-42-1 du code de commerce, l'Assemblée générale approuve les engagements antérieurement pris concernant M. LUCAS.

#### **Huitième résolution**

L'Assemblée générale renouvelle pour une durée de trois années le mandat de membre du Conseil d'Administration de M. Jean-Paul MARTIN.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

#### **Neuvième résolution**

L'Assemblée générale renouvelle le mandat du Cabinet ERNST & YOUNG et Autres comme Commissaire aux comptes titulaire pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

#### **Dixième résolution**

L'Assemblée générale nomme le Cabinet Picarle & Associés comme Commissaire aux comptes suppléant pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

#### **Onzième résolution**

L'Assemblée générale nomme le Cabinet KPMG comme Commissaire aux comptes titulaire pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

#### **Douzième résolution**

L'Assemblée générale nomme M. Malcolm Mc LARTY comme Commissaire aux comptes suppléant pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

#### **Treizième résolution**

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, déclarations et publications qu'il appartiendra de faire.

## 6.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.  
1, cours Volmy  
92923 Paris-La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autre  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

Banque Fédérative du Crédit Mutuel  
BFCM

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1. Avec la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe

#### *Mandataires sociaux concernés :*

MM. Etienne Pflimlin et Michel Lucas.

#### *Nature et objet*

Le groupe CM5-CIC a souhaité mettre en place une opération interne de titrisation de ses créances représentatives des prêts à l'habitat consentis à sa clientèle et non éligibles aux autres schémas actuels de refinancement (CRH, SFEF, programme d'obligations sécurisées « covered bonds »), afin de se constituer une source supplémentaire de refinancement.



La titrisation a été réalisée par l'intermédiaire d'un fonds commun de titrisation dénommé CM-CIC Home Loans FCT. Un « prêt titrisable » a été consenti par la CFCM CEE à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel qui en a utilisé le montant pour alimenter les circuits habituels de refinancement du groupe CM5-CIC. Il a ensuite été racheté par CM-CIC Home Loans FCT qui, pour financer cette acquisition, a émis des « notes ». Ces « notes » ont immédiatement été acquises par la BFCM et déposées par elle en « repo » auprès de la BCE en couverture des refinancements consentis par celle-ci.

Les engagements contractés par la BFCM au titre de ce « prêt titrisable » consenti par la CFCM CEE sont garantis par la constitution de garanties financières sur des créances à l'habitat. Celles-ci sont délivrées par des caisses locales de Crédit Mutuel adhérant à la CFCM CEE et par les banques du groupe CIC (les « fournisseurs de garantie ») en faveur de la CFCM CEE pour le compte de la BFCM. En conséquence, quand il a racheté le « prêt titrisable », CM-CIC Home Loans FCT est devenu le bénéficiaire des garanties délivrées et peut s'en prévaloir pour obtenir la notation « AAA » émis.

Cette convention de garantie financière, dénommée « Collateral Security Agreement », est entre, d'une part, la BFCM en qualité d'emprunteur, d'agent au titre de la garantie financière et de « fournisseur de garantie » pour son propre compte et, d'autre part, la CFCM CEE en qualité de banque intermédiaire devant consentir le « prêt titrisable » à la BFCM, enfin toutes les entités du groupe CM5-CIC appelées à fournir des garanties.

Cette convention prévoit notamment des conditions de rémunération de chaque « fournisseur de garantie ».

Le conseil d'administration de votre société, dans sa séance du 3 août 2009, a autorisé la mise en place de cette opération. Dans ce cadre, plusieurs documents contractuels ont été signés par votre société avec la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

#### *Modalités*

L'incidence des conventions de garantie financière conclues avec les fournisseurs de garantie a représenté pour votre société, au titre de l'exercice 2009, une charge de K€ 130 pour un encours garanti de M€ 4.007 au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, l'encours du prêt accordé à votre société par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe à la mise en place de l'opération, repris ensuite par CM-CIC Home Loans FCT, s'élève à M€ 3.000 au 31 décembre 2009. Les charges d'intérêts comptabilisées à ce titre par votre société au cours de l'exercice 2009 s'élèvent à M€ 7,4.

Les titres (« notes ») émis par CM-CIC Home Loans FCT et détenus par votre société totalisent un encours de M€ 3.000 au 31 décembre 2009. Les produits d'intérêts comptabilisés à ce titre par votre société au cours de l'exercice 2009 s'élèvent à M€ 7,4.

## **2. Avec le Crédit Industriel et Commercial (CIC)**

#### *Mandataires sociaux concernés :*

MM. Etienne Pflimlin et Michel Lucas.

#### *Nature et objet*

Dans le contexte de crise financière, la Banque de Luxembourg a souhaité en 2008 se prémunir contre le risque de défaillance des émetteurs ou garants des titres de son portefeuille de placement. Le CIC avait accepté de garantir ces titres contre le risque de défaillance. Votre société a accepté de contre-garantir le CIC dans les mêmes conditions. Cette convention avait été autorisée par le conseil d'administration de votre société dans sa séance du 19 décembre 2008.

Le conseil d'administration de votre société, dans sa séance du 3 juillet 2009, a autorisé la modification de la convention de garantie conclue entre votre société et le CIC sur le portefeuille de placement de la Banque de Luxembourg pour lequel le CIC avait donné sa propre garantie.

### *Modalités*

Les modalités initiales qui portaient sur une contre-garantie d'une durée de 5 ans pour un montant maximal de € 7,5 milliards rémunérée au taux de 0,40 % ont été modifiées de la manière suivante :

- Mise en place d'une franchise à hauteur de M€ 75 ;
- Abaissement du taux de rémunération à 0,30 %.

La rémunération perçue par votre société en 2009 au titre de cette convention s'élève à M€ 18,2.

### **3. Avec CM-CIC Covered Bonds**

#### *Mandataires sociaux concernés :*

MM. Etienne Pflimlin et Michel Lucas.

#### *Nature et objet*

Le groupe CM5-CIC a souhaité accroître de manière significative sa base de financement à moyen et long terme pour faire face aux besoins créés par son développement. Dans ce cadre, un projet a été engagé afin de créer les conditions d'un refinancement favorable de certains prêts immobiliers.

Depuis 2007, ce refinancement est réalisé par l'intermédiaire d'une filiale de la BFCM, dénommée CM-CIC Covered bonds ayant pour activité exclusive le refinancement du groupe CM5-CIC par l'émission de titres obligataires sécurisés de type « covered bonds » dans le cadre d'un programme d'émission d'Euro Medium Term Notes à moyen-long terme.

Le produit de ces émissions permet à CM-CIC Covered bonds d'alimenter les circuits de refinancement habituels du groupe CM5-CIC en consentant des prêts à la BFCM.

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 3 août 2009, a autorisé les avenants aux Documents de Programme dans le cadre du relèvement du plafond des Covered Bonds.

### *Modalités*

Au 31 décembre 2009, les prêts consentis par CM-CIC Covered Bonds à votre société totalisent un encours de M€ 14.395. La charge comptabilisée à ce titre en 2009 dans les comptes de votre société s'élève à M€ 469,3.

### **4. Avec Ebra S.A.S.**

#### *Mandataire social concerné :*

M. Michel Lucas.

#### *Nature et objet*

Le conseil d'administration de votre société, dans sa séance du 18 décembre 2009, a autorisé la signature d'une convention d'abandon de créance avec la société Ebra S.A.S.

### *Modalités*

Cette convention d'abandon de créance porte sur un montant maximal de M€ 75 et est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune.

## Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### 1. Avec MM. Etienne Pflimlin et Michel Lucas

#### *Nature et objet*

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-42-1 du code de commerce et de la convention conclue entre le Groupe Crédit Mutuel et l'Etat le 23 octobre 2008, le conseil d'administration de votre société, sur proposition du Comité des rémunérations, a décidé dans sa séance du 19 décembre 2008, de substituer à sa décision du 6 juillet 2007 l'autorisation d'une nouvelle convention relative à la rémunération du président et du directeur général.

Le président du conseil d'administration et le directeur général percevront lorsqu'ils cesseront d'exercer leur mandat :

- une indemnité de fin de carrière, comparable à celle dont bénéficient les salariés relevant de la convention collective du groupe Crédit Mutuel Centre Est Europe,
- une indemnité compensatrice équivalant aux dispositifs d'épargne salariale en vigueur pour les salariés du groupe durant la période d'exercice de leur mandat de président du conseil d'administration et de directeur général.

Le cumul de ces deux parts ne peut excéder pour chacun des bénéficiaires deux années de la rémunération nette annuelle moyenne versée par votre société au cours des quatre années précédant leur départ.

#### *Modalités*

L'engagement correspondant à ces indemnités, comptabilisé dans les comptes de votre société, a été évalué à € 2.534.605 au 31 décembre 2009.

### 2. Avec Ebra S.A.S.

#### *Nature et objet*

Votre société a accordé au cours des exercices antérieurs une avance en compte courant dans le cadre d'une prise de participation dans la société Ebra S.A.S.

#### *Modalités*

Au 31 décembre 2009, cette avance en compte courant s'élève à € 81.844.471. La rémunération perçue au titre de l'exercice 2009 et capitalisée sur le montant de l'avance s'est élevée à € 3.396.357.

### 3. Avec Société Française d'Édition de Journaux et d'Imprimés Commerciaux « L'Alsace » S.A.S. (SFEJIC S.A.S.)

#### *Nature et objet*

Votre société a accordé au cours des exercices antérieurs une avance en compte courant à la société SFEJIC S.A.S.

*Modalités*

Au 31 décembre 2009, cette avance en compte courant s'élève à € 5.370.740. La rémunération perçue au titre de l'exercice 2009 et capitalisée sur le montant de l'avance s'est élevée à € 46.600.

**4. Avec Soderec S.A.**

*Nature et objet*

Votre société a accordé au cours des exercices antérieurs une avance en compte courant à la société Soderec S.A.

*Modalités*

Au 31 décembre 2009, cette avance en compte courant s'élève à € 165.086. La rémunération perçue au titre de l'exercice 2009 s'est élevée à € 13.207.

**5. Avec Investmonde S.A.S.**

*Nature et objet*

Votre société a accordé au cours des exercices antérieurs une avance en compte courant à la société Investmonde S.A.S.

*Modalités*

Au 31 décembre 2009, cette avance en compte courant s'élève à € 3.198. La rémunération perçue au titre de l'exercice 2009 s'est élevée à € 70.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Arnaud Bourdeille

Isabelle Santenac

## 6.3 Autres éléments du document de référence

### 6.3.1 Informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur

Parmi les informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, on relèvera les points suivants extraits de ou des chapitres suivants :

#### **Chapitre I Présentation du Groupe BFCM**

1.4 Position concurrentielle : page 9-12

#### **Chapitre III – Facteurs de Risque (extraits)**

Crédits interbancaires : page 107-108

Gestion de bilan, la gestion du risque de taux : page 109-110

Gestion des risques, CAD : 115-116

Le ratio de solvabilité (RES) : pages 116-117 et 177-178

### 6.3.2 Dates des dernières informations financières

Les dernières informations financières de la BFCM arrêtées datent du 31 décembre 2009.

### 6.3.3 Informations semestrielles intermédiaires

Sans objet.

### 6.3.4 Changement significatif de la situation financière de l'émetteur

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe BFCM n'est intervenu depuis la publication le 25 février 2010 des comptes arrêtés au 31 décembre 2009. De même aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de la BFCM depuis cette date.

### 6.3.5 Evènements récents propres à la BFCM et intéressants, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés, de nature à altérer la solvabilité.

### 6.3.6 Prévisions ou estimations du bénéfice

Sans objet

### 6.3.7 Contrats importants

Il n'existe aucun contrat important (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) pouvant conférer à la BFCM ou/et à ses filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle un droit ou une obligation ayant une incidence sur la capacité de la BFCM à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs

### 6.3.8 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Sans objet.

### 6.3.9 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Au cours des douze derniers mois, la BFCM n'a pas eu connaissance de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en cours, en suspens ou en préparation, qui pourrait avoir ou qui a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la BFCM et/ou de ses filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle.

## 6.4 Renseignements divers

### 6.4.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (BFCM)

### 6.4.2 Lieu de constitution de la BFCM et son numéro d'enregistrement

Strasbourg B 355 801 929  
Code APE / NAF : 6419 Z

### 6.4.3 Date de constitution et durée de vie de la BFCM

La société a été créée le 1er juin 1933 sous la dénomination de "Banque Mosellane". Sauf prorogation ou dissolution anticipée, elle prendra fin le 1er juin 2032.

### 6.4.4 Siège social, forme juridique, législation régissant les activités de la BFCM, pays d'origine, numéro de téléphone du siège statutaire de la BFCM

La BFCM est une Société Anonyme à Conseil d'Administration. En sa qualité d'établissement de crédit et de société anonyme, elle est soumise à un contrôle légal par deux commissaires aux comptes inscrits. Ces derniers sont nommés par l'assemblée générale de la société pour une durée de six ans, après agrément par la Commission bancaire

La BFCM est régie par les dispositions du Code de commerce sur les sociétés anonymes et les lois applicables aux établissements de crédit français, codifiées pour l'essentiel dans le Code monétaire et financier. La BFCM est une banque adhérente à la Fédération Bancaire Française (FBF).

Les documents juridiques relatifs à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel peuvent être consultés au siège social de la société, 34 rue du Wacken - 67000 STRASBOURG. ☎ +33 (0)3 88 14 88 14

### **Objet social (article 2 des statuts)**

La société a pour objet :

- d'organiser et de développer les activités de diversification du groupe qu'elle constitue avec les Caisses de Crédit Mutuel de son ressort d'activité, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe et la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe,
- de faire pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, en France et à l'étranger, toutes opérations de banque ainsi que toutes opérations connexes et annexes, d'effectuer toutes activités de courtage d'assurances et plus généralement toutes activités d'intermédiation en assurances ainsi que toutes autres opérations entrant dans le champ d'activité d'une banque conformément à la réglementation et à la législation en vigueur,
- de prendre et de gérer toute participation directe ou indirecte dans toute société française ou étrangère par voie de créations de sociétés nouvelles, d'apports, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, fusions, associations ou participations, syndicats de garantie ou autrement,
- et généralement faire toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou entrants dans le champ d'activité d'une banque,
- La société a également pour objet la prestation de services d'investissements régie par le Code monétaire et financier.

### Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

#### Répartition statutaire des bénéfices (article 40 des statuts)

Après dotation à la réserve légale, s'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'ils sont approuvés par l'Assemblée Générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation et l'emploi, de le reporter ou de le distribuer.

En cas de distribution, les dividendes seront prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice écoulé.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre le paiement en numéraire ou en actions, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le Conseil d'Administration peut également décider du versement d'acomptes sur dividendes en accordant à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

#### Assemblées Générales

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration, par avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social. La convocation est renouvelée par lettre individuelle ordinaire adressée aux actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion ci-dessus.

Le capital n'étant composé que d'actions ordinaires, une action donne droit à une voix.  
Il n'y a pas de droit de vote double.

Par ailleurs, aucun seuil déclaratif n'est prévu dans les statuts. Le capital de la BFCM est « fermé » (cf. article 10 des statuts de la BFCM page 175).

#### 6.4.5 Dispositions spécifiques complémentaires relatives à l'émetteur

##### **Actionnariat :**

##### Conditions d'admission des actionnaires (extrait des statuts, article 10 de la BFCM)

Ne peuvent être actionnaires de la société que :

- ❶ La Fédération du Crédit Mutuel du Centre Est Europe, la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe et la société d'assurances mutuelle "Assurances du Crédit Mutuel - Vie" ;
- ❷ Les Caisses de Crédit Mutuel et les autres organismes coopératifs et mutualistes adhérents des Fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe, du Sud-Est , d'Ile-de-France, de Savoie Mont-Blanc et de Midi-Atlantique ;
- ❸ Les Caisses départementales ou interdépartementales ainsi que la Caisse Centrale du Crédit Mutuel visées par l'article 5-1 alinéas 3 et 4 de l'ordonnance du 16 octobre 1958 ; Les filiales ou participations des entités visées au 2. et 3. ci-dessus et qui sont contrôlées par une ou plusieurs Caisses départementales ou interdépartementales.
- ❹ Les membres du Conseil d'Administration de la société.

Les personnes morales ou physiques n'entrant dans aucune des catégories précitées qui sont encore propriétaires d'actions de la société pourront conserver, à titre personnel, leurs actions.

Les dispositions du présent article ne pourront être modifiées qu'après avis conforme de la Chambre Syndicale de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et de l'Assemblée Générale de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

### **Transfert des actions de la BFCM**

Les actions sont librement négociables, mais le transfert de la propriété des actions ne peut se faire qu'entre personnes morales ou physiques remplissant les conditions ci-dessus, et après agrément du Conseil d'Administration (article 11 des statuts).

### **Montant du capital souscrit, nombre et catégorie de titres qui le représentent**

Le capital social s'élève à la somme de €1 302 192 250,00 ; il est divisé en 26 043 845 actions de €50,- chacune, toutes de même catégorie.

### **Capital autorisé non émis**

Néant.

### **Instruments financiers non représentatifs du capital**

Le tableau suivant regroupe l'ensemble des emprunts obligataires émis par la BFCM. Les cotations sont réalisées sur Eurolist d'Euronext-Paris ) sous la rubrique "Obligations - Secteur privé".  
Récapitulatif de l'encours des emprunts émis par la BFCM (au 31 décembre 2009)

<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Année d'émission</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>Encours</b>
FR0000187676	BFCM 5,40% 2001 TSR	2001	29/06/2011	(en milliers d'€) 50 000
FR0010539627	BFCM 5,10% 07-15 TSR	2007	18/12/2015	300 000
FR0010615930	BFCM 5,50% 08-16 TSR	2008	16/06/2016	300 000
FR0010690024	BFCM 6,10% 08-16 TSR	2008	16/12/2016	500 000
FR0010641126	BFCM 5,60% 11	2008	08/08/2011	300 000
FR0010665216	BFCM 5,20% 08-11	2008	21/10/2011	300 000
FR0010733626	BFCM 4,05% 090413	2009	09/04/2013	400 000
FR0010762989	BFCM ZERO CPN 16/07/17	2009	16/07/2017	1 000 000

Le tableau ne reprend que le nominal des émissions et n'inclut pas les euro medium term notes.

### **Obligations convertibles échangeables ou remboursables donnant accès au capital**

Néant.

### **Tableau d'évolution du capital**

Cf. page 85 , « Tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices »

Le montant et la composition du capital n'ont pas évolué depuis l'émission en 2003 de 114 214 actions nouvelles attribuées à la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Ile de France (CRCMIDF) en rémunération d'un apport à la BFCM de 949 987 actions que la CRCMIDF détenait sur la Banque de Crédit Mutuel d'Ile de France.



## Marché des titres de l'émetteur

Les actions de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ne sont cotées ou traitées sur aucun marché.

## Dividendes

Evolution des résultats et des dividendes :

	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre d'actions au 31 décembre	26 043 845	26 043 845	26 043 845	26 043 845	26 043 845
Bénéfice net (en euros par action)	11,01	8,03	9,76	-5,01	12,71
dividende brut (en euros par action)	5,32	5,38	7,48		4,96

En cas de non-réclamation d'un dividende, celui-ci sera soumis aux dispositions de l'article (a) L 27-3 du Code du Domaine de l'Etat

(a) l'article L 27-3 du Code du Domaine de l'Etat dispose que :

*« ...Les dépôts de sommes d'argent et, d'une manière générale, tous avoirs en espèces dans les banques, les établissements de crédit et tous autres établissements qui reçoivent des fonds en dépôt ou en compte courant, lorsque ces dépôts ou avoirs n'ont fait l'objet de la part des ayants droit d'aucune opération ou réclamation depuis trente années, sont définitivement acquis à l'Etat.... »*

### 6.5.6 Ratios réglementaires \*

#### - Ratio de solvabilité (Bâle 2)

En application de l'article 4 .1 du règlement CRBF n°2000-03 du 06 septembre 2000 relatif à la surveillance prudentielle sur base consolidée et la surveillance complémentaire, la BFCM incluse dans la consolidation du groupe CM5-CIC, n'est pas soumise au respect sur base sous-consolidée des ratios de gestion, ainsi que des dispositions relatives à l'adéquation du capital interne visées à l'article 17 bis du règlement CRBF n°97-02. Cette dispense s'applique également au dispositif Bâle 2 (cf. article 1 de l'arrêté CRBF du 20 février 2007).

Les éléments qui suivent (y compris sur la présentation du dispositif et les commentaires sur les risques opérationnels) concernent l'entreprise mère, le Groupe CM5-CIC.

Depuis le 1er janvier 1996, les risques de marché, principalement de taux d'intérêt, de change, sur actions et de règlement/contrepartie afférents au portefeuille de négociation des banques sont soumis à des exigences de fonds propres spécifiques au titre de la directive européenne sur l'adéquation des fonds propres (CAD).

L'exigence globale des fonds propres est donc égale à l'addition de celle liée aux risques de crédit sur la totalité des risques pondérés, hors portefeuille de négociation, de celle liée aux risques de marché du portefeuille de négociation et de celle éventuellement constituée au titre des grands risques.

Le groupe calcule l'exigence de fonds propres liée aux risques de marché à l'aide du modèle standard réglementaire. L'exigence de fonds propres est égale à 8 % des risques nets pondérés.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le Groupe CM5-CIC est soumis au calcul du ratio de solvabilité défini par l'arrêté ministériel du 20 février 2007 (Bâle 2).

Dans ce cadre, au 31 décembre 2009, les risques pondérés doivent être au moins égaux à 80% des risques calculés selon le règlement CRBF 91-05 et 95-02 (Bâle 1).

Ratio Européen de Solvabilité consolidé du groupe CM5-CIC (groupe actionnaire de la BFCM) :

---

\* Chiffres non audités par les commissaires aux comptes

**Ratio de solvabilité Bâle 2  
du groupe CM5CIC au 31 décembre 2009**

(en millions d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
<b>FONDS PROPRES PRUDENTIELS GLOBAUX</b>	<b>17 329</b>	<b>17 140</b>
<b>Fonds propres de base - Tier 1</b>	<b>17 915</b>	<b>16 766</b>
<i>dont : 50% "Pertes attendues - Provisions" à déduire</i>	-18	-68
<i>dont : 50% "Participations dans les Ets de crédit &gt;10%" à déduire</i>	-607	-390
<b>Fonds propres complémentaires - Tier 2</b>	<b>3 600</b>	<b>3 927</b>
<i>dont : 50% "Pertes attendues - Provisions" à déduire</i>	-18	-68
<i>dont : 50% "Participations dans les Ets de crédit &gt;10%" à déduire</i>	-607	-390
<b>Déductions des fonds propres de base et complémentaires</b>	<b>-4 186</b>	<b>-3 573</b>
<i>Fonds propres nets</i>	<b>17 330</b>	<b>17 120</b>
EXIGENCE DE FONDS PROPRES SUR LE RISQUE DE CREDIT	<b>12 184</b>	<b>11 807</b>
EXIGENCE DE FONDS PROPRES SUR LES RISQUES DE MARCHE	<b>322</b>	<b>372</b>
EXIGENCE DE FONDS PROPRES A U TITRE DU RISQUE OPERATIONNEL	<b>1 155</b>	<b>758</b>
EXIGENCE ADDITIONNELLE DE FONDS PROPRES A U TITRE DES NIVEAUX PLANCHERS	<b>242</b>	<b>2 335</b>
<b>RATIO DE SOLVABILITE GLOBAL*</b>	<b>9,97 %</b>	<b>8,98 %</b>
<b>(avec exigence additionnelle des niveaux planchers)</b>		
<b>dont RATIO DE SOLVABILITE TIER 1* (sur noyau dur)</b>	<b>10,30 %</b>	<b>8,78 %</b>

Exigence de fonds propres = Risques pondérés X 8%

\* Ratio de solvabilité = Fonds Propres Prudentiels / Risques pondérés

Le ratio de solvabilité global doit être supérieur à 8%. Les ratios réglementaires auxquels est soumis le groupe CM5-CIC étaient respectés au 31 décembre 2009.

**- Grands risques**

Les établissements de crédits doivent justifier à tout moment que:

- le montant total des risques encourus du fait de leurs opérations avec un même bénéficiaire n'excède pas 25% des fonds propres nets
- la somme des risques encourus sur l'ensemble des risques dépassant chacun 10% des fonds propres nets ne dépasse pas huit fois les fonds propres nets.

Ces deux ratios sont obligatoirement établis sur une base consolidée. Au 31 décembre 2009, le Groupe Crédit Mutuel Centre Est Europe (dans lequel est incluse la BFCM) respectait le ratio des grands risques.

**- Coefficient de liquidité**

Ce ratio permet de mesurer la capacité de remboursement des dépôts et des emprunts à très court terme de la banque. Le coefficient de liquidité est le rapport entre les liquidités et les exigibilités du mois à venir. Les établissements de crédit doivent présenter à tout moment un coefficient au moins égal à 100%. La Banque Fédérative du Crédit Mutuel a respecté en permanence cette obligation en 2009, ainsi qu'au premier trimestre 2010.

Le coefficient de liquidité de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est de :

**187 % au 31 mars 2010 ; 138% au 31 décembre 2009 ; 232% au 31 décembre 2008 ; 137% au 31 décembre 2007.**

## **6.5 Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes**

### **Responsable du document de référence**

M. Michel LUCAS, Directeur Général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

### **Attestation du responsable**

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion, dont une table de correspondance indique le contenu en page 183, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes KPMG Audit et Ernst & Young et Autres une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2008 incorporés par référence dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, qui contiennent une observation.

Fait à Strasbourg le 29 avril 2010

## Contrôleurs légaux des comptes

### Commissaires aux comptes titulaires

Nom, adresse et durée des mandats des Commissaires aux Comptes Titulaires de la BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (BFCM) pour les exercices 2006, 2007 et 2008 :

- a) S.A.S. à capital variable ERNST & YOUNG et AUTRES, membre de la Compagnie Régionale de Versailles - représentée par Isabelle Santenac - 41 rue Ybry – 92576 NEUILLY-SUR-SEINE.

Début du premier mandat : 29 septembre 1992.

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 11/05/2006

Renouvellement : l'Assemblée générale renouvelle le mandat du Cabinet ERNST & YOUNG et Autres comme Commissaire aux comptes titulaire pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

- b) Société KPMG AUDIT, membre de la Compagnie Régionale de Versailles, représentée par M. Arnaud BOURDEILLE - 1, cours Valmy – 92923 PARIS-LA-DEFENSE Cedex.

L'Assemblée générale nomme le cabinet KPMG comme Commissaire aux comptes titulaire pour une période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

KPMG Audit a bénéficié d'une transmission universelle de patrimoine de la société KMT Audit (*dont le premier mandat date de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 1992*) en date du 30/06/2009.

### Commissaires aux comptes suppléants :

Cabinet Picarle & Associés, Malcom Mc LARTY

### Démission et non renouvellement

Sans objet

### Honoraires des commissaires aux comptes

(en millions d'euros)	Ernst & Young et Autres				KPMG Audit			
	Montant		%		Montant		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes								
- BFCM	0,063	0,088	2%	4%	0,087	0,089	2%	4%
- Filiales intégrées globalement	2,955	2,037	94%	87%	2,545	1,057	68%	49%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes			0%	0%			0%	0%
- BFCM	0,047	0,031	1%	1%	0,038	0,059	1%	3%
- Filiales intégrées globalement	0,006	0,003	0%	1%	0,019	0,003	1%	0%
<b>Sous-total</b>	<b>3,071</b>	<b>2,189</b>	<b>98%</b>	<b>94%</b>	<b>2,689</b>	<b>1,208</b>	<b>71%</b>	<b>56%</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>			0%	0%			0%	0%
- Juridique, fiscal et social	0,000	0,000	0%	0%	0,007	0,007	0%	0%
- Autres	0,064	0,147	2%	6%	1,066	0,960	28%	44%
<b>Sous-total</b>	<b>0,064</b>	<b>0,147</b>	<b>2%</b>	<b>6%</b>	<b>1,073</b>	<b>0,967</b>	<b>29%</b>	<b>44%</b>
<b>Total</b>	<b>3,135</b>	<b>2,337</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>3,762</b>	<b>2,175</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de la BFCM, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 5 958 milliers d'euros au titre de l'exercice 2009.

## Chapitre VII DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

### 7.1 Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés :

a) Par voie électronique sur le site internet de la BFCM (*Espace Institutionnel*).

<http://www.bfcm.creditmutuel.fr>

- Les informations financières historiques de la BFCM et du Groupe CM5-CIC pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.
- Le présent document de référence et ceux des deux exercices précédant.
- Le document d'information annuel : *conformément aux dispositions des articles L. 451-1-1 du Code monétaire et financier et 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le document d'information annuel mentionne les informations publiées ou rendues publiques par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, sa principale filiale le CIC et le Groupe Crédit Mutuel Centre Est Europe pour satisfaire à ces obligations législatives ou réglementaires. Il recense les informations des douze derniers mois, en les classant par type de support de diffusion.*

b) Sur support physique

- L'acte constitutif et les statuts de l'émetteur

en adressant une demande par courrier à :  
Banque Fédérative du Crédit Mutuel  
Département Juridique  
34 Rue du Wacken BP 412  
67002 STRASBOURG Cedex

★ ★ ★ ★ ★ ★

- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document de référence
- Les informations financières historiques des filiales de la BFCM pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

en adressant une demande par courrier à :  
Crédit Mutuel Centre Est Europe  
Direction Financière  
34 Rue du Wacken BP 412  
67002 STRASBOURG Cedex

### 7.2 Responsable de l'information

M. Marc BAUER  
Directeur Financier de la BFCM et du Groupe CM5-CIC  
Téléphone : 03 88 14 68 03  
Email : [bauerma@cmcee.creditmutuel.fr](mailto:bauerma@cmcee.creditmutuel.fr)

### 7.3 Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du Document de référence, la table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 11 du Règlement européen n°809/2004 pris en application de la Directive dite « Prospectus ».

Table de concordance du document de référence		PAGES
Chapitres du schéma de l'annexe XI du règlement européen n° 809/2004		
<b><i>Chapitre I Personnes responsables</i></b>		
<b>1.1. Responsable du document de référence</b>		179
<b>1.2. Attestation du responsable</b>		179
<b><i>Chapitre II Contrôleurs légaux des comptes</i></b>		
<b>2.1. Contrôleurs légaux des comptes</b>		180
<b>2.2. Démission et non renouvellement</b>		180
<b><i>Chapitre III Facteurs de risque</i></b>		
<b>3. 1. Les risques de l'émetteur</b>		98-120
<b><i>Chapitre IV Informations concernant l'émetteur</i></b>		
<b>4.1. Histoire et évolution de la société</b>		8-9
<b>4.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur</b>		174
<b>4.1.2. Lieu de constitution de la BFCM et son numéro d'enregistrement</b>		174
<b>4.1.3. Date de constitution et durée de vie de la BFCM</b>		174
<b>4.1.4. Siège social, forme juridique, législation régissant les activités de la BFCM, pays d'origine, numéro de téléphone du siège statutaire de la BFCM</b>		174-175
<b>4.1.5. Evènements récents propres à la BFCM et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité</b>		173
<b><i>Chapitre V Aperçu des activités</i></b>		
<b>5.1. Principales activités</b>		
<b>5.1.1. Principales activités de la BFCM</b>		15-28
<b>5.1.2. Nouveau produit vendu et/ou nouvelle activité exercée</b>		9
<b>5.1.3. Principaux Marchés :</b>		9-11
<b>5.1.4. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle</b>		12
<b><i>Chapitre VI Organigramme</i></b>		
<b>6.1. Présentation de la société et du groupe</b>		5
<b>6.2 Lien de dépendance de l'émetteur par rapport à d'autres entités du Groupe.</b>		8
<b><i>Chapitre VII Informations sur les tendances</i></b>		
<b>7.1. Déclaration sur les perspectives de la BFCM</b>		97
<b>7.2. Tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur au moins pour l'exercice en cours</b>		97
<b><i>Chapitre VIII Prévisions ou estimations de bénéfice</i></b>		
<b><i>Chapitre IX Organes d'administration, de direction et de surveillance</i></b>		
<b>9.1. Noms et fonctions des membres des organes d'administration, de direction de la BFCM et principales activités significatives exercées en dehors de celle-ci.</b>		30- 35
<b>9.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance</b>		37
<b><i>Chapitre X Principaux actionnaires</i></b>		
<b>10.1. Indications quant à la détention et au contrôle direct ou indirect de la BFCM par le groupe (CM5-CIC) et description de la nature de ce contrôle.</b>		6- 8
<b>10.2 Accord connu par la BFCM susceptible d'entraîner un changement de son contrôle.</b>		8

**Chapitre XI Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur**

<b>11.1 Informations financières historiques</b>	183
<b>11.2 Etats financiers</b>	52-88 ; 91-97 ; 120-163
<b>11.3.1 Rapport d'audit des contrôleurs légaux sur les informations financières historiques</b>	88-90 ; 163-165
<b>11.3.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux</b>	49-50 ; 168-173
<b>11.3.3 Informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur</b>	173
<b>11.4 Date des dernières informations financières</b>	173
<b>11.5 Informations semestrielles intermédiaires</b>	173
<b>11.5.1 Informations financières semestrielles</b>	173
<b>11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage</b>	173
<b>11.7 Changement significatif de la situation financière de l'émetteur</b>	173
<b>Chapitre XII Contrats importants</b>	173
<b>Chapitre XIII Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	173
<b>Chapitre XIV Documents accessibles au public</b>	
<b>14.1. Documents accessibles au public</b>	181
<b>14.2. Responsable de l'information</b>	181

En application de l'article 28 du règlement européen n°809-2004 sur les prospectus et de l'article 212-11 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les éléments suivants sont incorporés par référence

- Les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008, présentés respectivement aux pages 13 à 28, 30 à 47, 49 à 90, 91 à 171 du document de référence enregistré auprès de l'AMF, le 03/06/2009 sous le numéro R.09-053 et actualisé le 14/09/2009 sous le numéro D.09-442-A01.

- Les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2007, présentés respectivement aux pages 94 à 138, 94 à 99, 36 à 45, 140 à 148 et 153 à 154 du document de référence enregistré auprès de l'AMF, le 04/07/2008 sous le numéro R.08-082 et actualisé le 10/09/2008 sous le numéro D.08-512-A01.

\* \* \* \*

La table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, incluses dans le rapport financier annuel.

Table de concordance du document de référence avec les informations requises dans le rapport financier annuel	Pages du document de référence
<b>Attestation du responsable du document de référence</b>	179
<b>Rapport de gestion du conseil d'administration</b>	
<i>Bilan économique de l'année 2009</i>	91-92
<i>Conseil d'administration</i>	30-35 ; 92
<i>Principales activités de la BFCM</i>	15- 18
<i>Informations sur l'activité et les résultats des filiales et des sociétés contrôlées (article L233-6 du Code de Commerce)</i>	18-28
<i>Evolutions et perspectives</i>	97
<i>Eléments financiers relatifs aux comptes sociaux de la BFCM</i>	52-53
<i>Eléments financiers relatifs aux comptes consolidés de la BFCM</i>	93-97
<i>Annexe au rapport de gestion (liste des mandats et des fonctions exercés durant l'exercice 2009 (article L225-102-1 du code de commerce)</i>	30-35
<b>Etats financiers</b>	
<i>Comptes sociaux</i>	53-88
<i>Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels</i>	88-90
<i>Comptes consolidés</i>	120-163
<i>Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</i>	163-165